LES ORIGINES
DE LA
LÉGENDE NAPOLÉONIENNE

LES ORIGINES

DE LA

LÉGENDE NAPOLÉONIENNE

L'ŒUVRE HISTORIQUE DE NAPOLÉON A SAINTE-HÉLÈNE

PAR

PHILIPPE GONNARD

PROFESSEUR AGRÉGÉ AU LYCÉE DE SAINT-ÉTIENNE



PARIS

CALMANN-LÉVY, ÉDITEURS

3, RUE AUBER, 3

A MES PARENTS

Qu'il me soit permis en commençant, non pas de payer, mais de reconnaître du moins les dettes de reconnaissance que la composition de cet ouvrage m'a fait contracter. M. Émile Bourgeois, professeur à la Faculté des Lettres et à l'École Normale Supérieure, après m'avoir donné l'idée de ce travail, m'a toujours prodigué les utiles conseils de son expérience, et les encouragements de sa bienveillance cordiale. Je dois beaucoup à M. le Comte Emmanuel de Las Cases et à M. le Vicomte du Couëdic de Kergoualer, qui m'ont ouvert leurs archives de famille avec une amabilité pour laquelle je tiens à leur donner ici l'expression publique de ma gratitude. A Paris et à Londres, MM. les bibliothécaires et archivistes se sont mis à ma disposition avec leur complaisance ordinaire : je tiens à remercier particulièrement MM. Pierre Caron et Schmidt, des Archives Nationales. MM. le Vicomte de Grouchy et Guillois, éditeurs du Journal de Gourgaud, *m'ont donné des renseignements précieux. Enfin, l'obligeance de plusieurs de mes amis, MM. Jacques Chevalier, Maurice Legendre, Gabriel Leroux, Paul-Louis Couchoud, m'a permis de compléter, sur divers points, des recherches commencées.*

Saint-Étienne, 27 février 1906.

LES ORIGINES

DE LA

LÉGENDE NAPOLÉONIENNE

AVANT-PROPOS

Le titre et le sous-titre de cet ouvrage se complètent et se précisent l'un l'autre : je n'ai voulu étudier, dans la formation de la légende napoléonienne, que la part que Napoléon, à Sainte-Hélène, y a prise; — et je n'ai voulu étudier l'œuvre de Napoléon à Sainte-Hélène, que comme ayant servi de base à la légende napoléonienne.

Légende napoléonienne : il est tout d'abord utile de préciser le sens de l'expression. Consisterait-elle en une complaisance exagérée de

l'opinion et de l'histoire pour telles assertions des bulletins, trop favorables à l'Empereur? Voir dans Essling une victoire, exagérer le nombre des morts ennemis à Eylau ou à la Moskowa, est-ce là la légende? — Ou bien, son caractère essentiel serait il d'absorber dans la gloire de Napoléon le mérite de ses collaborateurs, d'enlever à Augereau Castiglione, Auerstaedt à Davout, à Portalis ou Cambacérès le Code civil, pour lui tout attribuer? Ni l'un ni l'autre sens ne me paraît satisfaisant. Que l'opinion ait enflé l'importance des victoires napoléoniennes, qu'elle ait vu dans cette époque un homme, et négligé ses aides ou ses instruments, il y a là une simplification populaire inévitable, mais opérant dans le sens du vrai; les masses, qui ne peuvent garder tous les noms, ont gardé le plus digne de mémoire; le peuple, qui ne fait pas de statistique, a retenu une impression vraie de succès démesurés, — suivis de revers écrasants : le peuple, en cela, a résumé, il n'a pas créé de légende.

La légende commence avec l'interprétation des faits : sur ce que Napoléon a fait, ni l'opinion ni l'histoire, à si courte distance, n'ont pu beaucoup se tromper. Mais qu'a-t-il *voulu* faire?

Quels ont été ses *principes*, ses *motifs*? *Pourquoi* a-t-il agi de telle façon? Ici les historiens entrent dans le terrain des discussions; ici, pour l'opinion, commence la zone légendaire.

A ces questions, de 1815 à 1851, les multiples historiens de Napoléon, la presse libérale ou bonapartiste, ont donné des réponses que l'opinion française adopta alors en majorité, et qui constituent vraiment ce qu'on peut appeler la légende napoléonienne. Et en voici quelques-unes :

Napoléon a été le représentant convaincu, désintéressé des principes de 89.

Napoléon, adepte des idées libérales, ne fut dictateur que par nécessité.

Napoléon, qui désirait la paix, a été perpétuellement contraint à la guerre par la coalition européenne.

Napoléon a soutenu et proclamé le principe des nationalités, etc.

J'appelle l'ensemble de ces idées et autres semblables *légende napoléonienne*, pour deux raisons : 1° souvent (je ne dis pas toujours), ces notions ne sont pas conformes à la réalité des faits; 2° Napoléon, en les exposant à Sainte-Hélène, a souvent (je ne dis pas tou-

jours) déformé sciemment la vérité pour les imposer à la croyance publique.

Cette définition donnée, mon dessein se conçoit plus clairement. Selon moi, ces opinions qui constituent la légende, les historiens et la presse les ont trouvées exposées d'avance dans les ouvrages de Sainte-Hélène ; c'est là qu'ils les ont prises, de la bouche ou sous la plume de l'Empereur. L'origine de la légende est dans les *Mémoires* de Napoléon, écrits sous sa dictée, et dans ses *conversations*, recueillies par ses fidèles. Là se trouvent les textes sacrés, commentés par la foi populaire.

C'est une première démonstration à faire. Mais elle ne suffit pas. Il s'agit aussi de faire voir que celui qui a disposé ces éléments en vue d'un but politique à atteindre n'a pas eu souci d'être sincère ; qu'il a caché certains traits, en a modifié d'autres pour se montrer tel qu'il lui était avantageux de paraître aux regards de la postérité, en un mot, comme l'a dit la reine Hortense, « qu'il a arrangé sa vie, sa défense et sa gloire avec la coquetterie profonde d'un bon auteur de théâtre, qui soigne son cinquième acte et surveille les dispositions de l'apothéose finale » : auteur de génie, sans

doute, mais en usant assez librement avec son sujet.

Voici, pour remplir ce dessein, les lignes générales du plan que j'ai suivi :

1° J'ai examiné les conditions dans lesquelles l'œuvre historique de Napoléon à Sainte-Hélène a été composée : *pourquoi* elle a été écrite, c'est-à-dire quelles ont été à Sainte-Hélène les espérances et les intentions de Napoléon, sa politique, aussi active dans cette période de sa vie que dans les autres; — *comment* elle a été écrite, c'est-à-dire avec quels documents, quelles méthodes, à quelles dates se sont constitués les *Mémoires écrits* et ces *Mémoires oraux*, qui sont les conversations du maître recueillies par ses compagnons.

J'ai longuement développé cette partie de l'ouvrage; et peut-être la trouvera-t-on à la fois disproportionnée et aride; deux raisons pourront m'excuser : tout d'abord ce travail n'ayant jamais été fait, il importait de le faire avec quelque précision; — et si cette préface critique paraît trop longue pour ce seul ouvrage, il est bon de remarquer qu'elle servira, le cas échéant (et avec les améliorations que le temps apportera), de base et d'avant-propos aux études

que d'autres travailleurs ou moi-même pourront consacrer au développement ultérieur de la légende.

2° J'ai cherché à prouver que les éléments essentiels de la légende existent dans cette œuvre de Sainte-Hélène — écrite ou orale — et à les en dégager. J'ai, dans cette intention, opéré le groupement des textes contenant ces éléments. Je n'ai rien ajouté à leur classement et je les ai laissé parler. Si l'on trouve que telle partie de la légende est omise ou insuffisamment représentée dans cette exposition, ma réponse sera simple : je m'en suis tenu aux textes, pour rester dans l'histoire et ne pas entrer dans le domaine de l'invention. Mais, à mon sens, les textes donnent les parties maîtresses de la légende.

3° Ces éléments dégagés, j'ai cherché à mettre en évidence leur caractère légendaire. Il ne sera pas inutile d'insister sur le mode de démonstration.

Pour obtenir la preuve cherchée, comparera-t-on les affirmations de Napoléon à Sainte-Hélène avec les *faits*, tels que l'histoire permet de les constater de 1769 à 1815? Un tel procédé serait probant si la légende était un assem-

blage de *faits* controuvés ; mais, telle que je l'ai définie, c'est l'assemblage des *intentions* et des *principes* attribués à Napoléon. Sur ces intentions et ces principes, l'étude des faits ne donnera jamais que des lumières incertaines : « Nos actions, a dit La Rochefoucauld, sont comme les bouts-rimés, que chacun fait rapporter à ce qu'il lui plaît ». Que peut-on alors trouver de convaincant à opposer aux déclarations de Napoléon touchant ses intentions et ses principes? *D'autres déclarations du même personnage, différentes des premières, et qu'on aurait des raisons de croire plus sincères.*

Je me propose de montrer que ces déclarations existent ; que, parmi les recueils de conversations de Napoléon, il en est un où sa pensée s'énonce plus franchement; que ce recueil est, sur les points essentiels de la légende, contraire aux autres ou tout au moins, différent d'eux. Par suite, le reste des mémoires écrits ou oraux peut sans doute être, dans le détail, véridique, historique, mais, dans les idées et les intentions générales, est politique, insoucieux de la vérité.

J'aurai atteint mon but si cet ouvrage peut devenir le commentaire probant du titre choisi

par Lord Rosebery pour son ouvrage sur Sainte-Hélène : *Napoléon, la dernière phase*; si je fais partager mon impression que cette phase fut active et féconde; et si je puis préciser l'influence que le Napoléon de Sainte-Hélène a eue sur la suite de nos destinées.

CHAPITRE PREMIER

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES

Je crois utile, au début de ce travail, de placer, non pas un récit de la vie de Napoléon à Sainte-Hélène, mais quelques indications sur les faits et les dates qui forment le cadre de cette vie et sur les personnages qui furent l'entourage de Napoleon pendant cette période. J'épargnerai ainsi au lecteur pas mal de notes et d'éclaircissements fastidieux au cours de l'ouvrage.

Ce fut le 15 juillet 1815 que Napoléon s'embarqua sur le *Bellérophon*, pour aller demander asile à l'Angleterre. Les espérances d'une retraite en Angleterre ou en Amérique furent bientôt déçues : le 7 août, il partait pour Sainte-Hélène, sur le *Northumberland*, qu'escortait une escadre commandée par l'amiral Cockburn. Autorisé à se faire suivre par trois officiers, il avait choisi le général Bertrand, qui emmena avec lui sa femme, le général de Montholon, accompagné de sa femme

et de deux enfants, et le général Gourgaud; de plus, à titre de secrétaire, venait le comte de Las Cases, conseiller d'État, et son fils avec lui. Au dessous de ces quatre compagnons, le valet de chambre de Napoleon, Marchand; au-dessous de celui-ci, une dizaine de domestiques.

Le 17 octobre 1815, Napoléon débarqua à Sainte-Hélène. Après avoir couché une seule nuit dans la capitale de l'île, Jamestown, il se fixa dans un petit cottage situé à quelque distance de la ville et appelé « the Briars », en attendant que l'on eût aménagé pour lui la résidence de Longwood (18 octobre 1815). Il y demeura près de deux mois, avec quelques domestiques et Las Cases; ses autres compagnons, logés à Jamestown, venaient le voir pendant la journée. Le 10 décembre 1815, il s'installa à Longwood; établi là, il se trouva enfermé dans d'assez étroites limites, que ni lui ni ses compagnons ne pouvaient franchir sans être accompagnés par un officier anglais affecté à ce service. Bertrand et sa femme logeaient à quelque distance de Longwood, dans le cottage de Huts-Gate.

Jusqu'au 14 avril 1816, Napoléon fut sous la surveillance de l'amiral Cockburn, qui avait à la fois le gouvernement de Sainte-Helène et le commandement de l'escadre chargée de surveiller l'île. Napoléon avait eu parfois des difficultés avec

lui, mais il l'estimait. Le 14 avril 1816, le nouveau gouverneur de Sainte-Hélène, sir Hudson Lowe, débarqua. Un mois à peine après son arrivée, la rigueur des instructions qu'il avait reçues et son caractère pointilleux, qui exagerait tous les inconvénients de cette rigueur, avaient rendu difficiles les relations entre Napoléon et lui; bientôt, il ne communiqua plus avec son prisonnier que par l'intermédiaire de Bertrand ou de Montholon.

Le 17 juin 1816 arrivèrent à Sainte-Hélène les commissaires délégués par la France, l'Autriche et la Russie, pour s'assurer constamment de la présence de Napoléon dans l'île, et pour renseigner leurs gouvernements sur ses actes et sur ses sentiments : le marquis de Montchenu, le baron de Sturmer, et le comte de Balmain. Napoléon, sans jamais les voir personnellement, entretint, par l'intermédiaire de ses compagnons, d'assez bonnes relations avec eux, surtout avec le comte de Balmain. Les commissaires ne restèrent pas tous à Sainte-Hélène jusqu'à la mort de Napoléon : seul le marquis de Montchenu fut dans ce cas; le baron de Sturmer quitta l'île dès le 11 juillet 1818; et le comte de Balmain, en mai 1820.

L'amiral Cockburn fut remplacé dans le commandement de l'escadre de surveillance, d'abord par l'amiral Malcolm (17 juin 1816), qui entretint avec Napoléon d'excellentes relations, puis (29 juin 1817)

par l'amiral Plampin, qui se montra beaucoup plus réservé.

Napoléon ne fut pas jusqu'au bout entouré de tous ceux qui l'avaient suivi à Sainte-Hélène. Le 19 octobre 1816, sir Hudson Lowe renvoya en Europe, sous prétexte d'économies à faire, un officier polonais, Piontowski, qui était venu renforcer la petite colonie, et trois domestiques. Le 25 novembre 1816, Las Cases fut enlevé de Longwood pour avoir tenté de correspondre secrètement avec l'Europe, et, le 30 décembre, il fut expulsé de l'île. Gourgaud, pour des motifs restés assez obscurs, quitta Longwood le 13 février 1818, et Sainte-Hélène le 14 mars de la même année. O'Meara, médecin anglais dont Napoléon avait agréé les services et aimait la compagnie, fut rappelé en Angleterre le 25 juillet 1818, étant devenu suspect au gouvernement anglais. Madame de Montholon retourna en Europe en juillet 1819.

En revanche, un médecin corse, Antommarchi, vint, le 21 septembre 1819, remplacer O'Meara. Il était accompagné de deux prêtres, Vignali et Buonavita, et de quelques domestiques. L'abbé Buonavita, éprouvé par le climat, repartit le 17 mars 1821.

Sans qu'il y ait jamais eu de véritable réconciliation entre Napoléon et sir Hudson Lowe, les relations, tendues au début de 1820, se rétablirent

un peu à partir de la fin de la même année; mais cette tranquillité fut bientôt troublée par la maladie de Napoléon. Dès le temps où O'Meara le soignait, Napoléon avait ressenti les premières atteintes du mal qui devait l'emporter; à partir du moment où, O'Meara parti, Napoléon refusa de recevoir aucun médecin anglais, le mal s'aggrava. Antommarchi réussit à l'enrayer quelque temps, et, pendant l'année 1820, la santé de Napoléon fut meilleure. Mais, en mars 1821, le mal reparut plus violent, et le malade, qui ne se laissa que difficilement soigner, succomba le 5 mai 1821.

CHAPITRE II

LES ESPÉRANCES ET LES INTENTIONS DE NAPOLÉON A SAINTE-HÉLÈNE

Pour comprendre les motifs qui ont guidé Napoléon dans la composition de ses œuvres de Sainte-Hélène, et l'esprit dans lequel il les a écrites, il est essentiel de se rendre compte avec précision de la façon dont il considérait sa situation : quelle durée il lui attribuait dans sa pensée, quels moyens il estimait avoir de l'améliorer, quelles chances il avait d'y parvenir : en un mot, quelles étaient les espérances et les intentions de Napoléon à Sainte-Hélène.

Il est d'abord une remarque que je ne développerai pas, considérant la démonstration comme faite par lord Rosebery[1] : parmi les projets de Napoléon, celui d'une évasion ne figura jamais. Les difficultés d'un tel projet, étant données les conditions de la captivité et les précautions minu-

1. *Napoleon, la dernière phase*, chap. VIII.

tieuses de sir Hudson Lowe, — et, d'autre part, le caractère enfantin ou fabuleux des projets attribués aux bonapartistes d'Europe et d'Amérique[1], en sont des preuves plus que suffisantes. Mais lord Rosebery a insisté avec raison sur ce fait, confirmé par des textes nombreux de Montholon[2], que Napoléon, quand même il aurait pu s'évader, ne l'aurait pas voulu : il en eût été empêché par la crainte de rencontrer, une fois libre, des assassins soldés par les Bourbons, et surtout par la persuasion où il était que, se retirer en Amérique, c'était se faire oublier, abdiquer définitivement son rôle en Europe. On comprend très bien ces raisons : il ne suffisait pas à Napoléon de quitter Sainte-Hélène, il fallait qu'il trouvât l'Europe préparée à le recevoir; si la France en 1815 n'avait pas été mécontente des

1. Voici les principaux textes sur la question : deux vagues avis de vigilance adressés au gouvernement anglais en 1816 (voir Forsyth [Bibliographie, 96 *bis*], I, 392); — trois lettres adressées à Napoléon ou aux siens en 1816 et 1818, l'une d'un vague qui ne dit rien, les deux autres donnant des détails d'une précision déconcertante sur un projet d'évasion : toutes trois paraissent être de simples mystifications à l'adresse des ministres anglais (Forsyth, III, p. 64 et 451); — enfin, sur les projets d'Amérique, les intrigues de Joseph aux États-Unis et l'entreprise du colonel Latapie (toutes intrigues que lord Rosebery n'a peut-être pas assez prises au sérieux), on trouvera les principales pièces au *British Museum*, t. 20200 et 20201. — On peut consulter également les *Mémoires d'Hyde de Neuville* (Bibliographie, 108), et Schlitter, *Kaiser Franz I und die Napoleoniden* (Bibliographie, 109).

2. *Récits de la captivité* (Bibliographie, 23 *bis*), I, p. 278, 286, 348; — II, p. 100, 151.

Bourbons, il ne lui aurait servi à rien de quitter l'île d'Elbe. Il ne voulait donc reprendre sa carrière qu'avec la complicité de l'Europe; il ne voulait sortir de sa prison que si on venait l'y chercher.

Pouvait-il raisonnablement espérer un tel changement dans les dispositions de ses ennemis? Était-il probable que ceux qui le mettaient hors la loi en 1815, qui prenaient, pour le garder, de si soupçonneuses précautions, fussent jamais portés à se dessaisir de leur captif, à lui rendre sa liberté, ou même son trône? Ce qui prouve que Napoléon pouvait l'espérer sans déraison, c'est que les puissances européennes, de 1815 à 1821, ne cessèrent pas de se suspecter mutuellement d'en avoir l'intention. Les commissaires européens envoyés à Sainte-Hélène étaient là pour surveiller les actes des Anglais aussi bien que ceux de leur prisonnier. Un rapport du marquis de Montchenu, en 1820, insinue qu'il pourrait bien exister entre le gouvernement anglais et Napoléon une négociation de nature à amener la mise en liberté du captif[1]; et l'aventurier Maubreuil, réfugié en Angleterre, conseillait au ministère anglais de remettre Napoléon en possession de son trône, et de partager avec lui l'empire de l'Europe[2]. Inver-

1. Rapport du 7 novembre 1820. — *Affaires etrangères, Memoires et documents*, t. 1805, pièces 79-80.
2. Voir l'Appendice I.

sement, sir Hudson Lowe soupçonnait le comte de Balmain et le baron de Sturmer de négocier une entente entre Napoléon et son ancien ami ou son beau-père, et le soin qu'il mit à les écarter de Longwood [1] en est un indice probant. Napoléon, dévoré du besoin d'espérer, était donc fondé à croire possible ce que craignaient Castlereagh, Metternich ou Nesselrode.

Ses espérances se fondaient : 1° sur la sympathie ou sur l'intelligence politique de certains souverains; 2° sur les mouvements populaires qui pouvaient se produire en Europe.

La princesse Charlotte d'Angleterre, fille du Prince régent, appelée à régner un jour, passait pour sympathique aux idées libérales et à Napoléon, hostile aux ministres tories : son avènement serait une chance favorable pour le captif [2]. D'autre part, « le souvenir de l'amitié fraternelle que lui avait offerte à Tilsitt l'empereur Alexandre, que ce prince lui avait solennellement jurée à Erfurt, la sainteté du lien qui l'unissait à l'empereur d'Autriche [3] », le portaient à voir dans ces souverains des appuis possibles : c'est du moins la forme officielle qu'il donnait à ses espérances; sa pensée foncière (qui parfois se découvre) était probable-

1. Voir lord Rosebery, *Napoléon, la Dernière phase*, chap. XI.
2. Voir *Journal de Gourgaud*, 5 novembre 1815, 11 février 1818. — *Récits de la captivité*, II, p. 14, 248.
3. *Récits de la captivité*, II, p. 251. — Cf. II, 246.

ment que les souverains européens, dans leurs luttes intestines, pourraient croire utile de se donner un allié tel que lui, les Russes contre les Anglais ou les Anglais contre les Russes : ce qui, nous l'avons vu, n'avait rien d'absurde en soi.

De ces trois souverains, qu'espérait-il? Cela dépendait du moment, de la direction changeante de sa pensée : tantôt, c'était sa couronne et un rôle d'arbitre en Europe [1], — ou simplement le pouvoir en France [2], — ou seulement la liberté, la permission d'habiter en Angleterre [3], — moins encore, un changement de prison, un adoucissement à sa captivité, le rappel de sir Hudson Lowe [4].

Mais faire parvenir des plaintes ou des offres à ces souverains n'était pas chose facile : la princesse Charlotte, du vivant de son père, ne pouvait rien, et toute lettre adressée par Napoléon au gouvernement anglais devait être lue par les ministres, ce qui suffisait pour tout arrêter. Les conditions étaient plus favorables pour entrer en relations avec Alexandre ou l'empereur d'Autriche : les commissaires envoyés par eux pouvaient servir d'agents diplomatiques. Mais Napoléon ayant

1. *Memorial de Sainte-Helène*, 18 avril 1816. — *Journal de Gourgaud*, 5 novembre 1815.

2. *Récits de la captivité*, I, 133. — Gourgaud, 30 juin 1817.

3. *Récits de la captivité*, II, 14.

4. Gourgaud, 9 octobre 1817, — 1er janvier 1818.

refusé de les recevoir en leur qualité officielle [1], et sir Hudson Lowe s'étant opposé à ce qu'il les vît comme simples particuliers, les négociations se trouvèrent singulièrement gênées. Elles eurent lieu pourtant, par l'intermédiaire de Montholon et de Gourgaud, Bertrand ne voulant pas se compromettre. Avec le baron de Sturmer, l'insuccès fut complet : ce diplomate terne et timoré se déroba à toutes les avances, semblant considérer Napoléon comme un excommunié au contact dangereux [2]. Avec le comte de Balmain, intelligent, souple, sans préjugés, que sir Hudson Lowe et les autres commissaires trouvaient presque révolutionnaire, et à qui sa cour avait laissé plus de latitude, les rapports furent plus fréquents et plus intéressants. Trouvant dans ces conversations avec Montholon et Gourgaud des informations dont il pouvait nourrir ses rapports à Pétersbourg, il les rechercha, ne craignant pas de témoigner de la sympathie aux exilés, de leur donner de l'eau bénite de cour, de leur laisser de vagues espérances, dont l'impatience et l'imagination des captifs faisaient aussitôt des certitudes. Il faut, semble-t-il, attribuer à ces rapports avec Balmain le départ (en 1818) de Gourgaud, chargé

1. Cette qualité officielle résultait du traité du 2 août 1815 entre les puissances, qui faisait de Napoléon le prisonnier de l'Europe, et qu'il ne voulait pas reconnaître.

2. Voir ses rapports du 31 octobre 1817.

d'aller continuer les négociations en Europe, à l'approche du congrès d'Aix-la-Chapelle.

On a contesté pourtant que le départ de Gourgaud ait eu pour motif cette mission diplomatique; on a soutenu, avec des raisons à l'appui, que la véritable cause fut la brouille de Gourgaud avec Montholon et Napoléon lui-même. Il serait trop long de discuter maintenant à ce sujet, que l'on trouvera traité en appendice [1]; ce qui paraît certain, c'est que, quelle que soit la cause du départ de Gourgaud, Napoléon chercha à l'utiliser pour rentrer en relations avec Alexandre et agir sur lui.

Cette tentative — voilà ce qu'on peut affirmer — ne réussit pas : le congrès d'Aix-la-Chapelle n'apporta à Napoléon qu'une amère désillusion. Le tsar, sur lequel il comptait, prit l'initiative de présenter un mémoire justifiant toutes les précautions accumulées contre lui, menaçant même de les aggraver [2], et ce mémoire obtint l'approbation des autres cours. La perte de cette espérance produisit chez Napoléon un découragement qui fut remarqué [3]. Toutefois, il ne cessa pas de compter — au moins pour adoucir sa captivité — sur le

1. Voir l'appendice II.
2. On a cru y reconnaître l'influence de Pozzo di Borgo. Voir ce mémoire dans G. Firmin-Didot, *la Captivité de Sainte-Hélène* (Bibliographie, 42), p. 293.
3. *Rapport de Balmain* (Bibliographie, 44) du 1er mars 1819.

tsar ou sur l'empereur d'Autriche : lorsque Sturmer fut rappelé en 1818 et que Montchenu le remplaça dans ses fonctions, Napoléon vit avec peine ce rappel, qui lui ôtait tout espoir de rentrer en relations avec son beau-père [1]. Lorsque Balmain épousa la belle-fille de sir Hudson Lowe, Napoléon en fut affecté [2], pensant que le commissaire de Russie approuverait désormais tous les actes de son beau-père. Le besoin d'espérer l'amena à d'étranges concessions. On voit, dans le courant de 1820, Montholon, ambassadeur de Longwood, cajoler le marquis de Montchenu, lui prêter des livres, des journaux, le féliciter de la naissance du duc de Bordeaux, et conclure : « Pourquoi nous retenir ici? Napoleon ne désire qu'une chose, c'est de vivre comme un simple particulier dans une belle terre qui serait sa propriété, et où il vivrait de ses revenus.... Il conçoit qu'on veuille prendre des précautions à son égard et trouverait naturel qu'on le traitât comme Ferdinand à Valençay. Aussi bien, il donnerait sa parole d'honneur [3]... » C'est jusqu'auprès de

1. *Rapport de Balmain* du 11 juillet 1818.

2. « Ils regardent ce mariage pour eux, écrit Gors, secrétaire de Montchenu, comme pour les grenouilles le mariage du soleil. » (Rapport du 8 octobre 1819, *Aff. étrang.*, t. 1804 *bis*, p. 137, pièce 37.)

3. Firmin-Didot, *la Captivite de Sainte-Helène*, p. 206. — Les conversations auxquelles je renvoie se trouvent aux chapitres v et vi. A remarquer que la conversation de la page 174, attri-

Louis XVIII que Napoléon postulait une captivité plus supportable.

Cependant, à mesure que la captivité se prolongeait, les espérances de Napoléon se détournaient des souverains pour se reporter vers les peuples.

Dès le début, il s'était préoccupé des mouvements populaires, escomptant une révolution en Angleterre, en Prusse[1], en France[2], — ou bien, en Angleterre, l'action de l'opposition libérale, la chute du ministère tory[3].

Mais, peu à peu, Napoléon dut cesser de fonder sur les mouvements populaires des espérances personnelles. Le continent demeurait immobile; la France, évacuée par les alliés en 1818, ne bougeait pas; la Chambre des pairs d'Angleterre approuvait la conduite du gouvernement anglais vis-à-vis de Napoléon, conduite exposée par lord Bathurst[4], et les émeutes anglaises n'aboutissaient à rien. Napoléon finit par penser que son destin se terminerait probablement à Sainte-Hélène. Alors ses espérances, toujours vivaces, se reportèrent sur son fils.

buée par M. Firmin-Didot au mois de décembre 1818, se trouve en réalité dans le rapport du 7 novembre 1820.

1. *Memorial*, 18 avril 1816. — Gourgaud, 26 octobre 1815.

2. *Recits de la captivite*, II, 14. — Gourgaud, 15 février, 11 juin, 25 septembre, 18 novembre 1817.

3. Gourgaud, 18 novembre 1819. — Montchenu, rapport du 16 mai 1819 (*Aff. Étrang.*, t. 1804 *bis*, p. 49, pièce 16).

4. La nouvelle en arriva à Longwood le 27 mai 1817.

Dès 1816, il supputait l'effet que pourrait avoir sur l'opinion en Europe son « martyre » à Sainte-Hélène, et le profit que son fils en pourrait retirer. « S'il vit, mon martyre lui rendra la couronne[1]. » Cette pensée se précise dans son esprit, et arrive à sa forme définitive. « Si Jésus-Christ n'était pas mort sur la croix, il ne serait pas Dieu[2]... Mon fils! si je meurs sur la croix et qu'il vive, il arrivera[3]. »

A aucun moment pourtant, même dans les derniers jours, Napoléon ne cessera d'espérer pour son compte[4] : le 1er mars 1821, une lettre désillusionnée de Gourgaud le met de mauvaise humeur[5] : c'est donc que l'espoir subsiste. Mais de plus en plus, c'est vers le règne de Napoléon II que se tournent ses espérances et ses actes.

En mars 1820, il dicte à Montholon « la constitution que ses espérances destinaient au règne de son fils[6] ». Puis la maladie finale arrive, et Napoléon ne pense plus qu'au roi de Rome. Son testament, ses codicilles sont remplis de cette pensée. Le 17 avril 1821, quinze jours avant sa mort, il dicte à Montholon de longs conseils pour le roi de

1. *Récits de la captivité*, I, 286.
2. *Id.*, II, 152, 156. — Gourgaud, 23 juillet 1817.
3. *Récits de la captivité*, II, 164.
4. *Id.*, II, 317, 409, 419.
5. *Id.*, II, 484.
6. *Id.*, II, 280.

Rome[1]. Ils débutent par ces mots, où le père et le politique réaliste oublient la rancune du martyre subi, en considération des services qu'il peut rendre à l'héritier : « Mon fils ne doit pas venger ma mort, il doit en profiter ».

Pour agir sur les peuples, soit à son profit, soit au profit de son fils, Napoléon a eu sa politique, comme pour agir sur les rois : pour les rois, des négociations qui en appellent à leurs sentiments et à leurs intérêts; pour les peuples, des négociations avec l'opinion, reine du monde, et l'emploi de l'arme que Napoléon, avant et pendant l'Empire, avait connue comme la plus puissante sur l'opinion : l'écrit, la presse.

Pour garder ou pour s'attirer la popularité, Napoléon à Sainte-Hélène a compté sur deux moyens : pour le présent, ses conversations et ses ouvrages de polémique; pour l'avenir, ses mémoires.

Il s'agit pour lui de réfuter les ouvrages qui incriminent ses intentions et ses actes, qui font de lui un tyran avide de sang et de guerre; — il s'agit de se montrer aux peuples d'Europe comme le representant et le champion des idées et des sentiments qui leur sont le plus chers : liberté, égalité, nationalité, etc. On comprend l'impor-

1. *Recits de la captivite*, II, 517.

tance qu'auront, pour un tel dessein, les *Mémoires* qui, en style grave, d'une tenue haute et impersonnelle, énonceront les principes et narreront les grandes actions de l'Empereur, — et les ouvrages de circonstance, qui repousseront les attaques passagères, dissiperont les préjugés secondaires, ruineront les calomnies : ce sera la grosse cavalerie et les troupes légères.

Mais Napoléon a attaché un prix particulier à convaincre et à gagner, par sa parole directe, tous ceux, Anglais ou autres, avec qui il se trouvait en rapport, sur les vaisseaux anglais ou à Sainte-Hélène. La familiarité de la conversation lui permettait de saisir au vol les préjugés, les causes profondes d'hostilité, et de répondre; de faire preuve d'une simplicité et d'une bonhomie qui surprenaient agréablement, d'exercer ce pouvoir de séduction et de domination personnelles qu'on lui a toujours reconnu. Il suffit de citer quelques faits, et les ouvrages relatifs à Sainte-Hélène les fournissent en abondance. Sur le *Bellérophon* et le *Northumberland*, il cherche à plaire aux supérieurs par son affabilité, aux inférieurs par sa familiarité[1]; et si, là comme partout, les hommes de la classe supérieure résistent généralement, les gens du peuple, matelots et soldats, plus sensibles

1. *Relation de Maitland* (Bibliographie, 33 *bis*), p. 73 et 248. — Cf. *Récits de la captivité*, I, 125. — *Mémorial*, 27 août 1815.

à l'impression du moment, moins raidis dans leurs idées générales, lui deviennent franchement favorables. Lord Lowther et M. Littleton, membres du Parlement, au moment de l'embarquement sur le *Northumberland*[1]; à Sainte-Hélène, les habitants ou fonctionnaires notables, le colonel Wilks, ancien gouverneur de l'île[2], le commandant Hamilton[3], le docteur Warden, chirurgien du *Northumberland*[4], les officiers du 53e régiment, chargé de sa garde[5], l'amiral Malcolm, commandant la croisière autour de l'île[6]; puis, les personnes de distinction en relâche à Sainte-Hélène, tels que l'ancien gouverneur anglais de Java[7], l'ambassadeur envoyé en Chine, lord Amherst[8], sont successivement l'objet de ses attentions et de ses tentatives de persuasion. Il savait bien son pouvoir de séduction et l'autorité de sa parole[9]. S'il avait pu parvenir à Londres et causer avec les ministres et les parlementaires, il les eût persuadés, pensait-il : « Ma logique eût conquis les Grey et les Grenville[10] ».

1. Voir Bibliographie, 43.
2. *Id.*, 48. — Cf. *Memorial*, 20 avril 1816. — *Recits de la captivité*, I, 251.
3. *Recits de la captivite*, I, 254.
4. Voir Bibliographie, 28.
5. *Récits de la captivité*, II, 149. — Gourgaud, 14 juillet 1817.
6. Voir Bibliographie, 46.
7. *Mémorial*, 19 mai 1816.
8. *Récits de la captivité*, II, 135. — Cf. Bibliographie, 45.
9. Voir lord Rosebery, *Napoléon, la dernière phase*, pp. 76-77.
10. Gourgaud, 11 janvier 1816.

Sur la question particulière de sa situation à Sainte-Hélène, il disait : « Je puis faire comme il me plaît la réputation du gouverneur. Tout ce que je dirai contre lui, de ses mauvais traitements, de ses idées d'empoisonnement, sera cru [1]. » Et, ajoutons-le en passant, quand on rapproche cette parole de celle où Napoléon apprécie l'utilité que son « martyre » aura pour son fils, — quand on lit les passages où il avoue que son intransigeance avec sir Hudson Lowe a surtout des motifs politiques [2], on ne peut s'empêcher de penser, même avant de regarder les choses de près, que Napoléon a mis du sien dans son « martyre ».

Mais ces conversations, ces mémoires parlés, n'avaient forcément qu'une clientèle limitée : l'idée devait naturellement venir de les rédiger et de les publier pour en étendre l'effet au grand public. Las Cases en eut le premier l'idée et tint dès le début registre des conversations de Napoléon, avec la pensée de publier son *Journal* [3]. Napoléon, tout d'abord, n'apprécia pas beaucoup cette idée : pénétré des idées classiques sur la dignité des genres littéraires, la majesté de l'his-

1. Gourgaud, 21 décembre 1817.
2. *Recits de la captivite*, II, 163.
3. Différant en cela de Gourgaud et Montholon, qui semblent n'avoir en vue, à l'origine au moins, que de conserver pour eux et leur famille le souvenir précis de cette période de leur vie. Las Cases était un homme à idées.

toire, il ne voyait pas bien les résultats pratiques d'une telle publication[1]. Ce qui semble avoir modifié son opinion sur ce point, ce fut la publication des lettres de Warden, où ses conversations étaient rapportées. Quand il eut constaté le succès remarquable que cet ouvrage, d'ailleurs médiocre, devait à la familiarité et à la précision des détails, il comprit quel rôle pourraient jouer les *Mémoriaux*, les conversations écrites, et qu'ils seraient plus populaires que les *Mémoires* sérieux, à caractère littéraire. Gourgaud blâmait dans Warden l'abondance des détails et ajoutait : « Je ne vois rien d'extraordinaire à ce que Votre Majesté soit placée sur son canapé (dans le récit de Warden) de telle ou telle manière ». Et Napoléon répondait : « Vous ne voyez pas cela, mais tous ces discours sur un grand homme sont ce qui intéresse le plus[2] ». A O'Meara, il disait, à propos du même Warden : « Le monde est curieux de connaître les moindres circonstances de la vie d'un homme qui a joué un grand rôle : on veut savoir ce qu'il boit, ce qu'il mange, et on est plus curieux de connaître ces niaiseries que d'approfondir ses bonnes ou mauvaises qualités[3] ». Mais, puisque le public est fait ainsi, il faut tirer parti de ses dispositions,

1. *Mémorial*, 7 septembre 1815.
2. Gourgaud, 20 juin 1817.
3. *Napoléon en exil* (Bibliographie, 20 *bis*), 13 mars 1817.

et lui parler comme il veut qu'on lui parle. Aussi Napoléon, qui n'a pas très bien accueilli les intentions de Las Cases, encourage-t-il O'Meara dans des projets analogues : « Je suppose, continue-t-il, que, quand vous irez en Angleterre, vous publierez votre livre. Vous pourrez dire que vous m'avez entendu raconter bien des choses, et que vous avez eu bien des conversations avec moi. Vous gagnerez beaucoup d'argent, et tout le monde vous croira. » Et Napoléon lui-même prendra un ton analogue à celui de Warden pour lui répondre dans ses *Lettres du Cap*. D'autres ouvrages du même genre sortiront encore de Longwood[1].

Il y a donc, parmi les écrits qui représentent, pour ainsi dire, les négociations de Napoléon avec les peuples, deux séries différentes : les écrits composés par lui, rédigés sous sa dictée, que nous comprendrons sous la dénomination commune de *Mémoires*; et les recueils de ses conversations, qu'il n'a pas surveillés dans le détail, mais qui, d'ensemble, lui paraissaient utiles et dignes de son approbation : ces *Mémoriaux*, comme nous les désignerons pour la commodité, forment une portion, non moins importante que les *Mémoires*, de l'œuvre historique de Napoléon ; nous aurons à rechercher avec une égale attention pour les uns

1 Voir Bibliographie, 10.

et les autres les titres d'authenticité et les méthodes de composition ; nous aurons à tirer le même parti des uns et des autres pour nous rendre compte exactement de ce que Napoléon a voulu qu'on pensât de sa personne et de son œuvre.

CHAPITRE III

LA DOCUMENTATION DE NAPOLÉON

Pour qui veut étudier l'œuvre historique de Napoléon à Sainte-Hélène, une première question se pose : de quels matériaux disposa-t-il (outre les souvenirs que lui fournissait son exceptionnelle mémoire), pour écrire soit ses Mémoires, soit ses « ouvrages de circonstance » ? Quelle fut sa documentation ?

Cette question elle-même en comprend deux : pour rédiger ses souvenirs, Napoléon avait besoin : 1° d'avoir des détails précis sur les faits qu'il voulait conter; 2° de connaître l'état de l'opinion publique en Europe au moment où il écrivait, afin de savoir dans quelle direction, pour ainsi dire, il devait écrire, et quelle nuance il lui fallait donner à ses récits. Une double documentation lui était nécessaire : des ouvrages historiques, des recueils de pièces officielles sur sa vie et son règne, — des journaux et des brochures indiquant

les tendances de l'opinion européenne de 1815 à 1821. Examinons successivement ces deux séries de documents.

I. *Les livres à Sainte-Hélène.* — A son départ de France, Napoléon emportait avec lui un certain nombre de volumes que le gouvernement provisoire l'avait autorisé à prendre à la bibliothèque du château de Rambouillet, dans le cours de son voyage de la Malmaison à l'île d'Aix : cela formait quatre cents volumes à peu près, mais qui ne comprenaient que des ouvrages littéraires, tragédies, romans, destinés à dissiper l'ennui des soirées d'exil : bibliothèque de distraction, non de travail historique[1].

Au cours du voyage entre l'Angleterre et Sainte-Hélène, Napoléon profita de la relâche à Madère pour donner une liste d'ouvrages qu'il priait le gouvernement anglais de lui envoyer, contre remboursement[2]; mais ces ouvrages ne devaient arriver qu'en juin 1816. Il y eut donc une période de dénuement à traverser, pendant laquelle les seules ressources nécessaires au travail de Napoléon furent, — avec un « mauvais ouvrage sur les guerres des Français en Italie[3] », — une collection de l'*Annual Register*, prêtée en

1. *Recits de la captivite*, I, 34. — *Souvenirs de madame de Montholon* (Bibliographie, 47), p. 82. — *Memorial*, 6 novembre 1815.
2. *Napoleon en exil*, I, 7.
3. *Mémorial*, 1-3 octobre 1815.

novembre 1815 par un habitant de Sainte-Hélène[1], et, en avril 1816, une série très précieuse offerte par sir Hudson Lowe : la collection des bulletins de la Grande Armée, les pièces officielles de l'expédition d'Egypte, et, semble-t-il, quelques *Moniteurs*[2].

A la fin de juin 1816 arrivèrent enfin les livres commandés à Madère[3] : quoique cet envoi n'ait pas satisfait Napoléon[4], il comprenait des sources utiles, presque indispensables : en particulier, « la collection de *Moniteurs* tant attendue », embrassant la période 1793-1807.

Après cette arrivée, un temps assez long semble s'être écoulé sans que les exilés aient rien reçu : jusqu'en juin 1817, exception faite de quelques ouvrages isolés[5], sir Hudson Lowe, complaisant en somme, malgré ses mauvaises relations avec Napoléon, fut le seul fournisseur de la biblio-

1. *Memorial*, 6 novembre 1815. — Gourgaud, *id.*

2. *Recits de la captivite*, I, 262. — *Memorial*, 13 juin 1816. — Gourgaud, 26 avril 1816.

3. *Récits de la captivité*, I, 315-316. — *Mémorial*, 22 juin 1816. — Gourgaud, *id.* — *Napoléon en exil*, 23 juin 1816.

4. Voir dans le *Mémorial* (20 octobre 1816) et dans les *Récits de la captivité* (I, 315-316), les raisons de ce mécontentement. — Les ouvrages, non payés par Napoléon, furent repris par le gouvernement anglais à sa mort : voir Bibliographie, n°s 98 et 101, — et *Lord Rosebery*, chap. VII. On trouvera l'inventaire des ouvrages repris en 1821 par le gouvernement anglais, *R. O.*, t. 32.

5. Par exemple, l'ouvrage de Miot sur *l'Expédition d'Égypte* (*Récits de la captivité*, II, 50) ; — un ouvrage de *Méhée de la Touche* (*Récits de la captivité*, I, 101).

thèque de Longwood ; on lui dut, entre autres, la collection de l'*Ambigu*, que Napoléon appréciait comme un aide-mémoire commode [1].

En juin 1817, arriva le premier envoi adressé par lord et lady Holland, ces illustres admirateurs de Napoléon en Angleterre ; mais il n'est à signaler que comme début d'une importante série : par lui-même, il avait une médiocre valeur, comprenant peu d'ouvrages et de peu d'intérêt pour les travaux de Napoléon [2]. Après quoi, il y eut au moins six mois de silence, et l'on dut se contenter de livres arrivés en 1816 et des prêts de sir Hudson Lowe [3]. Aussi Napoléon se plaignait-il de manquer de livres [4] et faisait-il dresser, probablement au début de 1818, une liste des ouvrages qu'il désirait recevoir [5].

1. *Napoléon en exil*, 4 mars 1817.

2. Voir Gourgaud, 11 juin 1817. — Forsyth, *op. cit.*, II, 306.

3. Sur ces prêts, voir le *Journal du Dr Verling* (Bibliographie, *Archives nationales*), à la date du 21 septembre 1818 : le gouverneur réclame des livres prêtés qui ont pu être utiles : *Actes, ordonnances, décrets, manifestes tirés du Moniteur* par Goldsmith, 6 vol. ; — des ouvrages sur les guerres de Russie et d'Espagne ; — l'*Ambigu* de 1812, etc. Voir aussi *B. M.* 20124, p. 337, une liste de livres prêtés et réclamés le 4 décembre 1818 : *Jone's War in Peninsula*, — *pièces officielles sur l'invasion de Rome en 1808*, etc. Il convient de noter cette obligeance de sir Hudson Lowe.

4. *Napoléon en exil*, 10 août 1817.

5. Voici ce qui nous fait dater ainsi cette pièce, donnée en appendice du *Journal* de Gourgaud, II, 496. Elle n'a pu être dressée qu'en 1818, puisqu'on y trouve un certain nombre d'ouvrages parus en 1817 ; et, comme elle se trouve dans les papiers de Gourgaud, qui quitta Longwood en février 1818, sa date se

L'année 1818 amena plus abondante provende : au mois de mars, arrivèrent une trentaine de volumes expédiés par le ministère anglais, qui comprenaient plutôt des pamphlets libéraux de l'époque que des ouvrages utiles pour l'histoire des années précédentes[1]; — en septembre vint une caisse de livres que William Holmes expédiait à O'Méara, sous un faux nom[2], pour qu'il la transmît à Longwood. Arrêtés au passage, car O'Méara avait quitté Sainte-Hélène, ces livres furent pourtant remis à Napoléon[3], le 4 décembre 1818[4]; — le 12 décembre arrivèrent en même temps des livres envoyés par lady Holland[5] et d'autres qu'adressait le gouvernement anglais[6], peu nombreux, mais utiles.

trouve ainsi précisée. — Cette liste est intéressante : comme ouvrages généraux, on demande le *Moniteur* (1807-1817) et les *Fastes des armées françaises*. Les ouvrages ayant trait à une époque particulière se rapportent surtout au Consulat et aux affaires italiennes.

1. Voir la liste donnée dans la lettre de Bertrand à Las Cases, le 28 juillet 1818 (*Mémorial*, IV, 578-579). — Cf. *Récits de la captivité*, II, 268; — Forsyth, II, 428; — *Napoleon en exil*, 28 mars 1818; — *B. M.* 20121, p. 309.

2. Sur William Holmes et ses rapports avec O'Meara, voir le chapitre VIII.

3. Forsyth, III, 14-21.

4. Voir leur liste *B. M.* 20149, p. 50. Il y a 28 vol. Parmi eux : *Precis des événements militaires*, de Mathieu Dumas, 6 vol.; — Thiébault, *Expédition en Portugal*; — *Victoires et conquêtes des Français*, etc.; — *Considérations sur l'art de la guerre*, de Rogniat; — *Histoire de l'expédition de l'armée britannique en Égypte*, de Wilson.

5. *B. M.* 20149, p. 56.

6. *B. M.* 20149, p. 57. Parmi eux, avec les ouvrages déjà cités

Il faut signaler en 1819 deux enrichissements nouveaux : le 14 juillet, une série d'ouvrages, dont l'expéditeur n'est pas indiqué, font leur entrée à Longwood [1] : au milieu d'un grand nombre de brochures et de pamphlets du moment, on doit y remarquer l'*Histoire des batailles, sièges et combats des Français de 1792 à 1815*, utile comme répertoire général ; — en septembre, avec Antommarchi et les prêtres, viennent quelques caisses de livres, mais qui, mal choisis, ne comportaient presque, au témoignage d'Antommarchi, que des doubles d'ouvrages déjà possédés [2].

Avec l'année 1820, c'est un déluge de papier imprimé qui submerge Sainte-Hélène : le 7 janvier 1820, William Holmes se signale [3] par l'expédition de soixante-dix volumes environ, très bien choisis et très intéressants pour Napoléon [4] ; — le 7 juillet, c'est le tour de lady Holland, dont un gros envoi arrive à Longwood, plein d'ouvrages utiles [5] ; — le 30 septembre, le gouvernement

de Rogniat et de Mathieu Dumas : Odeleben, *Campagne de Saxe en 1813*, 2 vol. ; — les tomes VII et VIII de Jomini ; — de Pradt, *Des colonies et de l'Amérique*, etc.

1. *B. M.* 20127, p. 32.

2. *Les Derniers moments de Napoléon* (Bibliographie, 25), I, 87 sqq.

3. Je n'ai pu préciser si le 7 janvier est la date de départ ou d'arrivée.

4. *B. M.* 20204, p. 106. — Notez la *Correspondance de Bernadotte* (Bibliographie, 68) et l'*Histoire de la Révolution de Saint-Domingue* (Bibliographie, 71).

5. *B. M.* 20130, p. 190. — *B. N.* 11, pièce 313. — Parmi ces

anglais, se piquant d'honneur, fait parvenir à Napoléon une masse de brochures et quelques recueils de pièces [1], dont la *Correspondance inédite, officielle et confidentielle de Napoléon Bonaparte*; — le 26 décembre, enfin, deux cents volumes de lady Holland font invasion à Longwood, où Napoléon, déjà malade, ne travaille plus guère [2], romans, poésies, pamphlets, *le Pape* de Joseph de Maistre, les *Méditations* de Lamartine, et, à un point de vue plus interessant pour Napoléon, les *Documents* publiés par son frère Louis Bonaparte [3], et les *Mémoires pour servir à l'Histoire de Charles XIV Jean* [4]. La bibliothèque de Longwood se complétait au moment où son propriétaire allait disparaître.

ouvrages : *Biographie nouvelle des contemporains*, par Arnault; — *Guerre de la Vendée*, *Campagne de 1815* (par Gourgaud?). — Notons comme curiosités : les *Poesies de madame Desbordes-Valmore*, et des œuvres de Napoléon même : *les Mémoires historiques* (campagne de 1815, publiée par O'Meara) et les *Documents particuliers sur Napoléon* (*Lettres du Cap*).

1. *B. N.* 11, pièce 305. Notons comme curiosité *les Maximes et Pensees du prisonnier de Sainte-Helène* (Bibliographie, 51), ouvrage apocryphe qui dut amuser le captif.

2. Je crois, en effet, qu'il faut identifier la liste donnée *B. M.* 20131, p. 345 (livres envoyés à Longwood fin décembre 1820), — celle qu'on trouve *B. N.* 11, pièce 311 (date d'arrivée : 26 décembre 1820), — et celle qui se trouve, par erreur, sans mention de date, au *13e Addendum de 1818* (*B. N.* 9) : par erreur, car on y trouve la *Marie Stuart* de Lebrun, les *Méditations* et des journaux allant jusqu'au 4 juillet 1820.

3. Comte de Saint-Leu, *Documents historiques et réflexions sur le gouvernement de la Hollande*, 3 vol. 8°. Paris, Aillaud, 1820.

4. Voir Bibliographie, 72.

Même abondance au début de 1821, et l'ironie de la destinée s'accentue : les envois bénévoles vont s'accumuler sur le tombeau de Napoléon. Le 28 février, la bienveillance inépuisable de lady Holland se manifeste par l'arrivée de caisses nouvelles, comprenant, parmi maints ouvrages précieux [1], l'histoire de Polybe, longtemps désirée [2]; le 14 mars, Napoléon, déjà fort malade, reçoit, de la munificence de lord Bathurst, une caisse qu'il ouvre le 23, pendant une accalmie de son mal [3]. Enfin il semble qu'une nouvelle expédition ait été faite par lady Holland le 16 mars 1821, pour arriver quinze jours au moins après la mort du destinataire [4].

Quelles conclusions tirer de cette fastidieuse énumération? Celles-ci, semble-t-il : jusqu'en juin 1816, Napoléon fut, pour son travail historique, presque absolument dénué de documents ; — de juin 1816 à 1818, il fut maigrement doté, quoique ayant les outils les plus indispensables ; — à partir de 1818, sa richesse s'accrut rapidement, et il se trouvait, quand il mourut, aussi bien fourni qu'on pouvait l'être à son époque : collection de

1. Voir *B. M.* 20150, p. 44, et 20132, p. 192. A noter : *Campagne d'Italie de 1813-1814*; — *Correspondance de l'armée en Egypte*; — *Vie de Hoche*; — *Pièces d'Égypte*; — *Campagnes de Souvarow*; — *Histoire de Moreau*.

2. Voir *Les Derniers moments*, II, 20.

3. *Récits de la captivité*, II, 486 et 500. — *B. M.* 20132, p. 248.

4. *B. N.* 12, pièce 327.

journaux officiels ou périodiques, pièces officielles (bulletins, proclamations, decrets, mémoires, pamphlets, ouvrages de stratégie et d'art militaire, sa correspondance même, il avait à peu près tout ce qu'on pouvait avoir en 1821, — et en plus ses souvenirs. Nous aurons à examiner si, cette richesse, il la posséda à temps.

II. *Journaux et brochures.* — Mais devait-il écrire à l'aveugle, sans connaître l'opinion du temps, sans savoir sur quelle pente allaient les peuples européens, risquer ainsi de heurter les masses populaires qu'il avait toujours cherché à avoir pour lui? Fallait-il qu'il devinât leurs sentiments et s'ingéniât à plaire au juger? Non, et c'est pourquoi de nombreux journaux, toute la littérature politique du temps, lui devenaient necessaires. Son enrichissement en ce genre se produisit en même temps que les progrès de sa bibliothèque. Précisons.

Napoléon s'est plaint à diverses reprises, et ses compagnons ont fait chorus, que, pendant une longue période, au moins jusqu'en 1818, il ait été réduit à « quelques numéros du *Times* [1] », numéros dépareillés [2], choisis arbitrairement par le gouverneur, avec quelques exemplaires du *Courrier* [3], de l'*Observer* [4], de la *Gazette de France* et

1. *Dixième lettre du Cap.*
2. Voir la lettre de Montholon à sir H. Lowe, du 23 août 1816.
3. *Napoléon en exil*, 28 juillet 1819.
4. *Id.*, 28 mars 1818, note.

de la *Quotidienne* [1]. Ces plaintes ne sont pas l'expression exacte de la vérité, mais il est vrai que, jusqu'en juillet 1818, Longwood fut assez pauvrement fourni.

Chose certaine : le ministère anglais et le gouverneur étaient bien décidés à ne pas laisser passer indifféremment toutes les nouvelles ; lord Bathurst déclarait à la Chambre des lords que « si lord Holland pensait qu'on dût fournir au général Bonaparte tous les journaux qu'il désirait, lui, lord Bathurst, avait un sentiment tout différent [2] », et sir Hudson Lowe proclamait le même principe [3]. Toutefois, il ne semble pas que les suppressions de brochures ou journaux envoyés aient été fréquentes ; je n'ai pu en trouver que deux bien évidentes : lord Bathurst, par une lettre du 19 août 1817, approuve le gouverneur d'avoir retenu « les écrits incendiaires de Cobbett » envoyés par lord Holland [4] ; — l'amiral Plampin, le 28 juin 1819, écrit à sir H. Lowe qu'il a pris sur lui d'arrêter au passage des journaux contenant « d'infâmes faussetés [5] ». Si Napoléon, pendant longtemps, fut mal fourni, ce fut par défaut d'en-

1. *Napoléon en exil*, 26 août 1816.
2. Forsyth, IV, 132.
3. « Le gouverneur... n'a jamais retiré un seul journal d'une série régulière reçue par lui, mais il n'hésitera pas à le faire, s'il en voit l'utilité. » (Forsyth, IV, 485.)
4. Forsyth, IV, 224.
5. *B. N.* 10, pièce 268.

vois plutôt que par suppression d'envois effectués.

Pendant trois ans (octobre 1815-juillet 1818), les journaux vinrent de trois sources : le gouverneur, l'amiral Malcolm, O'Méara.

On ne recevait pas, à Sainte-Hélène, de journaux spécialement adressés à Napoléon ; mais, dès les premiers temps, l'amiral Cockburn prit l'habitude d'envoyer très régulièrement à Longwood les journaux qu'il recevait [1], poussant parfois la galanterie jusqu'à les envoyer avant de les avoir lus. Sir Hudson Lowe, malgré les dires de Napoléon et de O'Méara, semble avoir suivi l'exemple de l'amiral, et mis dans ses envois la même régularité : ce que O'Méara a dit dans son *Napoléon en exil* se trouve contredit par une lettre écrite par lui au gouverneur, où il parle des « séries régulières » du *Times* envoyées par celui-ci [2].

Mais ces journaux étaient peu variés, et peu de nature à plaire à Napoléon. Seul, le *Times* arri-

1. *Récits de la captivité*, I, 176, 181, 185, 202, 208, 216, 220, 222, 231, 239. — Gourgaud, 8 et 29 décembre 1815, 9-12 avril 1816. — *Napoléon en exil*, 28 juillet 1816. — *Mémorial*, 29 décembre 1815, 17 février, 9-12 mars, 9 avril 1816.

2. 20 juin 1817 (Forsyth, II, 288). — Pour les envois de sir H. Lowe, voir *Récits de la captivité*, I, 282, 293, 295, 338, 352, 403, 409, 465 ; — II, 27, 50, 59, 62, 86, 91, 97, 101, 129, 130, 172, 215, 216, 220, 224, 405, 483, 538. — Gourgaud, 15 avril, 22 et 30 mai, 18 juin, 26 juillet, 30 septembre, 24 novembre 1816, 24 janvier, 5 mars, 21, 26 et 30 mai, 15, 16 et 31 octobre 1817, 3 février 1818. — *Napoléon en exil*, 5 mars 1817. — *Mémorial*, 24 et 30 mai, 18 juin, 25 juillet, 12 août, 8 octobre, 10 novembre 1816.

vait régulièrement [1] ; et les journaux anglais plus sympathiques à Napoleon, comme le *Morning Chronicle*, ou les journaux français, plus directement intéressants pour lui, n'avaient à Sainte-Hélène que des représentants isolés, les seuls lecteurs dans l'île étant des fonctionnaires anglais, conservateurs par profession [2].

L'amiral Malcolm, qui chercha toujours à entretenir avec Napoléon de bons rapports, employa, entre autres, le moyen de lui apporter des journaux ou de les lui faire tenir par O'Méara. Comme O'Méara, nous le verrons, en apportait aussi pour son compte personnel, il est souvent difficile de distinguer de la part de qui il les apporte [3], mais il n'est pas douteux que plusieurs fois il ait été commissionnaire, et non bienfaiteur [4]. Ces transmissions déplaisaient à sir Hudson Lowe, qui les interdit [5] ; mais son indignation fut bien plus vive

1. Lettre de sir H. Lowe à lord Bathurst, de mars 1817 (Forsyth, II, 231-232).

2. On note l'envoi par l'amiral Cockburn de journaux français (*Récits de la captivité*, I, 216), du *Morning Chronicle* (*id.*, I, 239), de journaux français encore (*id.*, I, 409, 465 ; II, 129). — Cf. Gourgaud, 9 avril 1816. — Las Cases précise pour les journaux français : ce sont les *Debats* (29 mai, 12 août 1816).

3. Voir *Recits de la captivite*, I, 469 ; II, 60, 78. — *Napoleon en exil*, 16 mai, 27 décembre 1816, 5 janvier, 28 février, 23 mars, 23 avril, 7, 10 et 12 juin, 1er septembre 1817. — Gourgaud, 5 et 30 janvier, 24 mai, 18 juin, 12 novembre 1817.

4. *Récits de la captivité*, I, 439. — Gourgaud, 9 janvier 1818. — Forsyth, II, 311-312.

5. Voir sa lettre à lord Bathurst du 20 janvier 1818 (Forsyth, IV, 350).

quand il sut que O'Méara communiquait aux exilés des journaux achetés par lui, et achetés parfois expressément pour eux [1].

Malgré tous ces dons, Napoléon fut en général mal renseigné sur l'Europe jusqu'au milieu de 1818 : le seul journal qu'il ait eu régulièrement est le *Times*, avec des numéros détachés d'autres journaux [2]; il reçut quelques-uns des pamphlets qui paraissaient, mais fut loin, en fin de compte, de pouvoir se faire une idée exacte de l'état de l'Europe par la presse. Aussi, que d'idées fausses! que d'espérances déçues!

Depuis le milieu de 1818, les conditions d'information s'améliorent. Sir Hudson Lowe, dès mars 1817, avait transmis à lord Bathurst la demande faite par son prisonnier d'être abonné au *Morning Chronicle* et à quelques journaux français [3] : cette demande était demeurée sans effet. Las Cases, revenu en Europe, la renouvela auprès du ministère anglais [4], et, à partir de juillet 1818, Napoléon reçut régulièrement, malgré quelques accrocs [5], au moins le *Morning Chronicle* et probablement le *Journal du Commerce* [6]. Désormais le

1. *Napoleon en exil*, 23 mai 1817.
2. Voir lettre de O'Meara au gouverneur (Forsyth, II, 287-288).
3. Forsyth, II, 231-232.
4. *Mémorial*, IV, 599.
5. Voir *Mémorial*, IV, 574.
6. Forsyth, IV, 486. — Balmain, rapport du 23 décembre 1818.

point de vue libéral des affaires européennes ne lui était plus caché.

Mais ce qui lui permit d'être réellement au courant du mouvement des idées en Europe, ce furent les nombreuses brochures et les périodiques politiques qui lui arrivèrent avec les livres, à dater de 1818. Les listes qu'on en voit comprennent les pamphlets les plus connus, les noms les plus celèbres : Chateaubriand[1], Benjamin Constant[2], Grégoire[3], de Maistre[4], entourés de la foule des pamphlétaires de second ou de troisième plan; — les périodiques les plus connus et les plus actifs, comme la *Minerve française*[5], la *Bibliothèque historique*[6], les *Lettres normandes*[7], l'*Ermite de la Chaussée d'Antin* et ses différentes suites[8]; — et

1. *Mélanges de politique*, 2 volumes arrivés le 14 juillet 1819; — *Le duc de Berry*, arrivé fin 1820.

2. *Des elections en 1818*, arrivé le 14 juillet 1819.

3. *Première et deuxième lettres*, arrivées le 7 juillet 1820.

4. *Du Pape*, arrivé fin 1820.

5. Le numéro 4 arrive le 14 juillet 1819; on envoie de Londres le 7 janvier 1821 les numéros 6 et 8, et ceux d'avril à juillet 1819; d'autres arrivent (on ne précise pas lesquels), le 7 juillet 1820; puis deux numéros en décembre; il y en a encore dans l'envoi arrivé le 30 septembre de la même année.

6. Les numéros 6 à 11 sont envoyés de Londres le 7 janvier 1820; d'autres viennent le 7 juillet, le 30 septembre; les quatorze numéros parviennent à Longwood le 26 décembre 1820.

7. Quinze numéros arrivent le 12 mars 1818; — les numéros d'avril à juillet 1819 sont expédiés de Londres le 7 janvier 1820; il y en a encore dans l'envoi du 14 mars 1821.

8. L'*Ermite de la Chaussée d'Antin* et l'*Ermite de la Guyane* arrivèrent le 12 mars 1818; l'*Ermite de Londres*, t. I, et l'*Ermite en Provence*, le 26 décembre 1820.

les journaux ordinaires, le *Constitutionnel*, le *Drapeau blanc*, la *Quotidienne*, le *Vrai libéral*, que Napoléon prêtait généreusement au surveillant de sa captivité, le marquis de Montchenu[1].

Tout se passe donc pour les journaux et les brochures comme pour les livres : de 1815 à 1818, disette presque complète; de 1818 à 1821, abondance relative; Napoléon, pendant cette dernière période, peut se faire une idée très suffisamment nette du mouvement européen. Nous aurons à utiliser cette constatation importante.

1. Voir rapport du 7 novembre 1820 (*Aff. étrang.*, 1805, p. 48, pièce 79).

CHAPITRE IV

LA MÉTHODE DE TRAVAIL DE NAPOLÉON

Il nous est facile de saisir, dans les récits des mémorialistes, les caractères de la méthode de Napoléon dans la composition de ses *Mémoires*. Napoléon est le directeur suprême de ce travail, mais il a des collaborateurs indispensables, Las Cases, Montholon, Gourgaud, Bertrand, qui lui préparent les matériaux et auxquels il dicte. Voici l'ordre suivi à peu près invariablement dans ce travail :

1° Il indique à tel de ses compagnons la période sur laquelle il veut écrire, et le charge de recueillir les faits, chiffres, dates, etc. : la matière à laquelle, lui, donnera la forme. Tantôt il se borne à une indication orale, à une prière de prendre des notes sur telle époque dans l'*Annual Register*[1],

1. Gourgaud, 7 et 15 novembre 1815, 8 décembre 1816, 5 mars 1817, 23 août 1817. — *Recits de la captivite*, II, 171.

dans le *Moniteur*[1], dans des articles de journaux anglais[2], dans Strabon et autres anciens[3], quand il s'agit de la campagne d'Égypte, dans les *Bulletins* de la Grande Armée[4]. Tantôt il dirige lui-même ce travail de recherches, y prend part, fait extraire les notes ou traduire les articles anglais sous ses yeux[5]. Parfois, s'adressant aux techniciens, surtout à Gourgaud, il leur donne des problèmes à résoudre sur des questions d'inondations, de fortifications[6], des cartes à faire pour le récit des campagnes[7]. Dans quelques cas, il dicte d'avance des notes pour diriger ses collaborateurs dans la cueillette des faits. Ces notes indiquent les recueils à dépouiller, précisent le sujet à étudier, déterminent ses principales parties, sa structure, parfois son ton et son style. Nous avons deux de ces notes. La première est dictée à Las Cases pour les recherches à faire sur le Consulat et le début de l'Empire; elle indique les grandes lignes du sujet, le divise à l'avance en chapitres et précise le travail à faire. Il s'agit d'analyser des

1. Gourgaud, 4 juillet, 2 et 9 août 1817.
2. *Id.*, 25 janvier 1817.
3. *Memorial*, 22 septembre 1816.
4. Gourgaud, 14 avril 1817.
5. *Récits de la captivité*, II, 80. — *Mémorial*, 17-19 et 25-27 septembre 1816. — Gourgaud, 8 novembre 1816, 1er février 1817.
6. *Récits de la captivité*, I, 347; II, 165. — Gourgaud, 18, 25, 27, 28 avril, 6 et 7 mai, 23 et 25 juin 1817.
7. *Récits de la captivité*, I, 333, 376; II, 127. — Gourgaud 10 mai 1817.

Moniteurs « par événement, avec indication de page et de mois sans distinction de matière[1] ». Cela semble signifier que Las Cases devra, dans chaque numéro, relever tous les faits sans exception (*sans distinction de matière*), et les classer sous quelques rubriques *par événement* que Napoléon lui-même dicte, de façon à dégager des faits mêlés chronologiquement, mais se rapportant à des séries d'événements différents. La méthode est fort simple et fort pratique.

La seconde note est dictée à Gourgaud, pour le guider dans le rassemblement des matériaux destinés aux observations de Napoléon sur le *Discours* de lord Bathurst[2]. Elle est assez curieuse dans sa rapidité incorrecte, parfois obscure, pour que je la donne ici, d'autant qu'elle est, autant que je sache, inédite :

« Je désirerais que Gourgaud, en lisant le *Discours* de Bathurst, classât les faits en trois classes :

1° Les réponses de Bathurst à Montholon[3] qu'il déclare « it was not true » ;

2° Les assertions qu'il fait qu'il[4] n'a pas répondu et dont on a les pièces;

1. *Memorial*, 28 septembre 1816.

2. *R. O.*, t. XXI, lettre de sir H. Lowe à lord Bathurst du 30 mars 1819 (n° 207).

3. A la lettre de Montholon à sir H. Lowe du 23 août 1816. Lord Bathurst, dans son discours, relevait toutes les assertions de Montholon par la phrase « It was not true ».

4. Plutôt : qu'*on* n'a pas répondu, c'est-à-dire : que *Napoléon*

3° Les assertions de Bathurst déclarées fausses et vexantes;

4° Celles calomnieuses.

Ce qui fera une vingtaine de questions où il a toujours tort, de sorte que le résumé se divise en trois :

1° Résumé du bill[1], — des droits, — discussion des quatre restrictions faites par le gouvernement;

2° Démenti donné à un démenti qu'on lui donne pour de fausses assertions[2];

3° Assertions calomnieuses. Ton de mépris. Inconvenance de l'exécution du bill depuis l'arrivée à Sainte-Hélène.

« La péroraison doit être en deux parties : résumer et récapituler ceux ci-dessus (*sic*) — et la deuxième partie, considérations générales pour prouver que tout va au but dans le fait bien exprimé, dans l'intention dite plus obscurément de tuer l'Empereur[3]. Enfin finissant par une com-

n'a pas répondu à certaines propositions du gouvernement (voir Forsyth, IV, 172).

1. Le bill du 11 avril 1816, réglant la captivité de Napoléon.

2. Voir Forsyth, IV, 151-180. Cette phrase peu claire semble correspondre à l'examen détaillé des assertions de lord Bathurst : cette partie est en effet une série de démentis donnés à lord Bathurst, qui avait, dans son discours, donné des démentis aux plaintes de Napoléon. On doit donc comprendre : démenti donné (par Napoléon) à un démenti que lord Bathurst donne à Napoléon, etc.

3. La phrase, mal faite, est assez claire. Notez la rapidité de la dictée qui indique deux parties, et ne corrige pas quand une troisième idée apparait.

paraison, celle d'Annibal, ce qui finira les trois parties de la péroraison. »

Après avoir ainsi fait ramasser par ses compagnons, sous sa direction, les faits de son histoire, Napoléon donne sa part personnelle de travail.

2° Cette seconde phase nous est présentée de même par Las Cases et Montholon. S'étant pénétré de son sujet par la lecture des notes rassemblées, Napoléon dicte à un de ses compagnons un chapitre ou un fragment de chapitre : cette première dictée n'est, en terme de métier, qu'un *monstre*, « souvenirs sans réflexion, sans classement[1] ». Le collaborateur emporte chez lui les notes prises tant bien que mal, avec des procédés sténographiques (car Napoléon dicte très vite), et les met au net. Il rapporte son travail à Napoléon le lendemain, et celui-ci, s'en servant comme de notes, et le tenant à la main, dicte une seconde version, plus mûrie, « plus positive, plus abondante, mieux ordonnée, présentant même parfois des différences matérielles avec la première[2] ». Le collaborateur la met au net comme la première et la rapporte le lendemain ; et cette mise au net « devient la minute du travail personnel de Napoléon, il la corrige de sa main, généralement au crayon[3] ». Dès lors, le

1. *Récits de la captivité*, II, 9-10.
2. *Mémorial*, 1er-3 octobre 1815.
3. *Récits de la captivité*, II, 9-10.

travail est fait en gros, mais reste soumis à de nombreuses lectures et corrections.

Cette méthode générale de composition prenait une tournure particulière dans le cas fréquent où Napoléon s'occupait à écrire des notes sur les ouvrages qui paraissaient; et voici comment il procédait : au point de départ, de courtes phrases ou de simples exclamations, griffonnées au crayon dans la marge : les notes sur l'*Ambassade de Varsovie*[1], sur l'*Histoire de Charles XIV Jean*[2], ou le premier état des notes sur *Fleury de Chaboulon*[3], en sont des types très significatifs; mais, en partant de ces notes brèves crayonnées sur l'ouvrage, Napoleon dictait des développements plus étendus, toujours sous forme de notes : ce qui fait que, pour plusieurs de ces notes, nous possédons les deux états successifs : à côté des notes sur *Fleury de Chaboulon* publiées, d'après l'original, en 1867, nous avons des notes sur le même ouvrage, plus étendues, plus abondantes, représentant un *second état*, quoique *publiées les premières* dans l'édition de 1822 des *Mémoires*; — à côté des notes sur le manuscrit de Sainte-Hélène, éditées en 1820

1. Voir Bibliographie, 63.
2. *Id.*, 72.
3. *Id.*, 69. — L'ouvrage, annoté de la main de Napoléon, est au musée de Sens; les notes ont été publiées (*premier état*) dans les *Commentaires de Napoléon* (Bibliographie, 4).

et 1821 par O'Meara et Gourgaud[1], l'édition de 1823 en donne qui sont plus étendues et plus nombreuses, et constituent évidemment une seconde version; — enfin, les notes sur Lloyd[2], assez courtes, éditées en 1900 seulement[3], se sont transformées en des développements assez longs, publiés dans l'édition des *Mémoires* de 1870[4].

Mais nous avons vu que Napoléon ne fut pas, durant tout son séjour à Sainte-Hélène, également bien documenté pour écrire son histoire. Il arriva donc plusieurs fois que, se trouvant soudain mieux pourvu de renseignements, il voulut recommencer ou compléter ce qu'il avait fait déjà : alors les

1. Bibliographie, 12 et 12 *bis*.
2. *Id.*, 74.
3. *Id.*, 18.
4. Ces « seconds états », toujours plus longs que les premiers, ont paru suspects à Quérard (*Supercheries littéraires dévoilées*, II, p. 2230) : il a cru voir dans ces changements la main d'éditeurs désirant allonger la copie. Un fait tendrait à lui donner raison : à peu près toutes les additions faites aux notes primitives sur le *Manuscrit de Sainte-Hélène* sont des morceaux textuellement empruntés aux *Lettres du Cap* : les éditeurs auront peut-être voulu faire rentrer par fragments dans les œuvres de Napoléon ces *Lettres du Cap*, qu'ils ne pouvaient guère alors avouer comme de leur maître. Mais cette utilisation des *Lettres du Cap* a pu être ordonnée par Napoléon; et deux faits défendent la probité des éditeurs contre les soupçons, souvent excessifs, de Quérard : 1° les notes publiées en 1822 sur Fleury de Chaboulon étaient assez vives contre les Bourbons pour que les éditeurs aient été obligés d'y pratiquer — on le voit sans peine — de vastes coupures. Se seraient-ils amusés à gonfler ces notes pour les tronquer ensuite? — 2° Les notes sur Lloyd ont été gonflées comme les autres, et les éditeurs n'avaient pourtant nul intérêt à le faire : car ils ne les ont pas publiées.

écrits obtenus par les recherches et les dictées que je viens de décrire ne constituèrent eux-mêmes que des *premières versions*, auxquelles de *secondes versions* succédèrent, obtenues à l'aide des mêmes procédés, avec des matériaux plus abondants.

1° L'*Histoire de la campagne d'Italie* (1796-1797), précédée du *Siège de Toulon*, du *Treize Vendémiaire* et des *Opérations de l'armée d'Italie* (1792-1795), nous est parvenue sous deux états. Napoléon avait commencé à la dicter à Las Cases sur le *Northumberland*, le 9 septembre 1815, n'ayant à sa disposition qu' « un mauvais livre sur les guerres des

La première publication est de 1870. On peut procéder par analogie, et conclure que ces changements et accroissements sont l'œuvre de Napoléon : cela s'accorde parfaitement avec ce que nous venons de voir de sa méthode de travail.

Note additionnelle. — Je crois avoir aussi retrouvé un *premier état* des *Lettres du Cap*. Dans le premier cahier communiqué par M. du Couedic de Kergoualer (voir Bibliographie), on trouve des *Notes sur l'ouvrage intitulé : Letters written from Saint Helena, printed in London in 1816*, avec le préambule suivant : « On a publié en Angleterre en 1816 une brochure sur Napoléon; elle a eu un grand nombre d'éditions, a été traduite en plusieurs langues. Dans plusieurs contrées, où la police en a empêché la circulation, elle a pénétré manuscrite. Bien des choses sont vraies, mais il existe des objets importants que l'auteur dénature; il est évident qu'il n'entendit ni le français ni l'italien. Nous redresserons dans onze notes ses récits les plus importants. » Ces onze notes contiennent l'essentiel des *Lettres du Cap*, et dans le même ordre. Il est probable qu'on en a là une première ébauche, à laquelle Napoléon a donné ensuite un cadre littéraire, et qu'il a cherché à rendre d'une lecture agréable par un récit varié et l'addition de quelques anecdotes.

Français en Italie [1] ». Il la continua avec ses divers compagnons, mais surtout Las Cases, sur le *Northumberland* [2] et aux *Briars* [3], avec aussi peu de ressources. Elle fut corrigée et retouchée à l'aide de l'*Annual Register*, à partir de novembre 1815 [4]. Les *Bulletins* de Napoléon, prêtés par sir Hudson Lowe en avril 1816, et les *Moniteurs* arrivés en juin ne servirent qu'à fournir l'ouvrage de pièces justificatives et à y faire quelques corrections de détail, mais non à le refondre en entier [5]. En octobre 1816, Napoléon en faisait brûler les brouillons et ne conservait que deux copies [6] : la première version était donc entièrement finie lors de l'enlèvement de Las Cases. Las Cases ayant été arrêté le 25 novembre, ses papiers furent saisis, et, parmi eux, une partie au moins des deux copies. Napoléon les réclama. Las Cases demanda à en conserver quelques chapitres, et Napoléon y consentit : ce sont eux qui, après avoir partiellement paru dans le *Recueil de pièces authentiques*

1. *Mémorial*, 7-9 septembre, 1er-3 octobre 1815.
2. *Mémorial*, 19-22 septembre, 1er-3 octobre 1815. — Gourgaud, 4, 7, 9 octobre 1815.
3. *Récits de la captivité*, I, 162. — Gourgaud, 28 octobre 1815. — *Mémorial*, 25-27 octobre, 28-31 octobre, 1er-4 novembre, 6 novembre 1815, etc.
4. *Récits de la captivité*, I, 176, 231, 232, 236. — Gourgaud, 27 février 1816. — *Memorial*, 6 novembre 1815.
5. *Récits de la captivité*, I, 311, 337, 349, 350, 351, 353, 358, 399, 407. — Gourgaud, 9 et 11 août 1816. — *Mémorial*, 4 juin, 26 juin, 7, 8, 9, 14, 16 août, 22 et 24 septembre 1816.
6. *Mémorial*, 5 octobre 1816.

sur le captif de Sainte-Hélène[1], ont été insérés dans le *Mémorial*[2]. Le récit du siège de Toulon, donné par Gourgaud dans le premier tome des *Mémoires* en 1822, semble également faire partie de ce premier état. — Mais lorsque Napoléon eut à sa disposition des sources nouvelles de renseignements, il recommença le travail et le redicta entièrement à Montholon, probablement dans le courant de 1818 et de 1819[3] : c'est la forme que nous retrouvons dans les éditions successives des *Mémoires*.

2° Même dualité pour la campagne d'Égypte. Napoléon l'avait commencée aux Briars[4], et continuée avec l'*Annual Register*, quelques *Moniteurs*, les *bulletins*[5], puis complétée à l'aide d'auteurs anciens, Strabon, Hérodote, qu'il reçut en juin 1816[6]. Comme Las Cases l'avait fait pour la campagne d'Italie, Gourgaud, en 1818, emporta quelques chapitres de la campagne d'Égypte, où il avait eu la plus grande part[7], et l'édita en 1822

1. Voir Bibliographie, 5.
2. I, 443-490; II, 182-244, 380-462, plus quelques fragments.
3. *Récits de la captivité*, II, 266.
4. *Id.*, I, 162.
5. *Id.*, I, 174, 207, 210, 213, 214, 224, 262, 277, 294. — Gourgaud, 30 novembre, 12, 15 décembre 1815, 10, 15, 16, 24, 25, 29, 31 janvier, 1er, 2, 17, 20 février 1816.
6. *Récits de la captivité*, I, 299, 333, 376; II, 50, 96. — Gourgaud, 22 juillet, 1er et 29 août 1816, 25 avril, 6 et 8 mai, 23 et 25 juin, 5 juillet, 22 août 1817. — *Mémorial*, 17, 18, 19, 22, 25, 27 septembre 1816.
7. Voir la liste de ses papiers au départ de Sainte-Hélène, *R. O.* 14.

dans les Mémoires. Gourgaud parti, Napoléon, mieux pourvu de documents, reprit entièrement le travail, et le dicta à Montholon dans le courant de 1819[1] : c'est la version qu'a publiée en 1847 le général Bertrand.

3° Même dualité encore pour le récit de la campagne de Waterloo. Cette campagne, dont le souvenir fut pour Napoléon une véritable obsession, il en commença le récit dès le 6 octobre 1815, à bord du *Northumberland*[2]. Repris et refait constamment avec les matériaux nouveaux qui affluaient[3], il n'arrivait jamais à un état satisfaisant pour Napoléon, dont l'esprit se refusait à comprendre les causes de sa défaite. Gourgaud, en partant, emporta le brouillon de cette campagne dans son dernier état, et le publia en 1818[4]. Mais Napoléon, en juin 1820, reprit son travail et le refit entièrement[5]; on le fit passer en Angleterre à O'Meara, qui le fit éditer à Londres, Paris et Philadelphie[6]; c'est le texte donné plus tard dans les éditions des Mémoires.

1. *Recits de la captivite*, II, 7.
2. *Id.*, I, 145-146.
3. *Id.*, I, 264, 265, 270 ; II, 86, 90, 105. — *Memorial*, 26 août 1816. — Gourgaud, 24, 27 avril, 9, 11, 19 mai, 12 et 16 juin 1816, 4, 8, 13, 30 mars, 15 et 20 mai, 3 juin 1817.
4. Voir Bibliographie, 7.
5. *Recits de la captivite*, II, 404-405.
6. Voir Bibliographie, 8. — Une raison porterait à croire que la date donnée par Montholon est inexacte, et qu'il faut dater la refonte de 1819. En effet, les lettres de O'Meara à madame de

La comparaison de ces versions successives est intéressante, on y saisit sur le vif le travail de composition de Napoléon, les procédés de sa création.

Souvent les changements sont peu profonds : plusieurs chapitres de la campagne d'Italie sont d'une analogie presque textuelle dans la version de Las Cases et dans celle de Montholon[1] ; ainsi pour certains de la campagne d'Égypte, on ne constate presque aucune différence entre les versions de Gourgaud et celle de Bertrand[2] ; et la même analogie se retrouve par endroits entre le *Waterloo* de Gourgaud et celui que publia O'Meara[3]. Même alors, il subsiste cependant deux différences, qui changent sensiblement la nuance du récit :

Montholon (communiquées par M. le vicomte du Couëdic de Kergoualer, voir la Bibliographie) parlent, dès février et mars 1820, de négociations avec l'éditeur Phillipps pour la publication d'un ouvrage dont le titre n'est pas donné, mais qui a toutes chances d'être la seconde version de la *Campagne de 1815*. Phillipps en offrait quatre mille livres sterling : un autre éditeur ne voulait pas conclure « unless the name of the great personage is formally affixed to it as author ». Le doute n'est guère possible, d'autant que la *Campagne de 1815*, seconde version, a paru chez Phillipps. Or, il est probable que O'Meara n'aurait pas négocié la vente de cet ouvrage sans l'avoir, ou du moins sans savoir qu'il était fait : ceci nous reporte donc, pour la refonte, très probablement en 1819 (peut-être en 1818, voir chap. VIII).

1. *Treize Vendémiaire*, *Montenotte*, *Castiglione*, *Rivoli*.

2. *Les Pyramides*.

3. *État militaire de la France*, *Plan de campagne*, *Passage de la Sambre*.

1° Le second état, fait avec plus de ressources documentaires, est plus précis, les chiffres y sont plus détaillés [1] ou plus exacts [2]; la seconde version donne volontiers, dans le récit même, des extraits de pièces officielles, comme si l'auteur voulait s'effacer et laisser parler les documents [3]. Un passage du chapitre d'Aboukir est curieux à cet égard. Dans la première version [4], Napoléon raconte et critique directement la conduite de Brueys; dans la seconde [5], les mêmes critiques existent, mais sont données comme contenues dans les dépêches envoyées à Brueys par Bonaparte en Égypte : ce n'est plus Napoléon en 1819 qui juge, c'est le général en chef en 1798. Qu'on lise aussi, dans les deux versions de la Campagne de 1815, le chapitre de Ligny : le changement de ton est sensible. Dans la première, Napoléon appuie sur les fautes de Ney, discute, argumente; dans la seconde, il expose simplement les faits : le lecteur conclura [6].

1. Voir *Castiglione*, § VIII de la version Montholon; — *Rivoli*, II et X; — *Tagliamento*, VII.
2. Voir *Castiglione*, VII.
3. *Paris*, I; *Aboukir*, II et III.
4. Paragraphes IV-VII.
5. Paragraphes II-III.
6. A noter aussi, dans les *Observations sur la campagne de 1815* : dans la première version, Napoléon, comme étourdi, écrasé encore de sa défaite, songe à se justifier, à montrer qu'il n'est pas responsable, que les fautes ne sont pas de lui; — dans la seconde, il édicte, juge, condamne Ney, Grouchy, Wellington. Il s'est ressaisi, il a repris le ton du maître.

2° D'une version à l'autre, le ton général est sensiblement modifié. Dans la première, Napoléon est plus familier ; il parle quelquefois à la première personne du pluriel : « nous nous battîmes,... nous eûmes à souffrir... » Jamais ce *nous* n'apparaît dans la seconde version ; c'est toujours : « l'armée se battit, l'armée eut à souffrir. » Souvent au « Napoléon » de la première version se substitue, plus solennellement, « le général en chef ». Détail significatif : des soldats qui adressent la parole à Napoléon, le tutoient, à la républicaine, dans le premier récit ; dans le second, cette familiarité a disparu, et les soldats disent *vous* à leur général. Et ce n'est pas sotte vanité de la part du conteur : là il se laissait aller à conter ses souvenirs ; ici, il veut s'élever à la dignité, à l'impersonnalité de l'histoire.

D'autres indices existent de ce désir d'effacer la personnalité de l'auteur ; des réflexions souvent fort intéressantes disparaissent d'une version à l'autre : sur la constitution de l'an III[1], sur la guerre maritime[2], sur l'islamisme et le christianisme[3], sur les usages des Égyptiens[4] ; c'est que

1. *Treize Vendémiaire.*
2. *Aboukir.*
3. *Campagne d'Égypte*, *Religion* ; ces réflexions occupent quatorze pages dans l'édition de Gourgaud, six dans Bertrand.
4. Le chapitre *Usages*, dans Gourgaud, a vingt-deux pages ; — les passages correspondants dans le chapitre *Religion*, de Bertrand, en ont huit.

ces réflexions, ne se rattachant pas directement à l'action, montrent trop directement l'auteur, Napoléon à Sainte-Helène, méditant sur son passé : le lecteur n'en a que faire : il lit une histoire, et non les distractions de Napoléon exilé.

Nous n'avons vu jusqu'à présent que des changements peu profonds. Il en est de plus sérieux. Dans le premier état de la campagne d'Italie, Napoléon se remémore ses souvenirs de la façon la plus simple, par ordre chronologique, mêlant les événements militaires et les faits diplomatiques, prenant généralement une bataille comme centre d'un chapitre, et la faisant précéder ou suivre du récit des négociations contemporaines. Dans le second état, plus soucieux de l'ordre logique de l'histoire que de l'ordre chronologique des souvenirs, il met à part les événements diplomatiques, les détaille et en constitue des chapitres séparés [1]. On constate quelque chose d'analogue pour le récit de la campagne de Joubert dans le Tyrol, fait à deux fois et brièvement dans la première version [2], en une seule fois et avec détail dans la seconde [3]. Là encore, on sent le souci de transformer des Mémoires en une véritable histoire.

1. *Négociations en 1796*, *Négociations en 1797*. — Voir des éléments de ces chapitres dans la première version, *Arcole*, I; *Tagliamento*, I.

2. *Tagliamento*, IX, et *Leoben*, VI.

3. *Tagliamento*, VII.

Certaines parties enfin sont complètement refondues : le *Siège de Toulon*, *Venise*, *Léoben*, la plus grande partie de la *Campagne d'Égypte* sont dans ce cas. Alors, généralement, le second état, mieux documenté, est sensiblement plus long : de 31 pages, le chapitre de Toulon passe à 55; celui de Léoben, de 14 à 23; la description de l'Égypte, de 27 à 92; le récit du siège d'Acre, de 10 à 18. Mais il n'y a pas seulement gonflement : la chronologie mieux connue, la suite des faits mieux observée amènent des changements dans le plan, un ordre meilleur, plus de clarté.

Dans la première version du siège de Toulon, par exemple, Napoléon, après avoir raconté la sortie des Anglais le 30 novembre 1793, se rappelle l'assaut manqué par la faute du général Doppet et le raconte : or ce fait s'est passé le 11 novembre, et a précédé, dans la réalité, celui qui, dans le récit, le précède : on a là des souvenirs écrits un peu au hasard, tels qu'ils reviennent à la mémoire et dans l'ordre où ils y reviennent : quelques épisodes saillants sont mis en lumière, mais la suite manque. — De même la première version de *Léoben* est, par le manque de chronologie, une vraie macédoine de faits sans suite : la seconde version rétablit l'ordre, et, d'une série de souvenirs personnels, fait un chapitre d'histoire de France.

Ce que l'on constate à l'intérieur de chaque chapitre se retrouve dans l'ensemble de la campagne d'Italie ou d'Égypte. Dans la première version, chaque chapitre semble un tout destiné à se suffire à lui-même. Dans la seconde, quelques phrases, quelques réflexions d'introduction et de conclusion le remettent dans l'ensemble du récit, et en font une partie d'un tout bien lié. Napoléon a donc marché, sans cesse et avec méthode, vers l'ordre, la précision, l'organisation.

Cette méthode de travail m'apparaît, somme toute, comme digne de l'esprit sûr et précis de Napoléon. Ce dépouillement soigneux des sources, ce travail répété de digestion et de refonte, qui arrive visiblement à plus de clarté, de précision, d'impersonnalité, tout cela est remarquablement conduit; et comme Napoléon, dans la dernière partie de son séjour, a été suffisamment renseigné, nous pouvons estimer que l'on a, sur les sujets par lui traités, sa pensée définitive; ce qu'il a dit, c'est bien ce qu'il a voulu dire, ce qu'il a voulu qu'on pense de son œuvre.

Dernière preuve de la sûreté de cette méthode : il n'aurait pas voulu que les premières esquisses de son histoire fussent publiées. Il n'abandonna quelques chapitres à Las Cases qu'à son corps défendant; quand Gourgaud partit, Napoléon voulait qu'il rendît tous les brouillons en sa posses-

sion[1] : il ne voulait laisser subsister que l'état définitif de sa pensée, jugeant les ébauches insuffisantes. Mais ce que nous avons de ses esquisses nous garantit la conscience avec laquelle l'œuvre totale a été faite et nous prouve que les Mémoires représentent bien la pensée clairement consciente d'elle-même, et bien informée, de Napoléon.

1. Gourgaud, 5 février 1818. — Voir l'exagération et la déformation de ce désir de Napoléon dans les *Souvenirs diplomatiques* de lord Holland. Paris, Rouvier, 1851, p. 275.

CHAPITRE V

LES ŒUVRES ET LES DATES

Il nous reste, pour donner une idée complète du travail de Napoléon à Sainte-Hélène, à faire l'énumération exacte des écrits qu'il y a composés, en fixant, autant que possible, la date de leur composition. On peut les répartir en trois séries : les Mémoires, — les ouvrages politiques de circonstance, — les ouvrages relatifs à l'art militaire ou à l'histoire de la guerre en dehors de son règne.

I. *Mémoires*. — Du bâtiment de ses Mémoires, Napoléon a édifié les deux ailes, la période 1793-1801 et l'année 1815, laissant à peu près vide la partie centrale. La première portion peut se répartir en quatre parties :

1° La *Campagne d'Italie* (1796-1797), précédée du *Siège de Toulon* et du *Treize Vendémiaire*. Nous avons, pour un certain nombre de chapitres, deux versions de cette campagne : la première, écrite par Las Cases en 1815 et 1816; la seconde,

par Montholon en 1818 et 1819 très probablement[1].

2° La *Campagne d'Égypte*, dont nous avons également deux versions : la première, écrite surtout par Gourgaud (1815-1818), a été publiée dans les Mémoires en 1822; la seconde, écrite par Montholon en 1819, a été publiée par Bertrand en 1847[2].

3° L'époque du *Directoire*, qui est comme la préface et la justification du 18 Brumaire (*Situation de l'Europe en 1798*, — *Politique extérieure et intérieure du Directoire*, — *Vendée*; — et on peut y rattacher les *Événements de 1798 et 1799*, publiés avec la *Campagne d'Égypte*). Les Mémoriaux donnent peu d'indications sur la composition de cette partie des Mémoires. Napoléon semble s'en être occupé à la fin de 1817 et au début de 1818[3]. Il est probable que la plus grande partie en fut écrite après le départ de Gourgaud et avec la collaboration de Montholon, qui a publié ces chapitres dans les Mémoires en 1822.

4° Le *18 Brumaire* et les premiers temps du *Consulat* (*Consuls provisoires*, — *Gênes*, —

1. Voir, à l'Appendice III, le tableau comparatif des deux versions, qui permet de se rendre compte des parties absentes de la première.
2. Voir Appendice III.
3. *Récits de la captivité*, II, 238. — Gourgaud, 19 décembre 1817, 18 janvier 1818.

Marengo, — *Ulm*, *Moreau*, — *Diplomatie*, *guerre*, — *Neutres*). Ce fut une des portions travaillées le plus longtemps et avec le plus de soin : commencée dès octobre 1815[1], elle fut poursuivie, surtout avec Gourgaud, jusqu'au départ de ce dernier[2]; Gourgaud emporta même quelques brouillons relatifs à l'expédition des Anglais contre Copenhague[3], mais la plus grande partie resta et fut retouchée à diverses reprises[4]. Napoléon voulait certainement pousser plus loin cette partie de son œuvre, car on le voit travailler à plusieurs reprises sur les négociations d'Amiens[5]; mais cette partie n'a pas été rédigée, semble-t-il, de façon définitive. Gourgaud a publié les chapitres terminés dans l'édition de 1822.

La portion consacrée à la fin de la vie politique de Napoléon forme deux livres : l'île d'Elbe et les Cent Jours, — la Campagne de Waterloo.

1° *L'île d'Elbe et les Cent Jours*. — Napoléon y travailla un peu à toutes les époques de sa captivité, principalement avec Montholon[6]. Pour des

1. Gourgaud, 30 et 31 octobre, 2, 3, 4, 6, 7 novembre 1815. — *Mémorial*, 14 novembre 1815.

2. *Recits de la captivite*, I, 200, 214, 238, 239, 294, 321, 325, 326, 351, 353, 396, 438; II, 51, 61, 62. — Gourgaud, 1er février, 25 décembre 1817. — *Mémorial*, 4 juin 1816.

3. *R. O.*, t. 14, rapport du major Gorrequer du 16 février 1818.

4. *Récits de la captivité*, septembre 1819.

5. *Id.*, I, 201, 294.

6. *Id.*, I, 209, 220, 298, 319, 403; II, 83, 186, 194, 200,

raisons politiques sans doute, cette partie des Mémoires ne fut publiée ni en 1822 ni en 1830, et ne parut que dans l'édition de 1870.

2° *Waterloo.* — Cette campagne ne cessa d'obséder, à Sainte-Hélène, l'esprit de Napoléon; ne pouvant arriver à comprendre les causes de sa défaite, il y revenait sans cesse; les anniversaires de juin l'y ramenaient surtout, tantôt pour étudier froidement ses fautes ou celles de ses lieutenants, tantôt pour s'étonner, s'exclamer et déplorer les fatalités qui l'avaient perdu. Dès le 6 octobre 1815, sur le *Northumberland*, il s'en occupait [1]. Du travail ainsi commencé, et poursuivi trois ans [2], sortit une première version, que Gourgaud emporta et publia en Europe [3]. Nous avons vu que le travail, repris ensuite par Napoléon, reçut une seconde forme et fut publié par O'Meara en 1820 [4] : c'est la version qu'on a depuis reproduite.

La période intermédiaire (1801-1814) et la période antérieure à 1793 ne sont pas restées dénuées de tout éclaircissement de la part de Napoléon. Sans parler de ce qui en est dit dans

239, 316. — Las Cases, 25-28 février 1816. — Gourgaud, 9 juin 1816, 12, 19 septembre 1817.

1. *Récits de la captivité*, I, 145-146.

2. *Id.*, I, 264, 265, 270; II, 86, 96, 105. — *Mémorial*, 26 août 1816. — Gourgaud, 24 et 27 avril, 9, 11 et 19 mai, 12 et 16 juin 1816, 4, 8, 13, 30 mars, 15 et 20 mai, 3 juin 1817.

3. Voir Bibliographie, 7.

4. *Id.*, 8.

les ouvrages de circonstance, des fragments, dictés à Las Cases et à Montholon, insérés dans le *Mémorial* et les *Récits de la captivité*, les représentent, — très incomplètement. Voici la liste de ces fragments :

Dans Las Cases : 1° Une dictée sur l'adolescence de Napoléon [1];

2° Une dictée sur la Convention [2].

Dans Montholon : 1° Une note sur Saint-Domingue [3];

2° Une note sur la politique de Napoléon vis-à-vis de la Russie [4];

3° Une dictée sur sa politique religieuse [5];

4° Une note sur Lavalette [6];

5° Une note sur la politique intérieure [7];

6° Une note sur les affaires d'Espagne [8];

7° Une note sur les négociations de Dresde en 1813 [9];

8° Le complément de la dictée sur la Hollande (donnée dans les Mémoires), — complément relatif à la jeunesse de Louis Bona-

1. Inséré dans le récit du 27-31 août 1815, mais dicté le 5 octobre 1816.
2. 12 juin 1816.
3. Le 24 avril 1816.
4. Le 10 février 1818.
5. Le 15 mai 1818.
6. 8 février 1820.
7. 20 août 1820.
8. 21 novembre 1820.
9. 23 mars 1821.

parte et à son élévation au trône de Hollande[1];

9° Une note sur la question polonaise[2].

J'ajoute, pour être complet, quoique ces dictées ne soient plus des fragments de Mémoires :

1° Une note sur la décision prise par Napoléon de se rendre aux Anglais en 1815[3];

2° Un projet de constitution libérale pour la France[4];

3° Des conseils au roi de Rome[5].

II. *Ouvrages de circonstance.* — Plus intéressants encore pour nous que les Mémoires sont les opuscules écrits par Napoléon à Sainte-Hélène pour répondre à des publications relatives à son règne et à sa personne, pour les corriger ou les réfuter. Ce que nous avons des Mémoires est

1. *Édition anglaise des récits de la captivité* (Bibliographie, 23), t. I, chap. XIV.

2. *Id.*, t. III, chap. VIII. — Cette édition anglaise est assez curieuse à comparer à l'édition française. Montholon, confiant dans les capacités robustes du lecteur anglais, a donné avec ses *Récits*, semble-t-il, toutes les dictées de Napoléon (publiées ou non), dont le manuscrit lui était demeuré : le *Manuscrit de l'île d'Elbe*, — la *Campagne d'Italie*, — la note sur les *Prisons d'État*, les notes sur l'*Art de la guerre*; en plus, des dictées inédites, comme celles que je viens de citer, ou des portions des *Mémoires* supprimées en 1822 comme compromettantes; et même, par moments, des fragments de Las Cases confondus avec ses propres notes (comparer par exemple, t. III, chap. VIII, *Projets de Napoléon après Moscou*, — avec le *Mémorial*, 24 août 1816). — Dans l'édition française, moins confiant dans la patience du lecteur, il a presque tout éliminé, sauf les quelques dictées citées plus haut.

3. *Récits de la captivité*, I, 99 (juillet 1815).

4. *Id.*, II, 380-400 (mars 1820).

5. *Id.*, II, 517-528 (17 avril 1821).

surtout militaire; ou, si la politique est touchée, c'est un peu de côté. Napoléon expose ses actes sans trop parler de ses sentiments et de ses idées. Les ouvrages de circonstance, moins raidis dans l'impersonnalité historique, écrits de passion, en réponse à une attaque, la plupart du temps, sont beaucoup moins avares de ces renseignements. Établissons-en la liste, et, si possible, la date de composition.

A l'année 1816, on peut attribuer la composition d'un ouvrage contre les Bourbons et la légitimité, auquel Napoléon semble avoir travaillé dès novembre 1815 [1], qu'il voulut d'abord écrire en quatorze chapitres [2], qu'il réduisit à dix et amena à sa forme définitive en septembre 1816 [3]. Il fut publié, sous le titre de *Manuscrit de l'île d'Elbe, ou des Bourbons en 1815*, à Londres en 1818, probablement par les soins de O'Meara [4]. Cette œuvre, certainement authentique, de Napoléon n'a pas été recueillie depuis dans les éditions successives des Mémoires.

De 1816 aussi datent probablement les notes sur l'*Histoire de l'Ambassade de Varsovie*, de l'abbé

1. Gourgaud, 26, 29, 30 novembre 1815.
2. *Récits de la captivité*, I, 296. — *Mémorial*, 27 août, 8 septembre 1816.
3. *Récits de la captivité*, I, 387. — *Mémorial*, 8 septembre 1816.
4. Bibliographie, 9. — Autre édition (partielle) sous le titre de : *Fragments extraits des Mémoires de Napoléon*. Paris, Librairie départementale, 1821.

de Pradt[1]. Cet ouvrage fut reçu à Longwood au printemps de 1816[2] : Napoléon a dû écrire aussitôt, au courant de la plume, les notes très courtes, non destinées à la publication, qu'on a données dans l'édition des Mémoires de 1830[3].

L'année 1817 fut très active. Lord Bathurst avait prononcé, le 18 mars 1817, à la Chambre des lords, un discours en reponse à lord Holland, qui critiquait la conduite du gouvernement anglais vis-à-vis de Napoléon. Ce discours avait été connu à Longwood le 27 mai 1817. Le 30 mai, Napoléon travaillait déjà à dicter des observations sur ce discours. Il continua avec acharnement pendant les mois suivants, « éreintant » Montholon, nous dit Gourgaud, et Gourgaud après Montholon[4]. Il espérait faire passer ces observations en Europe, soit par lord Amherst, ambassadeur en Chine de passage à Sainte-Helène, soit par l'amiral Malcolm qui retournait en Angleterre : l'un et l'autre s'y refusèrent[5]. Napoléon, qui, en octobre 1817, refaisait ces observations pour la huitième fois[6], se passa de leur aide. Envoyées à sir Hudson Lowe

1. Bibliographie, 63.
2. Le 14 juin, d'après Montholon; le 26 avril, d'après Las Cases.
3. T. VIII, p. 338-349.
4. *Récits de la captivité*, II, 130. — Gourgaud, 13, 14, 16, 20, 21, 25 juin, 18 juillet 1817.
5. *Récits de la captivité*, II, 147. — Gourgaud, 2 juillet 1817.
6. *Id.*, II, 209-210.

et aux commissaires le 7 octobre, les observations furent publiées en Europe, probablement par l'entremise de O'Meara, dès 1818[1].

La même année, le 5 mars, on avait reçu à Longwood les lettres publiées sur Napoléon par le docteur Warden, chirurgien du *Northumberland*[2]. Aussitôt, Napoléon travailla à les corriger et à les compléter, de mars à août 1817[3]. De ce travail sortirent, résultat dernier, nous l'avons vu, de plusieurs formes différentes, les Lettres dites du Cap, qui parurent en Angleterre dès 1817 : l'un des plus précieux ouvrages de Napoléon à Sainte-Hélène[4].

Un ami de lord Byron, Hobhouse, avait envoyé à Longwood ses « Lettres écrites de Paris pendant le dernier règne de l'Empereur Napoléon[5] ». Elles arrivèrent à Sainte-Hélène en juin 1816. Mais sir Hudson Lowe les retint comme envoyées d'une manière contraire aux règlements[6]. On les connut pourtant à Longwood, en juillet 1817[7], et le

1. *Récits de la captivité*, II, 211. — Gourgaud, 7 octobre 1817. — Voir Bibliographie, 11.

2. Voir Bibliographie, 28.

3. *Récits de la captivité*, II, 97, 171. — Gourgaud, 16 mars, 21 juin, 15, 16, 22, 23, 28 août 1817.

4. Bibliographie, 6, 6 *bis*, 6 *ter*.

5. *Id.*, 64.

6. *Napoleon en exil*, 5 août 1816. — Sir Hudson Lowe était du reste autorisé par Hobhouse à garder l'ouvrage, s'il le croyait nécessaire (Forsyth, I, 243).

7. *Récits de la captivité*, II, 149, 201. — Gourgaud, 5 juillet, 28 août 1817.

28 août Napoléon annonçait l'intention de faire sur cet ouvrage des notes qu'il publierait ensuite[1]. Ces notes n'ont paru que dans l'édition de 1870 des Mémoires.

Les exilés furent, la même année, vivement interessés par un ouvrage paru en Europe sous le titre de *Manuscrit venu de Sainte-Hélène d'une manière inconnue*[2]. L'auteur, que l'on a su plus tard être un certain Lullin de Châteauvieux, y donnait un récit de la vie de Napoléon censé fait par Napoléon lui-même. Cette mystification littéraire eut un vif succès de curiosité ; l'ouvrage fut apporté le 5 septembre 1817 à Napoléon, qui s'ingénia, comme l'Europe entière, à deviner l'auteur de la supercherie, sans d'ailleurs y réussir. Il s'y intéressa beaucoup[3], et, trois jours après, il avait déjà écrit les quarante notes assez courtes[4] que successivement O'Meara et Gourgaud publièrent en Europe[5]. Nous avons vu que plus tard ces notes furent reprises, accrues et, dans leur nouvel état, entrèrent dans l'édition de 1822 des Mémoires.

Enfin, il faut reporter à cette année 1817 un ouvrage qu'on n'a pas rangé jusqu'à présent dans

1. Le 23 septembre, elles n'étaient pas encore écrites (voir Gourgaud).
2. Bibliographie, 49.
3. Gourgaud, 5, 6, 8 septembre 1817. — *Récits de la captivité*, II, 182.
4. Gourgaud, 8 septembre 1817.
5. Bibliographie, 12 et 12 *bis*.

les écrits de Napoléon, mais dont l'attribution ne me semble pas douteuse. Il s'agit des *Letters from the island of Saint Helena, exposing the unnecessary severity exercised towards Napoleon* [1] qui parurent en 1818 et dont une traduction fut donnée dans le *Recueil de pièces authentiques sur le captif de Sainte-Hélène* [2]. Elles sont supposées écrites par un capitaine de vaisseau anglais. La forme, très analogue à celle des *Lettres du Cap*, — la façon de développer le caractère du brave marin anglais selon la formule traditionnelle de franchise mâle et de brusquerie cordiale, — l'apparition de certaines anecdotes chères aux écrivains de Sainte-Hélène [3], tout indique la main, ou tout au moins l'inspiration de Napoléon. Ces lettres ont surtout rapport à l'affaire du buste [4], et d'un bout à l'autre exposent, avec un art remarquable de mise en scène, la version de cette affaire que l'on retrouve dans O'Meara [5].

1. Bibliographie, 10.

2. *Id.*, 5.

3. Les anecdotes concernant les prisonniers anglais de Verdun et de Givet; cf. *Napoléon en exil*, 17 août 1817; — et *Mémorial*, 5 novembre 1816, où Las Cases garantit l'*authenticité* de ces lettres (sans que le sens du mot soit bien clair).

4. L'une des affaires les plus irritantes du séjour de Napoléon à Sainte-Hélène. Il s'agissait d'un buste du roi de Rome que Napoléon accusait sir Hudson Lowe d'avoir voulu retenir ou détruire.

5. *Napoléon en exil*, 6, 10, 11, 18 juin, 4, 17 juillet 1817, etc.; et une lettre de O'Meara à M. Finlaison, du 18 août 1817, *B. M.*, t. 20146.

Après 1817, nous sommes beaucoup moins bien renseignés : Las Cases et Gourgaud ne sont plus là, et Montholon, très absorbé, ne peut prendre que des notes très brèves ; aussi ne peut-on établir que très approximativement les dates de composition des écrits postérieurs à 1817. Nous avons vu que les ouvrages de Mathieu Dumas[1] et de Rogniat[2], les derniers tomes de Jomini[3], sont arrivés à Longwood en décembre 1818 ; il est donc probable que les notes de Napoléon sur ces ouvrages furent écrites dans le courant de 1819[4].

De même, en 1820, nous voyons l'ouvrage de P. de Lacroix sur *la Révolution de Saint-Domingue*[5] arriver vers le commencement de l'année : la date

1. Bibliographie, 65.
2. *Id.*, 66.
3. *Id.*, 67.
4. Ces notes furent publiées pour la première fois dans l'édition des *Mémoires* de 1822. Il est à remarquer que l'édition de 1822 et celle de 1870, données cependant d'après les mêmes manuscrits originaux, diffèrent sur certains points assez sensiblement : l'édition de 1870 est généralement plus courte. Il est possible que les éditeurs de 1870, qui semblent en avoir usé parfois assez librement avec les textes, aient voulu supprimer des longueurs ou des doubles emplois : ainsi, dans la *note VII sur Rogniat*, deux pages sur Turenne, dont la substance pouvait se retrouver dans le *Précis des campagnes de Turenne* ; — ou, note XIV, un développement analogue, et parfois textuellement semblable à celui que contient le *Manuscrit de l'île d'Elbe* sur la campagne de 1813. — Sur ce dernier point pourtant, on pourrait penser à l'hypothèse inverse, et supposer que les éditeurs de 1822, ne publiant pas ce dernier ouvrage, aient voulu pourtant en utiliser une partie intéressante, en l'insérant dans ces notes.
5. Bibliographie, 71.

à laquelle Napoléon a annoté ce livre doit donc se placer à peu près vers le milieu de 1820. Les *Mémoires pour servir à l'Histoire de Charles XIV Jean*[1], arrivés en décembre 1820, ont été l'objet du travail de Napoléon pendant les derniers mois de son existence. Des conversations entre Montholon et sir Hudson Lowe témoignent que les *Mémoires de Fleury de Chaboulon*[2] ont dû être connus à Longwood, — et par suite annotés, — vers le milieu de 1820[3]. Enfin, je n'ai pu préciser la date d'arrivée des *Quatre Concordats* de l'abbé de Pradt[4]; mais la date de leur publication met hors de doute que les annotations de Napoléon ont dû être écrites pendant les deux dernières années de son séjour à Sainte-Hélène[5].

III. Les ouvrages de la dernière série n'intéressant pas directement mon sujet, je me borne à en donner l'énumération. On peut y comprendre :

1° Des études sur certains chefs militaires : le *Précis des campagnes de Turenne et de Frédéric II*, publié dans les Mémoires en 1822; — les *Campagnes de César*, éditées en 1836 par Marchand,

1. Bibliographie, 72.
2. *Id.*, 69.
3. Forsyth, III, 237.
4. Bibliographie, 73.
5. Ces différentes notes ont paru pour la première fois dans l'édition de 1822 des *Mémoires*; nous avons vu que le *premier état* des notes sur Fleury de Chaboulon n'avait été publié qu'en 1867 dans les *Commentaires de Napoleon*.

avec quelques fragments d'un caractère littéraire [1];

2° Des notes sur l'ouvrage de Lloyd [2], dont, nous l'avons vu, il existe deux états successifs [3];

3° Des ouvrages théoriques sur l'art de la guerre : le *Projet d'une nouvelle organisation de l'armée*; l'*Essai sur la fortification en campagne*, publiés l'un et l'autre dans l'édition de 1870 seulement: enfin des notes dictées à Gourgaud sur l'artillerie et la fortification permanente, dont on constate la présence dans les papiers emportés par Gourgaud [4], et qui n'ont été publiées que tout récemment [5].

On a maintenant une idée du travail accompli par Napoleon à Sainte-Hélène, de son étendue et de sa variété. Il représente un effort prolongé et considérable : non seulement par le nombre des pages écrites, mais par le soin, la précision et la méthode de l'effort, et par le travail proprement littéraire. Cette valeur littéraire est connue, et a été suffisamment appréciée pour que je n'en parle qu'en passant. Cependant quelques remarques me paraissent utiles. Il faut d'abord noter que Napoléon n'a pas cherché à faire des ouvrages brillants ou éloquents, mais avant tout à être clair et persuasif. Les passages d'éloquence sont très

1. Bibliographie, 14.
2. *Id.*, 74.
3. *Id.*, 18.
4. Voir le *Rapport de Gorrequer* déjà cité.
5. Bibliographie, 16, 17.

rares, et, la plupart du temps, c'est de l'éloquence de faits, non de mots ; — et ce qui fait vraiment la beauté de certains passages, c'est la clarté, la suite, la simplicité, qui donnent à certains chapitres de la campagne d'Italie la plus haute valeur littéraire ; — ou bien, dans les passages de discussion, c'est la logique serrée, la teneur continue, la solidité du raisonnement[1] ; — ou encore, dans les *Lettres du Cap* par exemple, la vivacité du récit et le talent de mise en scène : tout ce qui peut intéresser et prendre le lecteur, rien de ce qui serait artifice littéraire. — C'est même probablement cette tenue sévère, cette absence d'anecdotes et de déclamations qui ont empêché les Mémoires de Napoléon d'avoir un succès réellement populaire ; — c'est ce qui fait qu'on a lu davantage non seulement un journal sans suite, comme le *Mémorial de Sainte-Hélène*, — mais des fantaisies plus ou moins intéressées et romancées comme les Mémoires de Bourrienne ou ceux de la duchesse d'Abrantès.

Maintenant que j'ai exposé ce que furent les Mémoires écrits de Napoléon, et comment il les a composés, je vais examiner ses Mémoires oraux, et parcourir la série des mémorialistes.

1. Voir en particulier, à ce point de vue, les notes sur l'*Art de la guerre* ou le passage des *Campagnes de Fréderic* sur les capitulations (chap. v).

CHAPITRE VI

LAS CASES

Emmanuel-Auguste-Dieudonné-Marius-Joseph, marquis de Las Cases, seigneur de la Caussade, Palleville, Couffinhal et Spugets, naquit en 1766 au château de Las Cases près de Revel (actuellement en Haute-Garonne). Sa famille, d'ancienne noblesse, devait son nom, disait-il, aux exploits d'un ancêtre qui alla en Espagne combattre les Maures, et reçut du roi de Portugal Alphonse-Henri, après un combat où il s'était distingué, « todas las casas », toutes les maisons qui se trouvaient aux environs du champ de bataille. Ce guerrier, fixé en Espagne, avait eu parmi ses descendants le célèbre évêque de Chiapa. Mais un autre de ses descendants était revenu se fixer en France, et c'est de lui que notre mémorialiste tirait son origine.

Après une première éducation au château de Las Cases, puis dans une pension parisienne, il

entra en 1777 à l'École militaire de Vendôme et s'y tint dans un bon rang. Envoyé en 1780 à l'École militaire de Paris, où il connut le futur général Hédouville, et le futur émigré Phélippeaux, il en sortit en 1782 pour être nommé garde de la marine. Embarqué sur l'*Actif*, il prit part à la dernière campagne de la guerre d'Amérique, et figura au siège de Gibraltar (1782-1783). Puis, de 1784 à 1789, il fit successivement sur le *Téméraire*, le *Patriote* et l'*Achille* des croisières dans les mers américaines, à Saint-Domingue, à Terre-Neuve, aux États-Unis, à la Martinique, où il connut la baronne de Tascher et sa nièce, la vicomtesse Joséphine de Beauharnais. Un examen brillant le fit nommer en 1789 lieutenant de vaisseau.

Un esprit vif, une culture assez solide et étendue, les qualités mondaines de la noblesse d'alors, tel était l'acquit de Las Cases à cette date. La maturité et l'expérience lui manquaient absolument, il allait les acquérir à une rude école.

Ardemment royaliste, le jeune Las Cases passa l'hiver de 1789 au château de Vaudreuil, dans une brillante et imprudente compagnie, où l'on ne songeait qu'à rompre en visière aux idées nouvelles. « On a peine à comprendre, écrivait-il plus tard, quand on brûlait les châteaux partout, comment celui-là put échapper à cet honneur. Ce fut assurément une injustice : nous méritions et

ne semblions avoir d'autre soin que de l'obtenir[1]. » L'influence de cette société eut son résultat naturel. Las Cases alla en 1791 rejoindre les émigrés à Worms.

Il prit part avec l'armée de Condé au siège de Thionville, en 1792, puis vint la débandade, et il passa en Angleterre. Là, malgré de belles relations, il connut la misère. « J'ai donné des leçons pour un schelling, à des distances où j'usais le double en souliers. » Pendant le dur hiver de 1794 il restait au lit presque toute la journée pour avoir moins froid, couvrant ses pieds de sa malle vide, dont il avait vendu le contenu. Un heureux hasard l'empêcha de prendre part à l'expédition de Quiberon.

Cependant, il avait trouvé des leçons à donner. Il fut aidé aussi par la vive, et, semble-t-il, très pure amitié que lui avait vouée une Française mariée en Angleterre, lady Clavering. En 1799, il tira des leçons qu'il avait données la matière d'un *Atlas historique et géographique* publié sous le nom de *Lesage* : cette production eut un vif succès. La même année, il épousa une amie d'enfance, Henriette de Kergariou.

L'année 1802 le vit rentrer en France, d'abord

1. Cette citation et celles de ce chapitre, dont je n'indiquerai pas la source, sont tirées des papiers communiqués par le comte de Las Cases, registre *b*, *Memorandum de mes années*.

en contrebande, comme précepteur des enfants de lady Clavering, puis ouvertement. Ces onze ans d'exil l'avaient mûri; il en rapportait une culture approfondie par le besoin même où il avait été de se faire professeur, et une connaissance étendue du monde et des mœurs de l'Angleterre.

Il fut lent à se rallier à l'Empire. Des amis pourtant, Decrès, Clarke, l'y poussaient, lui offraient des emplois. Joséphine, qui se souvenait de l'avoir vu à la Martinique, lui fit offrir une place de chambellan, qu'il refusa (1805). Ce n'est qu'en 1806 qu'il se fit présenter à la cour. Encore se tint-il un peu à l'écart, se refaisant une fortune par les éditions successives de son Atlas. Baron d'empire en 1808, il ne se mit en avant qu'en 1809, s'offrant comme volontaire lors de l'expédition anglaise contre Flessingue. Il fut nommé capitaine-adjoint provisoire à l'état-major du général d'Hastrel, chef d'état-major du prince de Ponte-Corvo, et servit à l'armée d'Anvers de septembre 1809 à janvier 1810.

Cela le mit en relief. Il fut nommé chambellan le 21 décembre 1809 et, le 27 juin 1810, maître des requêtes au conseil d'État, comte de l'Empire le 15 août 1810. En même temps, il reçut, coup sur coup, plusieurs missions assez importantes : en Hollande, lors de l'annexion, pour « surveiller la réunion des objets relatifs à la marine » (décret du

10 juillet 1810), — en Illyrie (décret du 6 juin 1811), pour régler les questions relatives à la dette illyrienne ; — enfin, dans la moitié occidentale de l'Empire (à l'ouest d'une ligne tirée d'Anvers à Toulon), pour inspecter les dépôts de mendicité et les maisons centrales de détention (18 avril 1812).

Chevalier de l'ordre de la Réunion (11 avril 1813), il offrit en don patriotique, lors de la campagne de 1813, mille francs, un cheval, et son contingent de conseiller d'État. Nommé chef du premier bataillon de la 10e légion de la garde nationale (11 janvier 1814), il commanda la légion entière lors de la bataille de Paris. Sa conduite fut digne lors de la chute de Napoléon : il refusa son adhésion au gouvernement provisoire tant que l'abdication ne fut pas officiellement connue, et n'envoya cette adhésion que le 12 avril. Lors de la réorganisation du conseil d'État par les Bourbons, il demanda le poste de conseiller d'État par une lettre où il ne reniait rien de son passé et déclarait que « toutes les fois qu'il s'était connu des devoirs, il les avait remplis jusqu'à leur extinction ». Sa demande fut repoussée, et il alla passer quelque temps à Londres « pour se distraire des malheurs de la patrie ». Les Cent Jours le firent conseiller d'État (23 mars 1815) et le refirent chambellan. Le *Mémorial* nous dit comment il obtint, le 25 juin,

d'accompagner Napoléon à Rochefort, et, le 2 août, à Sainte-Hélène.

Le 25 novembre 1816, ayant tenté d'envoyer un message secret à son amie lady Clavering et au prince Lucien Bonaparte, il fut enlevé de Longwood et, le 30 décembre, renvoyé de Sainte-Hélène. On le retint au Cap jusqu'au 20 août 1817; autorisé à retourner en Europe, il toucha en Angleterre le 15 novembre, mais on lui en interdit le séjour, et il fut débarqué à Ostende. Chassé de partout, il trouva enfin un asile à Francfort sous la protection de l'Autriche (décembre 1817) et passa là, puis dans différentes villes allemandes, puis en Belgique les années de 1817 à 1821. La mort de Napoléon lui rouvrit la France.

De 1817 à 1821, surtout avant le retour de madame de Montholon, il fut en Europe le fondé de pouvoir de Napoléon, s'occupant de lui fournir de l'argent, des livres, envoyant des mémoires en sa faveur au Congrès d'Aix-la-Chapelle. La reconnaissance de Napoléon lui légua 300 000 francs, dont 50 000 seulement lui furent payés. En 1823, il publia le *Mémorial de Sainte-Hélène*, qui eut le plus grand succès et fut réédité souvent.

La révolution de 1830 lui donna l'occasion de jouer sur ses vieux jours un rôle politique. Nommé lieutenant-colonel de la 2e légion de la garde nationale de la banlieue de Paris (26 juin 1831),

élu député de l'arrondissement de Saint-Denis (juin 1831), officier de la Légion d'honneur le 19 octobre 1831 (Napoléon l'avait fait chevalier sur le *Bellérophon*), il siégea jusqu'en 1834 dans les rangs du parti du *mouvement*. Réélu à Saint-Denis en 1839 sur un programme hostile au ministère Molé, il mourut en 1842.

Aucun des auteurs de Sainte-Hélène (sans en excepter Napoléon) n'a été lu autant que Las Cases. La popularité de son œuvre a été telle que l'auteur y a été comme absorbé : le public, qui sait qu'il s'est écrit à Sainte-Hélène un ouvrage intitulé le *Mémorial*, attribue communément cet ouvrage à Napoléon. Peu de gens donc ont une opinion sur Las Cases. En revanche, les historiens qui en ont eu une ont varié beaucoup dans leurs appréciations : l'un a vu en lui « un diplomate éprouvé », qui « inspira à Napoléon les moyens de résistance qu'il employa[1] », et cette opinion paraît reposer sur des dires de Forsyth insuffisamment contrôlés[2] ; — l'autre, « une trompette libérale », dont Napoléon se serait servi « pour amuser le monde libéral[3] » ; et l'auteur qui parle ainsi avoue naïvement que sa mauvaise humeur contre Las Cases provient de ce que celui-ci ne lui a pas

1. Bondois, *Napoléon et la société de son temps*. Paris, Alcan, 1895.
2. Forsyth, I, 7 ; II, 142.
3. Beauterne, *l'Enfance de Napoléon*. Paris, Fulgence, 1846.

donné, sur les opinions religieuses de Napoléon, des renseignements tels qu'il les désirait[1]; — lord Rosebery ne voit en lui que « le petit rhéteur si dévoué à son maître[2] ». Essayons de tracer de lui un portrait plus exact.

C'est certainement ce qu'il y a dans Las Cases de « rhéteur », qui peut lui faire, aujourd'hui surtout, du tort. Et, sans doute, on éprouve quelque impatience à lire dans le *Mémorial* d'interminables déclamations sur la grandeur et la décadence de Napoléon[3]; — lorsqu'on lit, au cours d'une discussion sur la conduite des ministres anglais vis-à-vis de Napoléon : « Et que répondrait-on au membre du Sénat britannique qui, se levant dans les circonstances présentes, dirait... », et que l'on voit suivre une prosopopée de huit pages[4], on pense au *Conciones*; — lorsque se produisent de longues nomenclatures de personnages historiques, tour à tour sacrifiés à la gloire de Napoléon[5], on tourne les pages. Le jargon même s'en mêle. Las Cases, partant de Sainte-Hélène, s'écrie : « Je reviendrai, mais par une route purifiée, amenant avec moi tout ce qui m'est cher, pour entourer de nos soins

1. Beauterne. *Sentiments de Napoleon sur le christianisme* (Bibliographie, 103).

2. *Napoléon, la Dernière phase*, chap. x.

3. Le 12 novembre 1816 : « O vous, penseurs philosophiques! » etc.

4. *Mémorial*, 10 août 1815.

5. 14-18 septembre 1815, etc.

pieux et tendres *l'immortel monument que rongent sur un roc, au bout de l'univers, l'inclémence de l'air et la mauvaise foi, la dureté des hommes* »[1]... — Mais il faut être juste : il faut se souvenir que Las Cases a été élevé au milieu de la rhétorique du règne de Louis XVI, qu'il a mûri au milieu du jargon de la Révolution, qu'il a vécu à la cour et au conseil d'État, au milieu du pathos de l'Empire. Cette redondance, cette abondance stérile, cette boursouflure, tout le monde en a été atteint depuis Rousseau, et, si Las Cases est un rhéteur, la faute en est à son siècle. En écartant les draperies de la rhétorique, on ne découvre plus que le talent d'un excellent avocat.

Car le cas n'est pas niable : qu'on lise, par exemple, la correspondance de Las Cases avec sir Hudson Lowe pendant son internement à Ross Cottage[2], ou la fameuse pièce des *Griefs de Longwood*[3], on sentira (en même temps que l'abondance, la précision, la finesse de la discussion), une sorte de facilité allègre dans l'invention des raisonnements, une joie à distinguer les nuances, une habileté à changer de terrain, une science de

1. 1er-6 décembre 1816. — Cf. : « Le lustre de la patrie s'élevait à une hauteur... « (Préambule, I, XXIX) ; — « une âme qui cherche à se dégager de ses amalgames terrestres... » (26 juillet 1815) ; — « un jet de puissance et de gloire inconnu jusque-là.... » (26-30 septembre 1815).

2. *Mémorial*, IV, 284-295.

3. *Id.*, IV, 371-403.

l'effet, qui sont d'un avocat consommé. On craint tout d'abord, chez un historien, cette souplesse inventive dans le maniement des idées et des faits : et certes, il y a bien là quelque chose de foncier; mais il faut faire aussi la part de l'éducation et du milieu. Las Cases a travaillé quatre ans au Conseil d'État, il a dû prendre l'habitude des rapports, des discussions d'affaires, s'accoutumer à examiner les questions dans le détail et sous tous les aspects, à réfuter les objections, à être plausible. Et si nous sommes prévenus de prendre garde, nous verrons aussi que les très réelles qualités morales de Las Cases ont dû être de suffisants préservatifs contre cette indifférence qu'ont parfois les avocats à l'égard de la vérité.

Las Cases a eu deux éducations, et des deux il semble avoir profité : de son éducation d'ancien régime, il a gardé la culture générale, qui tout de suite a plu en lui à Napoléon. N'oublions pas qu'il a écrit l'*Atlas* de *Lesage*[1]. Maitland, sur le

1. Quérard, qui est souvent médisant, prétend que Las Cases ne serait pas l'auteur de l'*Atlas*, et qu'il l'aurait acheté à un prêtre anglais, français ou irlandais (*Supercheries littéraires*, t. II, p. 670). La pauvreté de Las Cases pendant l'émigration, et le fait qu'il a cherché dans l'*Atlas* un gagne-pain, rendent l'affirmation peu vraisemblable. — D'autre part, la valeur de l'*Atlas* a été violemment attaquée par le généalogiste Nicolas Viton, dans une brochure publiée en 1813, qui y dénonce de multiples erreurs (Voir Bibliographie, 76). — Une note de Las Cases, dans le *Mémorandum de mes années*, indique que cette attaque a pu être faite « en haine de ses opinions politiques ». En tout cas, Las Cases a pu se tromper dans quelques généalogies de mai-

Bellérophon, a remarqué que Napoléon aimait sa conversation. Et Napoléon lui-même le disait à Montholon[1]. Gourgaud l'appréciait[2], avant que la jalousie lui ait tourné la tête; Planat de la Faye témoigne de ses qualités d'esprit[3]. Napoléon trouvait en lui, avec la distraction d'une conversation agréable, ces connaissances précises qu'il aimait à rencontrer dans son entourage, et qu'il s'assimilait par ses rapides interrogations. Avec cette culture, Las Cases avait l'agrément de l'homme du monde et du gentilhomme, de l'esprit à l'occasion : madame Bertrand, mondaine et spirituelle, regretta vivement son départ et les bonnes conversations où il brillait[4]. Planat a remarqué en lui « une imagination jeune et vive » que l'on retrouve en effet dans le *Mémorial*. Il conte de façon leste et vivante[5]. Il a des trouvailles de style. Pour exprimer que les exilés de Sainte-Hélène, issus de mondes très différents,

sons allemandes au moyen âge, et cependant tirer de ses études pour la confection de l'*Atlas* un réel profit.

1. *Récits de la captivité*, I, 118.

2. « Il serait bon à la tête du cabinet; c'est un homme instruit qui remplacerait M. de Bassano », dit Gourgaud, consulté par Napoléon sur ce qu'on pourrait faire de Las Cases (5 juillet 1815).

3. Lettre du 26 juin 1815 (Bibliographie, 111).

4. Lettre de Bertrand à Las Cases, du 27 juillet 1817 (*B. M.* 20119, p. 142).

5. Comparer son récit de l'arrivée de Napoléon au siège de Toulon (1er-6 septembre 1815) avec celui de Napoléon dans ses *Mémoires*. Le contraste est instructif. Las Cases veut intéresser le lecteur, Napoléon se croit tenu à la « gravité de l'histoire ».

pourvus d'éducations très inégales, ne s'entendaient pas très bien, il écrit : « Aussi, formions-nous masse à Longwood plutôt par encerclure que par cohésion[1] ». Ces petites querelles, il les appelle pittoresquement des « piquasseries[2] », et c'est par là que le serviteur dévoué de Napoléon se retrouve homme d'ancien régime.

Mais le marquis de Las Cases, devenu comte d'Empire et chambellan de Sa Majesté Impériale, a été quatre ans maître des requêtes au Conseil d'État, et, chargé de trois missions importantes, il a reçu une seconde éducation, toute d'action, qui a fait de lui un administrateur de mérite. Peut-être Las Cases s'est-il exagéré ce mérite ; et l'on a un peu envie de sourire, quand on voit Napoléon à Sainte-Hélène dire à Las Cases — un peu tard — qu'il lui aurait confié de hauts postes, n'eût été la jalousie de ses ministres, et en particulier de Decrès, pourtant ami de Las Cases[3]. Les mêmes indications se retrouvent, précisées, dans les notes manuscrites de Las Cases, sous le titre : *Occasions de fortune perdues*[4]. Après sa mission en Hollande, il a failli être nommé à la préfecture maritime de Toulon : c'est Decrès qui s'y opposa,

1. 15-16 décembre 1815.
2. *Mémorial*, 17 avril 1816.
3. *Id.*, 21 juin 1816.
4. Papiers communiqués par M. le comte de Las Cases (registre *b*).

parce que (a dit Napoléon lui-même à Sainte-Hélène, « il savait que j'allais vite en besogne, et qu'il entrevit confusément que tout cela pourrait fort bien vous conduire au ministère ». Une autre fois, il a été sur le point de devenir amiral. Decrès a également empêché la réalisation des plans maritimes que lui avait suggérés sa mission en Illyrie. Tout cela met en défiance.

Mais on en revient, quand on lit les principales œuvres de sa vie administrative, les rapports de ses missions et de ses travaux au Conseil d'État[1]. On y trouve d'abord de réelles qualités d'observation, qui font, de ses notes de voyage, un document précieux sur l'état de la France en 1812. En même temps, on y reconnaît cette fertilité inventive que j'ai signalée dans le domaine de la discussion, et qui là s'applique à la pratique ; sur les questions maritimes en particulier, Las Cases est plein d'idées, dont la plupart sont très plausibles. Un spécialiste seul serait en mesure de juger leur valeur réelle, mais, dans leurs grandes lignes, elles semblent fort raisonnables. On en peut dire de même de ses conclusions sur les dépôts de mendicité. — Un fait prouve au reste que Napoléon, bon juge, n'était pas mécontent de ses services : le ministre de l'Intérieur avait proposé pour la

1. Voir Bibliographie des sources inédites — et le *Memorial*, 27 mars, 17 et 21 juin, 15 et 21 juillet 1816.

mission des dépôts de mendicité les maîtres des requêtes Portal et Merlet, Napoléon les remplaça de sa main, sur la minute du décret, par Belleville et Las Cases[1]. On peut affirmer là-dessus que Las Cases était mieux que le « petit rhéteur » dont parle lord Rosebery.

Pour le caractère, Las Cases est bien un homme du XVIIIe siècle finissant : c'est l'homme sensible par excellence. Sa sensibilité déborde à toutes les pages du *Mémorial*, en effusions attendries, en admirations extatiques quand il s'agit de Napoléon, en indignations violentes quand il s'agit de sir Hudson Lowe. Cette hyperesthésie réelle contribue à donner à son ouvrage une allure de rhétorique ; mais, s'il faut tenir compte, comme je l'ai dit, de ce qui est de style, il subsiste une part notable d'émotion sincère, violente. Parfois, cette sensibilité exaltée a paru jusque dans les actions et l'aspect de Las Cases : Gourgaud[2], le major Gorrequer[3] ont noté l'agitation convulsive qui le secouait au moment de quitter Sainte-Hélène. Il y a là autre chose que des phrases.

Las Cases, gentilhomme de naissance et d'éducation, a quelques-unes des plus nobles qualités du gentilhomme : il est généreux, ne tient pas à

1. Décret du 18 avril 1812, *Archives nationales*, A. F. IV, plaq. 5184, n° 8.
2. 29 et 30 décembre 1816.
3. *B. M.* 20117, p. 368 sqq., 388 sqq.

l'argent[1], quoiqu'il en sache l'importance pour maintenir l'indépendance et l'élévation sociale d'une famille. Il a donné largement dans les souscriptions pour le général Foy, Laffitte, la veuve Daumesnil. Il a fait, sa vie durant, une rente au capitaine Pourrez, pensionné par l'Empire pour avoir protégé Napoléon au 18 Brumaire, et privé de sa pension par la Restauration. Et, si c'est dans ses notes et son testament que nous trouvons ces détails, c'est d'ailleurs que l'on sait qu'il a offert à Béranger dans la gène une somme importante[2]. Il a aussi la réserve de l'homme bien élevé, qui ne s'impose pas : les abondants details qu'il donne sur ses tribulations entre Sainte-Hélène et la France ne sont là que pour émouvoir l'opinion contre les persécuteurs de Napoléon. Dans ses récits de Sainte-Hélène, il ne se fait jamais valoir, ne nomme que rarement ses compagnons, ne se distingue pas. La locution imprécise « un de nous » revient constamment[3]. Ses compagnons, jaloux de sa faveur, n'ont pas toujours été irréprochables avec lui : il n'indique ces désaccords qu'en passant, avec une franchise discrète, sans fiel ni rancune, simplement pour expliquer certains faits[4].

1. Il a même été joueur, défaut de gentilhomme.
2. *Journal du docteur Menière*. Paris, Plon, 1903, p. 268.
3. Par exemple : 30-31 mars, 5-8 avril, 17 et 27 avril, 9-11 juillet, 23 juillet, 25 août, 16 septembre, 6-7 octobre 1816, etc.
4. 15-16 décembre 1816, etc.

C'est donc un homme intelligent et cultivé, un peu superficiel peut-être ; une nature sensible et loyale, trop portée peut-être à tirer de sa sensibilité des effets oratoires et de ses capacités inventives une trop abondante copie. Tel quel, il s'annonce comme un témoin sérieux par son esprit et son caractère. Un point reste cependant à examiner : ses intentions en venant à Sainte-Hélène, ses sentiments pour Napoléon.

Le chancelier Pasquier, dans ses Mémoires [1], se demande comment Las Cases, émigré très royaliste à son retour d'Angleterre en 1802, avait changé d'opinion au point de vouloir accompagner Napoléon à Sainte-Hélène. La longue fidélité de Las Cases à la monarchie déchue et son enthousiasme pour l'Empereur tombé, étaient faits pour surprendre également l'homme qui ne servit jamais trop longtemps les régimes condamnés. Je crois qu'à considérer la masse des émigrés rentrés, il faut admirer plutôt la lenteur et la discrétion avec laquelle Las Cases a accompli son évolution. Combien, parmi ses pareils, ont attendu 1809 pour se rallier nettement? Il nous explique, dans le Préambule du *Mémorial*, les motifs de sa conversion à l'Empire. En y ajoutant l'ambition légitime de jouer un rôle dans l'État, je ne vois point de

1. T. I, p. 405. Paris, Plon, 1894-1895.

motif pour les révoquer en doute. Sa conduite en 1814 fut ce qu'elle devait être : il refusa de se croire delié envers Napoléon jusqu'à son abdication régulière. Libre ensuite, il avait le droit de chercher à continuer sa carrière. Repoussé par les Bourbons, il ne leur devait plus rien, et pouvait reparaître au conseil d'État des Cent Jours.

Mais, pour expliquer la résolution qu'il prit de partir pour Sainte-Hélène, il fallait plus que la correction d'un bon serviteur, il fallait les sentiments d'un admirateur enthousiaste. Ces sentiments, le *Mémorial* et ses notes intimes les attestent ; il en est d'autres garants : dix-huit mois passés à Sainte-Helène, quatre annees d'exil au Cap, en Allemagne, en Belgique, ses soins prodigués, pendant cet exil, aux intérêts de Napoléon, à un moment où il n'était pas sans danger d'être bonapartiste, cent mille francs prêtés à Napoléon en quittant Sainte-Hélène, dette dont il ne voulut pas accepter le titre [1], et qui faillit ne pas lui être remboursée, sa santé endommagée.... Si l'on admet que Las Cases a rsiqué tout cela pour recueillir des anecdotes de la bouche de Napoléon et en tirer de l'argent, il faut reconnaître que c'était une spéculation bien hasardeuse. Il aurait eu tort aussi d'escompter la générosité posthume

1. *B. M.* 15729, fol. 59.

de Napoléon : les cinquante mille francs qu'il toucha n'ont pas dû suffire à couvrir ses pertes.

D'où viennent, d'ailleurs, les accusations portées contre lui? De sir Hudson Lowe, d'abord, pour qui le dévouement de Las Cases n'était qu'un moyen « de recueillir des matériaux pour son ouvrage historique[1] » ; — des commissaires européens, de Balmain notamment[2] ; — Gourgaud enfin se fait l'écho de ce bruit[3]. Mais les croira-t-on? Sir Hudson Lowe a toujours pensé que Las Cases excitait sans cesse son prisonnier contre lui[4] ; il voyait en lui un ennemi habile, dangereux, on comprend qu'il en ait parlé sans bienveillance. Les représentants de l'Europe coalisée contre Napoléon se faisaient volontiers les échos des bruits offensants pour ses fidèles. Quant à Gourgaud, c'est la jalousie qui le fait parler, jalousie dont Las Cases ne fut pas l'unique objet[5]. Il n'y a pas là un accusateur impartial.

1. Voir Forsyth, IV, 94.

2. « M. de Las Cases emporte avec lui de précieux documents pour l'histoire; il est clair aujourd'hui que c'était là son but en venant à Sainte-Hélène. » (Rapport du 24 décembre 1816.)

3. 31 mai 1817.

4. Forsyth, I, 406; II, 139, 142; IV, 89.

5. Montholon même et Bertrand n'ont pas toujours été bienveillants pour Las Cases. Noble, ancien émigré, non militaire, nouveau venu dans l'entourage de Napoléon, il était mal vu de ces hommes arrivés par la voie des armes, qui n'avaient pas connu l'ancien régime, et se voyaient éclipsés par lui dans la faveur du maître. Sa qualité d'ancien émigré, sa politesse exagérée d'homme de cour, le faisaient surnommer à Longwood *le*

Las Cases a eu en revanche des défenseurs et des garants; son compagnon Montholon, écrivait en 1841 : « Dans ma conviction intime le dévouement du comte de Las Cases a été sans réserve[1] ». L'honnête Planat voyait en lui « le généreux martyr du dévouement le plus parfait[2] ». Le général Lamarque, fort bien traité, il est vrai, dans le *Mémorial*, trouvait « qu'il faisait honneur à la nature humaine[3] ». On peut là-dessus conclure : Las Cases n'a été ni intéressé, ni intrigant, ni inintelligent. S'il y a à se défier de quelque chose, c'est de son enthousiasme pour son maître : mais, intelligent et honnête homme, on peut attendre en lui un témoin fidèle; et pour ce qui importe spécialement, les conversations de Napoléon par lui recueillies, rien, jusqu'ici, ne nous invite à la méfiance : aurait-il osé altérer les oracles rendus par son idole?

Jésuite (Gourgaud, 16, 17, 18 novembre 1816. — Forsyth, II, 204; IV, 86). Une sorte de coalition s'était formée à Longwood contre lui (Gourgaud, 22 juillet 1816), et Napoléon avait dû intervenir. — On avait insinué à Napoléon qu'il pourrait bien être un agent des Bourbons chargé de le surveiller.

1. *Sentiments de Napoléon sur le christianisme*, de Beauterne, pièces justificatives.

2. *Mémoires du roi Jérôme* (Bibliographie, 106), t. VII, p. 326. — Voir aussi la lettre de Planat du 10 novembre 1821 (Bibliographie, 111).

3. *Mémoires de Lamarque*. Paris, Fournier, 1835-1836, t. I, p. 246.

Note additionnelle. — Voir, à l'Appendice IV, une discussion sur les conditions dans lesquelles Las Cases quitta Sainte-Hélène.

CHAPITRE VII

« LE MÉMORIAL DE SAINTE-HÉLÈNE »

« Que pourrons-nous faire dans ce lieu perdu? disait Napoléon au moment de s'embarquer pour Sainte-Hélène. — Nous vivrons du passé », répondait Las Cases; « vous vous relirez, Sire! — Eh bien, dit Napoléon, nous écrirons nos Mémoires. » Mais cela ne suffisait pas à Las Cases; il ne voulait pas que rien fût perdu de ce que Napoléon pourrait dire, et entreprit dès le *Northumberland* d'écrire son journal [1]. Il le continua durant tout le séjour à Sainte-Hélène, le faisant recopier par Saint-Denis, valet de chambre de Napoléon, qui avait une belle écriture [2]. Quand il fut enlevé de Longwood, son journal fut confisqué et gardé par sir Hudson Lowe. Les autorités anglaises ne le rendirent à Las Cases qu'à la fin de 1821 [3].

1. 7-9 septembre 1815.
2. *Mémorial*, 5 octobre 1816. — *Napoléon en exil*, 27 novembre 1816.
3. *Récits de la captivité*, I, 445. — *Mémorial*, IV, 639. — On

Quelles étaient à ce moment la forme et la composition du *Mémorial*?

Les papiers saisis comprenaient deux exemplaires du journal : le brouillon complet, contenant, en une quinzaine de cahiers, le récit des événements et des conversations de Napoléon du 20 juin 1815 au 25 novembre 1816; — la copie, que Saint-Denis n'avait poussée que jusqu'à la fin d'août 1816[1].

Ce n'étaient pas de simples notes : quoique Las Cases traite son œuvre, au moment où on la lui confisque, de « rédactions informes, non arrêtées, susceptibles à chaque instant d'être corrigées, rectifiées, modifiées[2] », certains indices permettent d'affirmer qu'elles avaient déjà subi un travail d'arrangement et de mise au point presque définitif. La liste des papiers de Las Cases, dressée par ordre du gouverneur, au moment de son arrestation, indique la phrase initiale et terminale de chaque cahier : assez souvent, on peut retrouver ces phrases identiquement reproduites dans le *Mémorial*. Le journal, au moment où il fut enlevé à Las Cases, avait certainement déjà forme littéraire.

Il importe d'examiner, avant d'aller plus loin, quelle part Napoléon pourrait avoir prise à sa com-

peut voir diverses lettres de Bertrand, Montholon, Holmes, à lord Bathurst pour que Las Cases rentre en possession de ses papiers (juillet-octobre 1821), *R. O.*, t. XXXIII.

1. *R. O.*, t. XI : List of count Las Cases's papers.

2. *Mémorial*, IV, 285.

position, et d'établir que Las Cases en est bien l'auteur, et non le prête-nom.

A ce moment (25 novembre 1816) déjà, le Mémorial comportait quelques dictées de Napoléon, mais fort courtes et en petit nombre : la valeur de six pages dans l'édition Garnier, qui en compte plus de deux mille[1]. Le reste, Las Cases nous le donne comme son œuvre. D'après lui, Napoléon ne l'aurait lu — partiellement — que le 5 octobre 1816; il s'en serait montré satisfait, aurait promis à Las Cases de lui dicter des anecdotes pour son recueil, puis aurait brusquement changé d'avis, et fait comprendre à Las Cases qu'il ne voulait pas s'en occuper : il avait senti sans doute qu'en ajoutant ses dictées au journal, il lui ôtait son intérêt de récit libre et vagabond et sa valeur de relative indépendance.

Las Cases s'affirme donc unique auteur du *Mémorial*. On n'a aucune raison de refuser de le croire ; tout au plus la façon dont Napoléon réclama le *Mémorial* au moment de l'arrestation de son auteur[2] pourrait-elle paraître en opposition sur quelques points de détail avec ce que dit Las Cases. Il redemande « un journal rédigé par ordre » que Las Cases devait, « lorsque tout aurait été revisé au net, soumettre à l'Empereur pour

1. Voir I, 95; III, 613-614, 532.
2. Forsyth, IV, 47.

qu'il pût l'examiner de nouveau ». D'après Las Cases, le journal n'était pas rédigé par ordre, et Napoléon n'avait pas dit qu'il voulait l'examiner de nouveau. Mais, en indiquant ces deux circonstances, Napoléon affirmait sa propriété sur le journal et, par suite, son droit à le réclamer : il ne tenait pas à ce que le recueil de ses conversations restât entre les mains de sir Hudson Lowe, et n'était peut-être pas davantage disposé à le laisser emporter par Las Cases. Ne connaissant l'ouvrage qu'imparfaitement, il craignait que sa publication n'eût des inconvénients, et préférait le garder par devers lui. Pour y arriver, il appuyait sa réclamation de raisons un peu fictives, tandis que Las Cases, pour fortifier ses droits à garder l'ouvrage, dépassait la vérité en sens inverse, et déclarait que Napoléon n'avait aucune connaissance du *Mémorial*[1]. La vérité me paraît être entre les deux, telle que Las Cases l'a exposée dans son livre.

Le *Mémorial*, rendu à Las Cases à la fin de 1821, fut livré à la publication à la fin de 1823. Pendant ces deux ans, il subit quelques modifications : suppressions, additions, remaniements.

Rien à peu près, en dehors du témoignage de Las Cases, ne peut nous renseigner sur la nature et l'étendue des remaniements. Il nous affirme

1. Forsyth, II, 78.

n'avoir retranché que « les anecdotes personnelles et les épithètes qui, étrangères à son objet, n'eussent été que gratuitement désobligeantes [1] ». Quant à ces passages que l'on trouve parfois remplacés par des lignes de points [2], il nous explique [3] que, contenant des choses délicates (anecdotes compromettantes ou détails sur des projets d'évasion), ils avaient été écrits par lui de façon mystérieuse, avec des initiales et des caractères de convention ; revenu en France, après avoir été séparé cinq ans de son journal, il se trouva dans l'impossibilité de ressaisir le sens de ces passages.

Mais on trouve dans Forsyth [4], au point de vue des suppressions faites par Las Cases, une accusation dont il est important de contrôler l'exactitude : Las Cases, d'après lui, a supprimé dans son journal des passages favorables à sir Hudson Lowe et contraires à l'histoire du *martyre* de Napoléon, — cela afin de faire du *Mémorial* une arme contre le gouverneur et les ministres anglais. Ces suppressions trahiraient chez leur auteur une inquiétante duplicité. Sir Hudson Lowe a dressé lui-même une table de ces passages supprimés [5], et leur examen

1. *Mémorial*, IV, 62. — Cf. 11-12 avril 1816.
2. 27 avril, 3 mai, 30 juin, 21 juillet, 29 septembre 1816, etc.
3. 6 août, 29 octobre 1816.
4. I, 7, 31.
5. *B. M.* 20215 : Extracts of the unpublished part of count de Las Cases's journal.

nous permet de contrôler Forsyth. Le principal parmi eux a été cité — tronqué — par lui[1]. « Il ne nous restait, écrit Las Cases, que des armes morales : pour en faire l'usage le plus avantageux, il fallait réduire en système notre attitude, nos paroles, nos sentiments, nos privations mêmes, afin qu'une nombreuse population en Europe prît un tendre intérêt à nous, et que l'opposition en Angleterre combattît le ministère dans la violence qu'il exerçait contre nous. » Ce passage isolé, laissé dans un vague inquiétant, laisse penser que cette « réduction en système » doit avoir pour effet d'altérer la vérité des faits; mais l'exposé du système, que Forsyth ne donne pas, rassure : il n'y a là qu'une bonne petite diplomatie : elle n'a pas pour but d'inventer des griefs sans fondement, mais de n'imputer les maux réellement soufferts qu'à certaines personnes : « ne se plaindre jamais, mais faire tellement reporter les mauvais traitements *que nous éprouvions*, que les spectateurs eux-mêmes nous plaignissent, et nous rendissent à plaindre par tous ceux qui nous aiment en Europe; fournir ainsi à l'opposition les armes qu'elle désire, en lui découvrant des griefs *véritables* et revoltants.... *ne faire la guerre ici qu'au pays, et en Angleterre à la seule administration*[2] ».

1. I, 7.
2. *B. M.* 20215, p. I. — C'est-à-dire : n'accuser à Sainte-Hélène

On ne peut pas donner à ce passage d'autre sens que celui-ci : il faut apitoyer l'opinion sur les souffrances du prisonnier et ne rendre responsables de ces souffrances que le moins de personnes possible, pour ne pas s'aliéner les autres. Ce passage montre en outre qu'à cette date du 30 novembre 1815, où il fut écrit, les exilés, ne songeant à « faire la guerre » qu'au *pays*, n'avaient pas de mauvaises intentions contre l'amiral Cockburn, moins encore contre son successeur, sir Hudson Lowe, qui n'arriva que quatre mois plus tard. Las Cases a pu penser que cette diplomatie n'était pas bonne à étaler en 1823, mais l'omission n'est pas grave, ni de nature à inquiéter sur sa sincérité.

Autre suppression : à la date du 17 juin 1816, le journal manuscrit portait une liste de commissions données par Las Cases à des officiers du *Northumberland* en partance pour l'Europe (probablement le lieutenant Blood et le docteur Warden). Ce passage a disparu dans le journal imprimé. On en comprend la cause : Las Cases n'aura pas voulu compromettre ces officiers complaisants [1].

Enfin, à la date du 16 avril 1816, le journal racontait que sir Hudson Lowe, venu pour visiter

que le climat et la position de l'île, non les agents du gouvernement, — et en Angleterre, se plaindre du ministère, non de la nation anglaise.

1. *B. M.* 20215. p. 17.

Napoléon, n'avait pas été reçu et ajoutait : « Le gouverneur, après avoir hésité longtemps et donné des preuves évidentes de mauvaise humeur, *a dit qu'il désirait qu'il fût bien entendu que sa visite n'avait été qu'un objet d'empressement; qu'il était venu aussitôt après son débarquement, que sa venue n'avait d'autre but que de présenter son respect, nullement de traiter d'affaires*, et il nous a quittés[1]... » Le passage en italiques a été supprimé. Évidemment il y a là une trace de mauvaise volonté contre le gouverneur, dont on supprime les paroles courtoises, mais la question est de bien peu d'importance. — Et toutes les autres suppressions signalées dans les papiers de sir Hudson Lowe sont absolument insignifiantes.

Sir Hudson Lowe a dû le sentir lui-même : il n'a rien publié de ces *Extraits* et n'en a pas tiré parti contre Las Cases, malgré l'autorisation qu'on semble lui en avoir donnée à Downing Street[2]. On s'étonne après cela que Seaton, dans son ouvrage sur sir Hudson Lowe et Napoléon[3], reparle avec une importance mystérieuse des passages supprimés du Journal : mais il est probable que Seaton, abréviateur oratoire de Forsyth, n'est pas allé aux textes.

1. *B. M.* 20215, p. 53.
2. Lettre de B. Wilmot-Histon à sir Hudson Lowe, du 3 novembre 1823. *B. N.* 24, p. 327.
3. Bibliographie, 99.

Les additions, contrairement aux suppressions, furent nombreuses et de diverse nature : sans parler du récit des épreuves de Las Cases entre 1816 et 1821, il faut noter : 1° un certain nombre de chapitres de la campagne d'Italie (*premier état*), qui sont totalement extérieurs au *Mémorial*, et doivent être considérés à part[1]; 2° un certain nombre de notes additionnelles, annoncées parfois par le signe *N. B.* et qui contiennent : des souvenirs personnels ou des anecdotes destinées à illustrer ou à compléter le récit[2], des discussions sur certains points contestés[3]; des citations empruntées, soit aux dictées de Napoléon, soit à divers ouvrages[4], récits ou pièces justificatives. Ces additions, étrangères au vrai *Mémorial*, n'y ajoutent pas grand intérêt, et je n'insisterai que sur quatre d'entre elles, qui ont acquis une certaine notoriété. Ce sont des pièces destinées à montrer que les intentions de Napoléon, dans certains actes politiques, ont bien été celles qu'il indiquait à Sainte-Hélène. Ce sont : trois lettres de Napoléon, l'une à Murat , la seconde à Bernadotte[6], la troisième à

1. I, 445-490; II, 182-244, 381-462, 507-523, 537-548; III, 452-494.
2. 11-13 novembre 1815, 29 février, 3 avril, 28 avril, 12 mai, 1er juin, 5 juin, 7-8 juin, 17 juin, 27 juin, 11 septembre, 22-23 octobre 1816, etc.
3. III, 540.
4. Par exemple, III, 175, 316, 359, 419, etc.
5. II, 562.
6. III, 165.

son frère Louis[1], et des « Instructions données à M*** pour lui servir de direction dans la mission qu'il aura à remplir en Pologne[2] ». La question qui se pose au sujet de l'origine de ces pièces doit être résolue, si l'on veut être fixé sur la valeur historique du *Mémorial*, et le degré de confiance à accorder à Las Cases.

Après la discussion que lord Rosebery a consacrée à cette question[3], je puis abréger. Je rappelle : que l'on n'a de ces pièces ni les originaux, ni minutes, ni copies authentiques ; que, malgré l'opinion de Thiers[4] et de Méneval[5], les arguments de Lanfrey[6], de M. Rocquain[7] et du comte Murat[8] paraissent établir irréfutablement que ces lettres n'ont point été écrites aux dates sous lesquelles elles nous sont données ; que cependant elles trahissent un talent d'écrivain, une vigueur de raisonnement et une connaissance des faits suffisants pour que Napoléon pût vraisemblablement en être l'auteur. Dès lors, une question se pose : où Las Cases a-t-il

1. III, 516.
2. IV, 23.
3. *Napoleon, la Dernière phase*, chap. I.
4. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*. Paris, Lheureux, 1845-1869, t. VIII, p. 671.
5. *Mémoires*, Paris, Dentu, 1894, t. II, p. 155.
6. *Histoire de Napoléon Ier*, Paris, 1867-1875, Charpentier. — T. IV, p. 260; t. V, p. 271.
7. *Napoléon et le roi Louis*, Paris, Firmin-Didot, 1875.
8. *Murat lieutenant de l'Empereur en Espagne*, Paris, Plon, 1898, p. 139-162.

pris ces lettres? Si, comme Lanfrey l'affirme, ce sont des faux forgés à Sainte-Hélène pour justifier certaines parties de la légende, Las Cases, qui a pris la responsabilité de les donner au public, mérite peu de confiance, et c'est la conclusion de lord Rosebery : « Ces faux forment une barre d'illégitimité qui couvre le journal tout entier ».

Mais la question est mal engagée et ceux qui l'ont discutée sont, en général, partis d'une idée fausse : à savoir que Las Cases avait été le premier à publier ces pièces. Je crois pouvoir lui en ôter la responsabilité.

On aurait pu se douter qu'il ne les avait pas rapportées de Sainte-Hélène, puisque toutes sont précédées du *N. B.* qui annonce les additions postérieures. Et, en effet, que l'on lise la *Bibliothèque historique*, l'un des périodiques libéraux de la Restauration, on trouvera successivement les *Instructions à M*** [1], la lettre à Bernadotte [2], la lettre à Louis [3] et la lettre à Murat [4]. Toutes ces pièces etaient donc publiées dès 1819, quatre ans avant le *Mémorial.*

Un soupçon peut demeurer. Qui les a fournies à la *Bibliothèque historique*? Aucune indication ne

1. T. V (1819), p. 201.
2. T. VII (mars 1819), p. 13.
3. T. VII, p. 141.
4. T. VIII (mai 1819), p. 1.

nous est donnée. Ne pourrait-ce pas être Las Cases lui-même? Car il a eu des relations avec ce journal. On y trouve une note de lui expliquant les motifs de son retour en Europe[1] et une appréciation sur le *Manuscrit de Sainte-Hélène*[2]. Le soin qu'il a mis à reprendre à la *Bibliothèque historique* ces pièces pour les donner dans le *Mémorial*, n'indique-t-il pas qu'il en est responsable?

Cet argument ne porte pas, pour une raison bien simple : les quatre pièces ne sont pas les seules de ce genre que donne la *Bibliothèque historique*. On y trouve des *Instructions à M. D****[3] relatives, comme les *Instructions à M****, aux affaires polonaises en 1812, et une lettre de Napoléon à l'empereur d'Autriche, datée de la ferme de Surville, après la victoire de Montereau[4] (1814). Aucun des éditeurs de la correspondance napoléonienne ne connaît l'existence de ces deux pièces.

Or, si c'était Las Cases qui eût apporté ces pièces de Sainte-Hélène en Europe, il les eût publiées toutes, étant incapable de laisser perdre quoi que ce soit de ce qui venait de Sainte-Hélène; — il les aurait mises à la place d'honneur, et non dans des *N. B.* Il me semble donc qu'on doit l'en

1. T. I, 2e cahier.
2. T. IV (1818), p. 329.
3. T. II, p. 374.
4. T. XI, p. 331.

décharger. Mais d'où sortent-elles? Il faut se résoudre à l'ignorer encore, et peut-être de façon définitive[1].

La publication antérieure de ces pièces par la *Bibliothèque historique* nous donne encore la clef d'une autre énigme. La lettre à Murat a été publiée par Montholon aussi dans les *Récits de la captivité* au cours d'une dictée de Napoléon sur les affaires d'Espagne. Si Las Cases seul l'avait donnée auparavant, il aurait fallu admettre ou que Napoléon, ayant bien fabriqué la lettre de toutes pièces, l'avait dictée à Montholon après l'avoir dictée à Las Cases (en 1820), — ou que Montholon (en 1847) l'avait empruntée à Las Cases pour la glisser dans son ouvrage. Mais ce qui était difficilement conciliable avec ces hypothèses, c'est que le texte de la lettre dans Montholon diffère en plusieurs passages de celui que donne Las Cases[2]: Napoléon,

1. Remarquons qu'avant de paraître dans le *Mémorial*, la lettre à Murat, les instructions à M*** et à M. D*** ont paru dans l'*Introduction à l'histoire de l'Empire français*, par Regnault-Warin, Paris, Domère, 1820, t. II; — la lettre de Bernadotte, dans sa *Correspondance avec Napoléon* (Bibliographie, 68), et dans les *Mémoires pour l'histoire de Charles XIV Jean* (Bibliographie, 72). On voit que Las Cases n'est pas le premier producteur des fameuses pièces. L'éditeur de la *Correspondance* paraît avoir des lumières particulières sur la lettre à Bernadotte : il dit que la date réelle est le 8 mars 1811, non le 8 août, comme l'a imprimé la *Bibliothèque historique*. — Las Cases a daté du 8 août.

2. Dans Las Cases : « il *a* tout le courage, et il *aura* tout l'enthousiasme... » Dans Montholon : « il *aura* tout le courage, il *aura*... » — Dans Las Cases : « les obstacles qui sont *inévi-*

s'il avait dicté la même pièce justificative à deux de ses collaborateurs, l'aurait dictée identique : Montholon, s'il avait pris la lettre dans le *Mémorial*, n'en eût pas modifié le texte. Mais, si l'on sait que la *Bibliothèque historique* a la première donné les pièces, tout s'explique : nous savons que la collection de la *Bibliothèque historique* a été envoyée à Sainte-Hélène, et que le tome qui contenait la lettre à Murat a dû arriver avant l'époque où Napoléon fit à Montholon la dictée où cette lettre reparaît [1]. Napoléon n'avait pas besoin de forger des pièces justificatives : des amis inconnus d'Europe le faisaient pour lui. Et qui sait ? peut-être a-t-il été le premier à les croire authentiques : une erreur est possible dans une correspondance comme la sienne. C'est certainement dans la *Bibliothèque historique* qu'il a puisé la lettre dictée à Montholon. Il suffit pour expliquer les quelques modifications du texte, que la dictée ait été un peu rapide, ou que Montholon ait copié un peu négligemment une pièce que tout le monde pouvait

tables... » Dans Montholon : « qui sont *invincibles* ». — Dans Las Cases : « L'Angleterre expédie journellement *des avisos aux forces...* » Dans Montholon : « *des renforts aux croisières...* »

Dans Las Cases : « Exercerai-je l'acte d'un grand *protectorat?...* » Dans Montholon, « d'un grand *protecteur* ». — Dans Las Cases : « son *gouvernement* et son favori ». Dans Montholon : « son joug et son favori ».

1. La dictée est du 21 novembre 1820. Le tome VIII, parti de Londres le 7 janvier 1820, a dû arriver bien avant novembre.

retrouver dans le journal qui l'avait publiée. Après cet examen, j'avoue, pour ma part, tenir pour effacée la « barre d'illégitimité » dont parle lord Rosebery.

Reste la question des remaniements : ils ne semblent pas avoir été considérables : l'inventaire des papiers de Las Cases nous a déjà permis de constater que les phrases initiales ou terminales sont restées telles quelles pour plusieurs chapitres. Il y eut pourtant des remaniements. Las Cases en a fait parfois afin de rassembler en un seul corps plusieurs conversations sur le même sujet. Il nous indique plusieurs de ces ensembles composites, sur les origines, la famille, l'enfance de Napoléon[1], sur la campagne d'Égypte[2], le Directoire[3], le retour de l'île d'Elbe[4], les prisonniers français en Angleterre[5], le jugement du duc d'Enghien[6]. Cette façon de procéder a pour inconvénient que souvent elle ne nous permet pas de dater tel renseignement intéressant reçu par Las Cases. Du moins avons-nous la quasi-certitude que ces remaniements, en aucun point, n'atteignent le fond des choses[7].

1. I, 77, et I, 93.
2. I, 164.
3. II, 507.
4. III, 458.
5. IV, 68.
6. IV, 253. — Cf. I, 303.
7. Je note un dernier remaniement, probablement involontaire; la lettre à Lucien Bonaparte, saisie sur Las Cases et

Napoléon, après avoir parcouru le journal de Las Cases, s'en était montré satisfait, et l'on conçoit qu'il le fût : l'ouvrage était à sa louange, et l'auteur présentait au public des garanties de véracité : « On dira : après tout, il devait bien le savoir, c'était son conseiller d'État, son chambellan, son compagnon fidèle. On dira : il faut bien le croire, il ne ment pas, c'était un honnête homme[1]. » Las Cases, dans ses notes intimes, parle fièrement de son œuvre. « Le *Mémorial de Sainte-Hélène* subsistera désormais toujours. Le temps le rehaussera loin de l'abaisser, parce qu'il perdra journellement sa teinte de circonstance pour demeurer purement historique. » Sans ratifier de tous points cet *Exegi monumentum*, on peut dire, après l'examen qu'on vient de lire, qu'un ouvrage écrit par un honnête homme, intelligent, soigneux de tout noter, qui a rédigé presque immédiatement ses notes et publié presque immédiatement sa rédaction, est une des sources les plus sûres qu'on puisse espérer. L'auteur étant passionné, son interprétation des faits demeure contestable; mais il est honnête, et on peut compter sur sa

publiée par Forsyth (IV, 24) est curieuse à comparer avec celle que donne Las Cases lui-même (V, 303) : Las Cases a dû la recomposer de mémoire, et, suivant ses goûts amplificateurs, il l'a allongée beaucoup, enrichie de réflexions *éloquentes* : mais le fond, de l'une à l'autre, reste exactement le même.

1. 19-22 septembre 1815. Napoléon parle là des *Mémoires* mais cela s'applique à merveille au *Mémorial*.

fidélité dans le rapport des *Mémoires oraux* de Napoléon, et c'est cela surtout que nous recherchons chez lui. Examiné en lui-même, le *Mémorial* nous apparaît comme un document de premier ordre.

Note additionnelle. — Pour les éditions du *Memorial*, voir le catalogue de la Bibliothèque nationale. Lb48 1954; voir aussi, pour le parti qu'en ont tiré les écrivains napoléoniens, Lb48 1957, 1958, 1959.

Remarquons en passant le succès extraordinaire obtenu dans la littérature historique par la lettre à Murat. Elle a pénétré jusque dans les histoires populaires de Napoléon (par exemple, *Histoire populaire de Napoleon* par Chauvet, Reims, Quentin Dailly, 1848), et les ouvrages les plus sérieux l'ont adoptée : Lacretelle (*Histoire du Consulat et de l'Empire*, Paris, Amyot, 1846), Norvins (*Histoire de Napoléon*, Paris, Dupont, 1827), Thibeaudeau (*Le Consulat et l'Empire*, Paris, Renouard, 1844). De Bausset et Savary la donnent dans leurs *Mémoires*. Des éditeurs d'œuvres choisies de Napoléon l'ont aussi publiée (Pujol, Paris, Belin-Leprieur, 1843; — Martel, Paris, Savine, 1888).

CHAPITRE VIII

O'MEARA

La vie de O'Meara peut se résumer brièvement, surtout parce que les renseignements manquent sur elle, exception faite de la période de Sainte-Hélène, pour laquelle on est quelquefois tenté de trouver qu'il y en a trop.

Barry Edward O'Meara naquit en Irlande en 1786. Son père était officier dans l'armée anglaise. Il fit ses études à Dublin, les acheva à Londres [1], et entra en 1804 comme aide-chirurgien au 62ᵉ régiment d'infanterie, qu'il suivit en Égypte, en Sicile, en Calabre. Destitué en 1808, à Messine, pour avoir pris part à un duel [2], il entra dans le service de la marine et servit sur l'*Aventure*, la *Sabine* et la *Victorieuse*. Il était chirurgien-major à bord du *Bellérophon* quand Napoléon s'y

1. *Napoléon en exil*, I, 3.
2. Voir sa lettre du 27 février 1823, dans le *Morning Chronicle*, où il expose cette affaire, avec pièces à l'appui.

embarqua; il plut à Napoléon, qui lui offrit de devenir son médecin; il accepta et s'établit avec lui à Longwood. Ses rapports avec le captif furent excellents, et il resta son médecin jusqu'au jour où le gouvernement anglais le rappela (25 juillet 1818).

De retour en Europe, il adressa à l'Amirauté une lettre où il attaquait violemment sir Hudson Lowe (18 octobre 1818). La réponse fut sa destitution.

Il en appela alors au public, et, sans parler de nombreux articles au *Morning Chronicle*, fit paraître plusieurs opuscules sur la situation de Napoléon, et, en 1822, son *Napoléon en exil*. Le procès que lui intenta sir Hudson Lowe ne put aboutir, ce dernier ayant laissé passer les délais dans lesquels sa plainte pouvait être entendue. Mais, à partir de 1822, O'Meara ne fit plus parler de lui : il mourut à Londres en 1836.

Si j'ai pu tracer rapidement les grandes lignes de sa vie, je serai long, trop long peut-être au gré du lecteur, à débrouiller la période qui s'étend de 1815 à 1822. Mon excuse est dans l'utilité de ce travail compliqué, que seul Forsyth a tenté, sans avoir l'impartialité nécessaire pour le mener à bien.

Lorsque O'Meara accepta de donner ses soins à Napoléon, il n'avait aucune raison particulière de

devenir son admirateur et son partisan. C'était un bon officier anglais, très appliqué à son service et d'un talent généralement reconnu. Maitland a fait son éloge, non seulement dans le certificat publié par O'Meara au début de *Napoléon en exil*[1], mais encore dans sa *Relation*[2], publiée en 1826, à une époque où O'Meara était aussi compromis que possible avec le clan bonapartiste.

C'était un homme instruit et bien élevé, un *gentleman*[3]. Il avait trente ans à peine, ce qui contribue à expliquer la décision qu'il a prise : la curiosité, le désir d'avancer plus vite en rendant à l'État des services plus en évidence, ont pu, à cet âge encore aventureux, le décider à s'expatrier quelques années dans le désert de Sainte-Hélène[4].

Il accepta donc[5], mais il eut soin de garantir son indépendance en refusant le traitement de 12000 francs que Napoléon lui offrait ; plus tard,

1. I, 5, note.
2. Bibliographie, 22.
3. Voir Henry (Bibliographie, 37), t. II, p. 10. « His address and manner were agreeable and gentlemanlike... His deportment was that of a gentleman. »
4. Il pouvait espérer la reconnaissance du gouvernement anglais : celui-ci, par un sentiment facile à comprendre, désirait que Napoléon eût un médecin de son choix. — Pour le désir qu'avait O'Meara d'un dédommagement pécuniaire, voir sa lettre à sir Hudson Lowe, du 6 août 1816 (copie), où il demande une augmentation (*B. M.* 20145); voir aussi Forsyth, I, 93-94.
5. Voir sa lettre à l'amiral Keith, du 11 août 1815 (copie), l'informant de son acceptation et des conditions qu'il y met (*B. N.* 3, pièce 1).

il refusa même les 6 000 francs avec lesquels Napoléon voulait compenser la réduction de sa solde, ramenée de 500 livres sterling à 322 livres 8 shillings 6 pence, quand il avait quitté la marine[1].

Mais la position qu'il allait occuper était, par la force des choses, une position fausse. Napoléon entendait que son médecin fût un homme à lui, ne dépendît que de lui; il chercha à profiter de ce que O'Meara était Anglais pour tirer de lui des services que ses compagnons, restreints dans leur liberté comme lui, ne pouvaient lui rendre : commissions à la ville, achats, messages, chasse aux nouvelles et aux journaux lorsque des vaisseaux passaient : or, ce que les autorités anglaises empêchaient les Français de faire, elles ne pouvaient trouver bon que le médecin anglais de Napoléon s'en chargeât. D'autre part, la présence d'un fonctionnaire anglais auprès de Napoléon devait leur paraître une excellente occasion de surveiller le captif sans que la surveillance fût apparente et blessante; et cette pensée devint bien évidente lorsque O'Meara parti, on exigea que Napoléon se montrât deux fois par jour à l'officier d'ordonnance, ce qu'on ne lui avait pas imposé avant[2].

1. Le premier refus est confirmé par John Bowerbank (Bibliographie, 27). A l'offre de Napoléon, O'Meara aurait répondu : « That the British government was his master and would remunerate him. »

2. Forsyth, I, 57; III, 36.

Repondant de la presence du prisonnier, O'Meara était naturellement conduit à fournir des indications sur ce qu'il faisait ou disait, et les gardiens de Napoléon devaient chercher fatalement à le pousser sur cette pente. Le médecin devait donc bientôt déplaire à l'une ou à l'autre partie, — et ce fut aux plus maladroits.

Tout alla bien au début, sous le gouvernement de l'amiral Cockburn, plus large d'idées, moins minutieux que sir Hudson Lowe. Déjà cependant apparaissaient les germes des futurs conflits. A plusieurs reprises, O'Meara avait apporté aux exilés nouvelles ou gazettes [1], et ces habitudes lui ayant valu les bonnes grâces de Napoléon, il ne devait pas les perdre volontiers.

Il avait contracté une autre habitude encore, qui devait lui attirer plus tard des désagréments; il correspondait dès longtemps avec un de ses amis, employé au ministère de la Marine, M. Finlaison [2]; celui-ci, par ordre de ses supérieurs, lui déclara qu'il ne pouvait continuer cette correspondance avec le médecin de Napoléon sans que les ministres prennent connaissance des lettres échangées. O'Meara ne fit pas de difficultés; il pensait que le ministre de la Marine, renseigné par son intermédiaire, lui en saurait quelque gré

1. Gourgaud, 10 janvier, 7 février 1816.
2. Keeper of the records of the Admiralty.

et le soutiendrait au besoin, et lors de l'arrivée de sir Hudson Lowe, il avait déjà envoyé à Finlaison trois longues missives[1], principalement destinées aux ministres.

Sir Hudson Lowe débarqua à Sainte-Hélène le 14 avril 1816. Presque aussitôt, O'Meara se lança dans une nouvelle correspondance : celle-ci s'adressait à Sir Hudson Lowe, à son secrétaire le major Gorrequer et au lieutenant-colonel Thomas Reade.

Une partie de cette correspondance avait des motifs fort naturels, et ne saurait attirer à O'Meara un blâme justifié. Intermédiaire naturel entre les Français avec lesquels il vivait et les autorités anglaises, il se chargeait d'une foule de petites commissions, réclamations, requêtes, pour le compte des premiers : demande d'un cuisinier, réparations à la batterie de cuisine, mauvaise qualité des provisions, insuffisance de blanchissage, tout réclamait sa plume. Qu'à ces commissions O'Meara ait ajouté quelques racontars sur Montholon et madame de Montholon, dont il semble avoir eu un plaisir tout spécial à se moquer, et une sorte de chronique satirique de l'antichambre

1. Forsyth les donne en partie I, 28, 85, 96. — Elles se trouvent en copies avec toutes les autres *B. M.* 20146, 20216. — On n'a pas les originaux, mais il n'y a pas de raison de suspecter la fidélité des copies.

et de l'office à Longwood, c'était son droit, quoiqu'il y abusât un peu des plaisanteries faciles, même grossières [1].

Une autre série de lettres s'explique par des motifs non moins légitimes. Ce sont des lettres diplomatiques, O'Meara s'étant trouvé négociateur entre sir Hudson Lowe et Napoléon dans diverses questions : proposition faite par Napoléon de prendre un nom qui supprimât les discussions sur le titre d'empereur [2]; modifications à apporter aux restrictions [3]; décision à prendre sur Las Cases après son enlèvement de Longwood [4]; question des bulletins de santé de Napoléon [5]; question du

1. Voici celles de ces lettres dont j'ai retrouvé originaux ou copies. A la *Bibliothèque nationale* : tome III, lettres du 3, 7, 12, 20 juin 1816, à Gorrequer; — tome IV, lettres du 15 et 20 août, du 23 septembre 1816, à Reade, lettres du 24 août, des 13 et 21 septembre, à Gorrequer; — tome V, lettres du 13 décembre 1816 à Reade et à sir H. Lowe; — tome VI, lettres du 22 janvier 1817 à Reade, du 14 septembre 1817 à Gorrequer, du 22 septembre 1817 à sir Hudson Lowe. — Au *British Museum*, tome 20145, lettres des 24 avril, 22 mai et 6 juillet 1816 à Reade (copies). — Forsyth, qui donne le contenu ou le texte de plusieurs de ces lettres (I, 228, 232, 372; — II, 190) en donne aussi plusieurs que je n'ai pas retrouvées aux Archives, probablement par défaut de recherches : lettres à Reade des 10 et 17 juillet, du 7 septembre, du 10 octobre 1816, du 11 mai 1817 (I, 298, 303, 371; — II, 3, 268).

2. Lettre à sir Hudson Lowe du 17 octobre 1816 (*B. N.* 4 — original).

3. Lettres à sir H. Lowe des 7, 27 et 29 décembre 1816, les deux premières *B. N.* 5, la troisième *B. M.* 20145 (Forsyth, II, 149, 154).

4. Lettres à sir H. Lowe des 16 et 21 décembre 1816 (Forsyth, IV, 51; II, 115; — *B. N.* 5).

5. Où Napoléon ne voulait pas être désigné sous le nom de *général Bonaparte* : lettres à sir H. Lowe des 16 et 29 octobre 1817 (*B. N.* 5; — Forsyth, IV, 273).

buste [1]. On n'éprouve à les lire qu'une véritable compassion pour le malheureux négociateur, pris entre deux parties contractantes également difficiles à satisfaire [2].

Mais il reste encore un nombre assez considérable de lettres adressées surtout à sir Hudson Lowe, et dont l'unique objet est de relater les conversations de Napoléon, d'une façon détaillée et complète. N'y a-t-il pas là indélicatesse, ou, pour mieux dire, espionnage? Et le comte de Balmain avait-il tort de voir en O'Meara « l'agent secret de sir Hudson Lowe à Longwood [3] »?

Un article de O'Meara dans le *Morning Chronicle* du 17 mars 1823 [4] expose de façon dramatique les motifs qui l'auraient décidé à relater à sir Hudson Lowe les conversation de Napoléon. Le gouverneur voulait le remplacer par le docteur Baxter, s'il n'y consentait pas, et Napoléon ordonna à O'Meara de s'incliner, préférant cet espionnage au danger d'être soigné par l'homme de confiance du gouverneur. O'Meara aurait du reste cessé ses rap-

1. Lettre à Reade du 21 juin, à sir H. Lowe du 2 juillet 1817 *B. N.* 7).

2. Voir encore les lettres des 3 octobre et 16 décembre 1816 (*B. N.* 5, originaux), celle du 24 février 1817 (Forsyth, II, 214).

3. Rapport du 8 septembre 1816. « Ce médecin est un homme adroit et circonspect... Il tient registre de ses moindres actions et paroles sans en avoir l'air, il se fourre partout, et c'est par lui qu'on apprend une infinité de détails qui intéressent plus ou moins la surveillance. » (*Revue Bleue*, 8 mai 1897.)

4. Forsyth, I, 99.

ports à partir des restrictions odieuses établies par sir Hudson Lowe le 9 octobre 1816.

De ces deux allégations, la seconde est à coup sûr fausse, car plus de la moitié des lettres en question sont postérieures à octobre 1816. La première est fort suspecte sous la forme qu'elle revêt, et paraît être une dramatisation un peu forte de la vérité, destinée à frapper le public. Tirons-en ce qu'elle contient d'exact.

Il est vrai qu'à son arrivée, sir Hudson Lowe eût désiré remplacer O'Meara par le docteur Baxter, et qu'il l'eût fait, sans le refus de Napoléon : lui-même le déclare [1]. Rien ne prouve qu'il ait fait à O'Meara une obligation stricte de lui rapporter les conversations de Napoléon, mais il est vrai que ces rapports ont eu pour effet de concilier au médecin la bienveillance du gouverneur [2]. Et lorsque sir Hudson Lowe dit que les rapports de O'Meara étaient « generally unsolicited » par lui, il avoue qu'il les demandait quelquefois, comme le texte de certains rapports suffirait au reste à le prouver [3]. Il est possible que O'Meara, désireux de se concilier les bonnes grâces du gou-

1. Lettre à lord Bathurst du 20 janvier 1818 Forsyth IV, 345 sqq.).

2. *Id.*, p. 347.

3. Dans sa lettre au gouverneur, du 31 octobre 1816 *B. M.* 15729), O'Meara dit qu'il envoie la conversation « you were desirous of having yesterday ».

verneur, ait fait quelquefois les premiers pas. Y était-il autorisé par Napoléon ?

La vérité à ce sujet semble être dans ce qu'il nous rapporte dans le *Napoléon en exil*, de deux conversations tenues avec Napoléon, le 5 et le 6 mai 1816. Interrogé par Napoléon, il lui déclare qu'il est son médecin et non un espion chargé de le surveiller, qu'il n'est pas chargé de faire des rapports sur lui et n'en fera pas ; que, pourtant, il lui est impossible de garder un silence complet sur ce qu'il dit ou fait, étant donné qu'il est souvent intermédiaire entre le gouverneur et lui. Napoléon répond que cela lui suffit, pourvu qu'il se conduise en galant homme, qu'au reste il ne veut pas le contraindre au silence ni l'empêcher de répéter ses *bavardages*. Il y a là une demi-permission qui ne me paraît pas invraisemblable : Napoléon, assuré du dévouement de O'Meara, ne devait pas voir d'inconvénient à ce qu'il fût le porte-parole de quelques-unes de ses thèses favorites [1].

Il faut remarquer aussi les sujets des conversations rapportées par O'Meara. Ses premières lettres se rapportent à des sujets tels qu'avec un peu d'imagination il pouvait se croire tenu, en loyal Anglais, de les faire connaître à ses supé-

1. Comparer Las Cases, qui n'est présent qu'à la conversation du 5 mai.

rieurs : il s'agit de l'expédition anglaise de 1816 contre Alger [1], de la bataille de Waterloo [2], des projets d'invasion en Angleterre en 1804 [3], de l'état présent de l'Angleterre [4], des catholiques d'Irlande [5], des agents que Napoléon avait en Angleterre [6] : et ces sujets semblent rentrer dans la définition de O'Meara qui disait à sir Hudson Lowe, le 9 octobre 1816 : « Si Napoléon disait quelque chose d'une importance politique, racontait quelque anecdote capable d'éclaircir une partie quelconque de son histoire ou qui pût être utile, je vous en avertirais ». Mais on peut trouver la définition un peu large dejà, et peu à peu se glissent dans ses lettres des sujets que son loyalisme ne l'obligeait pas à résumer pour le gouverneur : l'appréciation des Lettres de Warden [7], la bataille de Brienne [8], la dissolution de la *Chambre*

1. Lettre à Reade du 8 juillet 1816, *B. N.* 4, pièce 40. — Forsyth, I, 296.
2. Lettre à sir Hudson Lowe du 31 octobre 1816, Forsyth, II, 41.
3. Lettre du 28 janvier 1817 à sir Hudson Lowe, *B. M.* 20214, p. 77 (original). — Forsyth, II, 192.
4. Lettre à sir H. Lowe du 1er février 1817, *B. M.* 20145. — Forsyth, II, 218.
5. Lettre du 2 février 1817, *B. M.* 20145 (copie). — Forsyth, II, 225.
6. Lettre du 5 mars 1817 à sir H. Lowe, *B. M.* 20145. — Forsyth, II, 229.
7. Lettre du 10 mars 1817 à sir H. Lowe, *B. N.* 8. — Forsyth, II, 252.
8. Lettre du 15 mars 1817 à sir H. Lowe, *B. N.* 6. — Forsyth, II, 255.

introuvable[1], Murat, son rôle et sa mort[2]. O'Meara semble bien avoir dépassé là la permission accordée[3]. Aussi s'en est-il rendu compte, il avouait à sir Lowe, le 18 décembre 1817, qu'il l'avait fait sur sa demande « et parce que cela pouvait intéresser le gouvernement. D'ailleurs, ajoutait-il, je croyais pouvoir, en certaines choses, m'écarter de ma promesse sans inconvénient[4] ». O'Meara avait là la conscience un peu large[5].

Sur un autre point encore, sa loyauté laisse à désirer : la correspondance commencée avec l'Amirauté par l'intermédiaire de Finlaison continuait, abondante et détaillée ; on peut compter onze longues missives de l'arrivée de sir Hudson Lowe au départ de O'Meara[6]. C'est en vain que celui-ci tentera plus tard de faire passer cette correspondance comme un moyen de combattre à Londres

1. Lettre du 28 mai 1817, *B. N.* 6, pièce 119.

2. Lettre du 30 juin 1817, *B. N.* 6, pièce 123. — Forsyth, IV, 195.

3. Voir encore la lettre du 28 mars 1817, *B. N.* 6, pièce 116 (Forsyth, II, 259), et la lettre du 4 juin 1817 (*B. M.* 20145 — copie).

4. Forsyth, II, 389.

5. Remarque générale : les originaux des lettres de O'Meara, qu'on ne trouve ni à la *Bibliothèque nationale* ni au *British Museum,* ont dû être acquis en 1846, lors de la première vente des papiers du gouverneur, par M. Dawson Turner, qui a acheté 84 pièces. — J'ignore leur sort ultérieur.

6. 22 avril, 19 juin, 10 octobre, 29 décembre 1816, 29 juin, 17 juillet, 18 août, 1er novembre 1817, 10 mai, 30 juin, 12 juillet 1818 (*B. M.* 20146, 20216). Forsyth en cite des parties importantes (I, 132, 235, 387 ; II, 70, 162, 163, 325).

l'influence du gouverneur au profit de Napoléon [1] : ce n'est que tardivement, et lorsque O'Meara lui-même fut brouillé avec le gouverneur, que ses rapports lui devinrent défavorables. Il paraît donc certain que O'Meara, pour se ménager des protections, commit des fautes de loyauté vis-à-vis de Napoléon. On comprend qu'on ait gardé longtemps à Longwood des soupçons sur son rôle [2], et que Napoléon lui ait su mauvais gré de ses rapports à l'Amirauté [3].

Mais la complaisance mise par O'Meara à renseigner sir Hudson Lowe explique aussi la bonne intelligence qui régna longtemps entre eux. Au début, le gouverneur appuie la demande d'augmentation faite par O'Meara [4] ; il éprouva un vif mécontentement de ce que O'Meara ait gardé chez lui plusieurs jours une copie de la lettre du 23 août 1816 [5], et de la découverte qu'il fit alors que le docteur correspondait avec l'Amirauté [6],

1. Article dans le *Morning Chronicle*, 27 février 1823. « This gentleman (Finlaison) was my appointed organ of communication with the Admiralty, and through him I regularly transmitted a detailed account of the flagitious treatment which Napoleon was receiving.... »

2. « Le docteur ne serait-il pas l'espion du gouverneur ? » Gourgaud, 28 février 1817.

3. Gourgaud, 10 septembre 1817.

4. Forsyth, I, 355.

5. Adressée par Montholon à sir Hudson Lowe, pour refuser de recevoir les commissaires en leur rôle officiel.

6. L'Amirauté, au contraire, en était fort contente (voir le *Morning Chronicle* du 27 février 1823), et protégeait O'Meara

mais ce mécontentement fut passager[1]. Il en fut de même de celui que lui donna un rapport de O'Meara sur la santé du jeune Las Cases[2]. Ce fut à partir de mai 1817 que les relations se tendirent : O'Meara avait conservé l'habitude de porter à Napoléon des journaux qui n'avaient pas passé par l'intermédiaire du gouverneur[3]; O'Meara n'avait pas assez chaudement défendu le gouverneur, dans ses conversations avec Napoléon, lors de l'affaire du buste[4]; en même temps, O'Meara, mécontent de ces petites querelles, arrêtait net ses rapports sur les conversations de Napoléon, et cette interruption ajouta à son tour à l'irritation de sir Hudson Lowe. La mesure lui parut comble quand le docteur, le 25 novembre 1817, refusa nettement de les recommencer[5], et déclara, le 18 décembre, qu'il était engagé vis-à-vis de Napoléon à ne pas le faire[6]. Sir Hudson Lowe prit

contre la mauvaise humeur de sir Hudson Lowe et de lord Bathurst, ministre des colonies. Finlaison disait expressément à O'Meara (lettre du 25 février 1817) : « We did hear that the governor had determined to send you home. Lord Melville however immediately applied to lord Liverpool to interfere and prevent it. »

1. Forsyth, I, 384; IV, 345. — *Napoléon en exil*, 9 octobre 1816.

2. Après que celui-ci eut été enlevé de Longwood, O'Meara concluait à la nécessité de le renvoyer en Europe. (Forsyth, IV, 348.)

3. Forsyth, II, 329; IV, 350. — *Napoléon en exil*, 23 mai 1817.

4. *Id.*, IV, 352. — *Napoléon en exil*, 17 juillet 1817.

5. *Id.*, II, 383; IV, 358. — *Napoléon en exil*, 25 novembre 1817.

6. *Id.*, II, 387; IV, 360. — *Napoléon en exil*, 18 décembre 1817.

sa meilleure plume, écrivit le 20 et le 25 janvier 1818 un double réquisitoire contre O'Meara, et demanda son rappel [1].

Dans la seconde moitié de 1817, O'Meara, comprenant l'impossibilité de plaire à la fois au gouverneur et à Napoléon, vivement irrité contre sir Hudson Lowe, qui, malgré ses dénégations, paraît avoir été capable d'emportements violents et outrageux [2], semble s'être fait décidément l'homme de Napoléon. Des encouragements pécuniaires se joignirent-ils à ces griefs? Un passage de Gourgaud semble l'indiquer [3]; mais ces arguments, si on les employa, ne furent pas les plus puissants : on devine en O'Meara une nature concentrée, violente, capable de rancunes profondes [4] : l'impersonnalité et le détachement apparents dont il recouvre, en divers ouvrages, les plus terribles accusations,

1. Forsyth, IV, 345, 356.

2. Voir les rapports de Montchenu, 22 mai 1818 et 2 juin 1818 (*Affaires étrangères*, 1804, pièce 170) : « Il a dégoûté deux excellents colonels, qui sont partis sous prétexte de santé.... Tous les gens que le gouverneur a amenés d'Europe l'ont quitté, et sa maison a déjà été renouvelée deux fois... Il a manqué grossièrement au comte de Balmain... Il a eu avec le baron de Sturmer une scène de crocheteur.... »

3. Gourgaud, 4 octobre 1817 : « Le docteur n'est si bien pour moi que depuis que je lui donne mon argent. Ah! j'en suis bien sûr, de celui-là! »

4. Le docteur Henry (Bibliographie, 37) ne pense pas que O'Meara ait été corrompu par Napoléon, « for he was of a nature to scorn a pecuniary bribe »; mais ce sont les flatteries, les amitiés qui ont fait de lui « the admirer, agent and tool of Napoleon ».

sont bien significatifs à cet égard. Mais Napoléon le traitait avec amitié, lui témoignait de la confiance : les effets ne tardèrent pas à s'en faire sentir. On constate dès ce moment les efforts souvent heureux de O'Meara pour créer à Napoléon un parti à Sainte-Hélène. Parmi les commissaires, il gagne presque entièrement le comte de Balmain, beaucoup plus libéral et moins « sainte alliance » que ses collègues. Balmain prend son parti lors de la discussion née de l'interruption de ses rapports au gouverneur[1]. Il se laisse même persuader que jamais O'Meara n'a donné à sir Hudson Lowe des nouvelles de Longwood que par manière de conversation, qu'il s'est toujours conduit en galant homme ; dès lors il soutient O'Meara dans ses dépêches à Pétersbourg et dans ses conversations avec sir Hudson Lowe[2]. Après lui, O'Meara conquiert en partie les officiers de la garnison et des vaisseaux. La maison de Balcombe[3], que Napoléon semble avoir gagné par son amabilité, par les affaires qu'il lui faisait faire, peut-être par son argent[4], devint le centre d'une coterie favorable

1. Rapport du 31 décembre 1817 (*Revue Bleue*, 22 mai 1897). — Cf. le rapport de Sturmer (Bibliographie, 40) du 27 avril 1818.

2. Voir ses rapports des 15 et 22 avril, 11 mai, 18 juin 1818 (*Revue Bleue*, 29 mai 1897).

3. Agent à Sainte-Hélène, de la compagnie des Indes, comme agent du Trésor, banquier et pourvoyeur.

4. Il y a là une question obscure : celle de la lettre de change de 72 000 francs donnée par Napoléon à Balcombe au moment

à Napoléon. Sir Hudson Lowe avoue dans un de ses rapports[1] que l'on eut beaucoup de peine à convaincre certains officiers que O'Meara avait été justement puni. A Sainte-Hélène même, il est difficile de préciser les noms de ces partisans de O'Meara : on ne voit guère que le docteur Stokoe et le lieutenant Reardon, du 66e, son ami intime. Mais on trouve quelque lumière à ce sujet dans les pièces du procès que sir Hudson Lowe intenta à O'Meara, à la suite de la publication du *Napoléon en exil*[2]. Les capitaines Fernandez et Younghusband, du 53e, les lieutenants Birmingham et Reardon, du 66e, le major Poppleton, du 53e, ancien officier d'ordonnance à Longwood, déposent en faveur de O'Meara et attaquent violemment l'ex-gouverneur. On remarque que ce sont surtout les officiers

où celui-ci quitta Sainte-Hélène (27 mars 1818). Mistress Abell, née Balcombe, a prétendu dans ses *Souvenirs* (Bibliographie, 38), que les 72 000 francs n'avaient jamais été réclamés, et que la lettre de change avait été détruite. Napoléon affirme dans son Testament qu'elle a été payée. Était-ce par don ou simple avance? La maison Balcombe et Fowler a soutenu par la suite la première hypothèse, mais Montholon, dans plusieurs conversations avec sir H. Lowe (*B. M.* 20130, p. 233 sqq.), soutient énergiquement le contraire. Qui croire? Balcombe ne paraît pas avoir été très sûr, mais Montholon pouvait penser qu'il lui rendait service en soutenant que Napoléon ne lui avait pas fait ce don : il lui épargnait des accusations de corruption. — Cette question est un des nombreux petits mystères de Sainte-Hélène qu'on n'élucidera que par l'étude attentive des procès auxquels a donné lieu le Testament de Napoléon.

1. Forsyth, IV, 400.

2. *B. M.* 20230-20232.

inferieurs, tandis que ceux d'un plus haut rang, les hommes en place, déposent en faveur de sir Hudson Lowe[1].

Le gouverneur crut saisir sur le fait ces intrigues de O'Meara en faveur de Napoléon quand ce dernier, par l'entremise du docteur, offrit aux pasteurs Boys et Vernon des tabatières, au docteur Henry un service à thé, pour les remercier de leurs services lors de la maladie et de la mort de Cipriani. La vérité, difficile à démêler en cette affaire, est au reste d'assez peu de prix, mais l'incident alarma et irrita davantage encore le gouverneur[2].

Un fait est à remarquer : c'est pendant cette fin de 1817 que paraissent à Londres, sans qu'on ait rien su à Sainte-Hélène de l'envoi, les *Observations sur le discours de lord Bathurst* et les *Lettres du Cap*, ainsi que les *Letters from Saint Helena* où l'on expose la question du buste (celles-ci en

1. Les colonels Wynyard, Lascelles, — sir G. Bingham, ancien gouverneur de l'île, etc. — Une lettre de O'Meara à Joseph Bonaparte, datée du 15 novembre 1832, recommande au frère de Napoléon le capitaine Reardon « comme un homme qui a rendu des services à votre frère, et par conséquent bien maltraité par le gouvernement, et finalement obligé de quitter son régiment.... » (*Chronique medicale*, 15 mars 1903). — Poppleton, d'après une lettre de sir H. Lowe (8 juin 1823, à M. Clarke, *B. N.* 13, Addenda 1823, pièce 2) aurait favorisé des correspondances secrètes de Napoléon. Autre crime, il avait l'habitude « of going fishing when he was orderly officer at Longwood », laissant ainsi à O'Meara le soin de surveiller Napoléon (*B. N.* 18, fol. 14).

2. Forsyth, II, 431; IV, 432. — Henry, *Events*, II, 37; — *B. M.* 20213.

1818). Aucune œuvre de Sainte-Hélène n'avait pu être envoyée auparavant, aucune ne le fut après[1] : O'Meara et Balcombe ont été probablement les expéditeurs[2] ; sir Hudson Lowe en était persuadé ; c'était aussi la conviction de Gors, secrétaire du marquis de Montchenu[3].

O'Meara se rendait ainsi précieux à Napoléon ; mais sa rupture avec le gouverneur rendait sa position de plus en plus difficile. A la suite de l'affaire des tabatières, il avait été soumis aux mêmes restrictions que les Français de Longwood (10 avril 1818). Napoléon ayant refusé de recevoir ses soins dans ces conditions, et le commissaire russe ayant fait des observations à sir Hudson Lowe, l'ordre ne fut pas exécuté[4]. Mais le gouver-

1. Si ce n'est par l'intermédiaire de ceux qui s'en allaient, Gourgaud, O'Meara, madame de Montholon.

2. Ceci ne contredit pas l'assertion de Montholon (*Récits*, II, 97), que les *Lettres du Cap* furent portées en Europe par un officier de la garnison qui retournait en Angleterre : il est fort probable que cet officier était de la coterie de O'Meara, et que celui-ci fut l'intermédiaire. — Même observation sur le passage de Balmain (rapport du 14 août 1818; — *Revue Bleue* du 29 mai 1897) où Montholon déclare : « C'est en abandonnant le profit de nos rédactions à des voyageurs, à des officiers, à des marchands, à des capitaines de store-ships, que tout passe et s'imprime en Europe. Les *Observations sur le discours de lord Bathurst* y sont arrivées de cette manière.... » O'Meara, Anglais et libre de ses mouvements, était le courtier tout désigné entre Napoléon et ces voyageurs.

3. Rapport du 29 août 1819 et du 9 février 1820 (*Aff. étrang.*, 1804 *bis*, pièces 27 et 53).

4. Forsyth nie formellement l'intervention de Balmain (II, 444). Il se trompe en cela : voir le *Rapport de Balmain* du 11 mai 1818 (*Revue Bleue*, 29 mai 1897).

neur, qui n'avait pas obtenu le rappel de O'Meara[1], le dut bientôt après à une circonstance inattendue. Gourgaud, à son départ de Sainte-Hélène et à son arrivée en Angleterre, tint sur Napoléon des propos sur la nature desquels on peut discuter, et que nous aurons à examiner de près, mais qui furent regardés à Londres comme très défavorables à Napoléon et contenant des révélations importantes : Gourgaud aurait déclaré que la maladie de Napoléon était pure comédie. Le gouvernement anglais ne maintenait O'Meara à Sainte-Hélène que par crainte d'être accusé d'avoir enlevé son médecin à un prisonnier gravement malade : il envoya immédiatement l'ordre du rappel, que O'Meara dut exécuter le 25 juillet 1818[2]. Il quittait l'île dévoué à Napoléon et mortellement hostile à sir Hudson Lowe.

Ce qui l'attendait en Angleterre devait l'aigrir davantage. Il comptait encore sur la protection de l'Amirauté, et, à peine revenu, adressa à ses supérieurs un véritable réquisitoire contre sir Hudson Lowe (28 octobre 1818)[3]. Il y insinuait que le gouverneur l'avait engagé à empoisonner Napoléon. Cette accusation parut mériter un châtiment sévère, et il fut rayé du corps de la marine, sans pension ni

1. Forsyth, II, 472.
2. *Id.*, II, 473.
3. *Id.*, IV, 415.

solde[1]. Désormais il fut aussi hostile au gouvernement anglais qu'au gouverneur de Sainte-Hélène et devint l'agent le plus zélé de Napoléon à Londres.

Dans ces fonctions, il eut un compagnon actif, de qui il me faut dire un mot, personne n'en ayant encore parlé avec précision : il s'agit de William Holmes, l'homme d'affaires dont le nom revient si souvent dans les papiers relatifs à Sainte-Hélène.

Ce qu'avait été la vie de Holmes, je ne puis guère le dire. Les seuls renseignements qu'on ait sur lui sont de source suspecte : homme d'affaires au service des officiers de l'armée de terre[2], puis des officiers de marine[3], il fut toujours, dit sir Hudson Lowe, peu estimé, et jamais « at the head of any house of respectability ». Le gouverneur est suspect de partialité, mais ne semble pas avoir tout à fait tort. Quoi qu'il en soit, Holmes était l'homme d'affaires et aussi l'ami de O'Meara[4], et il entra par son intermédiaire en rapport avec Longwood.

1. Lord Melville aurait encore voulu le défendre; mais lord Liverpool déclara : « It is too bad ! » (Henry, *Events*, II, 43).

2. Army booker.

3. Navy agent « whose employment is to draw the pay of officers who are in distant stations, answer their bills and keep their accounts ». (*B. M.* 20130, p. 233, conversation de sir H. Lowe avec Montholon, 17 juillet 1820.)

4. « Independent of my being Mr O'Meara's agent, I have for many years been his private and intimate friend.... » (Lettre de Holmes à lord Bathurst du 14 novembre 1818. — *B. M.* 20124, p. 274.)

Il semble ressortir d'une lettre de Holmes lui-même[1] que les relations débutèrent ainsi : dans la première partie de 1818, O'Meara lui proposa (plus ou moins autorisé par Napoléon lui-même à cette démarche) de devenir à Londres l'agent financier des exilés. Napoléon avait épuisé les 100 000 francs saisis à bord du *Northumberland*, mais dont on lui avait permis de disposer par petites sommes, puis les 100 000 francs prêtés par Las Cases et ce que Bertrand avait avancé de sa propre fortune ; ce que la vente de l'argenterie avait produit était aussi consommé, et Napoléon ne voulait pas entamer ses dernières réserves. Holmes fut donc prié de chercher en Europe de quoi renouveler les finances de Longwood[2].

Ses premiers efforts eurent pour résultat de ruiner à Sainte-Hélène le crédit de O'Meara et de compromettre son ami le docteur Stokoe. En effet,

1. A M. Goulburn, 26 janvier 1819 (*B. M.* 20125, p. 203).

2. « Application was made to me as an agent, to endeavour to ascertain the state of some funds which were supposed to exist, or, if that should be found impracticable, to discover if they had no relations who, when informed of their necessities, would offer pecuniary assistance... I was requested to accept bills drawn by him to the amount of £ 1 800, at the rate of 200 £ per month, and I was also desired to send out occasion ally books, pamphlets and newspapers... Such communications were made to me as enabled me to ascertain that a sum not exceeding 3000 £ would be deposited in my hands, and also to obtain some information which I was directed to procure trusting the state of the funds. » (Lettre indiquée à la note précédente.)

sa réponse à ces propositions était contenue dans des lettres qu'il n'adressa pas directement à O'Meara — car il avait remarqué que sa correspondance avec le docteur était soumise à de fâcheuses inquisitions[1], — mais à Stokoe et à Fowler, l'associé de Balcombe, qu'il supposait amis de O'Meara. O'Meara avait malheureusement quitté Sainte-Hélène quand les lettres arrivèrent, et, craignant de se compromettre, Fowler et Stokoe remirent les lettres au gouverneur. La révélation de cette correspondance et de cette entremise de O'Meara dans les affaires financières de Napoléon ruina son parti à Sainte-Hélène[2], et Balmain lui-même cessa de le considérer avec faveur[3].

Cependant, Holmes put remplir ses fonctions d'agent financier de Napoléon à Londres. Il expédia, nous l'avons vu, des livres à Longwood; madame de Montholon s'adresse à lui pour fournir 1 200 francs par mois à son mari pour ses besoins personnels[4]; et Montholon lui-même semble

1. Voir la lettre précédente, — la lettre à lord Bathurst du 14 novembre 1818 — (*B. M.* 20124, p. 274), — la lettre du 8 août 1817 à lord Bathurst, où Holmes se plaint que ses lettres à O'Meara n'arrivent pas (*R. O.* 12).

2. Forsyth, III, chap. XXI; — IV, p. 400.

3. Rapports des 20 et 23 décembre 1818, du 25 janvier 1819 (*Revue Bleue*, 5 juin 1897).

4. Lettre de madame de Montholon (Bruxelles, 26 octobre 1819) à son mari (*B. N.* 14, p. 15, — copie). — Nous avons encore la lettre (15 septembre 1819) par laquelle O'Meara mit madame de Montholon en rapport avec Holmes. Il la prie « de le considérer

l'avoir agréé au nom de Napoléon[1]. En 1820, le prince Eugène, sur les 800 000 francs que lui avait remis Lavalette en 1817, payait 72 000 francs à Holmes pour les besoins de Napoléon[2].

O'Meara, de son côté, agissait par la plume ; dès 1818, le *Morning Chronicle* publiait les pièces de ses querelles avec sir Hudson Lowe et la polémique s'engageait. Elle devint plus précise quand parut l'ouvrage de Hook, ultra-favorable au gouverneur[3], auquel O'Meara répondit par un récit détaillé[4]. Cet ouvrage le fit connaître du clan napoléonien, et en particulier de Joseph Bonaparte, qui lui écrivit pour le féliciter[5]. Puis il se fit éditeur d'ouvrages de Napoléon : il avait reçu[6] les notes sur le manuscrit de Sainte-Hélène, et les publia en 1820[7]. Il publia aussi, à Paris, Londres et Philadelphie, la seconde version de la campagne

en tout comme si c'était moi qui avais l'honneur de vous répondre, et de croire tout ce qu'il vous dira, relativement aux affaires qui nous intéressent » (Communiquée par M. le vicomte du Couëdic de Kergoualer).

1. Lettre de Montholon, 5 novembre 1819 (*B. N.* 14, p. 18).

2. En 1819 déjà, il avait payé à O'Meara 24 565 fr. 65 pour le compte de Stokoe, qu'on désirait indemniser des malheurs que lui avaient attirés ses relations avec Napoléon, et 2 370 fr. 36 pour O'Meara lui-même (*Mémoires du prince Eugène*, X, p. 410-411. — Bibliographie, 105).

3. Bibliographie, 30.

4. *Id.*, 22, 22 *bis*.

5. Lettre du 10 mai 1820, *Mémoires du roi Joseph*, X, p. 253 (Bibliographie, 104).

6. *Napoléon en exil*, 7 septembre 1817, note.

7. Bibliographie, 12.

de 1815[1] ; en 1821, il adressa au *Morning Chronicle* une lettre sur la maladie dont Napoléon était mort[2], et *Napoléon en exil* parut en 1822.

Il semble pourtant que, dès la fin de 1819, à consulter les apparences, O'Meara et Holmes aient déplu aux Français de Longwood, et que leurs efforts aient reçu à Sainte-Hélène un désaveu formel. De ce mécontentement réel ou simulé subsistent des traces nombreuses : dans diverses conversations avec sir Hudson Lowe, on voit Montholon accuser Holmes de s'être mêlé de ce qui ne le regardait pas et de s'être immiscé sans invitation préalable dans les affaires de Napoléon ; il nie qu'on l'ait jamais employé[3]. A la même époque, dans des conversations avec le marquis de Montchenu, Montholon montra un vif mécontentement de ce que O'Meara ait publié les Mémoires sur

1. Bibliographie, 8.
2. *Id.*, 21.
3. Conversation du 17 juillet 1820 (*B. M.* 20130, p. 233) où Montholon parle avec mépris de O'Meara et de Holmes « and of their employing themselves in matters in which they had no kind of business nor were authorized to interfere ». — Conversation du 27 août 1820 (*R. O.* 29) : « Mr Holmes had been thrusting himself forward with his offers to them for a twelve month part, bud they had constlantly refused employing him ; in fact they had paid no attention to him ; they would not run the risk of employing a person whom they know nothing of. M. M. Buonavita and Antommarchi, it was true, had employed him for themselves, but without any participation on their part. » — Conversation du 27 janvier 1821 : « M. Holmes est un homme sans caractère with whom they did not wish to transact any business. » (*R. O.* 32.)

la campagne de 1815, les reconnaissant authentiques, mais prétendant qu'ils étaient sa propriété et que O'Meara n'avait pas le droit de les publier [1]. Enfin, les mêmes sentiments apparaissent dans la correspondance entre Montholon et sa femme : Montholon y traite l'*Exposition* de O'Meara de « tissu de bêtises et de futilités », et déclare que sa conduite et celle de Holmes, « tout cela est de l'intrigue et sent mauvais [2] ». Madame de Montholon fait chorus [3].

Mais on peut se demander si tous deux ne jouent pas un rôle : devant le gouverneur et les commissaires, ils peuvent avoir intérêt à nier leurs relations avec Holmes et O'Meara, pour ne pas s'attirer de désagréments et dissimuler leurs moyens d'action. Et une correspondance qu'ils savent devoir être lue au passage [4] n'est peut-être pas un modèle d'expansion sincère. Ce qui confirme dans cette pensée, c'est d'abord que Montholon donne parfois au gouverneur, sur ces questions, des renseignements faux : après la mort de Napoléon, par exemple, il lui expose qu'on avait envoyé à O'Meara — mais non pour les publier

1. Conversation du 28 juin 1820 (*La captivité de Sainte-Hélène*, p. 191. — Bibliographie, 42).

2. Lettre du 5 novembre 1819, *B. N.* 14, p. 18.

3. « Je pense comme toi sur ses tripotages et sa manie de se mettre en avant. » (Lettre du 9 juin 1820, *B. N.* 14, p. 31.)

4. Nous ne la connaissons que par les extraits pris par le gouverneur.

— les livres VII, VIII, IX et XI des Mémoires de Napoléon[1], ce qui est doublement inexact : le livre XI des Mémoires n'a jamais été écrit, ni certainement le livre VII[2]; et, d'autre part, le livre IX n'a pas dû être envoyé à O'Meara, mais emporté par lui : une lettre de Holmes semble prouver que, le 21 octobre 1818 (un mois à peine après le retour de O'Meara en Angleterre), il avait en main le manuscrit du livre IX[3]. — Puis, alors que madame de Montholon, dans sa correspondance avec son mari, affecte de n'avoir aucun renseignement sur la publication de la campagne de 1815, ses lettres à O'Meara montrent de façon presque irréfutable, qu'elle s'occupait de cette publication de concert avec lui[4]. En tout cas, la brouille n'était pas bien

1. Extrait d'une dépêche de sir Hudson Lowe à lord Bathurst, du 14 mai 1821 (*Aff. étrang.*, 1805, p. 164, pièce 123).

2. Napoléon aurait parlé dans le livre XI des événements postérieurs à Waterloo (encore faudrait-il lire le livre X). Le livre VIII peut correspondre au retour de l'île d'Elbe et aux Cent Jours. On ne voit pas trop le sujet qu'aurait traité le livre VII.

3. « Le général Gourgaud n'a point été autorisé de publier (*sic*) sa bataille de Waterloo. Il est vrai, il a apporté quelques fragments de Sainte-Hélène, que l'Empereur lui a dictés, dont il a formé un ouvrage, mais il n'a pas bien agi, car c'est moi qui possède l'ouvrage comme l'Empereur veut le publier, qui est en entier dicté par lui-même ; à présent, je ne peux pas le donner au public, parce qu'il diffère en plusieurs points de celui de Gourgaud. » (*Kaiser Franz I und die Napoleoniden*, Bibliographie, 109.)

4. Lettres des 14 février, 28 mars 1820. — « L'ouvrage sur W. a parfaitement réussi. » (Lettre du 6 février 1821.) (Communiqué par M. le vicomte du Couëdic de Kergoualer.)

sérieuse, puisque la correspondance continuait entre O'Meara et madame de Montholon, qui le chargeait de ses commissions à Londres [1]. Plus tard, lors du procès intenté par sir Hudson Lowe à O'Meara, les Montholon fortifient la cause du docteur de leurs témoignages [2]. Tout porte à croire que la brouille, purement diplomatique, n'a pas rompu l'accord réel.

De ce récit un peu long et fertile en digressions, la figure de O'Meara me paraît du moins ressortir assez nette. Intelligent, capable par son talent de faire une brillante carrière, il a vu cette carrière brisée par suite de la situation fausse où il s'était engagé, espérant arriver plus vite. Sa reconnaissance pour les bons procédés de Napoléon, sa rancune contre sir Hudson Lowe et le ministère, l'ont jeté dans le camp des bonapartistes plus qu'une persuasion intellectuelle de la bonté de leur cause. Il a mis à leur service son intelligence, son talent de plume, avec une ardeur de haine que sa froideur étudiée ne dissimule pas toujours. Aussi, malgré les apparences d'impartialité dues à cette tranquillité de la forme, savons-nous qu'il faudra prendre garde à la violence des sentiments qui sont au fond, violence devant laquelle la vérité

1. Voir encore deux lettres de madame de Montholon à Holmes, le 30 mai 1820 (*R. O.* 30) et le 1[er] avril 1821 (*R. O.* 33).
2. *B. M.* 20230, p. 135; — 20232.

des faits ne pèsera pas grand poids. O'Meara serait un mauvais guide dans le dédale de la vie helénoise. Nous aurons lieu de voir que diverses raisons nous permettent de lui accorder beaucoup plus de confiance comme rapporteur des conversations de Napoléon.

CHAPITRE IX

LE « NAPOLÉON EN EXIL »

Avec le *Mémorial de Sainte-Hélène*, c'est le *Napoléon en exil* qui a eu, parmi les Évangiles napoléoniens, le plus grand succès de librairie. Édité nombre de fois en français et en anglais, il a eu l'honneur d'être traduit en plusieurs autres langues[1]. L'ouvrage méritait ce succès; il est intéressant, l'auteur s'y efface presque entièrement, la déclamation et la *littérature* y tiennent peu de place. A vrai dire, O'Meara s'est donné assez de mal pour renseigner le monde sur son client de Sainte-Hélène.

Il nous apprend, dans sa préface, qu'à l'issue de chaque conversation avec Napoléon, désireux de n'en rien laisser perdre, il allait immédiatement l'écrire dans sa chambre, en s'appliquant à repro-

1. Voir le catalogue de la *Bibliothèque nationale*, t. III, Lb^{48} 1961 sqq. — Kircheisen, *Bibliographie Napoleons*, Leipzig, Kircheisen, 1902.

duire, aussi exactement que possible, les paroles de son interlocuteur. Puis, pour mettre ces notes en sûreté, il les recopiait et les faisait passer par paquets successifs à son ami Holmes, par l'intermédiaire de ses amis, officiers de marine sur la croisière de Sainte-Hélène. C'est donc probablement un brouillon du journal que Montholon, au moment du rappel de O'Meara, alla chercher à la pharmacie, lut à Napoléon, et envoya ensuite à son auteur en Angleterre [1].

Cette assiduité de O'Meara à écrire — et nous avons vu que son travail ne se bornait pas à la confection de son journal — avait été remarquée à Sainte-Hélène. Montholon s'était aperçu qu'à peine rentré chez lui, il se mettait à écrire, et cela l'avait mis en défiance [2]. Napoléon, dès le mois de mars 1817, pensait que son médecin, comme Warden, publierait « son livre » à son retour de Sainte-Hélène [3]; et tout son entourage parlait couramment, au mois de juin de la même année, de cette future publication [4]. Napoléon ne le voyait pas de mauvais œil, et cela se comprend, car O'Meara, dès lors, lui était à peu près acquis. Plus tard, il déclarait encore que si O'Meara écri-

1. *Récits de la captivité*, II, 315.
2. Forsyth, III, 29.
3. *Napoléon en exil*, 13 mars 1817.
4. Gourgaud, 10 juin 1817.

vait jamais un journal, il serait fort intéressant[1], formule dubitative qui recouvrait probablement une certitude. Il put au reste se rendre compte de cet intérêt, puisqu'il lut le journal, O'Meara une fois parti, et ne trouva que peu de corrections à y faire. Pas plus qu'au *Mémorial*, Napoléon n'a collaboré au *Napoléon en exil*, mais il l'a approuvé et avec moins de réserves que le *Mémorial*.

Il est fort probable qu'entre la rédaction première et la publication, le journal a été modifié. On peut le comparer de façon instructive avec les autres produits de la plume fertile de son auteur, rapports à sir Hudson Lowe, lettres à Finlaison. Dans le *Napoléon en exil*, ont disparu toutes les anecdotes malignes, toutes les insinuations malveillantes, qui, dans les susdits écrits, n'épargnent ni les compagnons de Napoléon, ni Napoléon lui-même[2]. En ce sens, l'appréciation du docteur Henry sur l'*Exposition* de O'Meara peut assez exactement s'appliquer au *Napoléon en exil* : « more

1. Gourgaud, 26 octobre 1817.

2. Cf. Forsyth, II, 9, et O'Meara, 15 octobre 1816 : O'Meara a supprimé le tableau de la désolation ridicule des Français, quand ils signent la déclaration qui les soumet aux mêmes restrictions que Napoléon. — Cf. Forsyth, II, 33, et O'Meara, 16 octobre 1816 : il supprime l'insinuation que Montholon est un menteur. — Cf. Forsyth, II, 255, et O'Meara, 11 mars 1817 : il supprime le démenti donné par Napoléon au récit d'après lequel Gourgaud l'aurait sauvé à Brienne, etc.

remarkable for the *suppressio veri*, than the *assertio falsi*[1] ».

O'Meara a eu le bon goût d'élaguer fortement, dans son ouvrage, l'insipide récit de ses querelles avec sir Hudson Lowe, et la proportion, dans son œuvre, des pages utiles (c'est-à-dire consacrées aux conversations de Napoléon) est plus élevée que chez les autres mémorialistes. Et, si l'on se défie de O'Meara quand il raconte les événements de Sainte-Helène, la comparaison du *Napoléon en exil* avec sa correspondance de Sainte-Hélène montre que la défiance ne doit pas s'étendre jusqu'à ses recueils de conversations napoléoniennes. Que l'on lise parallèlement le livre, et les lettres à Finlaison ou au gouverneur, on ne constatera aucune différence notable.

On pourrait croire pourtant en trouver une dans la conversation du 27 janvier 1817 ; la lettre au gouverneur, qui relate cette causerie, donne le passage suivant, qu'on chercherait vainement dans le *Napoléon en exil* : « Après cela (la conquête de l'Angleterre), j'aurais agi suivant les circonstances, suivant ma force. Si je m'étais trouvé assez fort, *j'aurais annexé l'Angleterre à la France* ; sinon... j'aurais établi un gouvernement conforme à mes vues[2]. » O'Meara aurait-il supprimé cette

1. *Events*, II, p. 41.
2. Forsyth, II, 196.

phrase dans la crainte de rendre Napoléon odieux à l'amour-propre anglais? On aurait alors sujet de mettre en doute sa fidélité de *reporter*. Mais que l'on lise la conversation du 26 mars 1817 : on verra que la cause de cette suppression est différente : O'Meara y rappelle à Napoléon ce projet éventuel d'annexer l'Angleterre, Napoléon déclare aussitôt qu'il a été mal compris, et que jamais il n'a eu telle intention[1]. O'Meara a donc, selon toute vraisemblance, supprimé la phrase compromettante, parce qu'il avait mal entendu ou mal compris, et que la phrase n'avait pas été prononcée.

On peut donc conclure que O'Meara ayant rédigé sur-le-champ les conversations de Napoléon (souvent en plusieurs versions *comparables et semblables*), et les ayant publiées très peu après leur rédaction, est une source sûre quand il s'agit de ces conversations. Il a même sur Montholon ou Las Cases des avantages particuliers : étranger, peu renseigné sur l'histoire de France, Napoléon a été avec lui plus net, moins riche en sous-entendus qu'avec ses anciens généraux ou son ex-conseiller d'État. Aussi les confidences qu'il lui fait sont-elles toujours d'un caractère très explicite, qui en augmente le prix.

1. Forsyth, II, 262. — Forsyth dit en note que la partie de la conversation relative à ce sujet est omise dans le *Napoléon en exil* : il se trompe; la place seulement en a été changée.

CHAPITRE X

MONTHOLON

Montholon représente à Sainte-Hélène, plus encore que Las Cases, l'ancienne noblesse. Las Cases était de noblesse authentique, mais provinciale : Montholon appartenait à la noblesse de cour. Son père, Mathieu, marquis de Montholon et comte de Lee, commandait le régiment de Royal-Penthièvre-dragons, et remplissait la charge de premier veneur du comte de Provence, charge dont Charles-Tristan de Montholon hérita en 1788, à la mort de son père. Il n'avait pas encore cinq ans, étant né à Paris le 21 juillet 1783.

La Révolution vint couper court pour lui à tout espoir de fortune à la cour : mais le second mariage de sa mère lui procura une protection utile pour se tirer d'affaires sous le nouveau régime : elle épousa M. de Sémonville, ancien conseiller au Parlement, qui, ayant su, avec une souplesse admirable, s'accommoder de tous les chan-

gements politiques, servit la Révolution, Napoléon, la Restauration, Louis-Philippe, dans un grand nombre de fonctions différentes, et mourut en 1839 grand référendaire de la Chambre des pairs. N'ayant pas d'enfants, il s'attacha à ceux de sa femme, qu'il adopta, et semble avoir rempli à leur égard les devoirs d'un père[1].

Lorsque, en 1792, Sémonville, nommé ambassadeur à Constantinople, pensa s'y rendre par mer, sur la frégate *Junon*, son fils adoptif l'accompagna et, dans la relâche prolongée que l'ambassadeur dut faire en Corse, des rapports se nouèrent entre la famille Bonaparte et lui. Napoléon, en congé à Ajaccio, donna au jeune Montholon des leçons de mathématiques. Ce furent leurs premières relations.

A l'âge de seize ans, Montholon fut emmené comme volontaire, sans grade ni engagement, dans l'état-major du général Joubert, qui venait d'épouser sa sœur, et assista à la mort de son beau-frère à Novi. Il resta à l'armée d'Italie auprès du général Championnet, comme adjoint du génie (1799), et suivit dès lors une carrière militaire régulière et assez brillante : lieutenant en 1800, capitaine en 1801, chef d'escadron en 1807,

1. Montholon écrivait à sa femme (22 juin 1820) : « Il ne m'est pas permis d'oublier que pendant vingt ans il m'a servi de père. » (*B. N.* 14, p. 34.)

adjudant-commandant en 1809, il fit les grandes campagnes de l'Empire. Chambellan de Napoléon et comte d'Empire en 1809, il passa temporairement (1811) dans la diplomatie : nommé, le 5 décembre 1811, ministre plénipotentiaire auprès du grand-duc de Wurtzbourg, il entra en fonctions au début de 1812[1]. Mais, le 8 octobre, sur les ordres de Napoléon alors à Moscou, le ministre des Affaires étrangères lui ordonnait de quitter ses fonctions. La cause de cette disgrâce fut le mariage que Montholon venait de contracter[2]. Albine-Hélène de Vassal, née en 1780, était la femme divorcée du comte Roger, financier d'origine suisse, qui avait pendant la Révolution représenté la Confédération helvétique à Paris, et en avait eu un fils, qui fut le comte Roger (du Nord). Le mariage déplaisait à Napoléon à la fois à cause du divorce qui l'avait précédé, et du monde de financiers où avait vécu madame de Montholon[3].

1. *Archives des Affaires étrangères*. Allemagne, 67, années 1810-1811.

2. « Sa Majesté m'ordonne de vous faire connaître qu'il est dans sa volonté que vous cessiez immédiatement d'exercer l'emploi de son ministre auprès du grand-duc de Wurtzbourg. Elle a jugé le mariage que vous avez contracté incompatible avec les honorables fonctions qu'Elle avait daigné vous confier. » (*Loc. cit.*, fol. 191.)

3. Ce mariage n'avait pas plu davantage à la mère de Montholon, devenue madame de Sémonville. — Un rapport de police du 20 juillet 1812 (*Archives nationales*, F[7] 6811, n° 1729) donne sur la cérémonie des détails curieux : le mariage, célébré presque

Désigné en 1813 pour différents emplois militaires, Montholon, malade ou irrité, ne put ou ne voulut les remplir. Au mois de mars 1814, il fut chargé de défendre contre l'invasion le département de la Loire.

La Restauration lui fut clémente, à la fois par égard pour son nom et par l'influence de Sémonville. Il reçut le grade de maréchal de camp, et le comte de Provence, devenu Louis XVIII, le confirma dans sa charge de premier veneur. Mais Montholon resta à l'écart, et retourna auprès de Napoléon dès son retour de l'île d'Elbe. Celui-ci le prit pour aide de camp et le nomma général de division le 15 juin 1815, grade qui ne fut pas confirmé. Au moment de l'abdication, il suivit Napoléon à Rochefort, puis en Angleterre, puis à Sainte-Hélène, le tout avec une simplicité dénuée de phrases, qui fut remarquée [1]. Il emmenait avec lui sa femme et son fils Tristan, âgé de deux ans. Sa femme, que le climat de Sainte-Helène éprouvait, dut quitter l'île avec ses enfants [2] le 2 juillet 1819. Montholon n'en sortit que le 27 mai 1821.

Napoléon lui laissait par son testament « comme

clandestinement à Draveil, n'aurait suivi que de trente-six jours le prononcé du divorce d'Albine-Hélène de Vassal avec le comte Roger, — alors qu'elle avait loué depuis six mois un appartement à Draveil, probablement pour y accomplir la cérémonie.

1. *Vie de Planat de la Faye*, p. 215.

2. Deux enfants étaient nés à Longwood.

une preuve de ma satisfaction des soins filials qu'il m'a rendus depuis six ans, et pour l'indemniser des pertes que son séjour à Sainte-Hélène lui a occasionnées » une somme de deux millions ; d'autres legs lui assuraient en sus 250 000 francs et il était désigné comme un des exécuteurs testamentaires du défunt. Il rencontra de nombreuses difficultés dans l'accomplissement de ces fonctions et ne toucha qu'une assez faible partie des sommes léguées, Napoléon ayant dépassé, dans ses largesses, le capital dont il disposait réellement [1].

Il s'occupa, de concert avec Gourgaud, d'éditer les Mémoires de Napoléon (1822-1825). Puis, s'étant lancé dans des entreprises industrielles, il ne réussit pas, fit faillite en 1829, mais fut réhabilité en 1838. La monarchie de Juillet l'avait réintégré dans les cadres de l'armée, mais sans l'employer. Il prit part en 1840 à l'affaire de Boulogne, qui lui valut six ans de séjour à Ham. Sorti de prison, il publia en 1847 ses *Récits de la captivité*. Député en 1849 à l'Assemblée législative, il mourut en 1853 [2].

Lord Rosebery a défini Montholon « un mondain correct et bienveillant ». C'est exact, mais ce n'est

1. Le second Empire compléta les legs (1854), mais Montholon était mort.

2. En dehors des *Mémoires* et des *Récits*, Montholon a publié un opuscule : *De l'armée française* (Bibliographie, 79) et des articles dans le *Dictionnaire de la conversation*.

pas assez ; il faudrait dire : un diplomate et un charmeur. Tous ceux qui l'ont connu à Sainte-Hélène reconnaissent l'agrément de son commerce, la netteté et la finesse de son esprit. « Très agréable, dit le docteur Henry, souple, courtois, de bonnes manières ; un admirable *raconteur*[1]... » « Homme de beaucoup d'esprit, » dit à son tour Montchenu[2]. Et le baron de Sturmer : « Montholon a l'air très fin ; il doit avoir beaucoup d'esprit... il a un air de coquin, d'intrigant[3] ». Étant donné que Sturmer considérait avec peu de bienveillance les exilés, la seconde partie du jugement ne fait que confirmer la première. Mais si l'on veut sentir la supériorité que la nature, les traditions de cour, l'éducation donnaient à Montholon dans le commerce quotidien ou les discussions, il faut parcourir les conversations qu'il eut maintes fois avec sir Hudson Lowe, auprès de qui il fut très souvent l'ambassadeur de Napoléon : l'aisance, la bonne grâce, la souplesse avec laquelle il évolue entre le gouverneur décidé à appliquer sa consigne et Napoléon résolu à résister, ses ménagements pour adoucir les heurts, apparaissent visiblement à travers les secs procès-verbaux du major Gorrequer[4].

1. *Events*, II, 91.
2. Rapport du 19 mai 1821 (*Aff. étrang.*, 1805, p. 181, pièce 128).
3. Conversation entre Sturmer et sir Hudson Lowe, 11 septembre 1817. — (*R. O.* 11.)
4. Voir par exemple Forsyth, I, 359; III, 26, 60, 260 sqq., etc.

Sir Hudson Lowe a même relevé chez lui (en le forçant peut-être) un trait curieux de diplomatie : « On ne peut s'énoncer plus clairement ni s'expliquer avec plus d'exactitude que le comte de Montholon, quand il croit nécessaire de le faire ; mais s'il désire, au contraire, insinuer quelque chose, laisser tomber une remarque, éluder une réplique, sa prononciation devient rapide, indistincte ; il parle d'un ton si confus qu'il est difficile de saisir le sens de ses paroles, ou même de les suivre[1]. » Tout ce qu'on a de Montholon a ce caractère de facilité claire, de laisser-aller, mêlé de diplomatie, qui dénote chez lui l'homme de cour, en qui domine l'*esprit de finesse*. Moins instruit que Las Cases, il a plus de goût naturel et autant d'intelligence que lui.

Quand il s'agit de juger le caractère de Montholon, les témoignages de Sainte-Hélène sont beaucoup moins favorables. Une première accusation se reproduit constamment : celle d'avoir poussé la diplomatie jusqu'à une antipathie regrettable pour la vérité. C'était, d'après le comte de Balmain[2], l'opinion générale dans l'île; les domestiques de Longwood l'appelaient couramment « le menteur », comme ils appelaient Las Cases « le

1. Forsyth, III, 221.
2. Rapport du 8 septembre 1816 (*Revue Bleue* du 8 mai 1897).

jésuite »[1]; Gourgaud[2], O'Meara[3], rééditent l'accusation, et la mettent dans la bouche de Napoléon[4]. Cette accusation est de nature à inquiéter chez un homme dont les récits ont une importance historique; mais il faut réfléchir que Napoléon avait la parole rude et militaire, et qu'il a pu, une ou deux fois, traiter Montholon de menteur, sans que cela tire à conséquence; que Gourgaud avait contre Montholon une jalousie et une antipathie marquées; que les commissaires et O'Meara regardaient les Français de Longwood sans indulgence; que les domestiques n'occupent généralement pas leurs loisirs à faire l'éloge de leurs maîtres; et rien n'était plus « petite ville » que Sainte-Hélène, où l'absence de distractions donnait un prix particulier au plaisir de médire. Les faits que rapportent O'Meara et Gourgaud, à les supposer exacts, sont bien peu de chose; peut-être a-t-on eu à reprocher à Montholon deux ou trois faits d'inexactitude matérielle, relevés avec vivacité par Napoléon, amplifiés par la malveillance de l'entourage; et, pour conclure, il me semble que l'on peut faire fonds sur la sincérité de Montholon, tant qu'on n'aperçoit pas des raisons spéciales pour douter de sa parole.

1. Forsyth, IV, 86.
2. Gourgaud, 11 janvier 1816.
3. Forsyth, I, 373.
4. Gourgaud, 9 juillet 1817. — Forsyth, I, 92, 364.

Des accusations plus graves ont été portées contre son caractère. La sincérité de son dévouement a été mise en doute ; on a attribué son départ pour Sainte-Hélène à l'état de ses finances ; il aurait quitté l'Europe pour fuir ses créanciers [1], et son dévouement affecté, flatteur [2], pour Napoléon n'aurait été que l'espoir d'exploiter les derniers débris de la fortune de son maître. Certains faits semblent fortifier cette accusation : la prodigalité bien établie de Montholon, son amour de grand seigneur pour le faste et le luxe, que des témoins, même bienveillants, ont constatés [3] ; son peu d'entente en affaires, prouvé par ses échecs industriels. Enfin, dès que madame de Montholon eut quitté Sainte-Hélène, la hâte qu'il montra de la rejoindre et de quitter Napoléon [4] n'indique pas un dévouement sans limites.

Ces arguments ne portent pas : si Montholon avait recherché la fortune et les honneurs, il avait

1. Balmain, rapport du 8 septembre 1816 (*Revue Bleue* du 8 mai 1897).

2. Gourgaud, 7 janvier 1816, 2 mars 1817.

3. *Vie de Planat de la Faye*, p. 406. — *Mémoires du roi Joseph* (Bibliographie, 104), t. X, p. 319. — Cf. une lettre de Montholon à un ami, 11 décembre 1815. Il lui demande une femme de chambre « qui sache parfaitement coiffer et faire les robes... C'est, comme vous voyez, une merveille que je vous demande, mais, comme *peu importent les gages*, j'espère que vous pourrez la trouver ». (*R. O.*, t. V.)

4. Hâte dont font foi ses lettres à sa femme (1819-1821) conservées en partie (*B. N.* 14, p. 1-72), et publiées par l'auteur de cet ouvrage : *Lettres de monsieur et madame de Montholon (1819-1821)*.

plus beau jeu pour les obtenir en 1814, par un ralliement éclatant aux Bourbons, qu'en 1815, en suivant une fortune déchue. La Chambre des pairs l'attendait comme Sémonville, et les lucratives charges de cour. S'il espérait exploiter les débris de la fortune de Napoléon (fortune dont l'étendue et même l'existence restèrent toujours problématiques pour les compagnons d'exil de Napoléon), il aurait mal calculé; car les legs à lui destinés et mis par Napoléon à la charge du prince Eugène et de Marie-Louise restèrent lettre morte[1]; même les fonds déposés par Napoléon chez Laffitte furent longtemps immobilisés par la prudence du banquier et l'opposition faite, au nom du duc de Reichstadt, par le gouvernement autrichien[2]. Le paiement, quand il se fit, fut loin d'être intégral. Et ce que l'on sait de la conduite de Montholon pendant les discussions auxquelles le testament donna lieu, ne montre pas chez lui une avidité inquiétante. Antommarchi a rendu justice au désintéressement avec lequel il se comporta en cette affaire[3].

Reprochera-t-on à Montholon d'avoir pensé à quitter Sainte-Hélène, une fois que sa femme, atteinte d'une maladie de foie, fut retournée en

1. *Mémoires du prince Eugène*, t. X, p. 418 sqq.
2. Voir Schlitter (Bibliographie, 110).
3. Voir les *Derniers moments de Napoléon*, sub finem.

Europe? C'est se montrer bien difficile sur la qualité d'un dévouement volontaire, dont bien des serviteurs de Napoléon, mieux traités que Montholon, se dispensèrent en ne quittant jamais l'Europe. Que Montholon restât indéfiniment seul, privé de sa femme et de ses enfants, hors d'état de veiller sur ses affaires et sur leur éducation, souvent malade lui-même, et crachant le sang[1], c'était un sacrifice humain qu'aucune divinité n'était en droit d'exiger. Pourtant Montholon, en énonçant ses projets de départ, ne cessa jamais de spécifier qu'il ne partirait qu'une fois remplacé par quelque dévouement plus frais[2]. Et lorsqu'il vit que de longs efforts n'aboutissaient pas à trouver ce dévouement, il pensa à faire revenir sa femme à Sainte-Hélène au lieu de retourner en Europe[3]; ce qui allait se faire quand Napoléon mourut[4].

Il est une dernière accusation sur laquelle on

1. Voir lettre de Montholon à sa femme, 6 juin 1820 (*B. N.* 14, p. 29). — *Journal du Dr Verling* (Bibliographie des manuscrits), second registre, 7 août 1819.

2. Lettre de Montholon à sir H. Lowe du 27 mai 1819 : « Mon intention est de la rejoindre, aussitôt que j'aurai pu concilier mon départ avec les devoirs qui me retiennent à Longwood » (*B. N.* 10, pièce 257). — Lettre de madame de Montholon, 13 décembre 1820 : « ... puisque tu ne crois pas devoir partir sans être remplacé.... » (*B. N.* 14, p. 49-50).

3. Lettre de madame de Montholon, 12 juin 1820 (*B. N.* 14, p. 35-36); du 16 novembre 1820 (p. 49); du 13 décembre 1820 (p. 49-50); de Montholon, 17 mars 1821 (p. 57-58).

4. *Souvenirs de madame de Montholon*, p. 224 (Bibliographie, 47).

n'insiste qu'à regret et avec un certain sentiment de dégoût, mais dont il faut parler cependant, parce que, si elle se trouvait justifiée, elle entraînerait une singulière mésestisme de Montholon. Madame de Montholon a été formellement donnée, — récemment encore[1], — comme ayant été, à Sainte-Hélène, la maîtresse de Napoléon. Si le fait était exact, la réputation de Montholon en souffrirait autant que celle de sa femme, car étant donnée la façon dont vivaient les exilés, parqués tous ensemble dans une étroite habitation, constamment réunis, Montholon n'aurait pu ignorer son déshonneur, et s'y serait par conséquent prêté pour en tirer profit. L'accusation est trop grave pour qu'on l'accueille autrement qu'avec des preuves sérieuses. Or quelles preuves donne-t-on? Les seules affirmations issues de Sainte-Hélène que j'aie pu découvrir proviennent soit de madame Bertrand, soit de Gourgaud[2], soit du marquis de Montchenu[3]. Ces trois témoins sont également

1. Frédéric Masson, *Napoléon et les femmes*. Paris, Ollendorf, 1893, sub finem.

2. *Journal du Dr Verling* (Bibliographie des manuscrits), 1er cahier, 8 octobre 1818 : « Extraordinary conversation with madame Bertrand... She attributed very plainly the influence General Montholon now possesses with Napoleon to the complaisance of his wife, asserted that his little Napoleone did not all ressemble him. Said that Gourgaud had openly declamed the little girl was Napoleon's... », etc.

3. Rapport du 12 mars 1818 : Madame de Montholon « est enfin montée jusqu'au lit impérial ». Le but des Montholon, en

suspects. Madame de Montholon, malgré l'affirmation optimiste de ses *Souvenirs*[1], semble n'avoir pas toujours trouvé, dans sa compagne d'exil, une affection de sœur. Le docteur Verling avait remarqué[2] que madame Bertrand était souvent conduite par des sentiments de « female jealousy ». On peut rapprocher une lettre de O'Meara[3], montrant madame Bertrand « comme une tigresse à laquelle on a enlevé ses petits, toutes les fois qu'il a une attention pour madame de Montholon ». Ces sentiments de madame Bertrand sont indiqués plus d'une fois aussi dans le journal de Gourgaud ; et l'on comprend fort bien que cette personne, fort séduisante à ses heures, et dont les qualités solides ont été reconnues par tous les témoins, mais sujette à des emportements de créole, ait pu lancer dans une de ces crises de jalousie une accusation à laquelle elle ne croyait pas elle-même. Quant à Gourgaud il n'est pas niable que sa jalousie à l'égard de madame de Montholon n'ait été extrême, comme à l'égard de Montholon et de Las Cases

demeurant à Sainte-Hélène, « est d'enterrer leur patron, dont ils espèrent la meilleure part de la succession » (*sic*). (*Aff. étrang.*, 1804, p. 301, pièce 152.) — *Id.* dans le rapport du 1er juillet 1819 (1804 *bis*, p. 71, pièce 20). — *Id.* dans le rapport du 29 août 1819 : « Montholon est fort triste depuis le départ de sa femme : c'était son principal soutien auprès de son maître » (1804 *bis*, p. 105, pièce 27).

1. Chap. XI.
2. Dans la conversation citée plus haut.
3. Forsyth, I, 29.

et de tous ceux en général qui lui disputaient le monopole de l'affection impériale : ce témoignage *ab irato* ne vaut pas. Et pour ce qui est de M. de Montchenu, la malveillance inintelligente avec laquelle il accueillait sans critique tous les racontars défavorables aux partisans de l'usurpateur ôte toute valeur à ses affirmations. Au reste, constatons que les accusations se contredisent : si madame de Montholon, comme le dit Montchenu, est « montée jusqu'au lit impérial » en mars 1818 seulement, Napoléone de Montholon, née le 18 juin 1816, et Joséphine-Napoléone, née le 26 janvier 1818, seraient difficilement issues de ce commerce illégitime, comme le prétendent madame Bertrand et Gourgaud. Écartons donc ces commérages, dont l'historien n'a pas à se faire l'écho, et voyons ce qui a pu y donner occasion.

Ce qui a déterminé toutes ces jalousies, c'est que, Las Cases parti, les Montholon ont été, à Sainte-Hélène, les plus appréciés de Napoléon, ceux qui ont joui le plus de son amitié et de sa confiance. Mais la cause est facile à trouver de cette faveur. L'insupportable caractère de Gourgaud le mit rapidement hors de cause ; Montholon, au contraire, était, je l'ai dit, un charmeur. Les Bertrand n'eurent pas à se plaindre d'être tenus un peu à l'écart : ils s'y étaient mis eux-mêmes, refusant de se sacrifier entièrement à la distrac-

tion de l'Empereur, et prétendant réserver quelque chose de leur temps et de leur cœur pour l'intimité familiale[1]. C'est là une réserve que Napoléon n'admettait pas; il voulait le dévouement absolu, l'abnégation complète : il les trouvait dans Las Cases, mais Las Cases partit : Montholon le remplaça, capable de rester deux ans seul à Sainte-Hélène, privé de sa famille, et de consacrer littéralement toutes ses journées à un écrasant tête-à-tête avec le captif[2]. Au dévouement se joignait l'agrément d'un commerce dont Bertrand, sorti du peuple, très habile dans la technique de son métier, mais dépourvu de culture générale et de grâce mondaine, ne pouvait offrir l'équivalent. Une différence analogue se faisait voir entre madame de Montholon et madame Bertrand. Cette dernière, belle et majestueuse toujours, aimable et spirituelle par moments, éclipsait d'abord sa

1. Ils refusèrent de demeurer à Longwood, dans la maison de Napoleon, et se fixèrent à quelque distance, à Hut's-Gate : voir l'effet produit sur Napoléon, *Récits de la captivité*, I, 192; — Gourgaud, 25 janvier 1816, 12 février 1817; — Bertrand, lorsque sa femme n'était pas invitée à Longwood, dinait avec elle plutôt qu'avec Napoléon (*Récits de la captivité*, I, 195; — Gourgaud, 5 mai 1817.) — Cf. l'*Avant-propos de la campagne d'Égypte*, publiée par Bertrand, p. XXXVII.

2. Lettre de Montholon, du 14 juillet 1819 : « A trois heures, je vais chez l'Empereur, nous dinons à quatre heures, et je reste chez lui jusqu'à ce que je l'aie endormi, en général, à huit heures ou huit heures et demie. Cependant, hier, la soirée s'est prolongée jusqu'à dix heures et demie. » (*B. N.* 14, p. 3-4.) — Lettre du 19 novembre 1820, d'où il résulte que Montholon passe plus de dix heures par jour avec Napoléon (*B. N.* 14, p. 51-52).

compagne. Mais madame de Montholon, douce et d'humeur égale [1], ne mettant pas dans ses manières la nuance de hauteur dominatrice qu'y mettait la femme du grand-maréchal [2], joignait à son amabilité constante un esprit très agréable et très fin, sur lequel tous s'accordaient à Sainte-Hélène. Son départ fut pour le comte de Balmain « une perte irréparable [3] ». La terreur ingénue de Montchenu pour « la plus adroite, la plus intrigante, la plus spirituelle personne de Longwood », cette « vipère dangereuse [4] », est un témoignage de plus en faveur de son intelligence et de sa finesse. On conçoit que ces dons d'esprit et de caractère, dont la spirituelle simplicité de ses *Souvenirs* est un dernier garant, aient charmé Napoléon, qui n'était pas gâté à Sainte-Hélène sous ce double rapport. Cela suffit à expliquer les très vifs regrets qu'il eut de son départ, regrets qu'il ne chercha pas à cacher à Montholon, et que celui-ci rapporte à sa femme avec une fierté exempte de soupçons :

1. Forsyth, I, 29.

2. Voir dans le *Journal de Verling*, 1er et 2 janvier 1818. — Le 1er janvier, madame Bertrand, pour remercier Verling de ses soins, lui fait porter un service à thé, avec ses compliments, par un domestique. — Le 2 janvier, madame de Montholon lui fait personnellement et très aimablement présent d'une chaîne en or. L'impression de Verling est très saisissable dans le ton du récit.

3. Rapport du 1er juillet 1819 (*Revue Bleue* du 12 juin 1897).

4. Rapport du 1er juillet 1819 (*Aff. étrang.*, t. 1804 *bis*, p. 71, pièce 20). — Cf. rapports du 21 janvier 1820 (1804 *bis*, p. 169, pièce 147) et du 20 juillet 1820 (1805, p. 28, pièce 68).

« L'Empereur témoigne un grand regret de ton départ, ses larmes ont coulé pour toi, peut-être pour la première fois de sa vie [1]... »

C'est donc bien par son dévouement sincère et par ses qualités d'esprit que Montholon a conquis la confiance de Napoléon. A vrai dire, il semble l'avoir possédée entière. C'est à lui que Napoléon, qui l'appelait *mon fils* [2], s'est remis du soin de transmettre au roi de Rome ses derniers conseils [3], de maintenir le lien entre l'Empereur mourant et le prince prisonnier. Cette confiance, qui a fait de Montholon comme le ministre des Affaires étrangères de Napoléon à Sainte-Hélène [4], donne, on le comprendra, un prix tout particulier à son ouvrage, dont il nous reste maintenant à examiner le mode de composition et l'importance.

1. Lettre du 2 juillet 1819 (*B. N.* 14, p. 1). — Cf. lettre du 5 décembre 1820 (*Id.*, p. 531) : « L'Empereur me disait dernièrement : votre femme semait des fleurs sur ma tombe; depuis son départ, il n'y croît plus que des ronces ». — Si l'on remarque que ces lettres passaient, au su de Montholon, sous les yeux du gouverneur, on aura la certitude qu'il n'eût pas écrit ces phrases, s'il les eût jugées susceptibles d'une mauvaise interprétation.

2. *Récits de la captivité*, II, 412.

3. *Id.*, II, 516.

4. Ici l'impression donnée par Montchenu (rapport du 19 mai 1821, 1805, p. 181, pièce 128) me paraît absolument juste : « Ne vous étonnez pas, fait-il dire par Napoléon à Bertrand, si j'ai placé toute ma confiance en Montholon : c'est un homme de qualité, et il me comprend; vous, je vous ai tiré de la boue pour vous faire grand seigneur. Je vous ai beaucoup donné, vous avez de la fortune et je l'augmenterai encore, mais ma confiance est en Montholon. » Montholon est « le dépositaire de tous ses secrets ».

CHAPITRE XI

« LES RÉCITS DE LA CAPTIVITÉ »

Montholon a été saisi à Sainte-Hélène par cette fureur d'écrire, qui sévissait avec violence, et dont Las Cases a présenté le cas le plus typique. Lui aussi écrivit son journal, ou, plus exactement, il s'habitua à prendre des notes sur les événements et les conversations du jour[1]. Un seul exemple nous reste de ces notes primitives, relatant en trois pages une conversation du 10 mars 1819[2]. Montholon les emporta en Europe quand il quitta Sainte-Hélène, mais il ne mit pas de hâte à les publier. Ce ne fut qu'après 1840, et probablement en 1846, quand il eut quitté Ham[3], qu'il commença à en préparer l'impression. Il en tira d'abord l'édi-

1. *Récits de la captivité*, I, 237.
2. *Carnet historique et littéraire*, 15 mars 1898.
3. *Récits de la captivité*, I, 25.

tion anglaise de ses souvenirs[1], puis l'édition française, les *Récits de la captivité*[2].

Deux observations sont à faire au sujet de cette publication tardive : tout d'abord, Montholon, en laissant un tel intervalle entre les événements racontés dans ses notes et l'utilisation des notes pour la publication, s'exposait à oublier beaucoup, à confondre, à modifier inconsciemment ses souvenirs, à moins d'avoir à sa disposition des notes très détaillées et très précises.

Or, cela ne semble pas avoir été le cas : nous possédons[3] quelques-unes des notes réunies par Montholon pour rediger ses *Récits de la captivité*, vers 1846; ces notes ne sont, de la plus évidente façon, que des résumés ou copies de passages du *Mémorial* de Las Cases[4]. Pour que Montholon ait dû recourir, pour réveiller et préciser ses sou-

1. Bibliographie, 23.

2. D'abord à Bruxelles, 1846, puis à Paris, Paulin, 1847. — L'édition anglaise ne diffère de l'édition française que pour ce qui est des dictées de Napoléon insérées dans l'ouvrage. Voir chapitre v.

3. *Souvenirs de la comtesse de Montholon*, p. 171 sqq. (Bibliographie, 47).

4. L'appendice I est pris textuellement dans Las Cases, 7, 8, 9 juin 1816. Voir en particulier la phrase : « Napoléon a terminé cette conversation en envoyant *mon fils* chercher l'Évangile... », phrase qui se trouve dans Las Cases. Il ne peut s'agir de Tristan de Montholon, âgé de trois ans. C'est donc forcément Emmanuel de Las Cases, et le passage est une simple copie. — L'appendice II est pris également dans Las Cases, 31 juillet et 17 août 1816. — L'appendice IV est un résumé de Las Cases, 27-31 août, 1er-6 septembre 1815.

venirs, aux publications de son compagnon d'exil, il faut que ses notes n'aient pas été très abondantes et très précises. Ce qui me semble encore le confirmer, c'est la disproportion qu'on remarque dans son ouvrage ; un volume sur deux est consacré à la moitié de 1815 et à 1816 : Montholon peut se servir pour cette période de O'Meara et de Las Cases. Quatre ans et demi occupent le second volume : c'est que Las Cases s'en va à la fin de 1816 ; sur le second volume, l'année 1817, où O' Meara peut servir encore, tient la moitié de la place. Les années de 1818 à 1821, où Montholon serait justement le plus précieux, étant le seul à nous renseigner, sont presque vides dans ses *Récits*[1]. La correspondance, en partie conservée, de Montholon avec sa femme, ne comble pas ce vide : les conversations de Napoléon n'y sont pas rapportées.

Cette pauvreté initiale des souvenirs de Montholon, le temps écoulé entre Sainte-Hélène et la publication des *Récits* devaient forcément, non seulement appauvrir irréparablement l'ouvrage, mais en compromettre la précision et surtout la chronologie. Ajoutez que l'ouvrage témoigne d'une

1. On peut, il est vrai, expliquer autrement la pauvreté croissante du livre de Montholon : au fur et à mesure que partent les compagnons d'exil, Las Cases, Gourgaud, O'Meara, — Montholon est plus absorbé par la nécessité de travailler avec Napoléon ou de le distraire. Ses notes en souffrent.

certaine hâte de rédaction, et on comprendra l'origine des défauts que nous trouvons dans les *Récits* [1].

En quelques parties de l'ouvrage, Montholon paraît se contenter de recopier les *notes*, telles qu'il les avait prises à Sainte-Hélène, en leur conservant leur forme primitive, *en y parlant au présent*, — puis soudain, apparaît dans le récit un imparfait ou un passé défini : Montholon, de copiste, devient conteur; et au lieu des notes de 1815 ou 1816, on lit des *souvenirs* écrits en 1846. Ce changement, qui déroute un peu, et témoigne d'une négligence hâtive, ne se produit pas seulement au passage d'une journée à une autre, mais intervient souvent dans le cours du récit de la même journée [2].

Une autre habitude est plus gênante : Montholon parfois abandonne complètement la forme du journal, et se met à faire un récit suivi, où l'on ne peut plus distinguer l'emploi particulier de chaque journée et la date précise des événements. Cela se produit surtout pour les périodes où les notes deviennent trop sommaires; lorsque Montholon, resté seul avec Bertrand, en 1818, est absorbé

1. Montholon nous apprend aussi (*Récits*, I, 237) que les perquisitions judiciaires faites chez lui à l'occasion de l'affaire de Boulogne ont bouleversé ses notes, dont quelques-unes ont même été perdues (du 7 mars au 5 avril 1816).

2. Voir, par exemple, 15 février, 21 février, 29 mai 1816, etc.

entièrement par « le service filial que l'affection de l'Empereur lui permit de lui rendre », n'ayant plus un moment à lui, il ne put garder que « des notes et des souvenirs épars[1] », dont l'assemblage a produit les chapitres imprécis et secs qui concernent les années 1818, 1819 et 1820.

A d'autres moments, un procédé employé par Montholon amène des répétitions inutiles, et peut jeter des erreurs dans l'esprit du lecteur distrait : envisageant d'un seul regard une période entière, il en résume, sans préciser les dates, les événements, ce qui ne l'empêche pas ensuite de donner le récit détaillé sous forme du journal[2] : on peut croire assister, si l'on n'y prend garde, à la répétition des mêmes faits. La chronologie est, pour toutes ces raisons, très incertaine dans Montholon, et il convient de ne pas lui accorder trop de confiance dans les questions de dates.

Il est fâcheux que ces défauts fassent des *Récits* un ouvrage sans sûreté, car, composé d'une façon analogue au *Mémorial* ou au *Napoléon en exil*, il aurait une valeur sensiblement supérieure : d'abord parce que c'est le seul ouvrage qui embrasse toute la captivité de Sainte-Hélène[3]; ensuite par cette situation de confident que son

1. *Recits de la captivite*, II, 265.
2. *Id.*, II, 244 et 268.
3. Du 21 juin 1815 au 4 mai 1822.

auteur occupait auprès de Napoléon, et qui fait de ses notes l'écho le plus immédiat et le plus intime de la pensée du maître.

Napoléon a-t-il eu connaissance de ces notes? On ne peut rien affirmer à ce sujet. Connaissant l'existence du journal de madame de Montholon[1], il savait probablement que son mari en tenait un aussi, mais n'a pas dû y attacher grande importance, vu le peu d'ampleur et de suite des notes qui le constituaient, et dont Montholon ne songea que sur le tard à faire un livre. Comme les ouvrages de Las Cases et de O'Meara, celui de Montholon apparaît donc bien comme le produit réel de celui qui l'a publié, et non comme l'œuvre déguisée de Napoléon.

Sa publication tardive, sa brièveté et sa sécheresse relatives, le *déjà vu* de la plupart des conversations ou des faits qu'il rapporte expliquent le peu de succès qu'il obtint (il ne fut pas réédité) et le rendent moins important pour l'historien que les deux précédents. Toutefois, lorsqu'il parle, son témoignage venant du confident de Napoléon, de son compagnon assidu et presque unique pendant six années, garde (la question de chronologie réservée) une singulière valeur[2].

1. Gourgaud, 16 mars 1817.

2. Je ne reviens pas ici sur les dictées de Napoléon incluses dans les *Récits*, en ayant parlé au chapitre v.

CHAPITRE XII

ANTOMMARCHI

On a peu de renseignements sur le docteur Antommarchi, et, sur la plupart des points, on se voit obligé de répéter ce que disent de lui les articles des dictionnaires biographiques. Il naquit à Morsiglia, en Corse, en 1789. Il étudia à l'Université de Pise, fut reçu docteur, puis se rendit à Florence. Il était en 1818 prosecteur à l'hôpital de Sainte-Marie-Nouvelle, attaché à l'Université de Pise et occupé à publier les œuvres posthumes de l'anatomiste Mascagni, qu'il avait connu, lorsque le chevalier Colonna, chambellan de Madame Mère, lui proposa d'aller à Sainte-Hélène remplacer O'Meara auprès de Napoléon. Il accepta, quitta Rome le 25 février 1819, Londres, le 9 juillet, et arriva à Sainte-Hélène le 21 septembre, avec les prêtres Buonavita et Vignali, les domestiques Coursot et Chandelier. Il ne quitta l'île que le 30 mai 1821.

Napoléon, dans un codicille de son testament, le recommandait à Marie-Louise pour une pension de six mille francs, que Marie-Louise ne paya point, et dont Antommarchi n'obtint qu'une partie sur les fonds laissés chez Laffitte [1]. Ce n'était que le commencement de ses disgrâces. Il eut, presque aussitôt après son retour en Europe, d'interminables démêlés avec les héritiers de Mascagni, au sujet de la publication de la *Grande Anatomie* [2], et l'ouvrage, une fois publié, lui attira de violentes attaques [3]; on accusait Antommarchi d'avoir donné sous son nom les travaux de Mascagni. Les *Derniers Moments de Napoléon* (1825) eurent un demi-succès; mais le masque de Napoléon, dont il répandit des moulages, fut à tort ou à raison accusé d'inauthenticité. Ceux mêmes qui le crurent authentique accusèrent Antommarchi d'avoir étalé, dans son ouvrage, une complète ignorance de la phrénologie [4].

Il offrit en 1831 ses services à l'insurrection polonaise, arriva à Varsovie le 17 mai, fut nommé chirurgien en chef de l'hôpital des officiers et ins-

1. *Récits de la captivité*, II, 543. — *Derniers Moments de Napoléon*, II, 145, 156, 164.

2. *Planches anatomiques du corps humain, exécutées d'après les dimensions naturelles*, etc., publiées par le comte de Lasteyrie. Paris, 1824.

3. *Lettre des héritiers de Paul Mascagni à M. le comte de Lasteyrie.* Pise, Capurro, 1823.

4. *Étude phrénologique du masque de Napoléon*, par Ombros. Lyon, Rossary, 1834.

pecteur général des hôpitaux militaires. Mais il ne tarda pas à se brouiller avec ses confrères polonais, qu'il traite de barbiers parvenus, avec la faculté de médecine de Varsovie, et démissionna le 23 août 1831. La démission fut acceptée poliment, mais immédiatement. Il revint à Paris, et n'y réussit guère. S'étant embarqué en 1836 pour chercher fortune en Amérique, il mourut à Santiago de Cuba (1838). On a parlé de lui sans bienveillance après sa mort : la *Biographie générale* d'Hœfer insinue que personne n'a jamais vu deux soi-disant ouvrages de lui, l'un sur le choléra, l'autre sur les vaisseaux lymphatiques ; mais l'accusation tombe à faux et les ouvrages existent[1].

On a généralement reconnu le mérite d'Antommarchi comme anatomiste; comme médecin, on l'a contesté. Il traita le cancer à l'estomac dont mourut son client, comme s'il avait eu affaire à une maladie de foie, et a subi de ce fait d'amères critiques[2]; mais il n'a fait que suivre la tradition de O'Meara et de Stokoe, et le docteur Arnott pensait comme eux tous. A Sainte-Hélène, l'appréciation sur ses talents médicaux varia suivant les époques. A l'arrivée, l'étourderie du cardinal Fesch, qui avait négligé de le munir d'une lettre

1. Bibliographie, 92, 93.
2. Héreau, *Napoleon à Sainte-Helène. Opinion d'un medecin sur sa maladie et la cause de sa mort.* Paris, Louis, 1829.

de recommandation, excita de la défiance, et le bruit courut que Napoléon l'avait fort mal reçu[1]; cependant, les préventions se dissipèrent, et Antommarchi ayant eu la bonne fortune de conseiller à Napoléon le jardinage, exercice qui le dispensait de sortir de chez lui[2], Napoléon éprouva un mieux sensible dans le courant de l'année 1820, et Antommarchi prit plus de crédit[3]. Puis, la maladie ayant repris son cours, Antommarchi, impuissant à l'enrayer, fut de nouveau mal vu. Il montrait aussi une légèreté, une négligence, une fatuité dont Montholon se plaint à plusieurs reprises, et cherchait trop souvent à son ennui des diversions sentimentales[4]. Napoléon, plus d'une

1. D'après Henry (*Events*, II, 76), Napoléon l'aurait renvoyé en lui disant : « Va-t'en, f... bête! » — Voir au contraire les *Derniers Moments*, I, 75. Montholon confirme au reste ce que dit Antommarchi : « Il montre du talent », écrit-il à sa femme le 31 octobre 1819 (*B. N.* 14, p. 16-17).

2. Napoléon avait renoncé aux sorties, pour ne pas être surveillé par l'officier d'ordonnance ou les sentinelles.

3. « Les soins du docteur Antommarchi ont fait du bien à l'Empereur », reconnaît Montholon dans sa lettre du 8 février 1820 (*B. N.* 14. p. 23-24). Et l'impression de contentement ressentie à Longwood est amplifiée à Jamestown comme tout à l'heure l'impression de défiance : « Les Français attribuent sa guérison presque miraculeuse à la grande habileté du chirurgien Antommarchi », écrit Balmain le 14 février 1820 (*Revue Bleue*, 12 juin 1897).

4. Voir *R. O.* 32, compte rendu de la conversation de Montholon avec sir Hudson Lowe, le 21 janvier 1821 : « Antommarchi's manners were too frivolous and presuming, il s'est perdu dès le commencement, he began by giving himself a great deal of importance, à son arrivée il a cru toute l'île à sa disposition, il lui fallait des femmes, tout devait lui être cédé. » — Et *B. N.* 14.

fois, se plaignit amèrement du choix qu'on avait fait de lui. Le 9 avril 1821, Antommarchi demandait à quitter Sainte-Hélène, parce qu'il n'était bon à rien à Longwood[1]. On l'engagea à réfléchir, et il ne partit pas. Mais la demande faite et les raisons données sont significatives.

Léger, présomptueux, dit Montholon, et en effet il n'est pas possible d'ouvrir les Mémoires d'Antommarchi sans être suffoqué de l'odeur de suffisance et de fatuité qui s'en dégage. En Italie, à Londres, les gouvernements se sont alarmés de voir le prosecteur de l'hôpital de Florence rejoindre Napoléon. A Sainte-Hélène, Napoléon l'accable de compliments et d'éloges[2]. La sottise se joint à la vanité : il comprend tout de

« La conduite d'Antommarchi, écrit Montholon le 9 avril 1821, est inexplicable; il est impossible d'être moins soigneux, plus léger. Rien ne peut le corriger, et l'odeur de la jupe l'attire à tel point qu'il néglige tout. Il n'est pas arrivé, je crois, une seule fois qu'on l'ait trouvé ici » (p. 65).

1. Conversation avec le major Gorrequer (*B. M.* 20133, p. 28). « As he found it impossible to afford *i soccorsi della mia professione* at Longwood, he has determined to apply for permission to return in Europe... Enabled to afford his professionnal assistance, he would most willingly have stayed so long as he was useful; but, as he found, on the contrary, that he was of no utility, he felt most anxious to return in Europe. »

2. *Derniers Moments*, I, 86 : « Allez, on ne fait pas mieux, on ne dit pas mieux, vous êtes un séducteur... Vous avez l'habileté de Corvisart. » — I, 99 : « Vous prendrez rang parmi les premiers physiologistes du siècle ». — I, 192 : « Votre *Prodrome* est une révolution ». — I, 201 : « Votre manière me paraît neuve, juste... » — I, 275 : « Docteur, c'est un magnifique ouvrage que vos planches! » etc.

travers les récits militaires, et les expose de la façon la plus ridicule[1]; il déclame à tout propos[2], et a parfois la générosité de placer ses élucubrations dans la bouche des autres[3]; parfois, à l'emphase de ses périodes cicéroniennes succèdent ces dialogues coupés tous les trois mots, qu'utilisa plus tard Alexandre Dumas; mais chez Antommarchi, c'est amour de l'art et non désir de *tirer à la ligne*, car il ne va pas à la ligne après chaque réplique; c'est l'instinctif besoin de tout dramatiser, de mettre en scène et de se mettre en scène qui guide l'auteur[4].

La vanité, le désir de jouer un rôle et de ne pas avouer les détails désagréables à l'amour-propre sont de mauvaises dispositions pour être sincère. Je n'ai pas besoin, après lord Rosebery[5], de citer les passages où Antommarchi est en contradiction avec Montholon, et où Montholon, confirmé par Forsyth[6], a si évidemment la vérité de son côté; mais il importe d'en tirer la conclusion : Antommarchi, qui, pendant de longs jours, n'a pas été admis à voir Napoléon, n'en donne pas moins

1. *Derniers Moments*, I, 143, 179.
2. *Id.*, I, 7; I, 247 : « A Toulon, il usurpa la victoire, etc. »
3. I, 81 : « Je dois succomber », etc.; — I, 114 : « Tout cela est loin du beau ciel de l'Italie », etc.
4. *Id.*, I, 2, 22, 33, 36, 60, 62, 133; — II, 44, 51, 77, 137, 140.
5. Chap. II.
6. III, 262, 286.

le récit détaillé des symptômes et de la marche de la maladie, et même les conversations du malade[1]. Ces récits, ces conversations sont-ils inventés de toutes pièces ou placés à des dates inexactes? Cette dernière hypothèse est la plus favorable qu'on puisse faire pour Antommarchi.

Montholon, au reste, n'a pas été seul à le redresser: Marchand[2] a relevé chez lui plusieurs inexactitudes, qui ont toutes pour cause le désir de se montrer dans une posture avantageuse.

On est donc porté à se méfier d'un témoin peu intelligent et peu zélé pour la vérité; et l'on y est porté davantage encore, quand on remarque qu'aucun renseignement n'est donné sur la façon et les conditions dans lesquelles ont été écrits les *Derniers Moments de Napoléon*. Notes développées après le retour en Europe? Rédaction faite immédiatement à Sainte-Hélène? Journal médical auquel les souvenirs sont venus se joindre au hasard? On ne sait.

L'ouvrage s'étend de décembre 1818, date à laquelle on offrit à Antommarchi d'aller à Sainte-Hélène, à juin 1823. Le récit est tantôt continu, presque vide alors, et sans indication de date[3],

1. *Derniers Moments*, II, 41, 43, 46, 48, etc.
2. Préface du *Précis des campagnes de César* (Bibliographie, 14).
3. *Derniers Moments*, I, 1-75, 168-190, 215-236, 245-267, 272-278, etc.

tantôt écrit jour à jour. La première forme ne nous fournit presque rien, et la seconde, on l'a vu, n'est pas toujours sûre. Napoléon a dû savoir qu'Antommarchi tenait un journal de sa maladie, mais comme il y eut toujours peu d'intimité entre Napoléon et son médecin, il est probable qu'il ne se préoccupa pas de savoir si Antommarchi préparait ou non un *Mémorial*.

On a soupçonné[1] Antommarchi d'avoir enrichi son ouvrage à l'aide de ce qui avait déjà paru. C'est fort possible. Le *Napoléon en exil* avait été publié en 1822, le *Mémorial* en 1823, les *Derniers Moments de Napoléon* sont de 1825. Antommarchi a voulu sans doute exploiter une veine qui semblait fructueuse[2], et ce qui ferait croire à des emprunts de sa part, c'est que son ouvrage ne contient peut-être pas un récit qui ne se trouve dans les autres mémorialistes. Il se pourrait qu'Antommarchi, puisant dans O'Meara ou Las Cases les conversations de Napoléon dont lui-même était mal fourni, n'y ait ajouté que les charmes de son style.

1. Touchard-Lafosse, *Précis de l'histoire de Napoléon*. Paris, Thoisnier-Desplaces, 1825.

2. Sans beaucoup de succès, semble-t-il. Sauf l'édition de 1825 et la réimpression récente de Garnier, les *Derniers Moments de Napoléon* n'ont jamais été publiés isolés, mais parfois comme *complément* du *Mémorial* (dans l'édition de 1842 par exemple) et du *Napoléon en exil* (dans l'édition espagnole de O'Meara. Paris, Bossange, 1827).

Il est un exemple assez typique de cette utilisation, par l'emphatique docteur, de thèmes déjà connus : on lit dans les *Lettres du Cap*[1] que l'amiral Cockburn ayant invité à un bal *le général Bonaparte*, Napoléon dit à Bertrand : « Envoyez cette carte au général Bonaparte. Les dernières nouvelles que j'en ai datent du champ de bataille des Pyramides et du Mont Thabor. » Ouvrons maintenant Antommarchi[2]. Hudson Lowe inquiet demande : « Que fait le général Bonaparte ? — Je l'ignore, répond le docteur. — Où est-il ? — Je ne sais. — Disparu ? — Tout à fait. — Comment ? Quand ? — Je ne sais pas au juste. — Depuis quelle heure ? — L'heure ? La dernière bataille où il a commandé est, je crois, celle d'Aboukir... Je n'en ai pas entendu parler depuis. » Et il y a encore une page sur ce thème. Le docteur avait l'instinct de la scène; mais que vaut un ouvrage que l'on peut soupçonner d'être tout entier composé de la sorte[3] ?

Nous ne ferons donc que peu de fond sur l'ouvrage d'Antommarchi. Mais, ajoutons-le, on n'en tiendrait aucun compte que la perte ne serait pas grande. Ce court récit est bourré de pièces justifi-

1. *Cinquième lettre.*
2. *Derniers Moments*, II, 51.
3. Cf. aussi les *Récits de la captivité*, II, 550, et les *Derniers Moments*, II, 113 : le récit de la constatation de la mort de Napoléon par les médecins anglais.

catives, de digressions [1] qui réduisent d'autant la partie utile de l'ouvrage. Dans cette partie elle-même, presque rien que l'on ne trouve ailleurs. L'historien tiendra donc à peu près pour non avenu le récit des *Derniers Moments de Napoléon*.

1. *Derniers Moments*, I, 220, 260, 286, 291, 304, 310, 335, etc.

CHAPITRE XIII

LES « MINORES »

Quand on a parlé de Las Cases, O'Meara, Montholon et Antommarchi, — qu'on a mis à part Gourgaud (pour des raisons que j'exposerai plus tard), on n'a vu que la moindre partie — numériquement parlant — des mémorialistes. Autour de ces grands personnages de l'histoire hélénoise fourmille la cohue des *Minores*, dont chaque année accroît le nombre : officiers de l'armée ou de la marine anglaises, qui ont accompagné ou gardé Napoléon à Sainte-Hélène; — voyageurs qui ont utilisé leur escale pour se faire présenter au captif; — industriels de la librairie parisienne tirant de leur imagination fertile des relations détaillées pour la foule avide; le nombre en est aussi grand que l'utilisation en est, dans la plupart des cas, impossible.

Je commencerai par les derniers, pour déblayer le terrain, et sans prétendre à être complet, Sainte-

Hélène étant l'une des provinces historiques les plus riches en faux documents.

La plus remarquable de ces compositions, c'est à coup sûr le *Mémorial de sir Hudson Lowe, relatif à la captivité de Napoléon à Sainte-Hélène*[1]. S'il est une chose certaine, c'est que sir Hudson Lowe n'a rien publié pour défendre son rôle à Sainte-Hélène; et son scrupuleux historien, Forsyth, le lui reproche expressément[2]. Cela seul suffirait à infirmer l'authenticité de ce Mémorial. Mais n'en eût-on aucune preuve extrinsèque, la lecture de l'ouvrage suffit au lecteur informé. Adroitement fait de matériaux empruntés à O'Meara et à Las Cases, il a été écrit par quelqu'un qui avait des idées personnelles sur Napoléon : et c'est une confession sous les dehors d'une apologie : sir Hudson Lowe s'y reconnaît tous les torts dont on l'avait chargé. Or, rien n'est plus contraire à la réalité des choses : sir Hudson Lowe pensa toujours avoir agi dans la plénitude de son devoir, et n'a certainement jamais connu le remords. Son *Mémorial* est un faux commis avec un certain talent, et rien autre.

Il est un autre faux qui, beaucoup plus grossier,

1. Paris, Dureuil, 1830. — Il y a eu des traductions hollandaise, allemande, suédoise. M. Kircheisen, dans sa *Bibliographie Napoleons* (Leipzig, Kircheisen, 1902), indique cet ouvrage sans spécifier son caractère d'écrit apocryphe.

2. III, 345 sqq.

a eu un réel succès dans la librairie napoléonienne populaire : c'est l'*Histoire des trois derniers mois de la vie de Napoléon Bonaparte, écrite d'après des documents authentiques*, par S*** [1]. Peu importe de savoir que S*** s'appelait Simonin, mais à coup sûr les documents n'étaient pas authentiques; c'est un amas de fantaisies et de faits historiques ridiculement travestis, dont il n'y a rien à tirer.

Dans le même genre, comique à force d'absurdité, on peut ranger *les Chagrins domestiques de Napoléon Bonaparte à Sainte-Hélène* (*papiers enlevés de son cabinet dans la nuit du 4 au 5 mai 1821 et publiés par Edwige Santiné*) [2]. Cette remarquable production eut l'honneur d'une traduction espagnole [3].

Le *Bonaparte à Sainte-Hélène* de M. *James Tyder, chirurgien de la marine anglaise*, paraît une œuvre de librairie très française, et dénuée au reste de tout intérêt [4]. Il semble en être de même du romanesque récit de *Jean Monkhouse, officier de la Marine royale* [5], qui a du moins un peu de vie et d'animation, mais aucune vraisemblance.

On peut ensuite classer dans une série presque

1. Bibliographie, 61.
2. Bibliographie, 60. — Quérard (*Supercheries*, III, 603) donne l'ouvrage pour être de Charles Doris.
3. Burdeos, Lawalle, 1821.
4. Bibliographie, 55. — Je n'ai pas trouvé d'édition anglaise
5. *Id.*, 58. — Même observation. — Norvins, dans son *Histoire de Napoléon* (1827), a utilisé cette source plus que suspecte.

aussi inutilisable des ouvrages authentiques, mais brefs et insignifiants à en perdre toute valeur : les officiers, les passagers, les marchands qui ont vu Napoléon quinze jours ou deux heures, et qui ont cru devoir (ou dont les héritiers ont cru devoir) entretenir la postérité de cet important événement.

Les officiers du *Bellérophon*, Maitland [1] et ses subordonnés [2], les autres officiers de la croisière de l'amiral Hotham [3], M. Littleton, membre du Parlement [4], le colonel Wilks, ancien gouverneur de Sainte-Hélène [5], Herbert John Clifford, lieutenant de marine de passage à Sainte Hélène [6], Basil Hall, voyageur [7], Théodore Hook, fonctionnaire colonial retournant en Angleterre [8], le docteur Arnott, qui assista Antommarchi dans le dernier acte de la maladie de Napoléon [9], d'autres encore, ont apporté leur témoignage, intéressant parfois de façon indirecte, généralement court et insignifiant.

D'autres relations, dont les auteurs pouvaient être mieux renseignés, n'ont pourtant qu'un

1. Bibliographie, 33, 33 *bis*.
2. *Id.*, 27, 34.
3. *Relation du capitaine Senhouse*, *Revue hebdomadaire*, 11 septembre 1897.
4. Bibliographie, 43.
5. *Id.*, 48.
6. *Id.*, 45.
7. *Id.*, 36.
8. *Id.*, 30, 31. — Le n° 31 est l'adaptation française du n° 30.
9. *Id.*, 32.

maigre intérêt historique : Mrs. Abell, née Elisabeth Balcombe, fille du *purveyor* de Sainte-Hélène, paraît avoir sensiblement romancé des souvenirs d'enfant, aussi amusants qu'ils sont parfois suspects[1]; le lieutenant-colonel Basil Jackson, lieutenant à Sainte-Hélène, a été étrangement avare de ses souvenirs, que l'on pouvait espérer détaillés et attachants[2]; nous n'avons de Bertrand et de Marchand, qu'on sait avoir écrit davantage, que des bribes de souvenirs dans les avant-propos de la *Campagne d'Égypte* ou du *Précis des guerres de César*.

Nous élevant, de degré en degré, à des ouvrages plus utiles à l'histoire, il nous faut en signaler qui sont précieux pour mieux connaître Napoléon et ses compagnons, et qui pourtant restent pour nous secondaires, car ce ne sont pas des recueils de conversations napoléoniennes : l'*Histoire de la captivité*, de Forsyth[3], écrite d'après les papiers de sir Hudson Lowe, les rapports des commissaires des puissances[4], les *Souvenirs* de la comtesse de Mon-

1. Bibliographie, 38.
2. *Id.*, 39.
3. *Id.*, 96, 96 *bis*.
4. Ceux du comte de Balmain (Bibliographie, 44) sont très spirituels et intéressants. Ceux du baron de Sturmer (Bibliographie, 40, 40 *bis*) sont beaucoup plus ternes. Ceux du marquis de Montchenu sont parfois ridicules et parfois amusants (Bibliographie, 42). L'éditeur de ces derniers, M. Firmin-Didot, semble avoir dépouillé les tomes 1804 et 1805 des *Archives des Affaires etrangères*, et omis le tome 1804 *bis*.

tholon[1], ceux du major Walter Henry[2], malgré quelques conversations parfois typiques, sont dans ce cas. On peut y ajouter le journal inédit du docteur Verling[3], qui résida assez longtemps à Longwood, mais ne fut pas admis à soigner Napoléon.

Les lettres du docteur Warden, chirurgien du *Northumberland*[4], furent célèbres en leur temps et semblaient devoir être utiles, l'auteur ayant puisé des renseignements détaillés dans la conversation des Français de Longwood, spécialement de Las Cases[5]; mais la suffisance enfantine du ton, le récit de longues et invraisemblables conversations[6] avec Napoléon, rendent suspectes plus d'une partie de ces lettres; et les *Lettres du Cap*, faites pour répondre à Warden, pour donner sur les matières traitées par lui, les faits exacts et la pensée véritable de Napoléon, les rendent à peu près inutiles.

A cette épuration échappent trois relations, dont les renseignements sont précieux, et les conversations notables : en premier lieu, le journal de lady Malcolm[7], femme de l'amiral qui commanda

1. Bibliographie, 47.
2. *Id.*, 37.
3. Bibliographie des sources inédites, *Archives nationales*.
4. Bibliographie, 28, 28 *bis*.
5. *Mémorial*, 19 mai 1816.
6. Warden, ignorant presque complètement le français, n'a pu s'entretenir avec Napoléon que par interprète.
7. Bibliographie, 46.

la croisière de Sainte-Hélène en 1816-1817. Écrit avec simplicité, il contient plusieurs conversations détaillées avec Napoléon, qui en font pour nous le principal intérêt.

Restent deux ouvrages, que l'on peut considérer en réalité comme n'en formant qu'un : le journal de l'amiral Cockburn[1] et celui de son secrétaire Glover[2]. Si l'on compare les deux récits, une conclusion s'impose : le journal du secrétaire a été la matière, le mémento, le *monstre* de celui de l'amiral. En effet : 1° la plupart des conversations de Napoléon sont reproduites dans tous deux en termes identiques : donc l'un d'eux a utilisé le travail de l'autre, et l'on ne peut hésiter à désigner lequel des deux; 2° l'amiral a éliminé beaucoup de petits détails peu utiles[3], résumant parfois en un récit suivi ce que Glover détaille jour par jour[4]; 3° en revanche il ajoute parfois des réflexions personnelles[5] dont lord Rosebery a bien caractérisé la forme et le fond[6]. Pour ce qui est des conversations de Napoléon, l'utilité des deux documents est à peu près la même, Cockburn étant pourtant un peu plus généreux à cet égard. Cette utilité est

1. Bibliographie, 35.
2. *Id.*, 41.
3. Sur les parties de cartes (9 août 1815), les compagnons de Napoléon (6, 7, 12 août), etc.
4. 7-23 septembre 1815, 23 septembre-6 octobre, 6-22 octobre, etc.
5. Voir 9, 10, 13, 19 août, 17 et 23 septembre 1815.
6. *Napoleon, la Dernière phase*, chap. IV.

réelle : les conversations sont nombreuses, parfois importantes, et, semble-t-il, fidèlement rapportées. Parmi ce que lord Rosebery appelle l'artillerie légère de Sainte-Hélène, le journal de Glover-Cockburn est une des plus sérieuses batteries.

CHAPITRE XIV

NAPOLÉON
REPRÉSENTANT DES PRINCIPES DE 89

Ayant achevé l'examen des ouvrages issus de Sainte-Hélène, déterminé leur origine, leur mode de composition, leur valeur relative, je puis passer au second stade de cette étude : montrer que les parties essentielles de la légende napoléonienne, telle que je l'ai définie, se trouvent dans les œuvres de Napoléon et de ses compagnons, avec une parfaite conformité des Mémoires et des Mémoriaux, et une concordance entière des Mémoriaux entre eux.

Je ferai ces démonstrations sur ces thèses, soutenues à satiété par l'exilé : Napoléon a été le représentant des principes de 89 ; — Napoléon a été le défenseur du principe des nationalités ; — Napoléon a été pacifique, et n'a fait la guerre qu'à son corps défendant ; — Napoléon a toujours respecté les principes religieux, et tout en soutenant

les droits de l'État, n'a jamais cessé de favoriser l'influence de la religion sur la société; — la famille et la dynastie napoléoniennes, quoique en partie responsables, par leurs fautes, de la chute de l'Empereur, méritent l'estime publique et la confiance de la nation.

On constate, sur ces diverses thèses le plus parfait accord entre les diverses œuvres hélénoises, Mémoires et Mémoriaux. J'indique en passant cette preuve préjudicielle que donne la confiance avec laquelle ces œuvres renvoient de l'une à l'autre sans crainte d'être démenties. Las Cases, le plus notable des memorialistes, renvoie aux *Lettres du Cap*[1], à différents ouvrages de circonstance[2], se porte garant de la véracité de O'Meara[3]. Les *Lettres du Cap* renvoient au *Manuscrit de l'île d'Elbe*[4], à l'histoire de la campagne d'Italie, d'Égypte[5]. Il y aurait d'autres exemples à citer, mais la preuve intrinsèque que fournit l'accord entre les différents Mémoriaux est la plus probante, et je ne tarderai pas davantage à entrer dans le vif du sujet.

Napoléon s'est peint comme le représentant,

1. *Mémorial*, 20 novembre 1816.
2. Aux *Notes sur l'Art de la guerre*, 25 octobre 1816; — aux *Notes sur les Quatre Concordats*, 17 août et 11 novembre 1816.
3. *Résumé de Juillet-Octobre* 1816.
4. *Troisième lettre*, début.
5. *Troisième lettre*.

armé et conquérant par nécessité, des principes de la Révolution ; il les a sauvés des royalistes en Vendémiaire[1], en Fructidor[2], en 1815[3]; il les a appliqués dans son gouvernement[4]; il a « consacré la Révolution, il l'a infusée dans les lois[5] »; il en reste « le Messie », son nom sera pour les peuples « le cri de guerre de leurs efforts, la devise de leurs espérances[6] ». Ces principes se résument en deux mots, en deux aspirations : liberté, égalité.

L'égalité avait été le désir profond, la passion, jamais assez satisfaite, de la bourgeoisie et du peuple français ; c'est avant tout ce qui leur avait fait accepter le despotisme impérial, ce que la Restauration avait été forcée de leur laisser.

Napoléon avait bien senti la profondeur et la violence de ce désir; aucun passage ne peut être relevé, dans la littérature de Sainte-Hélène, où il

1. « Si la Convention succombe, que deviennent les grandes vérités de notre Révolution? » (*Treize Vendémiaire*, version de Las Cases, éd. Garnier, I, p. 452.)

2. Las Cases, 9 juin 1816. — *Campagne d'Italie*, 18 fructidor.

3. En 1814, « les seigneurs et les prêtres avaient repris l'ascendant qu'ils avaient dans l'ancien régime, et traitaient le peuple avec la même hauteur; chacun s'attendait au retour des droits féodaux, et ressentait déjà la chaîne qui avait été brisée par la Révolution ». (*Cent-Jours*, chap. VII, VII.)

4. « Les principes du gouvernement représentatif et de la Monarchie imperiale, qui étaient ceux du peuple français depuis la Révolution. » (*Cent-Jours*, chap. VI, II.)

5. *Derniers Moments de Napoléon*, 22 octobre 1820.

6. *Mémorial*, 9-10 avril 1816.

démente la passion que partout il affiche pour l'égalité : « Tout ce qu'il est possible de donner d'égalité, les Français l'ont reçu de moi[1]. » — « Je désirais introduire un système d'égalité générale,... je cherchais à établir un gouvernement qui, quoique dur, fût un gouvernement populaire[2] », et, ajoute-t-il à O'Meara, « c'est pour ce système d'égalité que votre oligarchie me déteste tant[3] ».

Deux principes sont à la base d'un gouvernement égalitaire : égalité des charges, égalité des droits. Napoléon a tenu compte de tous les deux.

La Révolution lui avait tracé la route : elle a « assujetti tous les citoyens à supporter les dépenses de l'État; elle a établi l'égalité des droits : tout citoyen peut, selon ses talents, parvenir à tous les emplois... elle a rendu les lois civiles et criminelles les mêmes dans tous les lieux[4]... » Napoléon a maintenu cette double égalité.

Le fardeau le plus pesant de tous, celui des charges militaires, a pesé également, lui régnant,

1. *Récits de la captivité*, II, 427.
2. *Napoleon en exil*, 7 septembre 1817.
3. *Id.*, 3 mars 1817. — Cf., dans les *Récits de la captivité*, I, 142, une expression textuellement identique. — On peut remarquer aussi dans la *Campagne d'Égypte*, version Bertrand, chap. VI, I, l'indication que Napoléon désirait abolir, même en Égypte, le régime féodal.
4. *Napoleon en exil*, 1er janvier 1818. — Un passage presque identique se trouve dans le *Manuscrit de l'île d'Elbe*, chap. III.

sur toutes les épaules : « Personne n'était exempt de tirer à la conscription... La conscription était le mode le plus juste, le plus doux, le plus avantageux au peuple[1]... » Napoléon y supprima toutes les exemptions, même celles qui se fondaient sur la petitesse de la taille, « et rendaient le fardeau de la conscription plus lourd pour les autres classes[2] ».

La possession irrévocable des biens nationaux vendus, en accroissant la petite propriété paysanne et en intéressant la classe rurale à la Révolution, était le plus solide garant du maintien de l'égalité; elle était si étroitement liée aux principes du gouvernement impérial, qu'elle a été ébranlée par sa chute : « les Bourbons ont attaqué l'irrévocabilité des domaines nationaux », alors que, sous Napoléon, « les arrêts du Conseil (d'État) furent constants pour assurer le principe de l'irrévocabilité des ventes, même lorsque les formalités légales n'avaient pas été parfaitement accomplies, » — chose inévitable dans la crise révolutionnaire[3].

Plus encore que sur l'égalité des charges, Napoléon insiste sur celle des droits : « J'avais excité toutes les émulations, récompensé tous les

1. *Première note sur l'Art de la guerre.*
2. *Deuxième note sur l'Art de la guerre.* — Napoléon revient encore (note XVIII sur le même ouvrage) sur la nécessité de n'accorder aucune exemption en cette matière.
3. *Septième note sur les lettres de Hobhouse.*

mérites[1] ». — « Ma maxime a toujours été : carrière ouverte aux talents sans distinction de naissance[2]. » — « Je voulais que chacun fût admissible à tous les emplois, pourvu qu'il fût en état de les remplir dignement[3]. » — « Toutes les fois que je rencontrais un homme de mérite et de talent, je l'élevais, sans lui demander combien il avait de degrés de noblesse[4] .»

Mais le peuple sans instruction échappe difficilement à l'influence des classes privilégiées, et, alors qu'en théorie il peut s'élever aux plus hautes fonctions, son ignorance est, dans la pratique, un invincible obstacle : lever cet obstacle fut un souci constant pour Napoléon. « Si je n'eusse songé qu'à moi, à mon pouvoir, si j'eusse réellement eu un autre but que le règne de la raison, j'aurais cherché à étouffer les lumières sous le boisseau ; au lieu de cela, on ne m'a vu occupé que de les produire au grand jour[5]. » — « Un des objets principaux que j'avais en vue était que l'instruction étendît ses progrès parmi toutes les classes de la population. Je fis en sorte... que les frais d'une instruction ordinaire fussent si modérés que le

1. *Récits de la captivité*, II, 377.
2. *Id.*, I, 142. — Voir exactement la même expression dans O'Meara, 27 août 1816, 3 mars 1817.
3. *Napoléon en exil*, 7 septembre 1817.
4. *Id.*, 18 février 1818.
5. *Mémorial*, 19-20 octobre 1815.

simple cultivateur pût les faire. Les musées étaient ouverts à tout le monde[1]. » Aussi « mes écoles, mon enseignement mutuel préparent des générations inconnues[2] ». Tous les moyens eussent été employés pour répandre cette instruction sur le peuple : les curés de campagne, instruits dans les séminaires sur l'agriculture, les éléments de la médecine et du droit, auraient éclairé leurs paroissiens ; tout régiment aurait eu son école, « pour le commencement ou la continuation de l'enseignement dans tous les genres, soit pour la ligne scientifique, soit pour les arts libéraux ou les simples mécaniques[3] ». Les connaissances, pénétrant de toutes parts la masse populaire, l'auraient transformée.

Mais, dans un pays centralisé comme la France, l'égalité de la loi n'est rien, si celui qui gouverne n'est pas décidé à gouverner pour tous : la loi a beau prescrire l'égalité des charges et des droits, si le gouvernement favorise une classe ou un parti, il a mille moyens, par son action personnelle et les détails de son administration, de rétablir l'inégalité dans le fait. Napoléon ne l'a pas compris ainsi : il a été le souverain de tout le monde, il a représenté tous les intérêts ; il n'a favorisé, persé-

1. *Napoléon en exil*, 21 février 1818.
2. *Mémorial*, 29-30 novembre 1815.
3. *Id.*, 14 novembre 1816.

cuté, exclu personne : « Mon ambition était grande, je l'avoue, mais elle reposait sur l'opinion des masses[1] ». « On ne fait de grandes choses en France qu'en s'appuyant sur les masses... Moi, je me suis appuyé sur tout le monde sans exception ; j'ai donné le premier l'exemple d'un gouvernement qui favorise les intérêts de tous ; je n'ai pas gouverné pour ou par les nobles, les prêtres, les bourgeois ou les ateliers ; j'ai gouverné pour toute la communauté, pour toute la grande famille française[2]. » — « J'ai toujours marché avec l'opinion de cinq ou six millions d'hommes... J'ai toujours pensé que la souveraineté réside dans le peuple... Le gouvernement impérial était une sorte de république[3]. » — « Je suis l'homme du peuple, je sors du peuple moi-même[4]. » Napoléon rapportait volontiers, comme preuve à l'appui, l'anecdote de la bonne femme de Tarare, qui, par opposition au « roi des nobles », saluait en lui « le roi du peuple[5] ».

Mais il ne faut pas prendre le mot au sens étroit, et « roi du peuple » ne signifie pas persécuteur des nobles et des prêtres. Au contraire, arrivant à une

1. *Récits de la captivité*, I, 142. — Cf. une phrase semblable dans le *Napoléon en exil*, 3 mars 1817.

2. *Récits de la captivité*, II, 520.

3. *Napoléon en exil*, 3 mars 1817.

4. *Id.*, 18 février 1818.

5. *Id.*, 27 août 1816. L'anecdote se retrouve dans le *Mémorial*, 5 mars 1816, et dans Gourgaud, 16 décembre 1816.

époque de guerres civiles, où des classes entières étaient retranchées de la nation, Napoléon a voulu réconcilier, *fusionner* au lieu d'*extirper*, comme les révolutionnaires. A Marseille, en 1794, il sauvait des émigrés [1]; dans sa campagne d'Italie, il traitait avec respect le pape, avec bienveillance les prêtres français réfugiés en Italie, se refusait à pousser les démocrates italiens aux révolutions violentes [2]; il blâmait la dureté avec laquelle le Directoire abusait de sa victoire de Fructidor [3]; consul, il pacifia la France par le Concordat, par sa clémence à l'égard des émigrés, par son appel aux hommes bien intentionnés de tous les partis [4]; empereur, il rallia la vieille noblesse en l'appelant à sa cour [5]. De retour de l'île d'Elbe, il refusa toute vengeance personnelle et sauva les nobles de la fureur du peuple [6], et la rancune occupait si peu son esprit, qu'il se préoccupait d'améliorer le sort « des pauvres émigrés de province, que la cour avait délaissés [7] ».

1. *Précis des opérations de l'armée d'Italie* (1792-1795), V.
2. Napoléon est revenu très souvent sur ces faits : voir *Campagne d'Italie*, Tolentino, VI; Négociations en 1797, II; — *Memorial*, 1er-6 septembre et 31 octobre 1816.
3. *Campagne d'Italie*, 18 fructidor, IX.
4. *Mémoires* : Consuls provisoires, passim; *Cent-Jours*, Intérieur, I. — Cf. *Mémorial*, 27 mars, 18 juillet 1816.
5. *Mémorial*, 16 novembre 1815 : « Mon système de fusion le demandait. » Cf. 5 mars 1816.
6. *Cent-Jours*, chap. III, IV, V. — *Mémorial*, 16 octobre 1816.
7. *Récits de la captivité*, I, 384.

Ses projets allaient plus loin encore pour l'extinction des haines et la fusion des partis. Général, il avait répugné à paraître à la fête anniversaire de la mort de Louis XVI[1]; empereur, il voulait faire de la Madeleine, en même temps que le Temple de la Gloire, un monument consacré aux victimes de la Révolution[2].

Aussi, égal pour tous, sans partialité, il avait eu pour lui les dévouements de tous; la noblesse, pour la plus grande part, s'était franchement ralliée, et deux nobles, Las Cases et Montholon, le suivaient à Sainte-Hélène; les Vendéens, alliés de la Prusse et de l'Autriche contre la Révolution en 1793, se faisaient tuer en 1814 par les Prussiens et les Autrichiens, pour défendre l'Empire[3]. Tous étaient les soutiens de son trône, les complices de sa prétendue usurpation : « Je n'ai point usurpé la couronne, je l'ai relevée dans le ruisseau, le peuple l'a mise sur ma tête[4]. » — « J'étais l'élu des Français, leur nouveau culte était leur ouvrage[5]. »

Les Bourbons, au contraire, se trouvaient dans l'impossibilité de rallier à eux la nation; la

1. Voir *Campagne d'Italie*, Retour de Rastadt (version Las Cases).
2. *Mémorial*, 18 novembre 1815.
3. *Mémoires*, Vendée (éd. de 1822, VIII, p. 184).
4. *Récits de la captivité*, I, 384.
5. *Mémorial*, 27 mars 1816.

logique de leur situation faisait d'eux les compagnons des emigrés, les alliés des privilegiés contre le peuple : eussent-ils voulu être « les rois du peuple », égaux pour tous, qu'ils ne l'auraient pas pu [1] ; il leur fallait, même malgré eux, « recommencer la troisième dynastie » au lieu de « commencer la cinquième ».

Voilà sans doute un grand amour de l'égalité ; mais, alors que la Révolution avait aboli toutes distinctions, pourquoi établir un ordre, la Legion d'honneur, et refaire une nouvelle noblesse ? Les reponses ne manquaient pas : il n'est pas contraire à l'égalité de recompenser le mérite, et la Légion d'honneur, « avec l'universalité de son application, etait le type de l'egalité [2] ». Napoléon l'avait etendue « à toute la societé, à tous les genres de talents [3] », et regrettait de n'avoir pas bravé les prejugés du siècle, en la donnant aux comédiens et aux chanteurs, à Talma et à Elleviou [4].

Des raisons analogues justifiaient l'établissement de la noblesse d'Empire. Elle n'etait pas contraire à l'égalite, puisqu'elle était toujours

1. Voir la longue demonstration de cette idée dans les *Notes sur Fleury de Chaboulon* (edition de 1822, IV, p. 298 sqq.). — Cf. *Mémorial*, 12-14 janvier, 17 février, 17 avril 1816. — *Journal de lady Malcolm*, 4 juillet 1816, 31 janvier 1817.

2. *Mémorial*, 2 mai 1816.

3. *Id.*, 5 mars 1816.

4. *Id.*, 6-7 octobre 1816. — Cf. *Seizième note sur l'Art de la guerre*.

ouverte et se recrutait perpétuellement dans les rangs du peuple ; ce n'était pas une caste fermée, c'était la sélection des meilleurs de la nation. « Dans toute société, il y a une aristocratie nécessaire[1]... L'aristocratie de l'Empire aurait été le but de l'émulation nationale... Tout Français pouvait se dire sous mon règne : Je serai ministre, je serai maréchal de France, je serai grand-officier de l'Empire, duc, comte, baron, si je le mérite ; roi même. Le point de départ n'était un obstacle pour personne[2]. » Or, « la démocratie raisonnable se borne à ménager à tous l'égalité pour prétendre et obtenir[3] » ; et Napoléon, assurant cette égalité au point de départ, pouvait dire que sa noblesse était « la noblesse du peuple[4] ». Mais, après ce point de départ, le mérite assigne les rangs et détermine les récompenses ; et si l'enfantillage des hommes voit une récompense souhaitable dans ces « hochets », dans ces « colifichets[5] », pourquoi ne

1. Cf. *Mémoires*, Consuls provisoires, XI : « Faire une constitution dans un pays qui n'aurait aucune espèce d'aristocratie, ce serait tenter de naviguer dans un seul élément. La Révolution française a entrepris un problème aussi insoluble que celui de la direction des ballons. » — Cf. *Mémorial*, 18 juillet 1816. — Et encore, 11-12 avril 1816 : « La démocratie élève la souveraineté, l'aristocratie seule la conserve. »

2. *Récits de la captivité*, II, 427. — Cf. note XXVI sur le *Manuscrit de Sainte-Hélène*, *Mémoires*, 1822, IV, p. 245 sqq.

3. *Mémorial*, 18 juillet 1816.

4. *Napoléon en exil*, 7 septembre 1817.

5. *Mémorial*, 5 mars 1816.

pas acquérir à si bon compte leur dévouement et leur zèle à la société? Quant à la perpétuation de ces titres, purement honorifiques, et ne créant nul privilège matériel, il n'y a pas à s'en scandaliser : c'est un cas particulier du droit de léguer ses biens à ses enfants[1].

Le principe de l'égalité était donc sauf, et cette constitution d'une noblesse nouvelle avait une multitude d'avantages accessoires, que Napoléon a longuement exposés dans une de ses *Notes sur le Manuscrit de Sainte-Hélène* : « Réconcilier la France avec l'Europe », qui avait gardé sa noblesse et ne sympathisait pas avec un pays sans aristocratie ; — « réconcilier la France ancienne avec la France nouvelle », en mélangeant les nobles d'origine féodale ou royale avec les nobles créés sur les champs de bataille de la Révolution et de l'Empire[2] ; — « faire disparaître en Europe les restes de la féodalité, en rattachant les idées de noblesse aux services rendus à l'État et les détachant de toute idée féodale ». L'ancienne noblesse même eût été refondue suivant les nouveaux principes, et serait devenue, comme la nouvelle, une noblesse de service. « Un Montmorency eût été duc, non parce qu'il était Montmorency, mais

1. *Note XXVI sur le Manuscrit de Sainte-Helène* (*Mémoires*, 1822, tome IV, p. 245).
2. *Recits de la captivite*, I, 348.

parce qu'un de ses ancêtres avait été connétable et avait rendu de grands services à l'État[1]. »

Malgré toutes ces raisons, Napoléon se demandait parfois s'il n'avait pas eu tort d'admettre cette exception au principe de l'égalité. « Je crois que j'ai eu tort en cela, parce que cela affaiblit ce système d'égalité qui plaisait tant à la nation[2]. » Sa noblesse ne l'avait guère servi, et ne devait guère servir son fils[3]; mieux valait s'en tenir au principe absolu de l'égalité[4].

La question du principe de liberté était plus scabreuse. Le gouvernement impérial pouvait bien se donner, sauf explications, comme un gouvernement égalitaire, mais il devait trouver des difficultés sérieuses à se faire reconnaître comme libéral. Aussi les raisonnements et les démonstrations de Napoléon sont-ils plus abondants et plus fréquents encore sur cette question que sur celle de l'égalité.

1. *Note XXVI sur le Manuscrit de Sainte-Hélène* (*Mémoires*, 1822, IV, p. 245 sqq.). « Toute famille qui comptait dans ses ancêtres un cardinal, un grand officier de la couronne, un maréchal de France, un ministre, eût été pour cela seul apte à solliciter au Conseil du sceau le titre de duc, etc. » — Cf. *Mémorial*, 18 juillet 1816; — et *Campagnes de César*, Mort de César, I.

2. *Napoléon en exil*, 17 octobre 1816.

3. *Récits de la captivité*, I, 521.

4. On retrouve des regrets analogues dans les *Cent-Jours* (chap. VIII), à propos de l'*Acte additionnel* : Napoléon aurait dû, suivant l'avis de Carnot, établir deux Chambres nommées par le peuple, et non créer, comme les Anglais, une Chambre des pairs, aristocratique, à côté de la Chambre des représentants.

La liberté, disait-il en 1815 à Benjamin Constant, « avait été la passion de sa jeunesse, il était fait pour la comprendre ». Avant la Révolution, son *Histoire de la Corse*, son discours pour l'Académie de Lyon, témoignaient de ses sentiments républicains[1] ; ces sentiments, il les répandit autour de lui, dans sa garnison de Valence[2], et les conserva longtemps. Les excès de la Révolution les affaiblirent peu à peu[3], et, lors de l'expédition d'Égypte, Napoléon, revenu enfin à l'opinion des « meilleurs esprits », qui, dès 1792, trouvaient « le système républicain incompatible avec les mœurs présentes de la France[4] », se trouva « convaincu que la France ne pouvait être que monarchique[5] ».

Mais il peut exister des institutions libérales ailleurs que dans une république : on était plus libre sous la monarchie anglaise que sous la république jacobine ; et Napoléon, sympathique aux idées de liberté comme à des souvenirs de jeunesse, assura toujours pleinement les libertés civiles. Le Code assurait la sécurité des citoyens contre les condamnations arbitraires par « la publicité de l'instruction et toutes les formes de

1. *Napoléon en exil*, 25 août 1817.
2. *Mémorial*, 3, 27-31 août 1815.
3. *Id.*, 27 mars 1816.
4. *Id.*, 12 juin 1816, dictée sur la Convention.
5. *Mémoires*, Consuls provisoires, XI.

la justice criminelle », et les peuples qui l'avaient reçu de la conquête française ont partout demandé à le conserver.

On a fait grand bruit des prisons d'État rétablies par Napoléon ; mais ces huit *bastilles*, comme on les appela, contenaient, en 1814, 243 détenus « pour un empire de quarante millions de population qui était agité par des guerres étrangères, sortait d'une terrible révolution qui avait soulevé toutes les bases de la société, et qui avait été en proie à la guerre civile[1] ». Ces détenus étaient pour la plupart d'anciens chouans ou émigrés, qui, traduits devant les tribunaux, eussent été condamnés à mort, « rigueur que l'on ne voulait pas exercer », et qu'on se bornait à retenir jusqu'à la paix générale. Des inspections annuelles, faites par des conseillers d'État et suivies de rapports au Conseil privé de l'Empereur, écartaient toute possibilité de détention arbitraire ou indûment prolongée ; le décret qui instituait ces prisons était donc « un règlement libéral et un acte d'administration bienfaisant » ; il « rendait en France la liberté individuelle plus complète et plus assurée que dans aucun pays de l'Europe,... sans en excepter même les Anglais[2] ».

1. *Sixième note sur les Quatre Concordats*, très complète sur la question.
2. *Mémorial*, 20 juillet 1816 (très analogue à la *Sixième note sur les Quatre Concordats*). — *Napoleon en exil*, 30 mai 1817.

Par suite des mêmes principes, Napoléon n'avait accepté qu'avec répugnance l'institution du *cabinet noir*, la violation du secret des lettres, tradition fort ancienne à son arrivée au pouvoir : la jugeant peu utile et même dangereuse, il l'avait toujours maintenue dans les plus étroites limites [1].

La liberté religieuse ne lui était pas moins chère que la liberté civile : « Je voulais établir une liberté de conscience universelle; je voulais que chacun crût et pensât à sa manière, et que tous les hommes, catholiques, protestants, mahométans, déistes, fussent égaux [2] ». De là, en particulier, sa politique vis-à-vis des Juifs, qu'il voulut retirer de l'état d'infériorité où ils vivaient, et assimiler aux autres citoyens [3].

Il était sympathique à la liberté de la presse, conséquence et prolongement de la liberté de pensée, et il l'avait prouvé lors des Cent Jours [4].

Enfin, son autoritarisme était loin d'avoir les proportions qu'on lui attribuait communément; les grands corps de l'État n'étaient pas ses instruments serviles. Au Conseil d'État, au Corps législatif, au Sénat, la liberté des délibérations était

1. *Récits de la captivité*, I, 211; II, 370. — *Mémorial*, 18-19 décembre 1815.
2. *Napoléon en exil*, 2 novembre 1816.
3. *Troisième lettre du Cap*, sub finem.
4. *Récits de la captivité*, I, 303. — *Mémorial*, 13 juin, 20-23 décembre 1816.

entière : « ils agissaient par conviction », non par obéissance ; « les votes du Sénat étaient à peu près constamment unanimes, parce que la conviction y était universelle [1] ». Si le Tribunat fut supprimé, ce ne fut pas comme opposant ou gênant pour l'autorité du maître, ce fut « la suppression d'un abus coûteux, une économie importante [2] ».

Napoléon ne disconvenait pourtant pas qu'il eût concentré entre ses mains tous les pouvoirs, et suspendu l'exercice des libertés politiques ; mais c'est que « la nécessité du moment [3] », les « circonstances forcées [4] » l'ont obligé de se saisir de la dictature pour préserver la France de la ruine : « tant que je suis resté à la tête des affaires, la France a été dans le même état que Rome lorsqu'on déclarait qu'il fallait un dictateur pour sauver la République [5] ». — « Ma dictature était indispensable, et la preuve, c'est qu'on m'offrait toujours plus de pouvoir que je n'en voulais [6]. » Et Antommarchi, dans son style théâtral : « Les circonstances étaient sévères ; j'ai été obligé de sévir, d'ajourner ; les revers sont venus, je n'ai pu débander l'arc, et la France a été privée des

1. *Mémorial*, 1er-4 novembre 1815. — Cf. *Huitième note sur l'Art de la guerre*.
2. *Mémorial*, 1er-4 novembre 1815.
3. *Id.*, 18-19 décembre 1815.
4. *Id.*, 1er-4 novembre 1815.
5. *Napoléon en exil*, 18 février 1818.
6. *Récits de la captivité*, II, 521.

institutions libérales que je lui destinais[1]. »

Ces nécessités contraignantes étaient de deux sortes, le danger extérieur et le danger intérieur, « la dissolution du dedans et l'invasion du dehors[2] ». A l'extérieur, l'Europe monarchique coalisée contre les principes de 89 : pour lui résister, il fallait une concentration de pouvoir, une unité d'action que le pouvoir despotique d'un homme pouvait seul réaliser. « Si l'on me reproche mon despotisme, c'est qu'on ne comprend pas qu'il était une nécessité de la grandeur française lorsque je l'établissais, au prix de cent victoires, sur les débris d'un ordre de choses que la Révolution française avait renversé, mais non pas détruit de telle sorte que sa résurrection fût impossible; c'est qu'on oublie que notre révolution nous avait isolés et livrés à l'inimitié de tous les rois de l'Europe[3]. » — « On eût voulu que j'eusse été un Washington... Je ne pouvais être qu'un Washington couronné... Ce n'était que dans un congrès de rois, au milieu des rois convaincus et maîtrisés que je pouvais le devenir... Je n'y pouvais raisonnablement parvenir qu'au travers de la dictature universelle[4]. »

1. *Derniers Moments*, 3 mai 1821.
2. *Mémorial*, 29-30 novembre 1815.
3. *Récits de la captivité*, I, 346; II, 420.
4. *Mémorial*, 29-30 novembre 1815, 2 septembre 1816. — *Napoléon en exil*, 18 février 1818.

La nécessité de cette concentration et de cette unité de pouvoir apparut clairement après Brumaire. « La France, livrée aux tiraillements de plusieurs, allait périr sous les coups de l'Europe réunie; elle met le gouvernail aux mains d'un seul, et aussitôt, moi, premier consul, je donne la loi à toute cette même Europe[1]. »

En même temps que les armées de l'Europe aux frontières, les factions révolutionnaires menaçaient à l'intérieur : « Le dehors en armes fondait sur nos principes, et c'est précisément en leur nom que le dedans m'attaquait en sens opposé. Or, pour peu que je me fusse relâché, on m'eût bientôt ramené au temps du Directoire. J'eusse été l'objet, et la France l'infaillible victime d'un contre-Brumaire[2]. » — « La licence, l'anarchie, les grands désordres étaient encore au seuil de la porte[3]. » — « Je me suis trouvé placé entre les partis qui agitaient ma patrie, comme un cavalier sur un cheval fougueux, qui veut toujours se cabrer et se jeter d'un côté ou de l'autre, et que, pour faire marcher droit, il est obligé de tenir en bride[4]. »

Enfin, pour que le peuple pût se servir utilement de ces libertés, qu'on a tant réclamées pour

1. *Mémorial*, 11 novembre 1816.
2. *Id.*, 7 septembre 1816.
3. *Id.*, 1er mai 1816. - *Récits de la captivité*, II, 378.
4. *Napoléon en exil*, 18 février 1818.

14

lui, il lui fallait une instruction qu'il n'avait pas. « La base fondamentale d'une organisation constitutionnelle est l'instruction, qui manquait alors aux masses françaises[1]. » — « Les hommes qui me reprochent de n'avoir pas donné assez de liberté aux Français... ignorent qu'en 1804, 96 Français sur 100 ne savaient pas lire... Tout ce que j'ai pu donner de liberté à ces masses intelligentes, mais ignorantes et démoralisées par l'anarchie révolutionnaire et par la guerre, je l'ai donné[2]. » Ce peuple, incapable de se guider lui-même, se serait laissé conduire par les grands propriétaires terriens, en majorité royalistes : « Voyez la Chambre actuelle[3], elle est plus royaliste que le roi, elle ose lever le drapeau de la réaction féodale[4]. »

Napoléon avait donc dû, au 18 Brumaire, se saisir de la dictature, pour empêcher la France de périr. — Au fait, à nous transporter un moment hors de la légende, et à juger librement, si Napoléon fut coupable au 18 Brumaire, ce fut avec la complicité de toute la France qui s'abandonna, et applaudit l'illégalité : Napoléon le sentait bien, et n'a jamais éprouvé bien vivement le besoin de se justifier du coup d'État de Brumaire. Il ne l'a fait que quand des pamphlets l'attaquaient directement

1. *Récits de la captivité*, I, 346.
2. *Id.*, II, 426.
3. La Chambre introuvable.
4. *Récits de la captivité*, I, 347.

sur ce point[1], et avec le dédain de l'homme pratique pour des « abstractions métaphysiques[2] ». D'ordinaire, lorsqu'il raconte les faits, il ne semble même pas penser qu'il y ait lieu à justifier quoi que ce soit, si ce n'est la lenteur et la modération qu'il a mises à agir[3].

Les dictateurs romains ne gardaient pas le pouvoir plus de six mois, et Napoléon a été quatorze ans dictateur. Cette prolongation demandait explication. Mais c'est que le danger aussi s'était prolongé : « Le péril fut toujours le même, la lutte terrible et la crise imminente[4]. » On en eut la preuve en 1815 : Napoléon, pour n'avoir pas voulu se déclarer dictateur, soit à l'arrivée de l'île d'Elbe, soit au retour de Waterloo, avait peut-être été cause de la perte de la France[5].

Mais si la crise avait eu une fin heureuse, si la paix générale, définitive s'était conclue, la dictature prenait fin. Si les Russes avaient été vaincus en 1812, « j'eusse associé mon fils à l'Empire,

1. *Récits de la captivité*, II, 420.
2. *Mémorial*, 5 juillet 1816 : « Autant vaudrait accuser de dégât le marin qui coupe ses mâts pour ne pas sombrer. »
3. Voir *Mémoires*, 18 brumaire; — *Mémorial*, 5 juillet 1816; — *Récits de la captivité*, II, 174. Les trois récits sont parfaitement d'accord, et les mêmes anecdotes caractéristiques s'y retrouvent.
4. *Mémorial*, 11 mars 1816.
5. *Récits de la captivité*, I, 228, 302; II, 150, 183, 201; — *Mémorial*, 3 avril 1816. — Voir la *Campagne de 1815* (version Montholon), Première observation.

ma dictature eût fini, et son règne constitutionnel eût commencé[1] ». Avec le despotisme politique aurait cessé la centralisation administrative terrible qui faisait des préfets « des empereurs au petit pied... Le réseau gouvernant, ajoute-t-il, dont je couvris le sol, requérait une furieuse tension, une prodigieuse force d'élasticité, si l'on voulait pouvoir faire rebondir au loin les terribles coups dont on nous ajustait sans cesse. Aussi la plupart de ces ressorts n'étaient-ils dans ma pensée que des institutions de dictature, des armes de guerre. Quand le temps fut venu pour moi de relâcher les rênes, tous mes filaments aussi se seraient sympathiquement détendus, et nous aurions alors procédé à notre établissement de paix, à nos institutions locales[2] ». Mais le temps avait manqué, les revers étaient venus trop tôt; « je travaillais pour arriver à un plan; j'avais demandé vingt ans, la destinée ne m'en a donné que treize : je me regardais comme le *Constituant de la France*[3] ».

1. *Memorial*, 24 août 1816. — Cf. *Napoleon en exil*, 18 février 1818.
2. *Memorial*, 7 novembre 1815.
3. *Dixième note sur les lettres de Hobhouse*. — Cf. *Note XXVI sur le Manuscrit de Sainte-Helène* (*Memoires*, 1822, IV, p. 245 sqq.) : « Napoléon ne mettait aucune précipitation dans l'exécution de ses projets; il croyait avoir du temps devant lui. Il disait souvent à son Conseil d'État : « J'ai besoin de vingt ans pour accomplir mes projets. » Il lui en a manqué cinq. » — Cf. encore le *Rapport de Montchenu*, août 1819 (*Aff. étrang.*, 1804 *bis*, p. 73, pièce 21).

Revenu de l'île d'Elbe, décidé à suivre une politique pacifique, la dictature lui était moins nécessaire, et, de plus, les événements lui avaient montré en France une impatience de liberté plus grande qu'il ne la supposait. Aussi était-il décidé à se faire franchement libéral : « Il avait toujours pensé que la nation française ne voulait que l'égalité, et il la lui avait donnée tout entière; les événements venaient de lui apprendre qu'elle voulait aussi la liberté, et il avait résolu de rendre le peuple français le plus libre de tous les peuples de la terre[1]. » On avait prétendu, et O'Meara le lui disait, que, vainqueur à Waterloo, il n'aurait pas tardé longtemps à redevenir absolu : « Non, non, répondit-il vivement, j'aurais maintenu la dernière constitution, convaincu que l'ancienne avait besoin d'un grand changement[2]. » Et comment l'eût-il abolie? « Je n'avais pas à moi seul des millions de bras, je n'étais qu'un homme; l'opinion m'élevait de nouveau, l'opinion pouvait m'abattre de même[3]. »

Que lui ou son fils reviennent sur le trône de France, ils feront plus encore pour la liberté. Il dicte à Montholon, dans le cours de 1820, un projet de constitution pour le règne de Napoléon II.

1. *Note XLI sur le Manuscrit de Sainte-Helène* (*Memoires*, 1822, IV, p. 276).
2. *Napoléon en exil*, 4 avril 1817.
3. *Mémorial*, 10-12 mars 1816.

Le souci de la liberté y devient du scrupule. L'indépendance personnelle du citoyen y est garantie par un titre spécial, sorte d'*habeas corpus*[1], et par l'inamovibilité des juges[2]. Mieux encore : les tenants de la liberté en France se sont plaints souvent de cet article de la Constitution de l'an VIII, qui empêche de poursuivre, à moins d'une autorisation, les agents de l'autorité devant les tribunaux ordinaires, article cher à tout gouvernement, qu'on eut soin « de tirer du milieu des ruines, et que depuis on a toujours soigneusement tenu à l'abri des révolutions[3] ». Napoléon devance Tocqueville, et édicte[4] : « Tout Français qui, dans sa personne ou sa fortune, se trouve l'objet d'un acte arbitraire de l'autorité civile ou militaire, a droit de poursuivre devant les tribunaux, et sans autorisation préalable ni quelconque, l'agent du pouvoir qui aurait à son égard violé la loi commune. » Même respect des libertés publiques : celle de la presse est garantie[5]; si l'Empereur dissout la Chambre des députés, il ne doit pas laisser plus de vingt jours la nation sans représentants[6], faute de quoi le ministre responsable risque une condamnation pour haute trahison[7];

1. Titre II, section II.
2. Article 98.
3. Tocqueville, l'*Ancien régime et la Révolution*, 2e partie, chap. IV.
4. Article 29.
5. Très vaguement du reste : titre II, section III.
6. Article 39.
7. Article 48.

les représentants du peuple ont, avec le droit d'initiative légale, le droit d'amendement[1] ; tout contribuable a droit de voter, et, plus chatouilleux sur la corruption parlementaire que ne le sera Guizot, Napoléon déclare : « Est considéré comme démissionnaire le député qui accepte une fonction publique[2] ». Les Chambres contrôlent les affaires du dehors comme celles de l'intérieur, et sanctionnent les traités[3]. La constitution de 93 était à peine plus généreuse que celle de Napoléon II.

Restons dans le passé : Napoléon n'a pu accomplir son œuvre, mais ce qu'il a fait est assez grand. Le Code de Napoléon reste la base des libertés futures. En assurant la liberté individuelle, il prépare l'éclosion des libertés politiques. « J'ai semé la liberté à pleines mains partout où j'ai implanté mon code civil[4]. »

« Partout où j'ai implanté mon code civil. » C'est qu'en effet Napoléon, — ainsi se couronne cette partie de la légende, — ne s'est pas borné à défendre en France les principes de 89 : il a lutté pour les imposer à l'Europe monarchique. La Révolution avait posé le problème de l'avenir entre le droit populaire et les rois : deux extrémités étaient à craindre. La victoire totale des peuples

1. Articles 40 et 43.
2. Article 93.
3. Article 105.
4. *Récits de la captivité*, II, 75.

menait à l'anarchie, celle des rois au despotisme. Napoléon entreprit contre les rois la défense des droits populaires; et, en les forçant d'assurer aux peuples la satisfaction de leurs désirs légitimes, essaya d'arrêter le mouvement révolutionnaire dans ses justes limites. Il combattit les rois pour sauver d'eux ce qui pouvait et devait être sauvé; il défendit les peuples pour avoir le droit de modérer leurs exigences. Il était « le médiateur naturel dans cette lutte du passé contre la Révolution française[1] », « l'arche de l'ancienne et de la nouvelle alliance[2] ». Lui tombé, l'arbitre disparu, la guerre allait recommencer, sanglante et ruineuse pour tous[3].

Cette dernière idée, la plus vaste et la plus haute, se retrouve maintes fois dans les mémorialistes; mais c'est Napoléon lui-même qui l'a exposée avec le plus de précision et d'ampleur[4]:

« Quand j'ai reçu de la nation française le mandat de la gouverner j'ai compris la nécessité de mettre son organisation sociale en harmonie avec celle des

1. *Récits de la captivité*, I, 275. — Cf. II, 377 : « J'ai ennobli les peuples et raffermi les rois. »

2. *Mémorial*, 24 août 1816. — Cf. 10-12 mars, 13, 18, 28 avril, 25 octobre 1816.

3. Voir encore le *Journal de lady Malcolm*, 3 mai 1817 : « Je détruisais les principes révolutionnaires en France et dans les autres pays, les puissances alliées les ont relevés. »

4. Dans les *Instructions données à Gourgaud*, lors de son départ, pour sa mission auprès de l'empereur Alexandre (*Récits de la captivité*, II, 253).

autres nations d'Europe, afin de fermer le gouffre des révolutions et d'opérer la réorganisation de tous, en me servant des rois pour satisfaire les intérêts légitimes des peuples. Ce système devait avoir aussi pour résultat infaillible d'accroître la splendeur et la sécurité de la royauté, tout en donnant aux libertés publiques toute satisfaction ; seulement son application devait être plus ou moins libérale, suivant le degré de développement de l'intelligence et de la civilisation des peuples auxquels il s'appliquait. Jamais pensée plus vaste, et en même temps plus royale et plus populaire ne fut conçue pour la réconciliation de deux grands intérêts devenus ennemis par les effets de la Révolution française : les vieilles royautés et les peuples. »

Ainsi se constitue la physionomie de l'empereur populaire. Héros désintéressé, chef et modérateur de la croisade révolutionnaire, conquérant des justes réformes, sauveur des traditions nécessaires, tous lui sont redevables, et il ne peut effrayer personne. Pour résoudre le problème de la réorganisation sociale, il reste nécessaire, — lui ou Napoléon II.

Note additionnelle. — On trouve dans la *Captivité de Sainte-Hélène* (Bibliographie, 42) des conversations de Montholon avec Montchenu, où l'on attribue à Napoléon des opinions et paroles tout à fait opposées à celles que nous présentent les *Mémoires* et *Mémoriaux* (sauf Gourgaud). Je ne crois pas qu'il faille attribuer d'importance à ces conversations où l'on voit Napoléon conseiller à la Restauration une politique antidémocra-

tique, antilibérale, très favorable à l'Église : 1° Napoléon a très bien pu donner cette politique comme étant dans la logique de la dynastie bourbonienne, sans la conseiller comme bonne en soi; 2° Montchenu, — qui a donné de nombreux exemples de déformation inintelligente de ce qu'il entendait, — a très bien pu s'y tromper; 3° ces conversations paraissent avoir eu pour but essentiel de cajoler et de gagner Montchenu : elles se terminent (p. 206-207) par une insinuation tendant à ce qu'on laisse Napoléon revenir en France, où on le traiterait « comme Ferdinand à Valençay ». Ce qui tendrait à expliquer la subite orthodoxie politique attribuée à Napoléon dans ces conversations.

CHAPITRE XV

NAPOLÉON DÉFENSEUR DU PRINCIPE DES NATIONALITÉS

Napoléon a pu éprouver que pour séduire les peuples et les gagner à sa cause, le code civil et l'égalité ne suffisaient pas; les peuples, dénationalisés dans le nouvel empire d'Occident, ont pris, par la conquête même, plus nette conscience d'eux-mêmes, et le mouvement des nationalités, en Espagne, en Allemagne, a renversé Napoléon. Mais les nations ont eu tort, explique l'exilé de Sainte-Hélène; le principe des nationalités n'a pas eu de plus chaud et de plus constant défenseur que lui.

Ce principe, qui dérive de celui de la souveraineté du peuple, donne aux anciens *sujets* des rois le droit de devenir, de leur volonté libre, *citoyens* de tel corps de nation qu'ils désirent. Les Allemands, divisés entre vingt souverainetés, désirent s'unir en un seul corps, parce qu'ils se ressemblent

et sympathisent; leur désir, d'après le droit de 89, est légitime, et doit se réaliser. Les Irlandais, unis contre leur gré à l'Angleterre, veulent s'en séparer, parce qu'ils sont différents et hostiles : leur volonté est légitime, et on lui doit assistance : ici ou là, par séparation ou par union, c'est le droit de souveraineté du peuple qui agit, et il est partout respectable : « Il y a des désirs de nationalité qu'il faut satisfaire tôt ou tard, et c'est vers ce but qu'on doit tendre[1]. »

Ces désirs, le général Bonaparte a cherché à les satisfaire avant même de disposer du pouvoir en France : sa sentence arbitrale de 1797, entre les Valtelins qui ne voulaient plus être sujets des Grisons, et les Grisons qui voulaient les retenir sous leur domination, fut une éclatante proclamation du principe : c'était une nouveauté d'avenir que des considérants tels que ceux-ci : « Attendu....

» 4° Qu'un peuple ne peut être sujet d'un autre peuple, sans violer les principes du droit public et naturel;

» 5° Que le vœu des habitants de la Valteline... est bien prononcé pour leur réunion à la République Cisalpine;

» 6° Que la conformité des religions et des langues, la nature des localités, des communica-

1. *Récits de la captivité*, II, 525.

tions et du commerce autorisent également cette réunion[1]... »

Plus tard, un peu avant son départ pour l'Égypte, il conseille au Directoire une politique analogue dans les affaires de Suisse : l'affranchissement du pays de Vaud, de l'Argovie, des baillages du Tessin, sujets de Berne ou des autres cantons, était nécessaire, « un peuple ne pouvant être sujet d'un autre peuple ». Mais, en réorganisant la Suisse d'après le principe des nationalités, il fallait éviter, en vertu du même principe, d'en contraindre les habitants à une unité excessive, factice et irritante pour des hommes séparés par « les mœurs, la religion et les localités »[2]. Cette politique sage et conforme aux principes, que le Directoire n'appliqua pas, Napoléon l'appliqua par l'Acte de Médiation[3].

Il eut, souverain, des plans plus vastes. « On compte en Europe, bien qu'épars, plus de trente millions de Français, quinze millions d'Espagnols, quinze millions d'Italiens, trente millions d'Allemands. J'eusse voulu faire de chacun de ces peuples un seul et même corps de nation[4]. » Mais l'œuvre ne se présentait pas partout avec les mêmes caractères : en Allemagne, en Italie, c'était un peuple

1. *Campagne d'Italie*, Négociations en 1797, VII.
2. *Campagne d'Italie*, édition de 1822, VI, p. 290; VIII, p. 51.
3. *L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours*, Relations extérieures, V.
4. *Mémorial*, 11 novembre 1816.

morcelé qui voulait s'unifier ; en Irlande, en Grèce, c'était un peuple sujet qui voulait s'affranchir ; en Pologne, il fallait affranchir et unifier tout ensemble ; certaines nations enfin, Espagne, Angleterre, unies et libres en apparence, avaient besoin de transformations intérieures, divisées qu'elles étaient par les classes sociales, opprimées par leur gouvernement : l'agglomération était là morale plus que matérielle : il fallait créer non le corps de ces nations, mais leur âme : il leur fallait un 14 juillet 1790.

Sur l'Allemagne, Napoléon insiste peu. Deux fois, dans le *Mémorial*, il en parle avec une brièveté pleine de réticences : « J'ai eu de grandes vues sur les Allemands... Mais j'ai échoué, et partant, j'ai eu tort[1]. » C'est qu'il y avait là de grandes difficultés : « L'agglomération des Allemands demandait plus de lenteur : non qu'ils ne fussent préparés pour la concentration (*sic*) : ils l'étaient trop au contraire, ils eussent pu réagir aveuglément sur nous avant de nous comprendre[2] ». Aussi Napoléon, toujours souple à se plier aux réalités, s'était-il borné à « simplifier leur monstrueuse complication », flottant, suivant les moments, entre divers projets qui eussent pu préparer l'union définitive. On surprend parfois l'idée d'une

1. *Memorial*, 16 juin 1816.
2. *Id.*, 11 novembre 1816.

Allemagne partagée, outre l'Autriche et la Prusse, entre trois grandes monarchies[1]. Ailleurs, cela se précise : ces trois royaumes allemands auraient constitué une fédération assez resserrée ; cela eût formé « une vaste et puissante monarchie fédérative, une grande union nationale ayant le même drapeau, les mêmes impôts et les mêmes intérêts ; c'eût été la réalisation de la nationalité germanique sans qu'aucun intérêt local ou aucun droit acquis eût été lésé ». Les princes dépossédés auraient reçu des compensations dans les Balkans[2].

Les plans sur l'Italie sont d'une tout autre netteté, et Napoléon les a souvent exposés avec détail et complaisance. Pour faire l'unité italienne, il fallait « briser l'esprit de localité », si puissant dans les petits États italiens, — supprimer la puissance temporelle des papes, — ôter aux puissances étrangères leurs possessions en Italie. Dès 1797, Napoléon exigeait la création de la république cisalpine, première base d'unité, malgré le Directoire qui voulait rendre le Milanais à l'Autriche[3] ; et en 1812 toute l'Italie, sous des noms divers, dépendait du même gouvernement ; le pape ne régnait plus ; et, grâce à la domination temporaire des Autri-

1. *Précis des campagnes de Turenne*, campagne de 1647, huitième observation.

2. *Édition anglaise des Récits de la captivité*, t. III, chap. VIII.

3. *Campagne d'Italie*, Négociations de 1796, VIII.

chiens à Venise, grâce à celle des Français dans l'ouest de la péninsule, l'esprit de localité disparaissait devant la passion de l'unité, condition nécessaire de l'indépendance nationale. Napoléon, arrivé au terme fixé, n'attendait que la naissance de son second fils pour le mener à Rome, le couronner roi d'Italie, proclamer l'indépendance et l'unité de la péninsule[1].

Ce que Napoléon a fait pour l'Italie lui permet de répondre à un reproche qu'on lui a souvent adressé : nul, a-t-on dit, n'a trafiqué plus cyniquement des peuples, transférés comme des troupeaux d'un souverain à l'autre au hasard des traités : Allemands de Westphalie, Italiens de Venise peuvent en témoigner. Mais, à ce reproche, Napoléon répond comme à l'accusation de despotisme : comment juger une œuvre qui n'a pu s'achever? c'est prendre les moyens pour le but. Il fallait la dictature pour arriver à la liberté ; de même, pour constituer les nationalités, des transitions parfois dures étaient nécessaires. Qu'on en juge par Venise! Lorsque le général Bonaparte, en 1797, brisait sa nationalité et sa liberté pour la livrer à l'Autriche, voulait-il tuer définitivement une vie

1. Voir : *Campagne d'Italie*, Campo-Formio, VI ; — *Quatrième note sur les Quatre Concordats* ; — *Vingt-quatrième note sur le Manuscrit de Sainte-Hélène*, édition de 1822, t. IV, p. 243 ; — *Memorial*, 11 novembre 1816 ; — *Recits de la captivite*, II, p. 277 ; — *Derniers Moments*, 26 janvier 1821 ; — *Napoléon en exil*, 27 janvier 1817.

nationale? Au contraire : aux dépens de la petite Venise, c'était la grande Italie qu'il préparait : « Les divers partis qui divisaient Venise s'éteindraient : aristocrates et démocrates se réuniraient contre le sceptre d'une nation étrangère... Si jamais le moment de créer la nation italienne arrivait,... les années que les Vénitiens auraient passées sous le joug de la maison d'Autriche leur feraient recevoir avec enthousiasme un gouvernement national quel qu'il fût, un peu plus ou un peu moins aristocratique, soit que la capitale fût ou non fixée à Venise. Les Vénitiens, les Lombards, les Piémontais,... avaient besoin pour devenir Italiens d'être décomposés et réduits en éléments; il fallait, pour ainsi dire, les refondre [1]. » Il en était de même, *mutatis mutandis*, des régions italiennes annexées à l'Empire français : cette réunion, qui pouvait paraître à l'observateur superficiel « l'injure de l'envahissement », n'avait d'autre but que de « surveiller, garantir et avancer l'éducation nationale des Italiens [2] ». Les injustices apparentes n'étaient donc qu'un moyen de préparer la justice finale, et le trafic des peuples assurait leur libération future ; mais, cette fois encore, Napoléon, qui demandait vingt ans, n'en a eu que quinze.

1. *Campagne d'Italie*, Campo-Formio, VI. — Voir les mêmes expressions dans la *Quatrième note sur les Quatre Concordats*.
2. *Mémorial*, 11 novembre 1816.

Pour l'Irlande, il est court, mais très net. « Si j'eusse réussi dans la descente que j'avais projetée,... j'aurais séparé l'Irlande de l'Angleterre; j'aurais fait de la première une république indépendante [1]. » Un passage du *Mémorial* témoigne de l'intérêt que Napoléon portait à la libération des Grecs [2]. Mais sur la Pologne, la littérature de Sainte-Hélène fournit des données abondantes. Le rétablissement du royaume de Pologne fut de tout temps l'une des idées fixes de Napoléon [3]. En 1806, après Iéna, il pensa un instant à donner au roi de Prusse la couronne de Pologne, espérant se l'attacher par ce bienfait et intéresser un état puissant à défendre la Pologne contre la Russie [4]. Il négocia à cette intention avec les Polonais; mais ils montrèrent peu d'enthousiasme, et la campagne de 1807 épuisa l'armée française : il fallut se borner à libérer la Pologne prussienne, et à créer le grand-duché de Varsovie. En 1812, lorsque la guerre avec la Russie devint inévitable, Napoléon reprit ses projets. Il s'entendit avec l'Autriche et la Prusse; ces deux États s'engagèrent à renoncer, contre indemnité (cette indemnité, pour l'Autriche, aurait consisté dans la réoccupation des provinces

1. *Napoleon en exil*, 26 mars 1817. — Forsyth, II, 262.
2. 10-12 mars 1816
3. *Recits de la captivite*, II, 254; — *Napoleon en exil*, 22, 27 mai, 11 juillet 1817.
4. *Récits de la captivité*, I, 219; II, 421.

illyriennes), aux portions de la Pologne qu'ils occupaient[1]; le reste, la Russie l'aurait, de gré ou de force, donné, et l'intégrité polonaise aurait été rétablie[2].

Ce projet était d'ordinaire pour Napoléon une occasion d'insister sur un des avantages résultant de la politique des nationalités : la consolidation de l'équilibre européen. Toujours il revenait sur cette idée que l'existence de la Pologne était une sécurité pour l'Europe, toujours menacée par une invasion des Russes : c'était l'indispensable barrière contre le déluge des Barbares du Nord[3]. On peut noter que cette considération apparaissait surtout dans ses causeries avec des Anglais, O'Meara, lady Malcolm, l'amiral Cockburn, l'agrandissement futur de la Russie étant surtout un danger pour l'Angleterre, et l'Angleterre ayant montré, par le traité du 3 janvier 1815, qu'elle comprenait ce danger. Les Indes sont menacées aussi bien que l'Europe, parce qu'on n'a pas laissé Napoléon rétablir la Pologne[4].

1. *Récits de la captivité*, I, 220; II, 423; — *Mémorial*, 20 juillet 1816; — *Note XXVIII sur le Manuscrit de Sainte-Hélène*, *Mémoires*, 1822, t. IV, p. 269.

2. *Mémorial*, 28 avril, 25 octobre 1816; — *Napoléon en exil*, 8 novembre 1816, 20 mars, 22 et 27 mai, 11 juillet 1817; — *Lady Malcolm*, 7 mars 1817; — *Journal de Cockburn*, 6-23 septembre 1815; — *L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours*, Intérieur, III; — *Deuxième et neuvième lettres du Cap*.

3. *Napoléon en exil*, 22, 27 mai, 11 juillet 1817; — *Lady Malcolm*, 7 mars 1817; — *Note XXII sur le Manuscrit de Sainte-Hélène*, *Mémoires*, 1822, t. IV, p. 241.

4. *Napoléon en exil*, 22 mai 1817.

Il généralise cette idée dans un court passage des *Campagnes de Turenne* : l'unité allemande, même partielle, contiendrait dans de justes bornes les ambitions françaises, prussiennes et autrichiennes; une Italie unie « tiendrait l'équilibre entre l'Autriche et la France, et, sur mer, entre la France et l'Angleterre. L'Europe ne sera tranquille que lorsque les choses seront ainsi : les limites naturelles[1] ».

L'Espagne et l'Angleterre enfin présentaient des cas assez analogues : leur indépendance et leur unité politique étaient des faits accomplis; mais la domination ou les privilèges d'une oligarchie tyrannique, lords ou hidalgos, empêchaient l'œuvre de l'unification sociale, et de la souveraineté populaire : elles étaient à peu près dans l'état de la France avant 89, et la politique des nationalités exigeait chez elles qu'on réalisât la liberté et l'unité dans l'intérieur de la nation, comme ailleurs elle l'exigeait vis-à-vis des étrangers.

« La nation espagnole méprisait son gouvernement; elle appelait à grands cris le bienfait de la régénération[2]... » « Ses mœurs, ses divisions territoriales, ses vieilles coutumes, auxquelles tient tant l'honneur castillan, étaient autant d'obstacles qu'il fallait vaincre pour régénérer la nation espa-

1. *Campagne de 1647*, huitième observation.
2. *Récits de la captivité*, II, 438.

gnole[1]... » — « Je pris en pitié le sort d'un grand peuple, je saisis aux cheveux l'occasion unique que me présentait la fortune pour régénérer l'Espagne[2] .» S'il eût réussi, l'unité morale de l'Espagne était faite, « les divers partis se fussent ralliés; trois ou quatre ans eussent présenté chez eux une paix profonde, une prospérité brillante, une nation compacte[3]... » Napoléon, respectueux de leur caractère national, ne songeait pas à les franciser : le roi Joseph « fut le seul étranger au milieu d'eux; je respectais l'intégrité de leur territoire, leur indépendance, leurs mœurs... Le nouveau monarque gagna la capitale n'ayant d'autres ministres, d'autres conseillers, d'autres courtisans que ceux de la dernière cour. Mes troupes allaient se retirer[4]... » Les Espagnols, plus sensibles à l'intrusion des étrangers qu'à leurs maux intérieurs, « dédaignèrent l'intérêt pour ne s'occuper que de l'injure[5]... » Napoléon reconnaît franchement qu'il a eu tort de blesser cette susceptibilité nationale en changeant la dynastie espagnole[6]. Toutefois, malgré cette faute, il était sur le point de réussir, quand les désastres de Russie l'ont

1. *Récits de la captivité*, II, 437.
2. *Mémorial*, 14 juin 1816.
3. *Id.*, 11 novembre 1816. — *Napoléon en exil*, 9 novembre 1816, 4 juillet 1817. — *Troisième lettre du Cap*.
4. *Mémorial*, 6 mai 1816.
5. *Id.*, 6 mai 1816.
6. *Id.*, 14 juin 1816.

perdu[1]. Encore, même au milieu des derniers revers, Napoléon, toujours souple dans sa politique, et sachant reconnaître ses fautes, se résolvait à faire ce qu'il eût dû faire tout d'abord, à renvoyer Ferdinand en Espagne, à condition qu'il y maintînt la constitution libérale. Le parti qui dès lors méditait la perte de l'Empereur (Talleyrand, semble-t-il), empêcha la réussite de ce projet, en retardant le départ de Ferdinand de novembre 1813 à mars 1814[2].

Si Napoléon avait réussi dans sa descente en Angleterre, il y aurait accompli une œuvre analogue à celle qu'il a tentée en Espagne. « J'aurais proclamé la république; l'abolition de la noblesse et de la Chambre des pairs,... la liberté, l'égalité et la souveraineté du peuple, tout cela m'aurait fait bientôt des partisans. J'aurais laissé subsister la Chambre des communes, après lui avoir fait subir une grande réforme[3]... Je vous eusse donné une constitution de votre choix, et je vous eusse dit : Appelez à Londres les députés du peuple pour former une constitution. J'aurais appelé Burdett et d'autres chefs populaires pour en organiser une[4]... »

1. *Mémorial*, 11 novembre 1816.

2. *Note XX sur le Manuscrit de Sainte-Hélène*, *Mémoires*, 1822, t. IV, p. 238. — Cf. *Mémorial*, 14 juin 1816, et *Récits de la captivité*, II, 437 sqq.

3. *Napoléon en exil*, 27 janvier 1817. — Forsyth, II, 194.

4. *Id.*, 18 février 1818. — *Mémorial*, 3 mars 1816.

L'Europe ainsi répartie en nationalités librement formées et libres chez elles, l'accord entre États serait devenu plus facile : l'unité des mœurs et des coutumes se serait naturellement établie chez des peuples qui n'auraient plus eu de motifs pour se haïr : les États-Unis d'Europe devenaient une possibilité[1]...

Les peuples n'ont pas su comprendre et aider leur libérateur; mais, après sa chute, ils ont pu connaître leurs véritables ennemis, et leurs tardifs regrets se sont tournés vers lui : les guerillas qui l'avaient combattu en Espagne ont demandé son appui en 1815[2]; Italiens[3], Polonais[4], Suisses[5], Allemands[6], ingrats ou lassés en 1814, étaient prêts à recruter les armées de Napoléon s'il eût vaincu à Waterloo.

Napoléon a été vaincu parce qu'il n'a pas été compris; mais, à son défaut, son fils continuera l'œuvre; il aura pour devise le conseil de son père mourant : « Il y a des désirs de nationalité qu'il

1. *Mémorial*, 24 août, 11 novembre 1816.
2. *Id.*, 2 février, 27 août 1816. — *Napoléon en exil*, 9 novembre 1816; — *L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours*, Relations extérieures, V.
3. *Mémorial*, 27 août 1816; — *L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours*, Retour de l'Empereur, I, Relations extérieures, I, V.
4. *Mémorial*, 27 août 1816; — *L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours*, Relations extérieures, I.
5. *L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours*, Relations extérieures, V.
6. *Id.*, *ibid.*

faut satisfaire tôt ou tard. » Ainsi s'accomplira l'œuvre double d'organisation intérieure de chaque nation européenne, et de l'organisation des rapports des peuples entre eux, suivant les maximes de 89.

CHAPITRE XVI

NAPOLÉON AMI DE LA PAIX

« J'ai toujours voulu la paix, dit Napoléon, et toujours je l'ai offerte après une victoire : jamais je ne l'ai demandée après un revers, parce qu'une nation recouvre plus aisément des hommes qu'elle ne recouvre l'honneur [1]. » Las Cases, toujours empressé de recueillir les anecdotes qui confirment les déclarations de Napoléon, cite à ce sujet deux paroles prononcées au temps de la puissance, qui commentent de façon pittoresque le thème abstrait. Le lion ne demandait qu'à s'endormir, mais on l'attaquait sans cesse ; le cavalier aurait bien voulu arrêter son cheval, mais comment brider les voiles anglaises [2] ?

Napoléon, qui regardait « la paix générale comme la condition de la régénération de l'Europe [3] », n'a

1. *Récits de la captivité*, I, 252 ; II, 491.
2. *Mémorial*, 13 et 19 novembre 1816.
3. *Récits de la captivité*, II, 251 sqq. (*Instructions pour Gourgaud*).

pu l'obtenir : « L'Europe ne cessa jamais de faire la guerre à la France, à ses principes, à moi ; et il nous fallait abattre sous peine d'être abattus ; la coalition exista toujours, publique ou secrète, avouée ou démentie... C'était aux alliés seuls à nous donner la paix ; pour nous, nous étions fatigués [1]. »

Lorsque Napoléon, après ses premières victoires d'Italie, fut à même de prendre part à la politique générale de la France, cette coalition était dans le vif de son action ; elle était entraînée, soutenue par l'Angleterre, qui « salaria l'Europe pour tâcher de tuer la France [2] ». L'Angleterre avait compris que la Révolution grandirait la France, assurerait sa prospérité intérieure, lui donnerait ses limites naturelles. « La France eût été le plus grand miracle de la civilisation... Mais l'Angleterre n'eût été qu'un comptoir, parce que la France eût été la métropole du monde. La mort de la France fut résolue par l'Angleterre [3]. »

Après Lodi et la Lombardie conquise, Napoléon,

1. *Recits de la captivite*, 11 mars, 1er mai, 2 septembre, 11 novembre 1816. — *Napoléon en exil*, 22 août 1817.

2. *Mémoires*, 1822, t. VIII, Situation de l'Europe en 1798, III.

3. *Mémoires*, Politique extérieure du Directoire, Correspondance, t. XXX, p. 220. — Voir aussi Politique extérieure du Directoire, Vendée (*Mémoires*, 1822, t. VIII) : Napoléon insiste sur le fait que l'Angleterre n'a pas poursuivi en Vendée le rétablissement de la monarchie française, mais uniquement la perpétuation de la guerre civile en France.

déjà très influent sur le Directoire, s'efforça d'arrêter les projets conquérants de ce dernier, de limiter autant que possible le nombre des ennemis de la France, de pacifier le continent pour isoler l'Angleterre et la contraindre à la paix. Grâce à lui, le Directoire, en juin 1796, renonça à ses projets de propagande et de guerre contre Rome et Naples [1] ; il chercha vainement à empêcher, après l'armistice de Bologne, la seconde rupture avec la papauté [2], sauva à Tolentino le pouvoir temporel du pape, que le Directoire voulait supprimer [3]. Après l'armistice de Chérasco, il fit tout pour déterminer le Directoire à signer avec le roi de Sardaigne une paix sincère et durable, et n'y réussit que trop tard [4]. Il appliqua cette politique en grand en signant avec l'Autriche, contre le gré des Directeurs, le traité de Campo-Formio : confiants dans leur force depuis le 18 Fructidor, ils auraient voulu continuer la guerre, utile à leur prestige et au trésor dégarni : Napoléon trompa ce calcul et pacifia le continent [5], de même qu'il aurait voulu voir les négociations de Lille, en 1797, pacifier les mers [6].

1. *Campagne d'Italie*, Pavie, X. — Cf. *Derniers Moments de Napoléon*, 17 novembre 1819, pour toute cette période.
2. *Campagne d'Italie*, Négociations en 1796, V.
3. *Id.*, Tolentino, VII.
4. *Id.*, Négociations en 1796, II; Négociations en 1797, III; Campo-Formio, V.
5. *Id.*, Campo-Formio.
6. *Mémoires*, 1822, VIII; Situation de l'Europe en 1798, III.

Après ce traité, il ne put empêcher le Directoire, par ses imprudences, de rallumer la guerre européenne; sa politique envahissante, que blâmait le général Bonaparte [1], décida l'Autriche à recommencer la lutte; elle y poussa aussi la Russie, qui n'y fut pas déterminée, comme on l'a dit, par les conquêtes de Napoléon en Orient, car « quand Napoléon partit pour l'Égypte, l'armée russe commençait à se rassembler en Galicie [2] ».

Maître du pouvoir après Brumaire, Napoléon voulut sur-le-champ terminer la guerre : « Comme consul, ma première pensée a été d'ouvrir des négociations pour la paix [3]. » Et pourtant la conclusion de la paix après les défaites de 1799 eût été désavantageuse à la France, surtout au premier consul, qui y aurait perdu sa popularité; il ne la proposa pas moins, et il fallut l'obstination et les faux calculs de Pitt pour la repousser [4].

La même mauvaise volonté se manifesta dans les négociations entamées après Marengo, et les empêcha d'aboutir [5]. On dut, pour obtenir la paix à

1. Voir, pour la question de Suisse, *Situation de l'Europe en 1798*, I; et *Politique extérieure du Directoire*, III; — pour l'Allemagne, *Politique extérieure du Directoire*, I; — pour l'Italie, les *Mémoires* (version de Las Cases), *Retour de Rastadt*, IV.

2. *Situation de l'Europe en 1798*, II.

3. *Récits de la captivité*, II, 251.

4. Voir la *Première note sur les Événements militaires de Mathieu Dumas* : Politique de Pitt.

5. *Mémoires*, Diplomatie, Guerre; — *Troisième note sur le Précis des événements militaires* : Armistice naval.

Amiens, isoler absolument l'Angleterre; encore chercha-t-elle à rompre jusqu'au dernier moment. Il fallut la bonne foi de Cornwallis pour décider la paix, presque malgré le ministère anglais[1].

« A Amiens, je croyais de très bonne foi le sort de la France, celui de l'Europe, le mien fixé, la guerre finie. C'est le cabinet anglais qui a tout rallumé[2]. » Quel malheur pour l'Europe! La France unie à l'Angleterre aurait été toute-puissante pour le profit des peuples et la cause des idées libérales. « Que de bien nous pouvions faire! Nous eussions accompli, maintenu l'émancipation des peuples, le règne des principes... nous eussions fixé chez tous le repos et la prospérité ou par la force, ou par la persuasion[3]. » L'Angleterre ne le voulut pas, et le ministère de Pitt fut responsable de la reprise des hostilités[4], en voulant garder Malte contre la foi du traité signé un an auparavant[5]. Ce fut par une perfidie de plus qu'il rejeta la responsabilité de la rupture sur Napoléon, en prétendant qu'il avait insulté l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, lord Whitworth[6].

1. *Napoléon en exil*, 6 avril 1817. — Sur Cornwallis, très sympathique à Napoléon, voir le *Mémorial*, 10 juin 1816; — *Journal de lady Malcolm*, 31 janvier 1817.

2. *Mémorial*, 11 novembre 1816.

3. *Id.*, 20 avril 1816.

4. *Id.*, 20 avril, 31 mai, 6 novembre 1816.

5. *Napoléon en exil*, 27 octobre 1816, 6 mai 1817.

6. *Id.*, 6 avril, 11 juillet 1817; — *Mémorial*, 10 juin 1816.

La vraie raison de cette hostilité fut la prospérité que Napoléon donnait à la France. L'Angleterre avait été sur le point de conclure avec le Directoire à Lille, parce que ce gouvernement était faible, et affaiblissait la France, mais « elle se refusa constamment à toutes les ouvertures de Napoléon, parce que son gouvernement était fort et héréditaire [1] ».

Malgré cette haine persistante, Napoléon n'éprouvait aucune animosité contre l'Angleterre, et ne s'en prenait qu'à son gouvernement. Si le projet de descente eût réussi, il était décidé à changer la constitution britannique et à établir un gouvernement populaire, mais à cette Angleterre nouvelle, il n'eût demandé aucun sacrifice pénible : « Point de sacrifices, pas même de contributions exigées des Anglais : nous ne leur eussions pas présenté des vainqueurs, mais des frères [2]. »

Le ministère anglais se tira d'affaire par une nouvelle coalition ; à sa sûreté, il sacrifia l'Autriche, comme il devait le faire encore en 1809, et comme il le fit pour la Prusse en 1806 [3] ; il ne cessa pas de soulever l'Europe contre la France : mais les résultats trompèrent longtemps son attente Napoléon, en 1802, ne demandait que la paix ;

1. *Situation de l'Europe en 1798*, III.
2. *Napoleon en exil*, 27 janvier 1817, 18 février 1818 ; — *Mémorial*, 3 mars 1816 ; — *Journal de Cockburn*, 6-23 septembre 1815.
3. *Mémorial*, 10 juin 1816.

appuyé sur l'alliance anglaise, il espérait régénérer pacifiquement l'Europe, la mettre, par la contagion de l'exemple (et, en cas de nécessité, par la force), en harmonie avec la France régénérée [1] : il se vit acculé à la guerre universelle, à la dictature de l'Europe pour obtenir la paix. Il accepta le défi, il « ne s'égara point dans une passion aveugle ; la paix avec l'Angleterre était le but qu'il voulait atteindre, mais... ce n'était que par des victoires qu'il pouvait espérer de dominer la haine anglaise en soumettant ses alliés... Il fut entraîné malgré lui à la conquête de l'Europe [2] ».

Dans le cours de ces luttes, il fut toujours provoqué, et il fut toujours généreux. L'Angleterre et la Russie l'attaquèrent en 1805. Vainqueur, il épargne l'Autriche, laisse fuir le tsar qu'il aurait pu faire prisonnier [3] et offre de nouveau la paix à l'Angleterre [4]. Le passage de Fox aux affaires lui

1. *Memorial*, 3 mars 1816 : « Je serais parti de là pour opérer du midi au nord sous les couleurs républicaines la régénération européenne, que plus tard j'ai été sur le point d'opérer du nord au midi sous les formes monarchiques. »

2. *Mémoires*, Situation de l'Europe en 1798, III. — Cf. *Mémorial*, 11 mars 1816 : « Si j'ai été sur le point d'accomplir cette monarchie universelle, c'est sans calcul, et parce qu'on m'y a amené pas à pas. » Cf. encore 1er mai, 21 juin 1816 ; — *Napoleon en exil*, 27 octobre 1816. — *Instructions à Gourgaud* (*Recits de la captivité*, II, 251 sqq.) : « Je n'ai jamais fait la guerre par esprit de conquête ; j'ai accepté les guerres que le ministère anglais a soulevées contre la Révolution française. »

3. *Mémorial*, 28 avril 1816.

4. *Instructions à Gourgaud*, *loc. cit.*

fit espérer qu'on pourrait s'entendre, et, si Fox eût vécu, la paix était faite [1], car il la voulait de bonne foi. Ses successeurs, disciples de Pitt, réussirent à lancer la Prusse contre la France. Napoléon n'avait pas provoqué la Prusse; mais cette nation, sur de faux bruits, s'était crue menacée par le projet de traité d'Oubril entre la France et la Russie (1806), et s'était apprêtée à combattre à la fois les deux puissances; quand elle fut rassurée du côté de la Russie, elle se pensa capable d'affronter la France seule, et se prêta aux desseins des Anglais. Iéna et Friedland tranchèrent la question [2].

Fidèle à son système de modération, Napoléon, maître de tout le territoire prussien, épargna la Prusse. Malgré l'imprudence de laisser subsister cette rivale humiliée, il lui rendit ses plus belles provinces [3], et proposa une fois encore la paix aux Anglais [4].

Rebuté une fois de plus, il lui fallut, pour parer les attaques de l'Angleterre, une conquête de plus; et ce fut l'origine de l'affaire d'Espagne. Une

1. *Instructions à Gourgaud*; — *Napoleon en exil*, 9 novembre 1816, 11 juillet 1817; — *Mémorial*, 10 juin 1816; — *Journal de lady Malcolm*, 31 janvier 1817.

2. *Note XXVIII sur le Manuscrit de Sainte-Hélène*, *Mémoires*, 1822, IV, p. 251.

3. *Napoléon en exil*, 3 mars 1817; — *Mémorial*, 28 avril, 16 juin 1816.

4. *Instructions pour Gourgaud*; — *Napoleon en exil*, 9 novembre 1816.

famille royale de Bourbons n'était pas un sûr voisinage; pendant la crise de 1806, la conduite de l'Espagne avait été plus qu'équivoque, elle avait conclu un traité secret contre la France [1] : une intervention française n'était qu'un acte défensif. Cependant, Napoléon ne l'eût pas faite, malgré les conseils de Talleyrand [2], si les événements intérieurs de l'Espagne ne lui avaient offert une occasion trop tentante pour qu'il résistât. La révolution d'Aranjuez, la lutte entre les deux souverains se produisirent, quoi qu'on ait dit, en dehors de lui, et contrariaient même ses projets d'alliance avec l'Espagne contre le Portugal [3] ; mais la conséquence de ces événements fut que les deux souverains vinrent, de leur propre volonté, sans invitation, à Bayonne, pour s'en remettre au jugement de Napoléon; celui-ci trouva l'occasion excellente de se débarrasser d'un allié suspect et de régénérer une nation mal gouvernée; et « prenant en pitié le sort d'un grand peuple, il saisit aux cheveux l'occasion unique que la fortune lui présentait pour régénérer l'Espagne... Si j'ai péché, c'est par une

1. *Napoléon en exil*, 11 juillet 1817; — *Mémorial*, 6 mai, 14 juin 1816; — *Récits de la captivité*, II, 437.

2. Napoléon insiste toujours sur le rôle joué par Talleyrand dans l'affaire d'Espagne, et lui assigne toujours une part très forte de responsabilité : voir *Récits de la captivité*, II, 441 : — *Mémorial*, 11-12 avril 1816. — *Napoléon en exil*, 12 novembre 1816, 9 décembre 1817. — Cf. encore la *Seconde lettre du Cap*.

3. *Napoléon en exil*, 25 août 1817. — *Mémorial*, 14 juin 1816.

audacieuse franchise, par un excès d'énergie. Bayonne ne fut pas un guet-apens, mais un immense, un éclatant coup d'État... J'osai frapper de trop haut; je voulus agir comme la Providence, qui remédie aux maux des mortels par des moyens à son gré, parfois violents, et sans s'inquiéter d'aucun jugement [1] ». Il ne fut employé contre Ferdinand ni violence ni menace, et « si la peur le décida, ce que je crois bien, cela ne dut regarder que lui ».

Les Espagnols se soulevèrent; Napoléon était sur le point de les soumettre, quand l'Autriche, sacrifiée une fois de plus aux intérêts anglais, rentra en scène par une agression inattendue, que l'on eut juste le temps de parer : la campagne de Bavière et Wagram sauvèrent la situation.

Vainqueur une fois de plus, Napoléon montra les mêmes intentions pacifiques; l'empereur d'Autriche venait de prouver son irréconciliable hostilité pour la France : Napoléon eût dû le déposer, ou démembrer cette puissance ennemie; il lui laissa sa couronne et sauva l'Autriche du partage qu'elle méritait [2]. La victoire de 1809, comme celles de 1805 et de 1807, fut suivie d'offres de paix à l'Angleterre [3].

1. *Mémorial*, 14 juin 1816.
2. *Napoléon en exil*, 7 septembre 1817. — *Memorial*, 28 avril 1816.
3. *Instructions à Gourgaud.*

Napoléon avait donc été conduit malgré lui, par l'hostilité anglaise et les provocations du continent, à dominer l'Europe. Mais ici, une objection se pose : Napoléon offrait toujours la paix, soit : à quelles conditions? Il voulait la paix, mais en occupant l'Italie, en démembrant l'Autriche, en mutilant la Prusse, en mettant ses frères sur les trônes d'Espagne, de Hollande, de Westphalie. Comment la Prusse, l'Autriche, la Russie, l'Angleterre, pouvaient-elles accepter une politique pacifique dont la condition nécessaire était leur ruine? Ce n'est pas tout que de vouloir la paix : il faut la vouloir telle que le vaincu puisse l'accepter, ou du moins s'y résigner. En un mot, Napoleon voulait la paix, mais avec ses conquêtes.

Napoléon a prévu l'objection et y répond : non, à aucun moment, il n'a voulu garder la monarchie universelle que la force des choses avait mise entre ses mains ; il n'eut pas d'autre ambition « que celle d'employer l'ascendant de ses armes à la réorganisation de l'Europe dans l'intérêt des nations qu'elle renferme... Toutes ses conquêtes, il les destinait à des arrangements conciliateurs entre tant d'intérêts rivaux, lors de la négociation pour la paix générale [1] ». — « La France a des bornes naturelles que je ne voulais point franchir [2] » :

1. *Instructions pour Gourgaud.*
2. *Napoléon en exil*, 25 mars 1817.

rien pour la France au delà du Rhin, des Alpes et des Pyrénées. L'Italie — nous l'avons vu — aurait formé un royaume uni et indépendant; l'Espagne conservait son intégrité; l'Allemagne, rendue à son indépendance, aurait été unifiée dans la mesure du possible; les provinces illyriennes auraient indemnisé l'Autriche de la perte de la Galicie, lors de la reconstitution de la Pologne. Dira-t-on que des princes français auraient gouverné l'Espagne, l'Italie, certaines parties de l'Allemagne? Peu importait : « Dans trente ou quarante ans, les liens de la parenté auraient disparu devant les intérêts particuliers [1]. » Qu'avaient été ces liens de parenté pour l'Autriche, en 1814 ? « Le choix des dynasties n'est et ne doit être qu'une question secondaire. Sans doute, les liens de famille ont quelque valeur, mais cette valeur est tellement passagère, tellement démentie par l'histoire, qu'elle ne m'a jamais influencé dans le choix que j'ai fait de mes frères pour rois de Hollande, de Westphalie, etc.; en les couronnant, je ne les considérais dans ma pensée que comme des vice-rois, des agents de ma politique, que je rappellerais dans les rangs français suivant les exigences des arrangements définitifs [2]. »

A cette réorganisation de l'Europe s'opposait un dernier obstacle : la Russie détenait une vaste

1. *Napoléon en exil*, 11 juillet 1817.
2. *Récits de la captivité*, II, 437 sqq. (dictée sur l'Espagne).

part de la Pologne, et la reconstitution de la Pologne était la clef de voûte du nouvel édifice ; la Russie penchait vers l'alliance anglaise, et il fallait isoler l'Angleterre pour constituer le continent : aussi la guerre de 1812 n'eut-elle pas d'autre but que d'enlever à l'Angleterre son dernier allié, et de délivrer la Pologne [1] : encore la Russie aurait-elle été dédommagée aux dépens des Turcs ; l'Angleterre, forcée à la paix, eût été ménagée : elle aurait conservé Malte, sa suprématie sur mer ; on ne lui aurait demandé que de « mettre un terme à ses vexations maritimes [2] ». — « De retour en France, j'eusse proclamé ses limites immuables, toute guerre future, purement défensive ; tout agrandissement nouveau, antinational. » Les armées permanentes auraient été « réduites à la seule garde des souverains [3] ».

Malgré tout le séduisant de ces espérances, Napoléon ne fit la guerre en 1812 que malgré lui : l'occupation du grand-duché d'Oldenbourg, l'une des causes du conflit, se fit sans son ordre, sur l'initiative de Davout qui escomptait, comme résultat d'une guerre, la couronne de Pologne ; Napoléon aurait même évacué le grand-duché, sans le ton insolent des réclamations russes, où les

1. *Instructions pour Gourgaud* ; — *Napoléon en exil*, 22 mai 1817.
2. *Napoléon en exil*, 22 mai 1817.
3. *Mémorial*, 24 août 1816.

diplomates français ne surent pas démêler le désir d'une forte compensation plutôt que celui d'une rupture; Alexandre refusa de recevoir Narbonne et Lauriston, qui, au dernier moment, venaient négocier encore; et si Napoléon n'accepta pas la proposition de discuter à Vilna en faisant retirer son armée derrière le Niémen, c'est qu'il ne croyait plus à la bonne foi du tsar. La guerre ne fut pas de son fait [1].

Vinrent les revers, puis les succès de la première campagne de Saxe, et les négociations de 1813 : Napoléon ne fut pas là le conquérant obstiné, décidé à ne rien céder de ses prises, qu'on a trop souvent représenté. Il savait, à n'en pouvoir douter, par son ambassadeur à Vienne et par des pièces saisies à Dresde, que l'Autriche avait déjà lié partie avec la Russie et la Prusse; l'armistice imposé par l'Autriche n'était pour elle qu'un expédient pour avoir le temps de mettre son armée en état, et Napoléon, en adhérant aux conditions qu'elle proposait, n'aurait pas obtenu la paix : en échange de ses concessions, il n'eût recueilli qu'une trêve courte et trompeuse [2].

Aussi décevantes furent les négociations de

1. Voir les *Instructions pour Gourgaud*, très nettes et très précises; — *Memorial*, 28 avril 1816; — *Napoleon en exil*, 22 août 1817.

2. *Napoléon en exil*, 6 mars 1818. — *Mémorial*, 13 août 1816. — *Récits de la captivité*, I, 253, 278; II, 497. — *Manuscrit de l'île d'Elbe*, chap. VI.

Francfort : au moment où Napoleon acceptait la réduction de la France à ses limites naturelles, les alliés rompaient la discussion et violaient la neutralité de la Suisse, pour envahir plus facilement le territoire français[1]. Enfin, le congrès de Châtillon ne fut qu'une dérision : pendant toute la première quinzaine de février 1814, Caulaincourt ayant carte blanche pour signer la paix, les alliés traînèrent les affaires en longueur pour pouvoir demander davantage, jusqu'au jour où Napoléon, vainqueur à Champaubert, eut enlevé à Caulaincourt ses pleins pouvoirs. A la fin de février, ils ne consentaient qu'un armistice, pendant lequel ils auraient occupé non seulement le territoire conquis, mais des places encore défendues; enfin, ils arrêtèrent les pourparlers, comme à Dresde et à Francfort, au moment même où ils semblaient sur le point d'aboutir[2].

A Fontainebleau, Napoléon pouvait lutter encore : il se sacrifia à la paix et abdiqua[3]. Son retour en 1815 etait justifié par la nécessité de préserver la France d'une réaction féodale, mais à cette raison il faut ajouter que Napoléon, comme toujours, fut provoqué. Toutes les stipulations de Fontaine-

1. *Manuscrit de l'île d'Elbe*, chap. VI. — *Napoleon en exil*, 6 mars 1818.
2. *Notes sur Fleury de Chaboulon*, *Mémoires*, 1822, t. IV, p. 316.
3. *Note XLI sur le Manuscrit de Sainte-Hélène*, *Mémoires*, 1822, IV, p. 275.

bleau avaient été violées par les Bourbons ou par l'Europe, et le congrès de Vienne se préparait à attenter à sa liberté, et à le faire transporter dans un lieu de captivité[1]; son attaque ne fut qu'une légitime défense.

Rétabli sur son trône, il ne demandait qu'à ratifier le traité de Paris, qu'à vivre en paix, dans la patrie réduite, mais libre. Comment au reste eût-il pu suivre une politique agressive ? Il dépendait de l'opinion, et l'opinion était lasse de guerre; des Chambres, et des Chambres malveillantes, le surveillaient jalousement[2]. La folie de Murat, qui attaqua l'Autriche malgré les ordres réitérés de son beau-frère, fut pour beaucoup dans la formation de la coalition nouvelle, et acheva de le perdre[3]. Malgré cette unanimité de l'Europe contre lui, Napoléon était toujours sans haine; avant de passer la Sambre, il fit offrir la paix à l'Angleterre, et, « vainqueur à Waterloo, il n'aurait rien changé aux paroles qu'il avait fait porter à Londres avant de passer la Sambre[4] ».

1. *Napoléon en exil*, 25 mars 1817. — *Mémorial*, 14 septembre 1816. — *L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours*, passim. — *Troisième lettre du Cap*.

2. *Napoléon en exil*, 4 avril 1817; — *Mémorial*, 10-12 mars 1816.

3. Napoléon revient souvent sur cette idée : voir *Napoléon en exil*, 9 novembre 1816, 10 juin 1817; — *Récits de la captivité*, II, 37; — *Mémorial*, 7-8 février 1816, 1-4 juillet 1816; — *L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours*, Relations extérieures.

4. *Récits de la captivité*, I, 254; — *Mémorial*, 10-12 mars 1816.

La prédilection de Napoléon pour la paix se retrouve donc au fond de toute sa politique : dans ses offres constantes de traiter malgre les provocations ; — dans le but final de ses efforts, la réorganisation d'une Europe où tous les intérêts satisfaits ne laisseraient plus de raison à la guerre ; — dans la modération qui, malgré son désir d'atteindre ce but, le fit toujours hésiter à entreprendre les guerres nécessaires. Pour résumer, et marquer la liaison de ce chapitre avec le précédent, on peut dire : la paix était impossible entre la France révolutionnaire et l'Europe monarchique ; pour la fonder, il fallait réorganiser l'Europe : toutefois Napoléon n'a pas tenté cette réorganisation de plan préconçu et de propos délibéré : il y a été poussé, forcé, par les attaques successives des rois européens. Ses intentions pacifiques n'ont pas été comprises, mais il n'en reste pas moins vrai de dire que l'Empire, dans son principe, c'est la paix.

CHAPITRE XVII

NAPOLÉON ET LA RELIGION

L'étude des idées et des convictions de Napoléon en matière religieuse est aussi intéressante que délicate; on ne trouve pas chez lui des opinions durables et nettement définies, un état d'esprit stable et fixe, une position prise une fois pour toutes vis-à-vis de ces problèmes. Il a varié suivant les temps; et, si on le prend à un moment déterminé, on ne lui voit pas de système arrêté, il exposera à quelques jours de distance des croyances logiquement contradictoires. Ces variations et cette incertitude sont d'un vif intérêt chez un homme représentatif comme lui; et l'on y retrouve trois influences, qui se combinent en proportions diverses suivant les moments : celle de son enfance croyante; — celle des philosophes du XVIIIe siècle, qu'a dévorés sa jeunesse; — celle de la bourgeoisie française au milieu de laquelle il a vécu, et qui lui a transmis sa conception de la

« religion bien entendue », dont on retranche les gênes, dont on garde les promesses et les consolations, à laquelle on croit, sans la croire beaucoup plus vraie que les autres.

A qui étudie ses idées dans les écrivains de Sainte-Hélène (Gourgaud toujours excepté), une affirmation apparaît fixe au milieu de ces variations : Napoléon croit à l'existence de Dieu. « Tout proclame l'existence d'un Dieu, c'est indubitable[1]... » — « Je n'ai jamais douté de Dieu... On croit à Dieu parce que tout le proclame autour de nous, et que les plus grands esprits y ont cru; non seulement Bossuet, dont c'était le métier, mais encore Newton, Leibnitz, qui n'y avaient que faire[2]... »

Il ne s'est pas toujours contenté de cette simple croyance : enfant, il a été catholique fervent : « L'homme lancé dans la vie se demande : D'où viens-je? qui suis-je? où vais-je? Ce sont autant de questions mystérieuses qui nous précipitent vers la religion. Nous courons au-devant d'elle, notre penchant naturel nous y porte... Telle a été la marche de mon esprit : j'ai eu besoin de croire et j'ai cru[3]. »

Mais alors sont intervenus, à l'âge du raisonne-

1. *Mémorial*, 7-8 juin 1816.
2. *Id.*, 17 août 1816. — Cf. *Napoléon en exil*, 19 mars 1817.
3. *Id.*, 17 août 1816.

ment, « et cela m'est arrivé d'aussi bonne heure qu'à treize ans », les réflexions et les arguments favoris des philosophes du XVIIIe siècle, qui écartent les religions positives pour conserver la religion naturelle. Ces arguments, qui ont ébranlé la foi de l'adolescent, le Napoléon de 1816 leur donne encore crédit, et les expose comme des trouvailles personnelles. C'est avant tout la mutabilité des religions dans le temps, leur variété dans l'espace : « Pourquoi, se dit-on, celle de Paris n'est-elle pas celle de Londres ni de Berlin? etc. Pourquoi celle des temps anciens n'est-elle pas celle d'aujourd'hui[1] ? » — « Toutes nos religions sont évidemment les enfants des hommes. Pourquoi y en avait-il tant? Pourquoi la nôtre n'avait-elle pas toujours existé?... C'est que les hommes sont toujours les hommes, c'est que les prêtres ont toujours glissé partout la fraude et le mensonge[2]... » — « Si une religion avait existé dès le commencement du monde, je la croirais la véritable[3]... »

Napoléon, conservant les croyances de la religion naturelle, a donc rejeté la religion positive : « Je suis bien loin d'être athée, mais je ne puis croire tout ce qu'on m'enseigne en dépit de ma

1. *Mémorial*, 17 août 1876. — Cf. *Récits de la captivité*, I, 354 (identique).
2. *Mémorial*, 7-8 juin 1816.
3. *Napoleon en exil*, 9 novembre 1816.

raison, sous peine d'être faux et hypocrite[1]... » « Le pape voulait me faire confesser, ce que j'évitai en disant toujours : *Santo padre*, je suis occupé à présent; quand je serai vieux[2]. » D'un déiste, on comprend ce curieux chapitre de la *Campagne d'Égypte* sur les *Affaires religieuses*, qui compare impartialement et met sur un pied d'égalité les trois religions monothéistes de l'Occident, judaïsme, christianisme, islamisme, comme ayant révélé aux hommes la connaissance du « vrai Dieu ». Pour un déiste, c'est l'élément commun à ces trois religions qui est la vérité.

Cependant, chez le disciple des philosophes, persiste le souvenir ému des charmes de la religion jadis pratiquée. Les années enfantines y ont attaché leur attrait : « J'ai toujours aimé le son des cloches de campagne », et il assisterait avec plaisir aux offices, dont, à Sainte-Hélène, il est privé[3]. La religion catholique attache, parce qu'elle s'adresse au sentiment : « J'aime la religion catholique parce qu'elle parle à mon âme, parce que, quand je prie, elle met en action tout mon être, tandis que la religion protestante ne parle qu'à ma raison. Sans doute, les protestants ont pour eux le raisonnement, lorsqu'ils disent

1. *Memorial*, 7-8 juin 1816.
2. *Napoleon en exil*, 9 novembre 1816.
3. *Mémorial*, 11 août 1816.

que la communion n'est que la représentation; mais pourquoi comprimer l'élan de ma pensée, qui me porte à m'élever jusqu'à Dieu, et à croire la réalité[1]? » Les espérances religieuses, la perspective d'une autre vie, sont d'une puissante consolation dans les maux de la vie, et surtout aux derniers moments : « La religion, c'est le repos de l'âme, c'est l'espérance, c'est l'ancre de sauvetage des malheureux. Que de services le christianisme a rendus à l'humanité! Que de jouissances il aurait encore si ses ministres comprenaient leur mission[2]! » Et, par un retour sur sa situation : « De quelle ressource le sentiment religieux ne nous serait-il pas ici? Quelle puissance pourraient avoir sur moi les hommes et les choses, si, prenant en vue de Dieu mes revers et mes peines, j'en attendais le bonheur futur pour récompense[3]? » Aussi, nul ne peut se vanter qu'il résistera à cet attrait lors de la dernière épreuve : « Qui peut dire que je ne mourrai pas dans les bras d'un confesseur[4]? » — « L'homme ne doit jurer de rien en ce qui concerne ses derniers instants[5]. »

Napoléon semble être arrivé parfois à penser que ce déisme sympathique à la foi catholique, ami de

1. *Récits de la captivité*, II, 174.
2. *Id.*, I, 298; II, 286.
3. *Mémorial*, 7-8 juin 1816.
4. *Id.*, 1er juin 1816.
5. *Id.*, 7-8 juin 1816. — Cf. *Napoléon en exil*, 19 mars 1817.

ses cérémonies, dégagé pourtant de ses croyances particulières, de ses pratiques indispensables, était le vrai christianisme, ou, comme on dit, « la religion bien entendue ». « Quand j'étais jeune, Fesch me disait : Tu finiras par être plus dévot que moi. Je riais de sa prédiction. Il avait raison. Je ne dis pas que je suis plus dévot que lui, mais je dis que ma croyance vaut mieux que la sienne, parce qu'elle est le résultat de mes études et de mon expérience, parce qu'elle est enfin la conviction acquise par une forte pensée ; tandis que la croyance du cardinal Fesch est restée la croyance du séminariste ultramontain[1]. »

C'est dans ce sens, et avec ces restrictions, qu'il faut entendre les passages où Napoléon parle de son attachement « aux principes de sa religion[2] », de sa volonté « de rester dans la religion où il était né[3] », déclare même « qu'il croit tout ce que croit l'Église[4] ». Cet attachement n'a rien d'exclusif, car il s'accompagne, parfois immédiatement, de la déclaration fréquemment répétée que, dans l'incertitude où l'on est des choses religieuses, le devoir le plus évident est de mourir dans la religion où l'on est né. Après avoir fait à O'Meara

1. *Recits de la captivité*, II, 174.
2. *Première note sur les Quatre Concordats.*
3. *Note sur le Manuscrit de Sainte-Hélène*, *Mémoires*, 1822, IV, p. 218. — Cf. *Quatrième note sur les Quatre Concordats.*
4. *Napoleon en exil*, 9 novembre 1816.

une profession de foi orthodoxe : « Je crois tout ce que croit l'Église », il ajoute sur-le-champ : « Si une religion avait existé dès le commencement du monde, je la croirais la véritable ; mais, dans l'état où sont les choses, je pense que chacun doit conserver la religion de ses pères. » — « Son opinion invariable était que tout homme doit mourir dans sa religion [1]. » Cette opinion est une pierre de touche : celui qui la professe met toutes les religions sur le même pied, et n'est convaincu de la vérité d'aucune : mais c'est bien l'un des dogmes courants de la religion « bien entendue ».

Cette attitude d'esprit est restée fort tard celle de Napoléon. Il a demandé qu'on lui envoie un prêtre, parce qu'il aimait parler religion, et par cet attachement de cœur aux cérémonies qui avaient charmé son enfance ; et aussi, il le disait, parce que nul ne peut se vanter qu'il mourra sans confesseur. Mais rien n'indique que — jusqu'à ses derniers moments — il ait employé les abbés Buonavita et Vignali à autre chose qu'à célébrer les offices « les dimanches et fêtes reconnues par le Concordat [2] ». On n'a pas à attacher d'importance, sans doute, aux récits de ton indévot qu'Antommarchi lui attribue [3] : peu dévot lui-même, le doc-

1. *Campagne d'Égypte*, Affaires religieuses, II (édition de 1847). — Cf. *Troisième lettre du Cap*.

2. *Derniers Moments de Napoléon*, 25 septembre 1819.

3. *Id.*, 12 octobre, 16, 18 novembre 1819.

teur a pu forcer les couleurs. Mais en janvier 1821, on le retrouve dans l'état d'esprit de 1818 : « Quoique je me sente affaiblir de plus en plus tous les jours, que je me porte extrêmement mal, je ne suis pas encore aux abois, dans un état à demander les secours de la religion ; si je me trouvais cependant réduit à ce cas, est-ce à une personne comme cela (l'abbé Vignali) que je pourrais m'adresser pour en tirer des lumières ou en obtenir des secours spirituels? Eh! qui sait! Voltaire même demanda bien les secours de la religion avant de mourir ; peut-être trouverais-je aussi beaucoup de soulagement dans la société d'un ecclésiastique capable de m'inspirer un goût pour les entretiens religieux, qui me rendrait dévot[1]... » Il serait heureux de croire, mais il ne croit pas.

Il est cependant mort en chrétien. « Lorsqu'il approchait du terme fatal, l'Empereur nous dit... que l'abbé Vignali devait dire sa messe dans le lieu accoutumé et réciter les prières des quarante heures; qu'il faudrait, quand il le dirait, faire entrer l'abbé Vignali, et le laisser seul avec lui. Tout ce que l'Empereur a prescrit a été exactement suivi[2]. » Le 20 avril, il se confesse et reçoit l'extrême-onction. Le 21, il donne des instructions à Vignali

1. Conversation du 27 janvier 1821 entre Montholon et sir H. Lowe (*R. O.* 32).

2. *Campagne d'Egypte* (1847), avant-propos de Bertrand, p. LIV.

sur les cérémonies à accomplir après sa mort, et croyant surprendre de l'ironie sur le visage d'Antommarchi : « Vous êtes au-dessus de ces faiblesses; mais que voulez-vous? je ne suis ni philosophe ni médecin. Je crois à Dieu, je suis de la religion de mon père : n'est pas athée qui veut... Je suis né dans la religion catholique, je veux remplir les devoirs qu'elle impose, et recevoir les secours qu'elle administre [1]... » Tout cela en pleine possession de son esprit, dans les journées où il écrit son chef-d'œuvre de Sainte-Hélène, l'admirable *Testament*. Le 29 avril, il reçoit le viatique [2], et une seconde fois le 3 mai, avant-veille de sa mort [3].

Telle est l'attitude religieuse de Napoléon à Sainte-Hélène : c'est un déiste à la Voltaire, qui se souvient avec attendrissement de son enfance catholique, et que la mort ramène à ses premières croyances.

A travers ces variations de sa croyance personnelle, Napoléon a conservé, et marque dans ses propos de Sainte-Hélène, des idées très arrêtées

1. *Derniers Moments de Napoléon*, 21 avril 1821.
2. *Id.*, 29 avril 1821.
3. Sur cette fin, les détails qui ne sont pas dans Antommarchi sont dans les *Sentiments de Napoléon sur le christianisme*, du chevalier de Beauterne (Bibliographie, 103). — Cet ouvrage, d'étrange critique et de ton étrange, est pourtant utilisable en partie, parce qu'il repose sur les témoignages de Marchand et de Montholon.

sur le rôle social de la religion : d'abord c'est un préservatif contre les folies issues de l'imagination humaine. L'homme a besoin de merveilleux, il lui faut du surnaturel pour satisfaire son imagination : « Il vaut mieux qu'il le prenne là que d'aller le chercher chez Cagliostro, chez mademoiselle Lenormand, chez toutes les diseuses de bonne aventure et les fripons[1]. » Ses menaces et ses promesses sont autant de fréins aux passions : « Si les hommes n'en avaient pas ils s'égorgeraient pour la meilleure poire et la plus belle fille[2]. » Cela ne vient-il pas en droite ligne du philosophe qui faisait retirer ses domestiques, quand ses convives se mettaient en train de nier l'existence de Dieu?

La religion exerce donc sur les hommes une action profonde : « Les idées religieuses ont encore plus d'empire que ne croient certains philosophes bornés[3]. » Mais, si elles ont de l'influence, le souverain ne peut pas s'en désintéresser ; son premier devoir est de les tolérer sous leurs formes diverses, parce que le meilleur moyen de se rendre impopulaire est de les persécuter, et que l'homme a droit à la liberté religieuse : « Je voulais que chacun crût et pensât à

1. *Mémorial*, 7-8 juin 1816. — Cf. *Napoléon en exil*, 19 mars 1817.
2. *Derniers Moments de Napoléon*, 24 avril 1821.
3. *Récits de la captivité*, 17 avril 1821 (Conseils de Napoléon à son fils).

sa manière, et que tous les hommes, catholiques, protestants, mahométans, déistes, fussent égaux[1]. » « On ne peut traduire la conscience d'un homme à aucun tribunal[2]. »

Mais le souverain qui n'empiète pas sur le terrain des religions doit aussi veiller à ce qu'elles n'envahissent pas son domaine : respecter également toutes les religions, c'est les écarter toutes du pouvoir. « Je ne voulais accorder aux prêtres aucune influence et aucun pouvoir sur les affaires civiles, mais les obliger à s'en tenir à leurs affaires spirituelles, sans se mêler d'autres choses[3]. » Il doit veiller à ce qu'ils n'étendent pas trop leurs propriétés et leur influence : « Qu'ont besoin ces prêtres de biens si étendus ? » dit-il, parlant de l'Église anglicane[4]. L'Espagne a surtout souffert de « ses paresseux *bestie di frati*[5] ». Ce sont surtout les monastères qui amassent ces biens, et Napoléon les condamne « comme inutiles et d'une oisiveté abrutissante... Les tolérer, astreindre leurs membres à être utiles, ne reconnaître que des vœux annuels, était pour lui le meilleur *mezzo termine*... Un empire comme la

1. *Napoléon en exil*, 2 novembre 1816. — Cf. 9 novembre 1816.
2. *Id.*, 8 septembre 1817. — Cf. *Troisième lettre du Cap.*
3. *Napoléon en exil*, 2 novembre 1816.
4. *Id.*, 27 janvier 1817.
5. *Id.*, 9 novembre 1816.

France pouvait et devait avoir quelques hospices de fous appelés trappistes [1]. » Les Jésuites, entre tous, sont redoutables et doivent être écartés, car c'est un ordre essentiellement politique [2].

Enfin, si le souverain est habile, il se sert de ce puissant levier que lui fournissent les idées religieuses, et les fait agir pour ses projets. L'idéal est que le souverain politique soit en même temps le souverain religieux, comme dans les pays protestants et orthodoxes [3]; la religion catholique, qui distingue les deux pouvoirs, a du moins le mérite de donner au souverain un caractère presque religieux, par le sacre : « Du moment que vous ôtez à la royauté le prestige qu'elle reçoit de l'oint du Seigneur, et que vous la soumettez au froid calcul de la raison, elle cesse d'être royauté, elle devient une magistrature; et dès ce moment, l'ambition entre en lice, l'ère des révolutions commence [4]. » Que le souverain d'un pays catholique se fasse donc sacrer; et puisqu'il ne peut être pape chez lui, qu'il soit l'ami — ou le maître — du pape. « En étant bien avec le pape, on domine encore aujourd'hui la conscience de

1. *Mémorial*, 31 juillet 1816.
2. *Récits de la captivité*, II, 294. — *Napoléon en exil*, 2 novembre 1816.
3. *Mémorial*, 17 août 1816.
4. *Récits de la captivité*, II, 174.

cent millions de catholiques[1]... » — « Quelle influence? Quel levier d'opinion[2]! »

C'est sur ces idées que Napoléon a toujours basé sa politique. Général de l'armée d'Italie, en 1796, il traite, malgré les habitudes et les instructions du Directoire, le pape avec déférence, refuse de supprimer son pouvoir temporel, affecte le plus grand respect pour la religion[3]; il cherche, en 1798, à dissuader le Directoire d'établir la république romaine[4]; il ménage de même les consciences catholiques à Malte en 1798[5], en Italie en 1800[6]. Mais c'est en Égypte surtout que triomphe sa diplomatie; dès l'arrivée, il recommande à ses soldats le respect pour les croyances des Égyptiens[7], et promet sa protection à l'Islam[8], promesse répétée à chaque conquête, à chaque pas en avant[9]; il traite avec honneur les théologiens musulmans du Caire, discute avec eux les passages du Coran, leur confie une grande autorité judi-

1. *Récits de la captivité*, 17 avril 1821 (Conseils de Napoléon à son fils).
2. *Id.*, II, 287.
3. *Mémorial*, 1er-6 septembre 1815, 31 octobre 1816; — *Derniers Moments*, 10 et 18 mars 1821; — *Campagne d'Italie*, Négociations de 1796, V; — Tolentino, etc.
4. *Campagne d'Italie*, version Las Cases, retour de Rastadt, IV
5. *Campagne d'Égypte*, Malte, VIII.
6. *Derniers Moments*, 23 octobre 1819.
7. *Campagne d'Égypte*, Conquête de la Basse-Égypte, I.
8. *Id.*, *ibid.*, II.
9. *Id.*, *ibid.*, VII.

ciaire, leur fait habilement espérer sa conversion, et obtient d'eux, sur cette espérance, un appui réel pour affermir son autorité [1]. Il recommande à Kléber, en quittant l'Égypte, de suivre la même ligne de conduite [2], et c'est pour ne l'avoir pas écouté que Kléber périt de la main d'un fanatique [3].

Appelé à gouverner la France, il y appliqua des principes semblables : à peine maître du pouvoir, il fit cesser la persécution contre les prêtres et rendit les églises au culte : il fit donner au pape Pie VI une sépulture honorable [4]. Puis vint le grand acte du Concordat. Cet acte, dont Napoléon ne s'est jamais repenti [5], répondait à plusieurs intentions. D'abord, en rétablissant la religion en France, il rendait un appui à la morale et à la paix sociale : « Lorsque je saisis le timon des affaires, j'avais déjà des idées arrêtées sur tous les grands éléments qui cohésionnent la société ; j'avais pesé toute l'importance de la religion et j'avais résolu de la rétablir [6]. » En s'entendant avec le pape, il

1. *Campagne d'Egyte*, Affaires religieuses. — Cf. Insurrection du Caire, V, Saint-Jean-d'Acre, XI. — *Troisième lettre du Cap*. — *Napoléon en exil*, 16 mars 1817. — *Mémorial*, 26 avril, 21 juillet 1816. — *Derniers Moments*, 22 octobre 1819. — Napoléon revenait avec complaisance sur ce sujet.

2. *Campagne d'Égypte*, Retour de Napoléon en France, III.

3. *Id.*, l'Egypte sous Kléber, IX.

4. *Consuls provisoires*, V-VI.

5. « Je crois aujourd'hui, comme je le croyais en 1801, que le Concordat était utile, nécessaire à la religion, à la république, au gouvernement » (*Récits de la captivité*, II, 270).

6. *Mémorial*, 17 août 1816.

faisait cesser en France la guerre entre les deux clergés[1]. L'influence du clergé, excessive sous l'ancien régime, était diminuée par l'abandon des biens nationaux et la suppression des ordres religieux[2]. Enfin cette entente lui permettait d'agir, tôt ou tard par l'intermédiaire du pape, sur cent millions de catholiques[3]. Tous les principes établis plus haut se trouvaientsatisfaits : la religion était respectée, surveillée, limitée et utilisée.

Cet acte si sage rencontra pourtant la résistance des deux partis extrêmes, le clergé réfractaire et les jacobins hostiles à l'Église, madame de Staël et ses amis, qui poussaient Napoléon à établir le protestantisme en France[4]. Napoléon passa outre : il avait, comme toujours, les masses avec lui.

L'entente avec le pape ne dura pas ; ce n'est pas qu'il y eût, entre l'Empereur et lui, aucune hostilité personnelle. Tous deux s'estimaient : « C'est véritablement un bon, doux et brave homme,

1. *Première note sur les Quatre Concordats.*

2. *Première et deuxième notes sur les Quatre Concordats.*

3. *Mémorial*, 17 août 1816. — Cf. *Deuxième note sur les Quatre Concordats* : « Comment supposer qu'on ait demandé à la Cour de Rome d'instituer un patriarche (à Paris)? Un patriarche n'eût eu de l'influence qu'en France; le pape, qui était celui du grand Empire, étendait la sienne sur l'univers; on eût donc perdu au change. »

4. *Récits de la captivité*, I, 355; II, 271, 286. — Cf. *Mémorial*, 17 août 1816. — Cf. la dictée à Montholon sur les affaires religieuses (*Récits*, II, 271), avec les *Notes sur les Quatre Concordats* : similitude complète.

disait Napoléon du pape, un agneau[1]... un bon vieillard que j'ai toujours bien traité[2]. » Et le pape a toujours gardé pour lui, malgré leurs dissentiments, une affection sincère[3]. Mais la politique les sépara : le pape, attaché avant tout, comme ses prédécesseurs, à son pouvoir temporel[4], espérait, en échange de la complaisance qu'il mît à sacrer Napoléon à Notre-Dame, qu'on lui restituerait les Légations : Napoléon n'avait rien promis et ne rendit rien[5]. Dès lors, il y eut contre lui à Rome une sourde hostilité ; la mauvaise volonté que montra le pape à aider Napoléon contre le roi de Naples et les Anglais amena, après une longue patience, la confiscation de ses États ; mais, en combattant le prince, Napoléon respectait le pontife et n'empiétait en aucune façon sur ses attributions spirituelles[6].

Ce fut sans son ordre que le général Miollis prit sur lui d'enlever le pape de Rome. La bataille d'Essling avait encouragé tous les ennemis de la France ; une révolte devenait possible à Rome ; Miollis voulut y parer par cet enlèvement, en

1. *Mémorial*, 17 août 1816.
2. *Derniers Moments*, 22 septembre 1819. — Cf. *Napoléon en exil*, 10 juin 1817 ; *Mémorial*, 7-8 juin 1816.
3. *Mémorial*, 6 mai 1816. — *Récits de la captivité*, II, 288.
4. *Id.*, 7-8 juin 1816.
5. *Id.*, 17 août 1816. — *Deuxième note sur les Quatre Concordats.*
6. *Id.*, 17 août 1816. — *Troisième note sur les Quatre Concordats.*

même temps qu'il préservait le pape des périls qu'une lutte armée dans Rome lui aurait fait courir [1]. Napoléon approuva Miollis, et le pape resta à Savone, où il fut bien traité.

C'est alors que le pape prit l'initiative de transformer le conflit politique en guerre religieuse, et, impuissant contre les armées de Napoléon, arma contre lui les consciences. Il refusa d'instituer les évêques nommés par l'Empereur aux sièges vacants, et chercha à rendre impossible l'administration religieuse de leurs diocèses. Pour résoudre cette difficulté nouvelle, Napoléon eut recours à une autorité rivale de celle du pape : il réunit le concile de 1811.

Cette réunion, comme le Concordat, répondait à des intentions multiples, et devait couronner la politique religieuse de Napoléon : le pape, inquiet, craignant de voir renaître la puissance des conciles, aurait cédé, et la querelle prenait fin ; — bien plus, Napoléon, grâce à l'ascendant acquis de la sorte, l'aurait décidé à résider à Paris, où tout était prêt pour le recevoir, et où il l'aurait tenu sous son influence directe. Il l'aurait « nommé son aumônier, et aurait fait de Paris la capitale du monde chrétien [2] ». « C'était un moyen de plus

1. *Troisième note sur les Quatre Concordats.* — Cf. *Memorial*, 6 décembre 1815.
2. *Napoleon en exil*, 10 juin 1817.

de resserrer toutes les parties fédératives de l'Empire, et de contenir en paix tout ce qui demeurait au dehors[1]. » Enfin Napoléon familiarisait l'opinion avec la renaissance des conciles, tombés en désuétude depuis de longues années ; l'indépendance même du concile de 1811 le servit : « L'énergie et la résistance du concile furent agréables à l'Empereur ; l'esprit d'opposition pouvait seul donner de la considération à ces assemblées, si contraires à l'esprit du siècle[2]. » Il comptait en réunir d'autres à Paris : ces assemblées lui eussent donné les moyens d'affaiblir l'autorité excessive du pape, et il aurait facilement dominé par leur intermédiaire le monde catholique : « J'aurais eu mes sessions religieuses comme mes sessions législatives ; mes conciles eussent été la représentation de la chrétienté, les papes n'en eussent été que les présidents ; j'eusse ouvert et clos ces assemblées, approuvé et publié leurs décisions, comme l'avaient fait Constantin et Charlemagne[3]... » — « Napoléon aimait sa religion, il voulait la faire prospérer, l'honorer, mais en même temps s'en servir comme d'un moyen social pour réprimer l'anarchie, consolider sa domination en Europe, accroître la considération

1. *Mémorial*, 17 août 1816. — Cf. *Récits de la captivité*, II, 292.
2. *Quatrième note sur les Quatre Concordats*.
3. *Mémorial*, 17 août 1816.

de la France et l'influence de Paris, objet de toutes ses pensées[1]... »

Ce plan devait aboutir lors de la réunion d'un second concile en 1813. Napoléon s'était servi des obstacles mêmes qu'on lui opposait, pour pousser sa politique à ses conséquences logiques : la lutte que le pape avait entreprise contre lui devait avoir pour résultat un contrôle plus immédiat de l'État sur la religion, et une utilisation plus complète de la religion par l'État. De même, sur le terrain politique, la résistance des rois de l'Europe n'avait eu d'autres résultats que d'augmenter l'ampleur de ses projets et d'en hâter la réalisation.

La campagne de 1812 ruina, ici et là, les projets impériaux. Sans se décourager, Napoléon limita ses ambitions, et « par la seule force de sa conversation privée[2] », dans une discussion « amicale et gracieuse[3] », il obtint du pape le concordat de Fontainebleau, qui du moins finissait la querelle. Et, malgré le désaveu ultérieur du pape, il aurait eu le dernier mot, sans les revers suprêmes qui abattirent l'Empire.

Comme en politique, Napoléon a donc voulu être en religion un conciliateur et un arbitre entre les puissances du passé et les besoins des temps

1. *Quatrième note sur les Quatre Concordats.*
2. *Mémorial*, 17 août 1816.
3. *Troisième note sur les Quatre Concordats.* — Cf. *Récits de la captivité*, II, 288.

nouveaux ; il a voulu sauver de l'ancien édifice ce qui était digne de subsister, ce qui pouvait faire du bien ; il a voulu satisfaire les vœux de l'opinion en supprimant les abus, en élaguant les parties mortes, fortifiant d'autant les parties saines ; — et s'il a échoué, l'Église et l'Europe en souffriront plus que lui[1]. — Ainsi l'œuvre religieuse complète et couronne l'œuvre politique.

1. Noter, dans le projet de constitution pour le règne de Napoléon II, l'article suivant (section IV), plus large pour l'Église que le préambule du Concordat : « La religion catholique, apostolique et romaine, étant la religion de la grande majorité des Français, *est la religion de l'État.* »

CHAPITRE XVIII

LA FAMILLE DE NAPOLÉON

Napoléon ne se présente pas seul aux regards de la postérité; sa mère, éducatrice de son enfance, ses frères et sœurs, appuis, instruments, compagnons de ses efforts et de sa grandeur, ses deux femmes, la seconde garante de la perpétuité de sa dynastie, s'y offrent avec lui. Quelle idée Napoléon a-t-il entendu nous en laisser?

On peut, parmi ces personnages, distinguer trois groupes : la mère et les sœurs de Napoléon, — ses frères, — les deux impératrices.

De sa mère, Napoléon parle toujours avec affection et respect, et la comble d'éloges presque sans restriction. « Excellente femme, mère sans égale [1] », elle veilla sur son enfance avec « une tendresse sévère, ne laissant arriver à son âme que ce qui était grand [2] ». Aussi attribuait-il la plus

1. *Derniers Moments de Napoléon*, 22 septembre 1819.
2. *Id.*, 31 juillet 1820.

grande importance à l'éducation qu'il en avait reçue : « Je dois ma fortune à la manière dont elle a élevé ma jeunesse[1]. » Mais son « caractère mâle, fier et plein d'honneur », son courage, sa force physique lui permirent de jouer, à plusieurs reprises, un autre rôle que celui de mère attentive. « C'était une tête d'homme sur un corps de femme[2]. » Enceinte de Napoléon, elle partageait encore avec son mari les fatigues de la guerre que Paoli dirigeait contre les Français pour la liberté de la Corse. Plus tard, devenue Française de cœur quand la France devint libre, elle combattit le même Paoli, qui voulait livrer la Corse aux Anglais. Ce patriotisme causa la ruine de ses propriétés et la força à se réfugier en France[3].

Cette « Cornélie » rustique, qui parcourait le maquis à cheval, et qui jette sur les premières années de Napoléon l'éclat d'un héroïsme pittoresque, avait pourtant ses petits défauts : « Madame était aussi par trop parcimonieuse, c'en était ridicule[4]. » Mais cet argent, amassé par excès de clairvoyance, elle était prête à le sacrifier pour relever, à l'île d'Elbe ou après Waterloo, les affaires de son fils. « Chez elle, le grand l'emportait sur le

1. *Napoléon en exil*, 10 juin 1817.
2. *Derniers Moments*, 18 novembre 1819.
3. *Id.*, 25 octobre 1819; — *Mémorial*, 29 mai 1816.
4. *Mémorial*, 19 mai 1816.

petit; la fierté, la noble ambition marchaient chez elle avant l'avarice[1]. »

Ses filles, quoique au second plan dans la famille, avaient aussi de remarquables qualités. Elisa, « tête mâle, âme forte[2] », était sans cesse en activité, désireuse de dominer ses sœurs, tenant parfois tête à son frère[3]; Pauline, universellement admirée pour sa beauté[4], était en même temps « la meilleure créature vivante » et sa prodigalité ne venait que de sa bonté[5]. Caroline était une femme de tête, fort habile et capable[6], qui s'était beaucoup formée par l'exercice du pouvoir[7]. Certes, cela formait un assemblage rare en qualités physiques et morales.

Mais le groupe des frères est plus important; Napoléon, qui revient souvent à parler d'eux, insiste fortement sur deux points : tous sont pleins de talents, de bonnes intentions, d'affection pour lui; — et pourtant, ils lui ont fait beaucoup de mal, non pas par malveillance, mais par l'effet d'erreurs généreuses. Joseph, bon, aimable, spirituel, « était trop bon, aimait trop les plaisirs et

1. *Memorial*, 19 mai 1816.
2. *Id.*, 4 novembre 1816.
3. *Derniers Moments*, 26 décembre 1820.
4. *Mémorial*, 10-12 mars et 4 novembre 1816.
5. *Id.*, 19 mai 1816.
6. *Id.*, 4 novembre 1816. — Cf. 15 septembre 1816.
7. *Id.*, 19 mai 1816. — Cf. *Napoléon en exil*, 1er septembre 1817, et *Recits de la captivité*, II, 468.

les lettres pour un roi[1] »; « ses qualités tenaient uniquement de l'homme privé[2] », et « la tâche s'est trouvée hors de proportion avec ses forces[3] ». Lucien, spirituel et d'un noble caractère, avait été gâté par les idees révolutionnaires[4], et son opposition fit le plus grand tort à Napoléon dans l'opinion européenne. Louis, qui « avait de l'esprit et n'était pas méchant », mais bizarre, soupçonneux, jaloux, aigri par la maladie, gâté par la lecture de Jean-Jacques[5], força Napoleon à réunir la Hollande à la France, et « cet acte eut le plus mauvais effet en Europe, et n'a pas peu contribué à préparer nos malheurs[6] ». Jérôme, prodigue en folies de jeunesse commençait, lors des Cent Jours, à se former, et donnait de grandes espérances[7]. Tous, par leur esprit d'indépendance, lui ont attiré les plus grands embarras, et l'ont forcé à des actes dangereux pour lui-même. « Nommais-je un roi, il se le croyait tout aussitôt *par la grâce de Dieu*, tant le mot est épidémique. Ce n'était pas un lieutenant, c'était un ennemi de plus... Ses efforts n'étaient pas de me seconder, mais bien de

1. *Napoléon en exil*, 30 janvier 1817.
2. *Mémorial*, 19 mai 1816.
3. *Id.*, *ibid.* — Cf. *Mémorial*, 4 novembre 1816, et *Récits*, I., 224; II, 193.
4. *Mémorial*, 16-21 août 1815, 13 septembre 1816.
5. *Id.*, 19 mai, 24 septembre 1816.
6. *Id.*, 24 septembre 1816.
7. *Id.*, 19 mai, 4 novembre 1816.

se rendre indépendant [1]. » Mais ce sentiment, qui les poussait à s'identifier avec leurs nouveaux sujets, et à préférer leurs intérêts à ceux de la France, était un sentiment d'origine honorable, quoique mal raisonné [2]. Et puis, « ils étaient bien neufs, bien jeunes, entourés de pièges et de flatteurs, d'intrigants de toute espèce.... Et quelle famille, dans les mêmes circonstances, eût mieux fait ? »

Sur Joséphine, les éloges pleuvent, entremêlés de petites critiques pleines d'une bonne humeur affectueuse. La sévérité des *Mémoires* admet qu'on parle de « la grâce extrême de l'impératrice Joséphine », de ses « manières douces et attrayantes [3] », et vingt fois, dans les conversations, cette grâce naturelle, cette douceur, cette complaisance sont vantées par le mari reconnaissant [4]. Si l'impératrice a eu quelque chose à se reprocher, ce n'est que sa prodigalité, son amour du luxe, et le désordre habituel de ses comptes [5]. Napoléon ne se sépara d'elle que par nécessité politique, et avec autant de regret qu'elle en put avoir elle-même [6].

1. *Mémorial*, 24 septembre 1816.
2. *Id.*, 4 novembre 1816.
3. *Treize Vendémiaire*, VI.
4. *Mémorial*, 11-13 novembre 1815, 10-12 mars, 9 novembre 1816. — *Napoléon en exil*, 27 octobre, 26 novembre 1816, — 25 mars, 10 juin 1817.
5. *Mémorial*, 19 mai 1816; — *Récits*, I, 243, 268.
6. *Quatrième lettre du Cap.*

Quand il s'agit de Marie-Louise, toute restriction à l'éloge disparaît : nul reproche, nul soupçon à son adresse. C'est un panégyrique vantant dans l'impératrice toute une profusion de blancheurs morales : fidélité, douceur, naïveté, innocence, franchise[1]. Elle reçoit dans les *Lettres du Cap* un témoignage public de l'affection de l'exilé : « Il paraît que Napoléon est très attaché à Marie-Louise, et qu'il a la plus grande confiance en elle[2]. » Loin de lui reprocher son oublieuse inaction depuis 1814, il ne songe qu'à la défendre contre le jugement des autres. Si O'Meara s'étonne que l'impératrice n'ait fait aucune démarche en sa faveur, il l'excuse comme il peut : « Elle est tellement circonvenue... Elle est jeune et craintive[3]... » Il ne voit pas partir un de ses compagnons sans lui recommander d'aller voir « sa bonne Louise », et de l'entretenir de Sainte-Hélène[4]. Une semaine avant sa mort, il donne à Antommarchi ces suprêmes instructions : « Je souhaite que vous preniez mon cœur, que vous le mettiez dans l'esprit-de-vin, et que vous le portiez à Parme, à ma chère Marie-Louise. Vous lui direz que je l'ai tendrement aimée, que je n'ai pas

1. *Mémorial*, 11-13 novembre 1815, 10-12 mars, 9 novembre 1816. — *Recès*, I. 433.

2. *Quatrième lettre*.

3. *Napoléon en exil*, 22 août 1817.

4. *Id.*, 25 juillet 1818. — *Mémorial*, 16 décembre 1816.

cessé de l'aimer. » — Certes, si la femme de César a été soupçonnée, cela n'a pas été la faute de César.

Le roi de Rome, héritier de la gloire paternelle, né d'une mère irréprochable, s'avancera vers l'avenir environné aux regards de tous d'une famille digne de sa destinée. Les peuples peuvent confier leurs espoirs au fils de Marie Louise, au neveu des Bonaparte.

CHAPITRE XIX

LE TESTAMENT DE NAPOLÉON

Au 15 avril 1821, Napoléon avait perdu toute illusion : il se sentait mourir, et il savait qu'il mourrait à Sainte-Hélène. Condamné par les rois, il se tourna définitivement vers les peuples, et voulut leur dire d'une voix plus brève, mais plus haute, avec des accents plus décisifs, ce que, depuis six ans, il disait aux Anglais de passage ou à ses compagnons français, — parfois au public européen. Et son testament, chef-d'œuvre de son agonie [1], résume et consacre lapidairement les *Mémoriaux* et les *Mémoires*, les encadre, pour ainsi dire, en accusant les grandes lignes du plan qu'ils étaient chargés de remplir.

Tout d'abord, il ne faut pas que les paroles impériales trouvent des oreilles prévenues, des esprits faussés par des écrits malveillants ou mala-

1. Écrit du 15 au 26 avril. — Napoléon est mort le 5 mai.

droits : Napoléon pardonne dédaigneusement à son frère Louis le « libelle » qu'il a publié contre lui en 1820[1], « plein d'assertions fausses et de pièces falsifiées[2] ». Il désavoue « le *Manuscrit de Sainte-Hélène*, et autres ouvrages sous le titre de *Maximes*, *Sentences*, que l'on s'est plu à publier depuis six ans[3] ». Ses *Mémoires* et ses amis, seuls, ont eu le secret de ses intentions : pas d'Évangiles apocryphes[4].

Puis il encourage ses fidèles à s'unir à son œuvre, à défendre ses intentions et ses actes contre les calomniateurs : « Je lègue.... 31° au colonel Marbot, cent mille francs. Je l'engage à continuer d'écrire pour la défense de la gloire des armées françaises et à en confondre les calomniateurs et

1. *Documents historiques et réflexions sur le gouvernement de la Hollande*, par le comte de Saint-Leu. London, Lackington, 1820.

2. *Testament*, I, 7.

3. *Id.*, I, 8.

4. Citons, parmi ces ouvrages apocryphes : 1° le *Manuscrit de Sainte-Hélène* (Bibliographie, 49) publié d'abord à Londres et qui eut, dans la première année, cinq éditions au moins; il fut également publié à Gand, à Varsovie, à Paris, etc. On l'a donné parfois sous d'autres titres : *Mémoires de Napoléon écrits sous sa dictée à Sainte-Hélène par un de ses valets de chambre*. Paris, Philippe, 1829; — les *Confessions de l'Empereur Napoléon*. Metz, Gangel et Didion, 1863. L'éditeur de Metz, comme un éditeur de Lyon en 1857, croyait encore l'ouvrage authentique; — 2° *Napoleon his own historian, extracts from the original manuscript of Napoleon Bonaparte by an American*. London, Colburn, 1818, paru en anglais et en français; — 3° les *Maximes et Pensées du prisonnier de Sainte-Hélène* (Bibliographie, 51), dont l'original avait paru à Londres chez Black en 1820; il y eut une

les apostats; 32° au baron Bignon, cent mille francs. Je l'engage à écrire l'histoire de la diplomatie française de 1792 à 1815[1]. »

Que le peuple français, malgré les mensonges, se souvienne que Napoléon a été son représentant, son élu, qu'il l'a aimé : « Je désire que mes cendres reposent sur les bords de la Seine, au milieu de ce peuple français que j'ai tant aimé[2]... » Et ses instructions aux exécuteurs testamentaires insistent sur cette translation de son corps à Paris[3].

Son fils, comme lui, sera Français de cœur et d'âme : « Je recommande à mon fils de ne jamais oublier qu'il est né prince français... Il ne doit jamais combattre ni nuire en aucune manière à la France. Il doit adopter ma devise : Tout pour le peuple français[4]. »

Cet amour pour la France s'exprime particulièrement dans le désir de soulager les maux endurés

réimpression à Commercy en 1845. — Après la mort de Napoléon, les publications continuent, et on trouve : 4° le *Fragment politique extrait des papiers de Napoléon* (Bibliographie, 52); 5° le *Journal curieux et intéressant trouvé dans la chambre de Napoléon à Sainte-Hélène* (Bibliographie, 53); 6° les *Pensées et souvenirs de Napoléon, écrits de sa main*, etc. (Bibliographie, 54). — Je ne parle pas des absurdes *Histoires amoureuses de Napoléon Bonaparte*, que l'on publiait dès 1815 à Paris, et qui eurent une longue vogue : ces ouvrages sont réservés à des catégories spéciales d'éditeurs et de lecteurs, et les plus naïfs ne sauraient croire à leur authenticité.

1. *Testament*, II.
2. *Id.*, I, 2.
3. Paragraphe 27.
4. *Testament*, I, 4.

par le peuple français en commun avec Napoléon. Aux provinces de l'Est, si courageuses, si patriotes lors des deux invasions, aux soldats « qui ont combattu de 1792 à 1815 pour la gloire et l'indépendance de la nation », aux blessés de Waterloo, aux proscrits de la Restauration, aux dévoués qui l'ont suivi à l'île d'Elbe, il lègue les deux cents millions de son domaine privé[1].

Pensait-il que la Restauration avait respecté la propriété de ce domaine privé? Qu'elle en permettrait cette sensationnelle répartition? Peu importe : les braves qui ont combattu avec lui, les patriotes qui ont souffert pour lui, sauront que du fond de son exil, sur son rocher, il ne les a pas oubliés. Ils sauront aussi que s'ils ont succombé dans la grande lutte contre les rois, ni eux ni lui ne furent faibles ou coupables : la responsabilité en retombe sur les traîtres de 1814 et de 1815 : « Les deux issues si malheureuses des invasions de la France lorsqu'elle avait encore tant de ressources, sont dues aux trahisons de Marmont, Augereau, Talleyrand et Lafayette[2]... »

Mais Napoléon n'a pas été seulement l'homme du peuple français, il a été l'homme de tous les peuples : « Je meurs prématurément, assassiné par

1. *Testament*, III. — 1er codicille, 21 et 22. — 5e codicille, 14 et 15.
2. *Testament*, I, 6.

l'oligarchie anglaise et son sicaire; le peuple anglais ne tardera pas à me venger[1]... Je recommande à mon fils... de ne jamais se prêter à être un instrument aux mains des triumvirs qui oppriment les peuples de l'Europe[2]. »

Enfin, favorable aux idées de 89, Napoléon n'a pas été hostile à l'Église : « Je meurs dans la religion apostolique et romaine, au sein de laquelle je suis né[3]... »

Son rôle, son fils le continuera. Entouré d'une famille qui n'a pas oublié Napoléon exilé[4], il est né d'une mère sans reproche, toujours aimée de son mari. « J'ai toujours eu à me louer de ma très chère épouse Marie-Louise ; je lui conserve jusqu'au dernier moment les plus tendres sentiments[5]. » Mais il faut préparer à ce rôle le roi de Rome, dont l'esprit peut-être aura été circonvenu, faussé par ses précepteurs autrichiens : son père y pourvoit. Il lui lègue ses plus précieuses reliques, le manteau de Marengo, l'épée d'Austerlitz, le réveille-matin de Frédéric II, enlevé à Potsdam, ses armes, ses vêtements[6]. Entouré de ces objets dont l'usage a été familier à son père,

1. *Testament*, I, 5. — Cf. (*Testament*, II, 2) le souvenir laissé à lady Holland, femme de l'un des chefs du parti libéral anglais.
2. *Id.*, I, 4.
3. *Id.*, I, 1.
4. *Id.*, I, 7.
5. *Id.*, I, 4.
6. Voir les États joints au *Testament*.

de ces armes à jamais illustres, la fascination peu à peu l'en enveloppera, le conquerra. Il sera pris par les sens, et gagné sans s'en douter, par l'imagination d'abord, à la cause que défendait l'épée d'Austerlitz. Napoléon connaît assez les hommes pour savoir quelle influence ces impressions répétées ont sur la formation de notre être moral. Les instructions aux exécuteurs testamentaires sont explicites à ce sujet :

« 15° Je désire que mes exécuteurs testamentaires fassent une réunion de gravures, tableaux, livres, médailles, qui puissent donner à mon fils des idées justes et détruire les idées fausses que la politique étrangère aurait pu vouloir lui inculquer, afin qu'il soit dans le cas de voir les choses comme elles ont été...

« 16° Si l'on peut se procurer une collection de mes quartiers généraux qui était à Fontainebleau, ainsi que les vues de mes palais de France et d'Italie, on en fera une collection pour mon fils...

« 31° On peut trouver chez Appiani, peintre à Milan, beaucoup de choses importantes pour mon fils; mon souvenir sera la gloire de sa vie; lui réunir, lui acquérir, ou lui faciliter l'acquisition de tout ce qui peut lui faire un entourage dans ce sens...

« 35° Je désire que mes exécuteurs testamentaires se procurent les dessins les plus ressemblants

de moi sous divers costumes, et les envoient à mon fils[1]... »

Le roi de Rome ainsi préparé, il faut le voir, à tout prix, s'adresser à son intelligence plus encore qu'à ses sens, et lui donner les idées que l'héritier de Napoléon doit avoir :

« 19° Quand mes exécuteurs testamentaires pourront voir mon fils, ils redresseront ses idées avec force, sur les faits et sur les choses, et le remettront en droit chemin...

« 23° Je verrais avec plaisir ceux de mes officiers ou domestiques qui pourraient s'attacher au service de mon fils, soit les enfants de Bertrand, soit ceux de Montholon...

« 24° Engager mon fils à reprendre son nom de Napoléon aussitôt qu'il sera en âge de raison et pourra le faire convenablement. »

Même bien préparé à son rôle, le roi de Rome aura de durs obstacles à vaincre pour pouvoir embrasser la cause des peuples : la cour d'Autriche voudra le retenir. Pour briser la résistance autrichienne, c'est sa mère qui peut le mieux le servir : Napoléon adresse un appel pressant à l'impératrice : « Je la prie de veiller pour garantir mon fils des embûches qui environnent encore son enfance[2]. » Les exécuteurs testamentaires devront

1. Voir encore les paragraphes 14, 17, 18, 25.
2. *Testament*, I, 3.

avoir recours à elle, redresser ses idées[1], « entretenir par lettres, et lorsqu'on pourra la voir, l'impératrice Marie-Louise de la constance, de l'estime et des sentiments que j'ai eus pour elle, et lui recommander toujours mon fils, qui n'a de ressources que de son côté[2]. »

On ne devra pas oublier que, par la mort de son père, c'est le roi de Rome qui devient le chef de la famille, l'héritier des desseins paternels. Que tous les Bonaparte se groupent autour du nouveau chef : « Sans désirer que ma mère... fasse par son testament des avantages à mon fils... je désire cependant qu'elle le distingue par quelques legs précieux, tels que portrait de ma mère, de mon père, ou quelque bijou qu'il puisse dire tenir de ses grands-parents.

» Aussitôt que mon fils sera en âge de raison, ma mère, mes frères, mes sœurs, doivent lui écrire et se lier avec lui[3]... »

Toute la famille, comme l'héritier, devra se souvenir qu'elle appartient à la cause des peuples : « Je désire qu'il soit manifesté à ma famille que je désire que mes neveux et nièces se marient entre eux ou dans les États romains, ou dans la République suisse, ou dans les États-Unis d'Amérique...

1. *Instructions*, 20°.
2. *Id.*, 33°.
3. *Id.*, 21°, 22°.

Je désire que le moins possible mon sang soit à la cour des rois[1]. »

Le peuple, par ce testament, connaîtra Napoléon. Les Mémoires, les Mémoriaux, sont l'affaire des savants et des demi-savants : la bourgeoisie les lira. Mais le peuple achèterait-il les huit volumes des Mémoires et les huit du Mémorial? Le Testament, court et lapidaire, passera par morceaux dans les journaux, dans les brochures; il aura à part ses éditions, peu coûteuses[2] : il parviendra jusqu'aux masses. Dans les auberges où se chanteront les refrains de Béranger, ne lira-t-on pas, autour de quelque image d'Épinal : « Je désire que mes cendres reposent sur les bords de la Seine, au milieu de ce peuple français que j'ai tant aimé? » Et la parole solennelle et claire qui vient de l'Océan, entrera dans l'oreille du peuple.

1. *Instructions*, 30°. — Cette invitation dont Napoléon donne là le motif ostensible, en a un autre, exprimé dans trois conversations entre Napoléon et Bertrand, des 22, 24 et 26 avril 1821 (*Mémoires du roi Joseph* [Bibliographie, 104], t. 10, p. 263) : en se mariant à Rome, les Bonaparte s'allieront aux familles qui fournissent les cardinaux, les légats, les papes; — en Amérique, en Suisse, ils peuvent devenir membres du gouvernement, puisqu'il est républicain, et, là comme à Rome, exercer une influence qui servira au roi de Rome, soit d'appui pour reconquérir son empire, soit de pis-aller si la France se refuse à lui. Il dominera le monde catholique ou la république américaine, si la destinée ne veut pas qu'il soit empereur.

2. Sans parler de tous les Mémoriaux et Histoires de Napoléon, qui ont publié le *Testament* en fin de volume, j'ai pu relever, — sans prétendre être complet — dix éditions du *Testament* seul, de 1822 à 1833, pour Paris seulement. — Voir le catalogue de la Bibliothèque nationale Lb[48] 2001-2004.

CHAPITRE XX

GOURGAUD ET SON JOURNAL

On a retrouvé plus haut, avec une netteté qui me semble remarquable, dans les œuvres écrites ou inspirées par Napoléon à Sainte-Hélène, les traits essentiels de la légende napoléonienne. On a pu constater l'accord de tous les témoignages, qu'ils viennent des Mémoires, dictées du maître, ou des Mémoriaux, ses conversations. Il me reste à faire la contre-épreuve et à retrouver, dans un ouvrage et grâce à un témoin privilégié, la trace des pensées véritables de Napoléon, plus ou moins enfouies ailleurs sous ses pensées politiques. Gourgaud sera ce témoin, son journal cet ouvrage. Je l'ai mis à part pour cette raison, et j'ai retardé l'examen de sa personne et de son œuvre, examen dont la véritable place est bien ici.

Gaspard Gourgaud naquit à Versailles le 14 novembre 1783. Son père était musicien de la chapelle du roi; sa mère fut berceuse du duc de

Berri[1], et avait pour frère le comédien Dugazon[2]. Il entra en 1799 à l'École polytechnique, en 1801 à l'École d'artillerie de Châlons; lieutenant en 1802, au 7e d'artillerie, il prit part aux campagnes d'Austerlitz, d'Iéna, de Friedland; en décembre 1807, il se battait en duel avec un ex-colonel prussien qui avait mal parlé de Napoléon[3]; capitaine en 1808, il servit en Espagne, puis dans la campagne de Wagram et fut ensuite détaché à la manufacture de Versailles; il devint, le 3 juillet 1811, officier d'ordonnance de Napoléon[4]; les réels services qu'il rendit pendant la campagne de Russie lui valurent d'abord le titre de baron, puis le grade de chef d'escadron, le 27 mars 1813, en même temps que la place de premier officier d'ordonnance était créée spécialement pour lui[5]. Officier de la Légion d'honneur après la bataille de Dresde, il sauva la vie à Napoléon à Brienne et reçut après la prise de Reims le grade de colonel et le titre de commandeur de la Légion. Napoléon à Fontainebleau le congédia avec

1. *Gourgaud*, 28 mai 1816. — *La captivité de Sainte-Hélène* (Bibliographie, 42), p. 146.

2. *Rapport de Montchenu*, du 12 mars 1818 (*Aff. étrang.*, 1804, p. 301, pièce 152). — *Rapport de Balmain*, du 8 septembre 1816.

3. *Mémoires de d'Espinchal.* Paris, Ollendorff, 1901, t. I, p. 160.

4. Pour cette nomination et les suivantes, voir *B. N.*, *Manuscrits, Papiers relatifs au Premier Empire*, fr. 6578, fol. 105, 135, 141.

5. Voir Méneval, *Napoléon et Marie-Louise*. Paris, Amyot, 1843-1845, t. I, p. 432.

une lettre élogieuse[1], le 14 avril 1814, mais Gourgaud ne le quitta que le 20 avril, jour du départ pour l'île d'Elbe[2].

Bien traité sous la Restauration, par la protection du duc de Berri, que sa mère avait contribué à élever, Gourgaud se rallia sans hâte à Napoléon revenu; il reçut à Fleurus le grade de général; il suivit Napoléon à Rochefort, puis obtint, par une scène faite à Bertrand, de le suivre à Sainte-Hélène, de préférence à Planat, antérieurement désigné[3].

Nous avons vu qu'il quitta Sainte-Hélène en mars 1818 et nous discuterons longuement pour essayer d'établir dans quelles conditions ce départ s'est effectué. La solution la plus plausible est que la mission en Europe existait réellement, mais tomba à propos pour tirer à la fois Gourgaud et

1. *Lettre de sir W. Scott et réponse du général Gourgaud* (Bibliographie, 86), p. 50.

2. Voir *le Général Gourgaud* (Bibliographie, 87); — et Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations*, I, p. 429. — Il faut noter pourtant que Planat de la Faye (*Vie de Planat de la Faye*, etc., Bibliographie, 111), officier d'ordonnance comme Gourgaud, présente tout autrement les choses; d'après lui, Gourgaud avait promis d'accompagner Napoléon à l'île d'Elbe, mais demanda la permission d'aller embrasser sa mère, et ne revint plus, quitte, au retour de Napoléon, à crier et à menacer de se tuer pour rentrer en grâce auprès de son maître (p. 198-201). — Cette affirmation très nette embarrasse : à aucun moment, dans son journal, Gourgaud ne semble avoir à cet égard la conscience chargée, et Napoléon ne semble pas le lui avoir jamais reproché. Laissons un point d'interrogation.

3. *Vie de Planat*, p. 245. — Peut-être faut-il voir dans cette préférence l'origine de la mauvaise humeur de Planat contre Gourgaud (voir la note précédente).

ses compagnons d'exil d'une situation que son caractère rendait intenable.

Brouillé ou non avec Napoléon, Gourgaud eut auprès des autorités anglaises le bénéfice de la brouille. Le gouverneur avait depuis longtemps un faible pour lui : Gourgaud lui avait donné moins de soucis que les autres, refusant d'envoyer réclamations et protestations, se prêtant avec répugnance aux conversations avec les commissaires[1] ; et puis Gourgaud subissait moins passivement que ses compagnons l'influence de l'Empereur[2]. Il lui épargna la quarantaine politique que Las Cases avait subie au Cap de Bonne-Espérance, et pria le marquis de Montchenu de le recommander à l'am-

1. Voir le rapport de sir H. Lowe à lord Bathurst, du 30 octobre 1817 (*Forsyth*, IV, 284); le rapport de Montchenu du 12 mars 1818 (*Aff. étrang.*, 1804, p. 301, pièce 152 : « *le gouverneur l'aime*; » — le mémorandum d'une conversation entre Sturmer et sir H. Lowe, du 11 septembre 1817 (*R. O.* 11) : « Le général Gourgaud est le seul qui ait l'air comme il faut, des manières franches, il ne se mêle de rien. » — Voir aussi le *Rapport de Balmain* du 27 février 1818 : « Le gouverneur fait un pompeux éloge de Gourgaud, il l'élève jusqu'aux nues ; c'est un homme, dit-il, de grand jugement, et qui n'a jamais violé les règlements. Que n'ajoute-t-il : un homme qui, étant brouillé avec Bonaparte, et en querelle avec ses compatriotes, paraît approuver ma conduite illibérale envers eux, me donner raison sur tout, être ma créature! Voilà au fond ce qui lui fait aimer, estimer, prôner ce général. »

2. « Le général Gourgaud, qui a l'habitude d'exprimer ses sentiments avec plus d'indépendance qu'aucune autre des personnes de la maison du général Bonaparte.... » (Rapport de sir H. Lowe à lord Bathurst, du 5 août 1817; — *Forsyth*, II, 323). — Cf. le passage de *Forsyth*, II, 6, où sir H. Lowe parle de la « candeur et de la sincérité de Gourgaud ».

bassadeur français de Londres [1], ce que Montchenu ne fit pas sans restrictions [2]. Aussi, à son arrivée à Londres, Gourgaud fut-il assez favorablement reçu. Il conversa avec les ministres, et l'ambassadeur français, duc d'Osmond, chercha à le faire rentrer en France [3]. Mais cette bonne entente ne dura pas : Gourgaud, en exécution du plan convenu à Sainte-Hélène, ou peut-être reconquis par les napoléoniens d'Angleterre, se mit, à partir d'août 1818, à plaider la cause de son maître auprès de Marie-Louise et des souverains européens [4], et les journaux donnèrent à ses lettres une publicité qui déplut [5]. Dans le courant de novembre 1818, Gourgaud fut expulsé d'Angleterre, et se réfugia à Hambourg [6]. Il y vécut quelque temps, grâce aux douze mille francs de pension annuelle que lui payait le prince Eugène [7],

1. *Gourgaud*, II, p. 533.

2. *Gourgaud*, II, 534. — *Rapport de Montchenu*, du 12 mars 1818, déjà cité.

3. Nous citerons (Appendice II) sa lettre à lord Bathurst, du 31 octobre 1818 (*R. O.* 19).

4. Voir ses lettres, *Gourgaud*, II, p. 535.

5. La lettre à Marie-Louise parut dans le *Morning Chronicle* du 1er octobre 1818.

6. Une brochure publiée pour protester contre cette expulsion insinue que la publication par Gourgaud de la *Campagne de 1815*, ouvrage peu flatteur pour Wellington, a bien pu être pour quelque chose dans l'expulsion : « Perhaps his work may have wounded the extravagant pride of those whom success has intoxicated... » (*R. O.* 20).

7. *Mémoires du prince Eugène* (Bibliographie, 105), t. X, p. 109 sqq. — Le prince Eugène donna hypothèque sur ses biens pour cette pension. Après sa mort, l'hypothèque fut rachetée 170 000 francs.

sur l'ordre de Napoléon, puis, en 1821, put rentrer en France. Il épousa en 1822 la fille du comte Rœderer, et se montra jusqu'en 1830 un des agissants du parti bonapartiste, publiant, de concert avec Montholon, les dictées de Napoléon, critiquant l'*Histoire de la Grande Armée*, de Ségur, ou la *Vie de Napoléon* par Walter Scott; la première critique (1824) lui rapporta un duel; la seconde (1827), des attaques personnelles de l'auteur anglais, à qui Gourgaud riposta à son tour[1].

La Révolution de 1830 rouvrit à Gourgaud la carrière. Commandant de l'artillerie de Paris et de Vincennes (1830), aide de camp de Louis-Philippe (1832), lieutenant général (1835), pair de France (1841), il fit partie de la mission chargée en 1840 d'aller chercher les cendres de Napoléon, et demanda vainement que Montholon, son ancien rival, fût adjoint à l'expédition[2]. Pendant la mission, il renouvela avec le fils de Las Cases les discussions de préséance qu'en 1816 il avait eues avec le père[3]. Député en 1849 à l'Assemblée législative, il mourut en 1852.

Comment son journal a-t-il été composé? L'un des éditeurs du journal a bien voulu me donner à cet égard les indications suivantes : « Gourgaud

1. Bibliographie, 86.
2. *Le général Gourgaud* (Bibliographie, 87).
3. Voir ses *Souvenirs* (Bibliographie, 91).

écrivait tous les soirs, dans le vif de ses souvenirs, pour recopier ensuite par parties plus importantes et en modifiant parfois la rédaction primitive, surtout en vue de corrections de style... » Il y a « des premiers jets, très rares du reste, qui laissaient beaucoup à désirer à ce point de vue ».

C'est donc un travail à peu près analogue à celui de Las Cases qui a constitué le journal de Gourgaud : pareille abondance, les souvenirs étant journellement recueillis; pareille sûreté, vu la brièveté du temps qui séparait l'audition de la mise par écrit. Gourgaud a même un avantage marqué : moins soucieux que Las Cases de l'effet littéraire, de l'appréciation du lecteur, écrivant pour lui, non pour le public, il a vraiment écrit un *journal*, sans additions oiseuses, sans recherches de style, sans refontes ni mélanges. Il ne s'est pas soucié, pour épargner la fatigue du lecteur, de rassembler à la même date plusieurs conversations sur le même sujet, au risque de fausser la chronologie. N'ayant pas à craindre, comme Las Cases, d'ennuyer (ou de trop intéresser) le public par des questions personnelles, il indique dans les actes et les conversations de Longwood la part de chacun nommément, sans confondre tout le monde sous la discrète dénomination de *un de nous*. Son journal est ainsi plus vivant, de chronologie plus sûre, et plus précis. Aucun des écri-

vains de Sainte-Hélène n'a rendu comme Gourgaud l'accent et le geste du maître; et, parfois, à sa fidélité se joint un sens réel du pittoresque et de la vie.

Infiniment précieux par là, le journal de Gourgaud peut inquiéter, si l'on sait[1] que peut-être il a été arrangé, truqué, en vue d'un effet à produire sur sir Hudson Lowe, spécialement pour persuader le gouverneur que Gourgaud quittait Longwood brouillé avec Napoléon; mais le raisonnement indique, et c'est l'avis des éditeurs du journal, que le journal n'a dû être arrangé « que pour ce qui concerne les lamentations de Gourgaud, les querelles, etc., pour tout ce qui, en un mot, pouvait faire croire à sir Hudson Lowe que Gourgaud n'était pas un nouveau Las Cases, qui, bêtement, avait laissé prendre son journal ». Quant aux conversations de Napoléon sur ses actes et ses intentions, on ne voit pas bien quel intérêt Gourgaud aurait eu à les maquiller ; et c'est là ce qui nous intéresse uniquement.

Une autre considération peut nous rassurer. Quand on cherche à se rendre compte de la manière dont le journal a pu être *arrangé*, il est une hypothèse à écarter, celle d'après laquelle le journal déjà écrit aurait été repris et modifié à la

1. Nous discutons longuement la question à l'Appendice II.

veille du départ, par corrections, ratures ou surcharges : car les éditeurs ne nous signalent ni retouches ni ratures dans l'écriture régulière et fine de Gourgaud [1], — sauf une exception que nous allons voir. L'hypothèse qu'il faut adopter semble donc être celle-ci : à partir d'une certaine date, Gourgaud, désigné pour partir, s'est mis à colorer plus vivement ses querelles avec Napoleon, pour justifier son départ, — mais *sans revenir sur les parties déjà écrites*. Or cette date ne peut être fixée avant le mois de juillet 1817. Voici pourquoi : on remarque à plusieurs reprises, dans le cours du mois de juillet [2], que Gourgaud a rayé le nom d'un capitaine anglais qui s'était chargé de faire passer à sa mère une lettre, à l'insu du gouverneur. Si Gourgaud a commencé par écrire le nom, c'est qu'au moment où il l'écrivait, il ne pensait pas que son journal pût être lu et compromettre le capitaine; s'il l'a rayé c'est parce qu'il a pensé *après seulement* à cette éventualité, et a pris alors ses précautions pour ne pas risquer de faire tort au complaisant commissaire; et l'on peut presque sûrement placer cette précaution au 30 juillet 1817, date où Gourgaud, méditant une première fois son départ [3], « mettait de l'ordre dans ses papiers ».

1. *Préface du Journal de Gourgaud*, p. 9.
2. 14, 17, 22 juillet.
3. Voir l'Appendice II.

Donc le journal n'a dû être arrangé qu'après cette date, et l'on peut, alors même qu'on n'aurait pas d'autres raisons, considérer avec confiance la partie antérieure du journal.

Ce journal, écrit très finement sur du papier pelure[1], caché, aux moments de crise, tantôt dans des bouteilles, que Gourgaud enterrait[2], tantôt dans une chambre noire (?)[3], ne semble pas, du reste, avoir été lu par le gouverneur. Gourgaud sut-il le cacher, ou sir Hudson Lowe y mit-il de la discrétion? Toujours est-il que le major Gorrequer, qui examina les papiers de Gourgaud lors de son départ, n'en parle point dans son rapport[4]. Il serait piquant que tout ce travail d'arrangement ait été fait, et tout ce travail d'investigation préparé aux futurs chercheurs, en vue d'un projet à la réussite duquel tout ce travail fut inutile.

Il me reste maintenant à indiquer ce qui donne à ce travail une valeur si singulière, ce qui permet de le mettre à part et de l'opposer aux autres Mémoriaux et aux Mémoires. Ceci nous amène à parler du caractère de Gourgaud.

C'était un officier actif, intelligent, capable. Ses chefs, en 1811, déclaraient qu'il avait « de l'ins-

1. *Gourgaud*, 10 mars 1817, note, — 7 octobre 1817.
2. *Id.*, 10 mars et 30 juillet 1817.
3. *Id.*, 7 octobre 1817.
4. Non plus que des *Notes sur le Manuscrit de Sainte-Hélène*. — (*R. O.* 14.)

truction et des talents, avait bien fait la guerre, était en état de bien observer et de bien rendre ce qu'il avait vu, savait bien dessiner, parlait espagnol et allemand [1] ». Son rôle semble avoir été important en plusieurs rencontres, surtout à Dresde en 1813. Son instruction technique en artillerie, ses connaissances mathématiques le rendaient agréable et utile à Napoléon, qui lui donnait à Sainte-Hélène des calculs à faire. Si Las Cases était l'homme de lettres du groupe, Gourgaud était l'homme de science; Montholon, l'homme du monde « qui ne se pique de rien », et Bertrand le franc soldat.

Mais l'instruction de Gourgaud n'a pas été uniquement militaire : Gourgaud avait lu, avait sur nombre de sujets des vues, où se marque un esprit assez porté à simplifier les questions, mais aussi un bon sens réel. Sans avoir un esprit subtil comme Las Cases, ou souple comme Montholon, il l'avait clair et était intelligent.

Son caractère nous intéresse davantage. Gourgaud, dont toute la vie a été militaire, qui n'a connu ni la cour, ni le monde, qui n'a jamais appris à sacrifier son moi aux exigences de la vie de société, est l'homme de la nature; il s'est déve-

1. État des sujets jugés susceptibles de faire les fonctions d'officiers d'ordonnance, *B. N.*, *Manuscrits*, Papiers relatifs au Premier Empire, fr. 6577, fol. 61.

loppé sans gêne, abondant dans son sens, et laissant librement croître ses qualités et ses défauts innés.

Il avait des qualités; personne n'a contesté sa bravoure[1]; il était foncièrement bon, reconnaissant des services rendus, peu rancunier, touchant par la vivacité et la sincérité de ses affections familiales. Quoique sans sympathie pour Las Cases, il plaide pour que son fils soit admis à la table de l'Empereur[2]; il cherche à éviter à Bertrand des gronderies de Napoléon, et s'expose à les recevoir lui-même[3]; lorsque Las Cases est enlevé de Sainte-Hélène, il oublie tous ses griefs contre lui, cherche à le consoler, l'embrasse avec les larmes aux yeux[4]; il prêche le domestique de Bertrand pour l'empêcher d'abandonner son maître[5]. Sa mère et sa sœur étaient l'objet de ses constantes préoccupations[6]; la tendresse que ses lettres manifestaient pour elles[7] avait touché jusqu'à lord Bathurst, pourtant peu sensible. Son besoin d'affec-

1. Les récits malveillants de O'Meara (*Forsyth*, I, 96) et de *Warden* (5e lettre) sur les craintes qu'il montrait durant sa maladie, paraissent embellis (celui de O'Meara surtout) par une imagination inventive; et le plus brave peut avoir des défaillances dans un lit de malade.

2. *Gourgaud*, 2 janvier 1816.

3. *Id.*, 6 avril 1816.

4. *Id.*, 25 novembre, 30 décembre 1816.

5. *Id.*, 2 février 1817.

6. *Id.*, 15 février, 18 août 1816, — 5 mars, 9 mai 1817, etc.

7. *Id.*, II, p. 509.

tion tournait même souvent à la sentimentalité, et le séjour de Sainte-Hélène imposant aux cœurs trop tendres une abstinence un peu dure, des soupirs élégiaques ponctuent de temps en temps le journal de cet homme de guerre. La fille du colonel Wilks, « l'adorable Laure[1] », l'avait particulièrement séduit. « Ah! pourquoi suis-je prisonnier[2]?... se demandait amèrement Gourgaud... Plus je la vois, plus je l'aime[3]. » Mais c'est un besoin général d'aimer plutôt qu'une affection particulière : « Personne plus que moi n'éprouve le besoin d'aimer ; j'ai trop de richesse d'affection[4] » ; et toutes les misses de Sainte-Hélène emportaient tour à tour les hommages secrets et platoniques de Gourgaud[5]. Exilé, solitaire, il souffre de ce besoin d'affection inassouvi, mais « il préfère souffrir et avoir le cœur aimant[6] ».

Mais la médaille a son revers. Gourgaud, expansif, affectueux, facilement bienfaisant, s'aime lui-même avec une ardeur constante, et promène partout une inaltérable satisfaction de lui-même. En 1807, le général Boulart remarquait Gourgaud, alors lieutenant, « jeune, vif et sémillant, à un cer-

1. *Gourgaud*, 19 avril 1816.
2. *Id.*, 20 novembre 1815.
3. *Id.*, 11 février 1816. — Cf. le 17 décembre 1815 : « Voilà une femme! »
4. *Id.*, 20 janvier 1817.
5. *Id.*, 3 avril 1817.
6. *Id.*, 13 avril 1817.

tain air tranchant et d'aplomb qu'il se donnait[1] ». Cet air-là, Gourgaud ne l'a jamais quitté. « Très suffisant, dit de lui Montchenu, il n'a que deux noms dans la bouche, le sien et celui de l'Empereur[2]. » — « Fat et suffisant[3] », dit à son tour Balmain. Et, plus que tous les témoins, son journal parle haut.

D'un bout à l'autre, on le voit satisfait de ses actes, et prisant son impeccabilité morale. Il n'a rien à se reprocher[4], il a toujours sacrifié ses intérêts à son devoir et à son honneur[5]; si l'on parle de confesseur : « Je n'ai jamais eu l'idée, dit-il, d'en demander un; je n'ai aucun reproche à me faire[6] ». Même contentement de sa conduite et de ses services comme soldat : périodiquement reviennent ses treize campagnes, ses dix-huit ans de services, ses trois blessures et ses actions d'éclat[7]. Sa fierté d'avoir sauvé la vie à Napoléon à Brienne lui attire maintes railleries[8] et finit par lasser Napoléon lui-même, qui feint de ne plus s'en

1. *Mémoires militaires du général baron Boulart*. Paris, librairie illustrée.
2. Rapport du 12 mars 1818, déjà cité.
3. Rapport du 8 septembre 1816.
4. *Gourgaud*, 13 juillet 1815.
5. *Id.*, 15 octobre 1815, 31 mars, 2 juin 1817, 26 janvier 1818.
6. *Id.*, 17 mars 1817.
7. *Id.*, 13 décembre, 21 décembre 1816, 26 janvier 1818.
8. Voir *Warden*, note additionnelle; *La captivité de Sainte-Hélène, d'après Montchenu*, chap. IV; — les *Souvenirs de Betzy Balcombe*, p. 34. — Cf. *Gourgaud*, 3 octobre 1815 : « Je lui ai sauvé la vie, et l'on aime ceux que l'on a obligés. »

souvenir[1] : alors l'irritation de Gourgaud monte à son comble.

Du haut de ses perfections, Gourgaud juge les autres avec une liberté sévère; son éloge alterne avec la critique de ses compagnons. Las Cases est vaniteux, flatteur, intéressé[2]; madame de Montholon[3], Bertrand même y passent. Il exige que son mérite soit reconnu et apprécié, entre avec Montholon et Las Cases dans des querelles de préséance dignes d'un duc et pair du XVIII[e] siècle, menace Montholon d'un duel s'il ne lui cède pas la première place à table, « étant plus ancien que lui dans la maison militaire[4] »; refuse, « lui, militaire », de céder le pas à Las Cases, un « chambellan, qui n'est réellement qu'un valet titré[5] », et les plus héroïques efforts sur lui-même n'y peuvent rien : « J'ai eu beau lire l'Évangile, c'est plus fort que moi, je ne puis souffrir de passer après les Montholon[6]. » Il exige qu'on lui rende, et sans défaillances, l'affection qu'il donne aux autres : que Napoléon lui parle, travaille avec lui, dîne avec lui[7]; que

1. *Gourgaud*, 21 décembre 1816, 10 mars, 3 septembre 1817, 26 janvier 1818.

2. *Id.*, 26 juillet, 30 octobre 1815, 5 et 18 janvier, 2 et 3 juin, 11 août, 27 août, 8 et 16 octobre, 16 novembre 1816, etc.

3. *Id.*, 27 août 1815, 7 janvier 1816, etc.

4. *Id.*, 13 décembre 1815.

5. *Id.*, 18 novembre 1815. — Cf. 19 et 22 juillet, 8 août, 25 octobre 1815, etc.

6. *Id.*, 20 janvier 1817.

7. *Id.*, 5 décembre 1816 : « Il est bien pénible pour moi que

Bertrand prête une oreille toujours attentive à ses doléances[1] : toujours prêt à accuser d'ingratitude et à faire des scènes de jalousie. Il lui faut, en attentions matérielles, la part due à ses services : sa chambre est moins bien meublée que les autres[2], l'Empereur comble Montholon de dons pécuniaires, alors que lui Gourgaud n'a rien[3]; la famille Montholon absorbe toutes les provisions de Longwood[4]; de là cette tristesse, qui envahit de jour en jour le journal du pauvre exilé, cette « humeur inquiète et chagrine, noire et mélancolique », remarquée par Balmain[5]; de là ces perpétuelles scènes de jalousie qui provoquèrent ou qui prétextèrent le départ de Gourgaud[6], et que lord Rosebery a spirituellement dépeintes[7].

Sa Majesté ne nous témoigne pas la moindre marque d'intérêt. Pour Elle, j'ai abandonné ma mère, ma patrie, mon état, et j'en suis bien puni. » — Cf. le 12 décembre 1816; — le 11 février 1817 : « L'Empereur... n'apprécie pas l'attachement réel des gens. » — Le 30 juin 1817, etc.

1. *Gourgaud*, 12 mai, 10, 18, 19 juin 1817. Du jour où Bertrand se lasse des plaintes interminables de Gourgaud, ce n'est plus qu'un « indifférent, un égoïste qui fait le ministre ».

2. *Id.*, 23 janvier 1816; — 5 février 1817.

3. *Id.*, 20 mars, 7 et 13 mai 1817, etc.

4. *Id.*, 23 avril 1816.

5. Rapport du 27 février 1818.

6. Remarquons que si l'on se trompa, à Sainte-Hélène, au rôle joué par Gourgaud, Las Cases, en Europe, ne s'y trompa pas moins, et crut que c'était réellement le caractère « turbulent et insociable » de son ancien compagnon, qui avait causé son départ. — Voir les *Mémoires du roi Jérôme* (Bibliographie, 106), t. 7, p. 316.

7. *Napoléon, la Dernière phase*, chap. III.

Cette assurance, cet « aplomb » de Gourgaud, cette confiance en lui-même ont enfin une conséquence sur laquelle il est surtout nécessaire d'insister : Gourgaud est d'une franchise terrible ; il a « la liberté d'un soldat, qui sait mal farder la vérité », et une incapacité à dissimuler sa pensée qui rappelle l'Auvergnat de Labiche. Il en tire gloire, tout en la déplorant, car cette franchise l'a desservi souvent : « J'ai un très grand défaut, celui de toujours dire la vérité[1]... » — « Mon pauvre père était un bien trop honnête homme ; il m'a élevé dans des principes par trop sévères d'honneur et de vertu[2]. » — Parfois, sa franchise est heureuse, et il a raison de s'en louer : elle lui fait rétablir la vérité historique sur l'état de la France pendant l'Empire, contre les allégations trop enthousiastes de Las Cases[3] ; elle est assez réelle pour qu'il se dise ses vérités à lui-même, admire la patience de Napoléon à son égard[4], se moque de ses propres jérémiades[5], condamne ses exagérations colériques[6]. Aussi, sa franchise n'est-elle pas toujours malvenue ; quand Gourgaud, dans les premiers temps, présente

1. *Gourgaud*, 10 mai 1816.
2. *Id.*, 12 décembre 1816.
3. *Id.*, 23 juin 1816. — Tout ce passage a beaucoup de justesse.
4. *Id.*, 14 octobre 1816.
5. *Id.*, 28 mars 1817. « Je vois Bertrand, je lui chante mon refrain. »
6. *Id.*, 7 novembre 1817 : « Je lâche sur le grand maréchal des choses que je ne crois pas. »

quelques critiques sur les travaux historiques de Napoléon[1]. Napoléon vante son courage à le critiquer[2], et s'adresse, comme à un juge impartial, à « Gourgaud qui dit toujours la vérité[3] ». Mais les entrailles d'auteur s'émeuvent, Napoléon se lasse vite de cet Alceste impitoyable, il prend mal les observations[4], et ne veut plus lire ses Mémoires, à cause de « Gourgaud qui critique tout[5] ».

Gourgaud, du reste, ne limite pas l'emploi de sa franchise à ce rôle littéraire, et le besoin impérieux d'exprimer son opinion le mène aux réflexions les plus désagréables pour ses compagnons. Il déclare à son maître (et on peut contester la justesse de la réflexion comme son à-propos) que la campagne de 1813 n'a rien d'extraordinaire[6]. Napoléon se scandalisant de la crudité du langage de Molière, Gourgaud fait observer « qu'à mesure que les mœurs se corrompent, on devient plus difficile sur les mots[7] ». A madame de Montholon, fière de sa toilette, il assure qu' « elle ne paraîtra que chiffons à côté des toilettes de lady Lowe[8] ». Napoléon attaque le

1. *Gourgaud*, 2 juin 1816.
2. *Id.*, 3 juin 1816.
3. *Id.*, 30 août 1816.
4. *Id.*, 5, 9 juillet, 16 août 1817.
5. *Id.*, 8 juillet 1817.
6. *Id.*, 16 juin 1816.
7. *Id.*, 17 janvier 1817.
8. *Id.*, 9 avril 1817.

système métrique, et raconte que Laplace lui-même a reconnu la justesse de ses critiques : « Laplace a dit cela pour faire la cour à Votre Majesté[1]. » Napoléon, cherchant à se rassurer sur son dépérissement, remarque qu'il marche encore bien : « Je lui réponds que s'il devait faire dix lieues par jour, il serait bientôt hors d'état de continuer. Cela le froisse[2]. » Gourgaud est un peu naïf de ne l'avoir pas prévu. — Il le blesse à des points plus sensibles ; au milieu d'une dissertation sur l'état de la France : « Oui, sire, pourvu que l'histoire ne dise pas : la France était déjà bien grande avant Napoléon, mais elle fut morcelée après lui[3] ! »

Napoléon et les autres sont à la fin excédés de cette sincérité perpétuelle : « Il ne faut pas m'ennuyer avec votre franchise, gardez-la pour vous[4]... Que m'importe que vous soyez un honnête homme? Vous ne devez vous attacher qu'à chercher à me plaire. Vous avez des vertus sauvages, alors que Las Cases a un caractère de femme... Il n'est pas bon de dire tout ce que l'on pense ; il faut dissimuler et avoir l'art de vivre en société[5]... Voyez les Montholon : ils n'ouvrent la bouche que pour des choses agréables, et vous

1. *Gourgaud*, 24 avril 1817.
2. *Id.*, 23 juin 1817.
3. *Id.*, 4 octobre 1817.
4. *Id.*, 20 janvier 1818. — Cf. 8 novembre 1817.
5. *Id.*, 25 décembre 1816.

n'en avez que de dures à dire[1]... Vous aimez trop la discussion, vous cherchez toujours à me contrarier, à me contredire. Quand j'avance quelque chose, vite vous employez votre logique et votre adresse à envisager la question sous un point de vue opposé[2]... Vous avez le caractère d'un vrai Corse : quand ces hommes-là ont quelque chose en tête, ils ne cèdent jamais... Il faut être plus souple[3]. »

Que l'on pèse ces paroles de Napoléon : Las Cases a un caractère de femme, Montholon n'ouvre la bouche que pour des choses agréables. Visiblement, et par enthousiasme sincère, devant Napoléon, ils abdiquent leur jugement personnel. Ce que Napoléon a dit est bien dit, ce qu'il a fait bien fait. Sans discuter, ils accepteront l'idée qu'il veut leur donner de lui-même. Supposons maintenant que, dans un moment de franchise brusque, dans une détente, Napoléon laisse échapper une phrase qui contredise ses paroles et sa plaidoirie habituelles : de très bonne foi, ils ne l'entendront pas, — ou, s'ils l'entendent, ils la transformeront inconsciemment, l'interpréteront, la tireront vers le sens ordinaire des paroles impériales. Nous en verrons de curieux exemples. Et n'observons-

1. *Gourgaud*, 15 juillet 1817.
2. *Id.*, 22 juillet 1817.
3. *Id.*, 20 mars 1817.

nous pas souvent chez nous pareil phénomène? Avons-nous pour quelqu'un une affection réelle, toutes ses paroles, tous ses actes seront immédiatement, naturellement interprétés par nous dans le meilleur sens. Las Cases, Montholon ne peuvent supposer que Napoléon se contredise, et s'il a paru le faire, c'est qu'ils ont mal compris : ils interprètent ou ils oublient.

Pour Montholon, il convient aussi de tenir compte de la date où fut écrit son livre. Sur de maigres notes, il rédige en 1840 les conversations de 1815 à 1821. Dans quelles conditions! Après Béranger et Victor Hugo, après tout le fourmillement de la presse napoléonienne, dans l'apothéose du *Retour de l'Empereur*! A plus de vingt ans de distance, il peut attribuer à un interlocuteur ce que disait l'autre, donner à la discussion une marche et un caractère différents de ceux qu'elle avait ; inconsciemment, en 1840, il comprendra et développera ses notes conformément à l'idée, peu à peu imposée à tous, de l'Empereur selon la formule de la légende. Ses souvenirs ne sont plus à lui : l'enthousiasme et les croyances de tout un peuple leur communiquent des couleurs nouvelles, les poétisent et les grandissent. Quelle sécurité présente ce témoignage tardif? Et peut-il tenir devant les notes journellement prises, immédiatement rédigées, de Gourgaud?

O'Meara est un Anglais. Malgré son dévouement — tard venu — il reste un étranger. Devant lui, Napoléon s'observe, rappelé sans cesse au sentiment de la situation par le heurt des préjugés anglais, qui subsistent même chez ce témoin bienveillant. Que valent ces plaidoiries, pour connaître le fond de la pensée napoléonienne, à côté de libres causeries avec un compagnon d'armes ?

Reste Las Cases ; mais Las Cases, qui, comme Gourgaud, est complet et rédige sur-le-champ, est de tous le plus enthousiaste, le plus fascinable, le plus prompt à abdiquer devant le maître sa pensée personnelle.

Gourgaud, lui, n'abdique pas ; son impitoyable franchise, son besoin de discuter le maintiennent debout ; sa plume, franche comme sa langue, note tout ce qu'il entend, tel qu'il l'entend, sans interprétation bienveillante, sans adoucissement. Adorateur lui aussi de Napoléon, il ne peut s'empêcher de nous montrer son idole telle qu'il la voit ; et je pense, pour les raisons que j'ai développées, qu'il la voit telle qu'elle s'est montrée.

C'est donc chez lui qu'on peut s'attendre à trouver ces accès d'involontaire franchise qui, parfois, dans l'âme impatiente et brusque de Napoléon, trahissaient l'habituelle diplomatie. C'est lui qui montre le Napoléon complet, avec ses deux pro-

fondeurs ; et nous allons examiner ce que ce Napoléon comporte de nouveau.

Note additionnelle. — On peut s'étonner que Napoléon, connaissant probablement le journal de Gourgaud, y ait laissé subsister des affirmations contraires aux idées qu'il voulait donner de lui. Mais ce journal, à la différence de celui de Las Cases, n'était pas destiné à être publié, et ne l'a été que par hasard ; dès lors, peu importait ; et il est peu probable que Napoléon ait lu par le menu un journal aussi volumineux, et qui devait être pour lui terriblement fastidieux.

CHAPITRE XXI

NAPOLÉON D'APRÈS GOURGAUD

Les différences qui me paraissent exister entre le Napoléon de Gourgaud et le Napoléon des autres mémorialistes peuvent se ramener à trois chefs principaux : attitude de Napoléon vis-à-vis des idées libérales ; — attitude de Napoléon vis-à-vis de la religion ; — jugement de Napoléon sur les siens.

I. *Les idées libérales et Napoléon.* — Rien dans Gourgaud ne contredit l'attitude, que Napoléon se donne partout, de souverain égalitaire. L'historien peut en effet admettre sur ce point ses prétentions comme fondées : l'égalité plaît au maître absolu. « L'idée de ne former qu'une seule classe de citoyens aurait plu à Richelieu », disait Mirabeau. Mais est-il question de liberté? Gourgaud nous apporte des impressions nouvelles.

A plusieurs reprises, dans ses conversations,

Napoléon est revenu sur la politique suivie par les Bourbons en 1815 et pendant les années suivantes. Et voici le thème de ses jugements, thème commun à tous les mémorialistes : en 1814, Louis XVIII avait le choix entre deux systèmes : ou bien revenir en roi féodal, renverser en France tout ce que la Révolution y avait établi, rétablir les provinces, les parlements, ou bien, roi franchement moderne, fonder une cinquième dynastie, libérale et pacifique. Il n'a su choisir ni l'un ni l'autre et s'est fait renverser en 1815. Rétabli par l'étranger, odieux à ses sujets, il n'a plus le choix; le libéralisme le perdrait; il n'a plus comme ressource que la terreur et la réaction; par ces moyens, il peut s'assurer quelques années; encore n'est-ce qu'un répit : quand les étrangers quitteront la France et que la nation sera rendue à elle-même, un cataclysme national fera disparaître le trône des Bourbons.

L'accord est complet sur cette idée entre Las Cases, Montholon et Gourgaud : « Louis XVIII, l'année dernière, pouvait s'identifier avec la nation ; aujourd'hui il n'a plus le choix : il ne peut plus essayer que le régime de ses pères[1]. » Ainsi parle Las Cases. Et Montholon : « Louis XVIII fait sa Saint-Barthélemy; au fait, c'est un système comme

1. *Mémorial*, 12-14 janvier 1816.

un autre, il a ses chances ; mais gare l'explosion [1] !... Ils auraient une chance de succès s'ils rétablissaient les anciennes provinces, les parlements [2]... Les Bourbons font des cours prévôtales, ils ont raison dans leur intérêt; ils ne peuvent régner aujourd'hui que par la terreur ; le jour où ils feront du libéralisme, ils se feront renverser [3]... Tant pis pour le roi, s'il ne peut soutenir les cours prevôtales [4]... » Gourgaud reproduit des paroles identiques avec une franchise plus brutale : « Les Bourbons doivent faire une Saint-Barthélemy de révolutionnaires [5]... Les cours prévôtales sont ce qu'il y a de mieux [6]... Le roi est en bonne route, qu'il rétablisse tout comme autrefois [7]... Tant pis pour lui s'il ne peut soutenir les cours prévôtales, seul moyen de comprimer le peuple... Les Bourbons, détestés des Français ne doivent pas craindre de les maltraiter [8]... S'ils faiblissent, ils sont perdus... Pendre, exiler, chasser, voilà ce qu'ils doivent faire... Envoyer à Saint-Domingue cent mille vieux soldats [9]... Chasser tous les géné-

1. *Récits de la captivité*, 12 janvier 1816.
2. *Id.*, 8 décembre 1815.
3. *Id.*, 27 décembre 1816.
4. *Id.*, 4 janvier 1817. — Cf. 30 janvier 1817, 15 février 1817.
5. *Gourgaud*, 12 janvier 1816.
6. *Id.*, 8 février 1816.
7. *Id.*, 14 janvier 1816.
8. *Id.*, 4 janvier 1817.
9. *Id.*, 27 décembre 1816. — Cf. 10 janvier 1817 : « Il faut

raux qui ne sont pas de sang bleu[1]... » Cette politique leur donnerait quelque répit, mais sans espoir d'affermissement définitif. « Au bout de cinq ans, les étrangers s'en seraient allés, et alors la nation aurait culbuté les Bourbons[2]. »

Jusqu'alors, les trois mémorialistes sont pleinement d'accord; mais, par moments, on observe chez Gourgaud quelque chose de nouveau; de l'idée particulière que, pour se maintenir temporairement dans un pays qui les hait, les Bourbons doivent gouverner avec vigueur et absolutisme, Napoléon glisse, comme par une pente familière, à l'idée générale que les nations continentales, à la différence de l'Angleterre, ne sont pas faites pour la liberté, qu'elles ont besoin d'être gouvernées monarchiquement, et par des souverains absolus. La persuasion intime de Napoléon s'introduit ainsi subrepticement dans Gourgaud, au milieu des longues et éloquentes déclarations libérales relevées par Las Cases.

Suivons les étapes de ce glissement. Parlant toujours de la politique des Bourbons, il échappe à Napoléon de dire : « Les Bourbons sont en bon chemin; les cours prévôtales feront du tort à la

qu'ils comptent y perdre cent mille hommes en trois ans, mais, avec leur système actuel, ce sera bon. »

1. *Gourgaud*, 27 décembre 1816. — Cf. 24 mai 1816, 15 février 1817.

2. *Id.*, 4 janvier 1818.

canaille; le temps apaisera tout[1]. » Ce n'est déjà plus l'idée de tout à l'heure : le système de compression est donc bon en soi? Si *le temps apaise tout*, c'est donc que l'explosion n'arrivera pas? C'est avoir peu de confiance dans les idées libérales ; et ces idées, c'est donc la *canaille* qui les soutient[2]?

Il faut bien croire, en effet, que, dans la pensée de Napoléon, l'absolutisme et la rigueur peuvent définitivement sauver les Bourbons : car, le 16 février 1817, la dissolution de la Chambre introuvable lui inspire ce jugement : « Le roi a commis une lourde faute en dissolvant la Chambre des députés; *elle pouvait le sauver* » par son exagération reactionnaire elle-même[3]. On peut donc gouverner contre l'opinion, se maintenir en depit d'elle!

Le 30 janvier 1817, de fausses nouvelles font croire que les Bourbons sont renversés. Que doit dire Napoléon, pour être d'accord avec le système de jugements exposé plus haut? Il doit dire : mes prévisions se sont vérifiées; le régime de rigueur a fait durer quelque temps les Bourbons, et puis l'explosion a eu lieu; leur politique a eu de mau-

1. *Gourgaud*, 13 juin 1816.
2. Le terme est répété le 27 décembre 1816 : « Les cours prévôtales sont ce qu'il y a de mieux pour contenir la canaille. »
3. Cf. le 21 juin 1817 : « Le roi casse le cou à sa dynastie; il est, ma foi, trop libéral; il marche à la perte de sa couronne. »

vais résultats, parce qu'il leur était impossible d'avoir une bonne politique. — Il ne dit pas cela : « Eh bien, malgré tout, la politique que suivait le roi était la bonne. Il faut en France un sceptre de fer, de la vigueur[1]. » Il faut! Voilà bien, ce semble, une proposition générale, et ce n'est pas à Louis XVIII seul que le libéralisme est funeste, c'est à tous les souverains français.

En effet, d'autres textes sont plus nets : « La constitution anglaise ne convient pas à la France[2] »... Se promenant seul avec Gourgaud, le 16 décembre 1815, il lui déclare : « Il ne faut pas d'assemblées délibérantes : les hommes sur lesquels on croit pouvoir compter dans les assemblées changent trop facilement d'avis. Waterloo! Waterloo! La constitution anglaise n'est pas bonne pour la France. » Est-ce là une boutade, le cri d'une rancune toute fraîche contre ceux qui ont rendu irrémédiable le désastre de Waterloo? Non, car un an après — le *Mémorial de Sainte-Hélène*, Évangile de l'Empire libéral, est achevé, et Las Cases enlevé de Longwood, — il revient, avec une netteté qui ne

1. Montholon ne donne pas le même texte : il reproduit l'idée que le roi aurait dû être réactionnaire ou tout moderne. Nous avons vu les raisons qui, chaque fois qu'il y a désaccord entre Montholon et Gourgaud, me font regarder Gourgaud comme plus sûr. Du reste, Napoléon a pu, après les paroles rapportées par Gourgaud, reproduire, par habitude ou par système, ses ordinaires déclarations.

2. *Gourgaud*, 8 décembre 1815.

laisse place à aucun doute, sur les mêmes déclarations : « Je suis d'avis qu'il ne faut pas de constitution à la France, c'est un pays essentiellement monarchique. Je veux dire, pas de corps délibérants, quoi qu'il y en ait toujours eu, états de province, états généraux, parlements. Pas de Corps législatif. Si l'on veut faire une révolution dans un pays, il faut y former une assemblée : il s'y crée aussitôt deux partis, il s'établit des haines et des passions[1]. » Montholon est, semble-t-il, présent; il entend le reste de la conversation, où il s'agit des personnages de la Révolution; mais ce passage, il ne l'entend pas ou ne le note pas[2].

Napoléon a connu le mal des assemblées délibérantes, Louis XVIII le saura aussi : « Il verra ce que c'est d'avoir une Chambre divisée... le pouvoir de la tribune est très grand[3]... » Et les autres rois d'Europe apprendront la même vérité, s'ils deviennent libéraux : « C'est une terrible chose pour un souverain que les assemblées déliberantes. J'en vois en Prusse, dont le roi est assez sot pour faire le

1. *Gourgaud*, 16 décembre 1816.

2. Dans Montholon, le récit du 15 décembre n'est pas distingué de celui du 16; mais on voit en regardant de près que le récit du 16 commence à partir de ces mots : « L'Empereur ne sort pas de sa chambre. »

3. *Gourgaud*, 16 février 1817. — Montholon, présent, semble-t-il, ne dit rien dans ses *Récits*. — Cf. *Gourgaud*, 21 juin 1817 : « Il verra ce que c'est qu'une Chambre des députés comme celle qu'il va avoir. »

libéral et promettre des Chambres. Il verra ce que cela lui coûtera [1] ! » Aussi, si les Jacobins deviennent les maîtres en Europe, on aura besoin de Napoléon, « car il n'y a que moi qui puisse les mâter ». Et cette besogne ne semble pas lui répugner. — Las Cases et Montholon semblent avoir été présents, mais ils n'ont rien entendu de cela.

Pourtant Gourgaud n'est pas le seul qui ait recueilli de semblables propos. Sur le *Northumberland*, le 26 août, Napoléon causait avec l'amiral Cockburn, des idées d'innovations en Prusse, innovations, disait-il, qui devaient causer au roi de Prusse les plus graves embarras : « Les nations du continent ne sont pas adaptées à un gouvernement représentatif, comme l'Angleterre. — Mais, interrompt l'amiral, vous-même, en 1815, vous avez fait le libéral ? — Oui, répond Napoléon, mais je ne l'ai pas fait parce que je le considérais comme une mesure convenable pour les nations (du continent), mais parce que ma situation à ce moment me forçait de céder sur ce point au sentiment populaire... »

Et sur les intentions, tant controversées, de Napoléon vis-à-vis des libéraux en 1815, des textes décisifs apparaissent dans Gourgaud. — Cent fois, dans ses conversations, Napoléon s'est demandé si,

1. *Gourgaud*, 5 novembre 1815.

au lieu de faire l'Acte additionnel, il n'aurait pas dû se proclamer dictateur en débarquant de l'île d'Elbe, vu les dangers extérieurs ; et le libéral Las Cases a pu enregistrer ces regrets, car si une suspension des libertés politiques a jamais été nécessaire, c'était bien alors ; — plus souvent encore, Napoléon a regretté de n'avoir pas pris la dictature après Waterloo, en face de l'opposition illégale des Chambres, et de Wellington approchant, et il pouvait le regretter sans contredire ses déclarations libérales.

Mais ce que Napoléon ne pouvait pas dire sans convaincre de mensonge ces mêmes déclarations, c'est que, *vainqueur à Waterloo*, il eût entamé la constitution, violenté les Chambres, en un mot, fait le dictateur. Le danger passé, rien ne justifiait son despotisme, et, Wellington vaincu, si Napoléon avait été dictateur, il l'eût été par goût, non par nécessité. Aussi l'avons-nous vu, dans une conversation avec O'Meara, repousser vivement une telle supposition. Que l'on ouvre en regard Gourgaud : « J'ai eu tort de perdre un temps fort précieux à m'occuper de constitution, d'autant que mon intention était d'envoyer promener les Chambres, une fois que je me serais vu vainqueur et hors d'affaire[1]... » Huit jours plus

1. *Gourgaud*, 29 novembre 1815. — Napoléon est seul avec lui.

tard : « Je ne me suis occupé de constitution, au retour de l'île d'Elbe, que pour céder à la mode, mais, victorieux, j'aurais renvoyé les Chambres[1]. » Et, près de deux ans après : « Ces canailles de libéraux m'ont fait perdre bien du temps en me parlant de constitution... J'aurais dû les envoyer promener... Ce n'est qu'à la fin, dans mon discours (aux Chambres de 1815) que je les ai envoyés coucher. Je leur ai dit : Eh bien, puisque vous me créez des obstacles au lieu de me chercher des ressources, je pars pour l'armée. Si je bats l'ennemi, je saurai bien mettre les faiseurs au pas. Quant aux Chambres, je les enverrai promener. Si je suis vaincu, je suis perdu... Vous vous arrangerez alors. » Le sens (moins nettement exprimé en 1815) du discours aux Chambres, est échappé cette fois avec tant de vivacité au Napoléon de 1817, que Montholon lui-même n'a pu se dispenser de l'entendre, et il a textuellement reproduit les mêmes paroles[2].

Le 23 septembre 1817, Napoléon revient encore sur la même idée; Gourgaud et Montholon sont là tous deux, et il faut citer les deux textes en entier; la comparaison en est bien instructive : « Je n'au-

1. *Gourgaud*, 8 décembre 1815. — Las Cases et Montholon semblent présents, et ne rapportent pas la phrase. — Cf. *Gourgaud*, 23 juin 1817.

2. Sauf une variante qui semble heureuse. Au lieu de : « Je *leur* ai dit », qui est historiquement inexact, Napoléon n'ayant eu garde de parler aux Chambres avec une telle crudité, il a mis « je *me* suis dit », beaucoup plus vrai sans doute.

rais pas dû créer de Chambres; il m'aurait fallu me déclarer dictateur; mais on pouvait espérer que les alliés, me voyant appeler les chambres, prendraient confiance en moi. Si j'avais été vainqueur, je me serais bien moqué des Chambres! » Voilà Gourgaud; et Montholon : « J'aurais dû ne pas parler de constitution, parler à la France un tout autre langage, dire les dangers de la patrie, et me saisir de la dictature jusqu'à la paix générale. Je le pouvais sans danger en faisant appel aux masses populaires... et, une fois vainqueur, j'aurais pris mon temps pour organiser le gouvernement franchement constitutionnel. »

Dans Gourgaud, Napoléon présente la réunion des Chambres comme un expédient diplomatique destiné à gagner du temps, quitte à s'en débarrasser, le danger passé; dans Montholon, Napoléon regrette simplement de n'avoir pas attendu la paix pour arriver au régime constitutionnel, qui était son but. Il est assez facile de se représenter, selon moi, comment Montholon a pu arriver à donner une version aussi différente de celle de Gourgaud.

Gourgaud écrivant le jour même, sous l'impression toute récente des paroles de son maître, reproduit exactement le mouvement de sa pensée, qui comporte trois stades : 1° Je n'aurais pas dû créer des Chambres; 2° J'en ai créé pourtant, parce que, etc.; 3° Les Chambres une fois créées ne

m'auraient pas gêné beaucoup si j'avais été vainqueur.

Montholon, écrivant après 1840, sur des notes probablement brèves, ne rend plus aussi fidèlement la suite des idées. Il s'en tient d'un bout à l'autre à l'hypothèse émise dans le premier moment : Je n'aurais pas dû créer de Chambres; et il interprète toutes ses notes comme développant ce qui serait arrivé dans le cas où Napoléon n'aurait pas convoqué de Chambres, — sans se souvenir que, dans l'intervalle, et, par l'intermédiaire du second stade, Napoléon a passé de l'hypothèse des Chambres non réunies à la réalité des Chambres réunies. Dès lors le dernier membre de phrase prend un sens tout différent : quand Gourgaud écrit : « Je me serais bien moqué des Chambres », comme il s'agit de Chambres réelles, existantes, le sens est clair : Napoléon s'en serait moqué en 1815 comme en 1799. — Mais Montho trouve la lon même phrase dans ses notes : il ne peut l'expliquer si simplement, car ce qui précède est écrit dans l'hypothèse où les Chambres n'auraient pas existé : se moquer de Chambres non existantes, qu'est-ce que cela signifie? Et Montholon interprète : « Je me serais bien moqué des Chambres... J'en aurais pris à mon aise avec les Chambres... Je ne me serais pas pressé avec les Chambres... J'aurais pris mon temps pour organiser le gouvernement constitu-

tionnel. » Les notes sibyllines sont éclaircies; le passage difficile est mis d'accord avec les pensées que Montholon est habitué à avoir sur le rôle de Napoleon, avec celles que Las Cases et vingt autres écrivains ont répandues, qu'on respire avec l'air en 1840 : tout ce travail, fait très vite et sans doute inconsciemment, me paraît un remarquable exemple de la façon dont ont pu se déformer, en vingt ans, les souvenirs de Montholon, et une preuve de plus de la valeur supérieure de Gourgaud.

Ces textes et ces comparaisons me semblent concluants : la rude fidélité, le manque de souplesse de Gourgaud nous montrent, sous le masque du libéralisme, l'autoritaire endurci, le despote incorrigible, et la légende apparaît à découvert.

Des conversations de Napoléon recueillies par Gourgaud, presque aucune ne traite la question des nationalités; on le voit cependant énoncer à deux reprises l'intention qu'il avait eue de rétablir la Pologne [1] et celle d'unifier l'Italie sous le sceptre de son second fils [2]. Rien en effet n'empêche l'historien de croire à sa sincérité sur ces deux points : la Pologne, barrière contre la Russie, — l'Italie, seconde patrie de Napoléon, pouvaient offrir, unifiées en États vassaux, des avantages à son esprit amoureux d'unité. Les autres vues sur les nationa-

1. *Gourgaud*, 2 juin, 8 septembre 1817.
2. *Id.*, 4 octobre 1817.

lités, développées par Las Cases surtout, restent plus douteuses.

Peu de renseignements aussi sur sa diplomatie pacifique : pourtant on le voit quelquefois se reprocher d'avoir été trop modéré dans la victoire : la Prusse épargnée après Iéna[1], l'Autriche après Wagram[2], sont les témoignages, d'après lui, d'une excessive clémence; et l'on ne peut, ici et là, qu'admirer l'assurance de l'homme qui vante la magnanimité de ces traités draconiens. Une touche de sincérité apparaît avec ce mot sur l'affaire d'Espagne, — qui sonne étrangement à côté des déclarations humanitaires qu'on lit dans Las Cases sur le même sujet : — « Quand j'ai vu que le fils détrônait le père, et que la mère assurait que ses enfants n'étaient pas du roi, je me suis dit : Chassons-les, et il n'y aura plus de Bourbons sur la terre[3]. » Sur le malentendu qui amena la guerre de Russie, l'accord est complet avec les autres mémorialistes, et semble bien correspondre aux faits, qui, étudiés de près, montrent de plus en plus dans Alexandre le véritable agresseur de 1812[4]. La responsabilité de Murat dans la guerre de 1815 est enfin confirmée[5].

1. *Gourgaud*, 2 juin, 30 novembre 1817.
2. *Id.*, 2 juin 1817.
3. *Id.*, 25 août 1817.
4. *Id.*, 13 juin 1816.
5. *Id.*, 4 janvier 1817.

II. *Napoléon et les idées religieuses.* — Avec les conversations sur les questions religieuses, les contradictions reparaissent. Il convient de s'y arrêter.

Las Cases et Montholon nous montrent, pendant la période où Gourgaud vivait avec eux à Sainte-Hélène, un Napoléon sans foi positive, mais respectueux de la religion, spécialement de la religion catholique, et qui se déclare toujours adepte de la religion naturelle, persuadé de l'existence de Dieu. — Parfois, dans Gourgaud, on a le même spectacle : « Je croirais à une religion, si elle existait depuis le commencement du monde ; mais quand je vois Socrate, Platon, Moïse, Mahomet, je n'y crois plus : tout cela a été enfanté par les hommes [1]. » Mais aussi « c'est une belle idée que la rémission des péchés ; personne ne peut dire qu'il n'y croit pas, n'y croira pas un jour [2] ». « Il n'y a qu'un fou qui puisse dire qu'il mourra sans confesseur [3]... La religion offre de grandes consolations : on est moins malheureux quand on croit en Dieu [4]. »

Mais, en d'autres passages, Gourgaud nous montre, non pas une fois, mais dix, des dispositions bien différentes : « Si j'avais à avoir une

1. *Gourgaud*, 28 janvier 1817. — Cf. 28 août 1817.
2. *Id.*, 11 février 1817.
3. *Id.*, 30 avril 1817.
4. *Id.*, 27 décembre 1817.

religion, déclare Napoléon un jour[1], j'adorerais le soleil, car c'est lui qui féconde tout, c'est le vrai dieu de la terre. » Quelques jours après, il revient à la charge : « Je crois que l'homme a été produit par le limon de la terre, échauffé par le soleil, et combiné avec les fluides électriques... N'est-on pas autorisé à croire que l'homme n'est que de la matière mieux organisée (que les animaux)? L'âme suit le physique, elle croît avec l'enfant, décroît avec le vieillard... Néanmoins l'idée d'un Dieu est la plus simple : qui a fait tout cela?... L'idée la plus simple est d'adorer le soleil qui féconde tout[2]. » Gourgaud invoque la foi de Newton et de Pascal : « Oui, mais on prétend qu'ils le disaient et ne le pensaient pas. » Et, six mois plus tard : « Tout n'est que matière plus ou moins organisée : je sais bien que c'est contraire à la religion, mais voilà mon opinion[3] ». Montholon, qui d'ordinaire n'entend pas ces affirmations matérialistes ou ne les note pas, entend cette fois, et s'accorde avec Gourgaud : « On dira ce

1. *Gourgaud*, 25 janvier 1817.
2. *Id.*, 28 janvier 1817. — Cf. 16 avril 1817 : « L'âme d'un enfant, où est-elle? etc. » — Le 28 août 1817 : « L'homme a été formé par la chaleur du soleil sur la boue... L'âme se forme avec le corps. » — Le 27 décembre 1817 : « La matière s'anime d'elle-même; quand on dort ou quand on est fou, où est l'âme? » — Le 10 janvier 1818 : « Quand nous sommes morts, nous sommes bien morts. »
3. *Id.*, 16 septembre 1817.

qu'on voudra, tout n'est que matière organisée. L'arbre est le premier chaînon de la chaîne, l'homme le dernier. »

Napoléon ne se contente pas de ces professions de foi matérialistes ; certains jours, il semble trouver plaisir à accumuler contre le christianisme tous les arguments qui lui viennent à l'esprit. Voici des arguments historiques : « Jésus exista-t-il ou non ? Aucun historien n'en fait mention... Les ténèbres qui couvrirent la terre au moment de sa mort, on n'en parle pas[1]... Je ne crois pas que Jésus ait jamais existé... Jésus aura été pendu comme beaucoup de fanatiques qui voulaient faire le prophète, le Messie ; tous les ans il y en avait... J'ai pris à Milan un original de l'*Histoire des Juifs*, de Josèphe, où on voyait qu'on avait intercalé entre les lignes quatre ou cinq mots pour y parler de Jésus, car Josèphe n'en fait pas mention... » Voici des arguments moraux : « Alors Socrate serait damné, ainsi que Platon, les Mahométans, les Anglais, ce serait par trop absurde... Pourquoi, pour quelques crimes commis sur terre, serions-nous punis éternellement[2] ? Les pays les plus religieux sont ceux où il se commet le plus de crimes[3]. » Voici des arguments scientifiques :

1. *Gourgaud*, 12 janvier 1817.
2. *Id.*, 28 août 1817.
3. *Id.*, 27 décembre 1817.

« La science, qui nous prouve que la terre n'est pas le centre des mouvements célestes, a porté un grand coup à la religion. Josué arrête le soleil ! On verra tomber dans la mer les étoiles... Voilà comment on abuse les hommes [1] ! » Il conclut enfin à la supériorité de l'islamisme : « La religion de Mahomet est la plus belle [2]... J'aime mieux la religion de Mahomet, elle est moins ridicule que la nôtre [3]. »

Il est très probable que, dans ces attaques vives et répétées, il y avait, comme on l'a dit, une part de taquinerie à l'adresse de Gourgaud, que Napoléon, on ne sait trop pourquoi, se représentait comme dévot, et la conversation du 17 décembre 1817, recueillie par Gourgaud et Montholon, semble bien l'attester. Napoléon s'y déclare spinoziste : il n'y a pas de Dieu, car les honnêtes gens sont malheureux, et les coquins heureux ; l'homme est égal aux animaux, tout n'est que matière. — Gourgaud proteste : sans religion, que devient la morale? — Bah! répond Napoléon, « de la morale pour les classes élevées, la potence pour la canaille ». Sur quoi Montholon, invité à dire son avis : « Je crois fermement que Votre Majesté ne pense pas un mot de tout ce qu'elle vient de dire.

1. *Gourgaud*, 28 août 1817. — Cf. le 29 août, discussion sur les miracles de Moïse.
2. *Id.*, 4 février 1817.
3. *Id.*, 20 août 1817.

— Ah ! monsieur le coquin ! Vous croyez cela ? Eh bien, peut-être avez-vous raison. » Mais, ajouta-t-il, cela fait passer le temps. — Malgré tout, il y a autre chose que le désir de se distraire : le jeune homme de 1789, lecteur assidu des philosophes du XVIIIe siècle, reparaît dans le cinquantenaire. Peut-être n'est-il pas très profondément persuadé par ces arguments, qu'il aligne au hasard, contradictoires parfois à une minute de distance : « Jésus n'a pas existé... Jésus aura été pendu comme fanatique... » Mais ils sont dans sa pensée comme des probabilités, égales aux probabilités contraires, et c'est nous cacher une partie de Napoléon que les laisser de côté. Comment Gourgaud est-il le seul, la plupart du temps, à nous les révéler ?

Quelques textes significatifs permettent de le comprendre. Prenons la conversation du 17 mars 1817, rapportée par Montholon et Gourgaud. Dans Gourgaud, le point de départ est la profession de foi qu'il fait : « J'avoue que je crois fermement en Dieu, et ne puis concevoir comment il y a des gens athées. C'est une vraie fanfaronnade d'esprit. — Bah, répond Napoléon, Laplace est athée, Berthollet aussi, à l'Institut tout le monde l'était. » — Gourgaud invoque l'argument cosmologique. — Napoléon reprend son refrain favori : « Je croirais aussi fermement au Christ que le pape Pie VII, si

la religion chrétienne remontait au commencement du monde, si c'était la religion universelle; mais quand je vois les Mahométans suivre une religion plus simple, plus adaptée à leurs mœurs que la nôtre! Et puis Socrate, Platon sont donc damnés!... Vous croyez donc que Dieu s'occupe de toutes nos actions? » Gourgaud plaide pour l'idée de Providence : si elle nous paraît difficile à comprendre, c'est que « Dieu n'a pas permis que notre intelligence s'étendît jusque-là ».

Ouvrons maintenant Montholon : c'est Napoléon qui déclare : « Que de gens font ainsi, pendant leur vie, fanfaronnade d'incrédulité, et qui, lorsqu'ils sentent la mort s'approcher, implorent de la religion l'espoir d'un autre monde! » Il rappelle aussi l'incrédulité de Laplace, Monge, Berthollet, mais c'est pour dire : « Je n'ai jamais compris que des hommes aussi supérieurs comme savants ne crussent pas à l'existence de Dieu. » C'est dans leur bouche que Montholon place l'argument attribué par Gourgaud à Napoléon. « Quand je voulais convertir l'un d'eux, il me disait : Je croirais, si la religion catholique existait depuis que le monde existe. » Et c'est Napoléon qui termine : « Si notre vue n'arrive pas jusqu'à Dieu, c'est qu'il n'a pas voulu que notre intelligence allât jusque-là. »

Le fait me paraît facile à expliquer. Pendant que, le soir du 17 mars, Gourgaud, dans sa

chambre solitaire, écrit soigneusement, n'ayant rien autre à faire, le récit de sa journée, Montholon, entre une causerie avec sa femme et la préparation d'un travail pour les Mémoires de Napoléon, prend quelques notes rapides : « athéisme, fanfaronnade, — Laplace, Monge, Berthollet, — je croirais si la religion avait toujours existé, — Dieu n'a pas permis que notre intelligence allât jusque-là ». Lorsque, vers 1840, il se trouve en face de ces notes sibyllines, il se souvient des conversations de Napoléon, de nuance souvent déiste, parfois chrétienne, de sa mort religieuse, et il les interprète comme nous venons de le voir.

Même phénomène, semble-t-il, pour la journée du 30 août : « Nous assurons à Sa Majesté, dit Gourgaud, qu'Elle finira dans la dévotion ; Elle nous répond que, quand le corps est affaibli, on n'a plus sa tête, on ne devient pas dévot sans cela. Je donne l'exemple contraire de saint Augustin, homme dont l'esprit était des plus élevés. » — D'après Montholon, Napoléon déclare : « En vieillissant, les hommes deviennent dévots. On dit à cela : c'est que, quand le corps s'affaiblit, la raison perd de sa force. On a tort. » La différence entre les deux témoins peut admettre la même explication que dans le cas précédent[1].

1. Un fait pourrait en faire douter : Montholon continue le récit de la conversation par des considérations sur le catholi-

Les idées religieuses de Napoléon nous apparaissent donc dans Gourgaud comme sensiblement plus inspirées par l'influence du XVIIIe siècle. Il y est moins constamment déiste et christianisant que ne le montrent Las Cases et Montholon. Et cette différence n'est pas sans intérêt.

Sur le rôle social de la religion, la concordance est au contraire complète : ces idées paraissent tenir au fond de l'expérience napoléonienne. « Il faut une religion pour consolider la réunion des hommes en société[1]. » Mais pas d'exagérations mystiques : on ne devrait pas permettre l'entrée des couvents aux hommes de moins de cinquante ans[2] ; et surtout, que le souverain garde la haute main sur la religion. « En Chine, dit Gourgaud, le souverain est adoré comme un dieu. — C'est ce qui doit être ! » replique immédiatement Napoléon[3].

Tout concorde aussi dans les récits concernant la politique religieuse de Napoléon : sa diplomatie

cisme et le protestantisme, sur la religion du cardinal Fesch comparée à celle de Napoléon, considérations qui ne sont pas dans Gourgaud et qu'il n'a pas pu inventer. Mais cette fin de conversation peut être un de ces revirements, assez ordinaires, de la pensée de Napoléon ; — ou bien, n'a-t-elle pu être tenue un autre jour? Montholon, de chronologie peu sûre, l'aurait recousue ailleurs qu'à sa place. Cela se pourrait, par similitude des sujets traités, car, dans la suite de la conversation, telle que Gourgaud nous la donne, il est question du cardinal Fesch.

1. *Gourgaud*, 12 janvier 1817.
2. *Id.*, 3 février 1817, etc.
3. *Id.*, 9 mai 1817.

en Égypte[1], les difficultés qu'il eut à établir le Concordat[2], ses projets de faire résider le pape à Paris[3] : du reste les détails sont rares chez Gourgaud sur ces sujets.

III. *La famille de Napoléon.* — A cet égard encore, Napoléon se présente chez Gourgaud avec un aspect nouveau. Sans que le fond de ses jugements soit parfois changé, le ton est tout autre, âpre, souvent brutal. Le 30 janvier 1817, Montholon, en style flatteur et fleuri, rapporte ce jugement sur Joseph : « Avec beaucoup d'esprit, de talent, et toutes les qualités nécessaires pour faire le bonheur d'une nation, il aime trop sa liberté et les jouissances de la vie bourgeoise... » Comparez les phrases brèves, tranchantes, dures que donne Gourgaud : « Joseph a de l'esprit, mais n'aime pas le travail; il ne connaît rien au métier militaire; il ne sait rien, il aime jouir. » Le 12 septembre, dans une appréciation sur le même personnage, presque identique dans les deux récits, on trouve en plus chez Gourgaud cette phrase méprisante : « Joseph n'est pas militaire, il n'a pas de cœur; il resterait bien au feu, mais en se serrant le ventre tant il est peureux... » Lucien, à l'occasion, n'est pas plus doucement traité[4].

1. *Gourgaud*, 26 décembre 1816, 7 janvier 1818.
2. *Id.*, 9 janvier 1817.
3. *Id.*, 9 mai 1817.
4. *Id.*, 23 juin 1817.

Mais c'est surtout son opinion sur Marie-Louise qui apparaît toute différente. Sur cette princesse, « la candeur et l'innocence même », les conversations de Longwood ne montrent aucune illusion : Gourgaud causant avec les Montholon, « on blâme la conduite de l'impératrice, qui s'amuse avec M. de Neipperg, tandis que l'Empereur est ici. Est il joli homme au moins ce Neipperg[1]? » Napoléon n'est pas moins renseigné : « Elle a peut-être un amoureux[2] », dit-il; il ne le dit pas au hasard; elle l'a abandonné « parce que les circonstances avaient été trop fortes pour elle. Et puis son père a mis auprès d'elle ce polisson de Neipperg![3] » Ce qui n'empêchera pas Napoléon, en public, de témoigner son entière confiance dans la vertu de l'impératrice[4].

Ces textes me paraissent suffisants. Certes, je n'ai pas montré que, sur tous les points de la *légende*, Napoléon ait cherché à abuser la postérité, ait menti à son passé et à ses intentions réelles. Mais tel n'était pas mon dessein. Dans ses

1. *Gourgaud*, 9 juillet 1817.
2. *Id.*, 18 juin 1817.
3. *Id.*, 26 septembre 1817.
4. Cf. dans les *Mémoires de Lavalette* (Paris, Fournier, 1831), II, p. 178, un passage tendant à prouver que dès les Cent-Jours Napoléon était fixé sur ce point. — Cf. aussi Beauterne, *Sentiments de Napoleon sur le christianisme*, p. 120 : « On l'entendait s'écrier (au moment où il écrivait son testament) : Être Corse, et pardonner un tel outrage! Mais il ajoutait : C'est la mère de mon fils, qui reste seule pour veiller sur ses jours... »

paroles de Sainte-Hélène, le vrai et le faux s'entrelacent en un ensemble habilement combiné, où le faux profite du voisinage du vrai. Mais, sur des points essentiels, Napoléon a été insincère, il a cherché à tromper l'histoire, et, servi par l'admiration docile de son dernier entourage, il y a partiellement réussi. Cela suffit, je pense, pour justifier le mot de légende, qui restera appliqué — par un retour des choses d'ici-bas — à l'ensemble de ces affirmations dont quelques-unes cependant étaient vraies.

CHAPITRE XXII

CONCLUSION

Bien des politiques furent surpris, le 10 décembre 1848, de voir se révéler le bonapartisme latent de l'opinion française. L'étonnement pouvait bien être de la naïveté. On avait pu constater les progrès de la légende napoléonienne, ses alliances successives ou simultanées avec les différents partis ou les nuances d'opinions. Le résultat pouvait se deviner d'avance.

De toutes les affirmations émises par Napoléon à Sainte-Hélène, il n'en est pas une peut-être qui n'ait été utile à son heure, qui n'ait servi de prétexte à un parti pour se dire l'héritier de Napoléon, qui n'ait fait pénétrer à un moment ou à un autre le nom de Napoléon dans les masses. Napoléon, dieu aux cent faces, a été successivement adoré sous chacune d'elles, conquérant, représentant de la Révolution, allié de l'Église, ami de la paix. De 1821 à 1870, les hymnes les plus divers, chantés

en son honneur, ont trouvé leurs thèmes tout prêts dans la littérature de Sainte-Hélène.

De 1821 à 1848, le parti qui combat les Bourbons, qui les renverse en 1830, qui gouverne avec Louis-Philippe, c'est la bourgeoisie, enivrée par les idées libérales, mais voulant le libéralisme dans toute l'Europe, rêvant la guerre révolutionnaire, la propagande armée. En Napoléon, le guerrier lui plaît, sa gloire la séduit. Pourtant, entre ces amants de la liberté et l'Empereur, il y a le 18 Brumaire; entre lui et ces défenseurs des nationalités, il y a l'Europe foulée, le despotisme de la conquête. Mais Napoléon a préparé le terrain d'entente : le *Mémorial* est là pour expliquer qu'en Europe comme en France, Napoléon n'a jamais opprimé par goût ou par principe; qu'il ne fut que le dictateur nécessaire de la lutte contre les rois; et l'alliance se fait sur ces bases. Dès 1821, le général Lamarque en donne un remarquable exemple. Quand Las Cases lui a exposé les intentions libérales de l'Empereur, et ajouté qu'il voyait en lui un de ses futurs maréchaux, Lamarque tombe en extase, et ne trouve pas assez d'éloges pour le mémorialiste [1]. Dans les

1. « Chaque mot de M. de Las Cases est de l'esprit, chaque sentiment est une vertu, chaque action de la générosité et de l'héroïsme; il fait honneur à la nature humaine. » (*Memoires du général Lamarque*, Paris, Fournier, 1835; voir I, p. 246 sqq., 381 sqq.; II, p. 401 sqq.)

curieux Mémoires de Salgues[1], on peut suivre, de volume en volume entre 1814 et 1826, la réconciliation progressive de la bourgeoisie libérale avec Napoléon. Thibaudeau, dans son grand ouvrage sur *le Consulat et l'Empire*[2], se fait l'écho des déclarations de Sainte-Hélène en faveur des nationalités. Les premiers volumes de Thiers[3], les *deux Restaurations* de Vaulabelle[4] sont la plus eclatante expression de cette alliance du parti libéral avec la légende napoléonienne; c'est ce parti qui achève l'arc de l'Étoile, fait de Versailles un *Musée Napoléon*, et satisfait le vœu de l'Empereur mourant en ramenant aux Invalides les cendres du héros[5].

A partir de 1840, une force nouvelle entre en scène : le parti catholique, vigoureusement organisé, compte désormais, et va, en 1848, jouer l'un

1. *Memoires pour servir à l'histoire de France pendant le gouvernement de Napoléon Bonaparte*, par J.-B. Salgues. Paris, Fayolle, 1814-1826, 9 vol.

2. Paris, Renouard, 1834, 10 vol.

3. Parus à partir de 1845.

4. Paru à partir de 1844.

5. Pour suivre plus loin la même veine, je signale en 1853 (Paris, Giraud), l'*Histoire populaire de Napoléon Ier*, par Fadeville. C'est une revision et réfutation des reproches adressés à Napoléon Ier. Parmi les chapitres : le 18 Brumaire; — les titres de noblesse rétablis, etc. Très insignifiant en lui, l'ouvrage est significatif par ses tendances : c'est un plan que Las Cases eût aimé à remplir; il avait projeté de publier « les paroles de l'Empereur, cousues avec un art infini, de manière à répondre à toutes les objections » (*Mémoires du roi Jérôme* [Bibliographie, 106], t. VII, p. 335.)

des premiers rôles. Napoléon doit lui plaire : il est l'homme du Concordat, il a en France, suivant son expression, relevé les autels. Il est vrai que le bienfaiteur de l'Église est devenu son persécuteur. Savone et Fontainebleau sont des souvenirs que l'on n'efface pas aisément. Mais, pour réparer ces torts, il y a les déclarations respectueuses pour la religion, que Las Cases a recueillies, et la conversion définitive affirmée par Montholon et Marchand. Le chevalier de Beauterne donne en 1841 le signal du rapprochement par un ouvrage un peu bizarre, mais très lu et influent, les *Sentiments de Napoléon sur le christianisme*[1]. De lui s'inspirent une multitude d'ouvrages et de brochures, qui se succèdent presque chaque année jusqu'en 1848[2]. L'opinion du parti catholique se fait de ces ouvrages, et rien n'empêchera Montalembert, en 1848, de mettre sa main dans celle de Louis-Napoléon. Au cours du Second Empire, les écrivains catho-

1. Paris, Waille. Il y a eu au moins 8 éditions. — Du même auteur *L'Enfance de Napoleon*, Paris, Fulgence, 1846.

2. Par exemple : *la Vie religieuse, militaire et politique de Napoleon*, par Doublet, Paris, Ardant, 1844 (10 éditions jusqu'en 1870). — *Napoleon conversant avec le general Bertrand sur la divinite du christianisme*, Lille, Lefort, 1845, in-18. — *Histoire de Napoléon Bonaparte*, par Amédée Gabourd, Tours, Mame, 1845 (10 éditions jusqu'en 1870). — *Hommages eclatants rendus à la religion par Napoléon*, Lyon, Girard et Guyet, 1847, in-18. — *Paroles impériales prononcées à Sainte-Hélène et réunies par un croyant*, Paris, Bonaventure, 1848. — *Deux apparitions : la religion protestante et la religion catholique jugées par Napoléon le Grand*, Laon, Fleury et Chevergny, 1848, in-8.

liques feront durer l'alliance et, très tard pendant cette période, la descendance de Beauterne se perpétuera, précieux appui pour le neveu de l'Empereur[1].

1848 est venu : les masses paysannes ont décidé du pouvoir, et le prince est devenu le prince-président ; contre les *rouges*, le neveu du grand réorganisateur a paru le garant naturel de l'ordre ; mais les masses se prêteront-elles à créer l'Empire? Le peuple, moins belliqueux que la bourgeoisie, veut la paix qui lui permettra de gagner sa vie. Mais Napoleon n'a-t-il pas été toujours contraint à la guerre? N'a-t-il pas conquis l'Europe malgré lui? Las Cases et Montholon sont là pour en témoigner ; la presse napoléonienne en tire parti et développe leurs thèmes[2], et, devant l'opinion ainsi préparée, le prince peut dire à Bordeaux : L'Empire, c'est la paix.

Les paroles venues de Sainte-Hélène ont donc agi, chacune à son heure, pendant ce demi-siècle, sur nos destinées. Napoléon n'avait pas oublié sur

1. Par exemple : *Napoleon à Sainte-Helene, ses sentiments religieux et sa mort*, Toulouse, Douladoure, 1854. — *Napoleon à Sainte-Hélène, détails sur sa mort, ses pensées sur la religion et la divinité du Christ*, Troyes, 1855. — *Pensées de Napoléon Ier sur la religion*, Toulouse, 1860, in-32. — *Testament religieux de Napoléon Ier, sa profession de foi sur Dieu, sur J.-C.*, etc., Paris, Paulmier, 1861, in-18. — *Napcléon Ier dans sa vie intime*, par le vicomte de Maricourt, Paris, Lethielleux, 1862. — *La divinité de J.-C. démontrée par Napoléon à Sainte-Hélène*, Toulouse, 1864.

2. Voir, par exemple, *l'Histoire du Petit Caporal*, Paris, 1848.

son rocher l'art de manier les hommes; son ouvrage avait été exactement mesuré à l'esprit français, aux désirs du temps, à l'intelligence et à la sentimentalité populaires. Sans préjugés sur le choix des moyens, il avait crié à son siècle de toutes les manières, sûr que tout ce qu'il dirait, par quelque bouche que ce fût, on l'entendrait.

Ses paroles, répétées de bouche en bouche, ont porté partout le détail de sa légende, et ce qui la couronne, le récit de son agonie, de sa *Passion*, dira Heine, sous Hudson Lowe. Les historiens et les poètes, Thiers et Norvins, Béranger et Hugo ont entonné le chant triomphal; et lui, le maître du chœur, a donné le mouvement à tous ces chantres de ses louanges, le ton à tous ces orateurs de sa gloire.

On ne peut s'empêcher de penser, au terme d'une semblable étude, que l'homme de Sainte-Hélène valait encore l'homme d'Austerlitz. Ses fautes politiques, il les avait comprises, et, dans la mesure du possible, réparées; la leçon des événements n'avait pas été perdue pour lui, et, des ennemis qui l'avaient renversé, il travaillait à faire les appuis de son fils. Pas plus que l'intelligence, le caractère ne paraît avoir fléchi, quand on songe à ce qu'était l'homme qui, déchu de quelle hauteur! assiégé de regrets stériles, tiraillé entre des gardiens sans tact et des amis jaloux, malade et

voué à la mort lente, eut le courage patient de lutter pendant six années pour une œuvre, dont malgré les illusions toujours renaissantes, il savait bien que lui ne profiterait pas.

Mais la sagesse humaine est toujours courte par quelque endroit, et l'on trouve que l'histoire a parfois de singulières ironies, à réfléchir que le fils de Louis Bonaparte, dont le *libelle* de 1820 était une atteinte à la légende, devait porter un jour la couronne si patiemment tressée pour le roi de Rome par le captif de Sainte-Hélène.

APPENDICE PREMIER

UN AVATAR DE MAUBREUIL

On trouve au *Record Office* (Colonial Office Records, Saint-Helena, Colonial correspondence, tome 26) une pétition adressée par Maubreuil au gouvernement britannique, le 23 juin 1819, par laquelle il demande la permission de se rendre à Sainte-Hélène auprès de Napoléon. Voici ce qui motive cette demande, qui surprend quand on se rappelle la mission, assumée par Maubreuil en 1814, de tuer Napoléon : « Mon but est de lui donner connaissance pleine et entière de toutes les circonstances qui ont entouré cette infernale mission, de détailler tous les faits dont je n'ai point encore parlé, de mettre enfin sous ses yeux le tableau affreux, mais fidèle, de ce *complot politique*, ourdi contre sa vie et celle de son fils par des traîtres assemblés sous la présidence d'un *prêtre défroqué*[1] d'accord avec *l'empereur de Russie*, ses perfides conseillers, et d'accord avec le *gouvernement prussien*... Je suis parvenu à sauver la vie à Napoléon et à son fils, et je pourrais lui dire, en abordant sur les rochers

1. On reconnait Talleyrand.

de Sainte-Hélène : Vous voyez devant vous l'homme qui fut assez calme pour feindre d'accepter une *épouvantable mission*, et assez heureux pour vous préserver du danger. Votre perte était jurée, et la volonté d'Alexandre la rendait infaillible. J'eus le bonheur de détourner les coupables projets de vos ennemis... »

On voit l'explication que donne Maubreuil de sa conduite en 1814 ; il demande à pouvoir parler à Napoléon, pour obtenir de lui le certificat d'innocence qui le réhabilitera devant la postérité ; il promet en outre de lui donner de bons conseils, et de calmer son irritation contre le gouverneur. Mais il s'élève à de plus hautes conceptions, et se fait le conseiller des ministres anglais : Que l'Angleterre délivre Napoléon, qu'elle mette Napoléon II sur le trône, en rendant à la France ses frontières naturelles : nation et dynastie, dévouées à l'Angleterre, lui assureront la paisible possession des mers et des colonies, et l'entente des deux peuples protégera l'Europe contre les envahissements russes [1]. Quant à Louis XVIII, c'est un service que lui rendra l'Angleterre de le ramener à Hartwell : « Elle lui évitera le triste sort qui l'attend, à l'égout de Montmartre ou à la place de Grève ! »

APPENDICE II

LE DÉPART DE GOURGAUD

Cet appendice a pour objet de discuter la question, fort controversée, des motifs du départ de Gourgaud.

1. Il est curieux de retrouver des conceptions analogues dans les conversations de Napoléon avec O'Meara : voir *Napoléon en exil*, 14 février et 22 mai 1817.

L'élucidation en paraîtra, je le crains, d'une longueur excessive. On me pardonnera d'insister, en considérant que ce travail n'a été tenté sérieusement par personne.

Exposons d'abord les deux versions de l'aventure — D'après Montholon, Gourgaud aurait été envoyé en Europe par Napoléon pour tenter avec l'empereur Alexandre des négociations que les conversations avec Balmain auraient permis d'espérer fructueuses [1]. — Mais la cause du départ de Gourgaud, telle qu'il l'exposa en partant à sir Hudson Lowe [2], aux commissaires européens [3], telle qu'il la présente dans son journal, telle que l'accepta toute l'Europe en 1818, est tout autre : Gourgaud, jaloux de la faveur dont Montholon jouissait auprès de Napoléon, l'aurait provoqué en duel; Napoléon se serait opposé à ce duel, et Gourgaud aurait quitté Longwood, plein de haine contre l'un et de rancune contre l'autre. Cette version se corrobore des textes conservés du cartel de Gourgaud, de la réponse de Montholon et du second billet de Gourgaud [4].

Il est impossible après cela de contester qu'il y ait eu une brouille, au moins apparente, entre Montholon et Napoléon d'une part, Gourgaud de l'autre. Mais les partisans de la première version expliquent qu'il n'y

1. *Récits de la captivité*, II, 237, 251, 260. — Cf. une lettre de Montholon, citée par Beauterne dans ses *Sentiments de Napoléon sur le christianisme*. « Gourgaud, y est-il dit, a quitté Sainte-Hélène du consentement de l'Empereur, et chargé d'une mission importante. »

2. *Forsyth*, II, 400.

3. *Balmain*, rapports des 18 et 27 février, des 14 et 16 mars 1818. — *Stürmer*, 23 février et 31 mars 1818. — *La captivité de Sainte-Hélène, d'après Montchenu*, chap. IV.

4. *Forsyth*, IV, 361-363.

a eu là qu'un rôle joué par Gourgaud [1], une brouille toute diplomatique, et ils en donnent les raisons suivantes : Gourgaud a bien été envoyé en Europe par Napoléon, chargé d'une mission secrète, et spécialement pour entrer en rapports avec le tsar Alexandre. Mais si les autorités anglaises avaient su la véritable cause de ce départ, que d'entraves à prévoir, et de tracasseries! Gourgaud aurait subi, comme Las Cases, une longue quarantaine au Cap; il aurait été surveillé en Angleterre, ou interné dans quelque ville d'Allemagne, mis dans l'impuissance d'agir. Pour éviter ces inconvénients, on donna au départ une cause fictive, propre à rendre Gourgaud sympathique aux Anglais : Gourgaud persécuté par Napoléon, hostile à Napoléon, devait être mieux traité que Gourgaud agent de Napoléon, et le fut en effet : il alla directement en Angleterre, et le gouverneur lui prêta de l'argent! De là la brouille apparente, le cartel, fabriqué pour les besoins de la cause. Le rôle fut si bien joué que tout le monde à Sainte-Hélène y fut pris, Anglais et commissaires, malgré quelques soupçons que donna l'exagération même des déclamations de Gourgaud contre son maître [2].

1. Voir la *Preface du Journal de Gourgaud*, par MM. de Grouchy et Guillois.

2. *Sturmer*, rapport du 23 février 1818. — *Balmain*, rapport du 14 mars 1818. — Dans une conversation du 10 mars 1818, Gourgaud assurait à sir Hudson Lowe : « Je n'ai jamais voulu entrer dans aucune affaire politique; c'est bien pour cette raison et parce que je n'ai pas voulu me prêter à ce qu'on voulait me faire faire que je dois tous mes soucis et tous mes chagrins » (*sic*). — Le 11 mars, il assurait « qu'il n'était chargé d'aucune commission quelconque; qu'il n'entrait pour rien dans les affaires de Longwood, n'ayant jamais voulu se mêler à aucune affaire politique depuis son arrivée ici ». (*B. M.* 20121, p. 295 et 304.)

Une raison analogue explique que le journal de Gourgaud soutienne le même rôle. Le journal de Las Cases, au moment de son départ, avait été lu et retenu par le gouverneur. Gourgaud prévoyait que le sien pourrait l'être; déjà, à un moment où il se croyait menacé d'être arrêté et enlevé de Sainte-Hélène, il avait pris des précautions, brûlé des papiers[1] ou les avait cachés dans des bouteilles qu'il avait enterrées ensuite[2]; il avait eu soin de biffer dans son journal le nom d'un capitaine anglais qu'il aurait pu compromettre[3]. Si le journal, lu par le gouverneur, n'était pas d'accord avec la cause ostensible du départ, tout pourrait être découvert. Il fallait donc que la même version y fût donnée; et le journal fut systématiquement arrangé, truqué à cet effet; les querelles de Gourgaud avec Montholon (d'ailleurs réelles), ses piques avec Napoléon, furent représentées avec une exagération qui rendait vraisemblables la crise et le départ de Gourgaud. Ce ne fut pas — les défenseurs de cette thèse le reconnaissent — une pure invention. La jalousie et le caractère difficile de Gourgaud avaient provoqué entre Las Cases et lui de violentes querelles du temps où Las Cases était le préféré; Montholon aussi s'était trouvé aux prises avec lui; il y avait eu

Plus tard, après que Gourgaud fut officiellement redevenu napoléonien, Sturmer écrivait à sir Hudson Lowe : « Que dites-vous de la conduite que Gourgaud a tenue en Angleterre?... Je crois pourtant encore qu'il était de bonne foi, lorsque nous l'avons entendu déclamer contre son ancien maitre; des circonstances que j'ignore paraissent l'avoir fait retomber dans ses erreurs passées. » (*B. M.* 20151, p. 99.)

1. *Gourgaud*, 30 juillet 1817, 7 octobre 1817.

2. Rapport du major Gorrequer sur l'examen des papiers de Gourgaud, 16 février 1818 (*R. O.* 14).

3. *Gourgaud*, 14, 17 juillet 1817.

dès 1816 des menaces de duel, sur la date desquelles, au reste, personne n'est d'accord[1] : on n'eut qu'à dramatiser un peu, et tout se trouva vraisemblable[2].

Mais tout ceci n'est encore qu'hypothèse, et il faudrait au moins un texte pour confirmer ces suppositions et faire échec à ceux que l'on peut invoquer en faveur de l'autre version. Ce texte existe : c'est un billet adressé par Montholon à Gourgaud, pendant la période qui sépare son départ de Longwood de son départ de Sainte-Hélène. Les éditeurs du journal de Gourgaud l'ont donné dans leur préface. Mais, l'importance de ce billet m'excusera de le reproduire en entier :

« L'Empereur trouve, mon cher Gourgaud, que vous chargez trop votre rôle. Il craint que sir Hudson Lowe n'ouvre les yeux : vous savez combien il a d'astuce. Soyez donc constamment sur vos gardes, et hâtez votre départ, sans cependant paraître le désirer. Votre position est très difficile. N'oubliez pas que Sturmer est tout dévoué à Metternich; évitez de parler du roi de Rome, mais mettez en toute occasion la conversation

1. Voir *Gourgaud*, 19 décembre 1816; — *Recits de la captivité*, I, 305; *Mémorial*, 27 avril 1816. — Il y eut aussi une période de crise à la fin de juillet 1817, comme on le voit dans le journal de Gourgaud, — et dont le gouverneur était informé : Gourgaud avait demandé à partir (*Forsyth*, II, 322), et, en septembre 1817, dans une lettre à sa mère, il exprimait encore le désir de s'en aller (*Forsyth*, IV, 297).

2. Nous avons vu plus haut (chap. xx) que Las Cases, en apprenant le départ de Gourgaud, crut à une brouille sérieuse, causée par le caractère difficile de son ancien compagnon. — Dernière remarque : la même raison qui a fait truquer le journal, aura fait écrire la lettre d'adieux de Gourgaud à Napoléon, où il est question de la « bienveillance perdue » de l'Empereur (*Forsyth*, IV, 315). Ce billet laisse cependant inquiet : il devait rester aux mains de Napoléon. Pourquoi le truquer ?

sur la tendresse de l'Empereur pour l'Impératrice. Méfiez-vous de O'Meara. Sa Majesté a lieu de craindre qu'il n'ait conservé quelque rapport avec sir Hudson Lowe. Tâchez de savoir si Cipriani n'est pas double. Sondez madame Sturmer, puisque vous croyez être en mesure. Quant à Balmain, il est à nous autant qu'il faut. Plaignez-vous hautement de l'affaire des 500 £ et écrivez dans ce sens à Bertrand. Ne craignez rien de ce côté-là : il ne se doute pas de votre mission. Votre rapport d'hier m'est bien parvenu, il a fort intéressé Sa Majesté. Montchenu est un vieil émigré, homme d'honneur, qu'il faut faire bavarder : mais voilà tout. Toutes les fois que vous allez en ville, remettez un rapport à 53 : c'est, au définitif, la voie la plus sûre. — Longwood, le 19 février 1818. — 15. 16. 18. Montholon [1]. »

1. Il est naturel, quand il s'agit d'un texte de ce genre, de rechercher aussi rigoureusement que possible les preuves de son authenticité. — Quant aux caractères extérieurs du billet, je n'en puis rien dire, ne l'ayant pas vu. M. Guillois, qui l'a eu entre les mains assez longtemps, m'a déclaré n'avoir aucun doute sur son authenticité. « L'écriture de Montholon est de celles qui ne s'imitent pas », vu « son très curieux caractère moderne, absolument anormal pour cette époque : écriture couchée et très fine, comme s'il s'était servi d'une plume d'acier, bas des jambages à forme très spéciale ». — Personnellement, je puis ajouter que la teneur du billet, par son accord avec ce que nous savons de Sainte-Hélène, est de nature à inspirer confiance. Les appréciations sur Balmain, Sturmer et Montchenu, les méfiances exprimées à l'égard de O'Meara et même de Cipriani, concordent avec tous les renseignements extérieurs. Le rôle attribué à Bertrand paraît aussi fort vraisemblable. Voici en quoi consiste la question des 500 livres. On voit, dans le journal de Gourgaud et les rapports des commissaires, que, au moment du départ, Napoléon offre à Gourgaud, pour son voyage, 500 livres sterling; que celui-ci les refuse, ne voulant rien devoir à l'Empereur, mais demande à Bertrand de lui prêter de l'argent; — et qu'enfin Bertrand refuse le prêt, pré-

Ce billet est, dans la question, d'une importance décisive. Il paraît expliquer tout, et ne laisse place à aucun doute. Cependant, des nuages restent à dissiper, des explications à fournir, si l'on admet l'hypothèse dont il est la base. Examinons les objections qui subsistent.

En premier lieu, les événements antérieurs au départ de Gourgaud. Montholon indique, comme cause déterminante de ce départ, les espérances, que Balmain aurait laissé concevoir, de dissiper la rancune d'Alexandre contre Napoléon, de regagner le tsar. Ces espérances, ces quasi-promesses de Balmain, Montholon les indique de façon de plus en plus nette de juillet 1817 à janvier 1818[1], pour arriver, le 11 janvier, à cette note : « Communication importante du comte de Balmain, transmise par le général Gourgaud. Rêve d'un retour en Europe, et d'une hospitalité royale en

tendant qu'il ne peut aider Gourgaud à offenser l'Empereur. Cette petite scène, faite pour donner l'impression d'une brouille irrémédiable, a très bien pu être combinée à l'insu de Bertrand, qui y aurait joué son rôle sans s'en douter. — C'était une excellente idée que de tenir Bertrand, en cette occasion, en dehors du secret : d'abord, il ne voulait pas se compromettre; — ensuite, cet homme d'honneur susceptible, « estimé de toute l'Europe », était un garant de bonne foi que Gourgaud était bien parti par suite de sa brouille avec Montholon. — Tout nous fait donc croire que le billet en question est authentique. Du reste, l'hypothèse qu'il aurait été forgé après coup entraîne des hypothèses d'une invraisemblable complication. Il faudrait admettre que Gourgaud, revenu par la suite à de meilleurs sentiments, ait voulu éviter la honte d'avoir quitté Sainte-Hélène brouillé avec Napoléon, et ait constitué un faux billet, pour soutenir l'hypothèse du « départ diplomatique ». Et alors, comment expliquer qu'il n'ait pas tiré parti de ce billet, publié cinquante ans après sa mort, par le hasard de la découverte d'un habile et heureux chercheur ?

1. *Récits de la captivité*, II, 160, 182, 222, 230.

Russie [1]. » Ces communications importantes, ces engagements, il n'en est pas question dans Gourgaud [2], et on le comprend, puisque le journal de Gourgaud pouvait être lu au départ, et révéler toute l'intrigue. Mais, chose moins explicable, il n'en est pas question non plus dans Balmain. N'y aurait-il là qu'une invention de Montholon?

Il y a pourtant à ce mystère une explication assez simple. Les détails que Balmain recueillait dans ses conversations avec Montholon et Gourgaud étaient très goûtés à la cour de Russie [3]. Il est donc naturel qu'il ait cherché à engager les Français dans la voie des confidences, en leur donnant à l'occasion de vagues et belles espérances, qu'il savait vaines. Il attendait, disait-il, des instructions nouvelles [4], qui devaient lui permettre du moins des relations plus fréquentes et plus directes avec Napoléon. Les instructions ne vinrent pas, ou ne furent pas assez formelles pour décider Balmain à passer outre à l'opposition persistante de sir Hudson Lowe. Il est probable que Balmain ne cessa pas pour cela d'encourager les exilés, et de leur faire entrevoir une intervention de la Russie en faveur de Napoléon, sans avouer à Pétersbourg qu'il s'engageait au delà de ses instructions. Il est certain aussi que Napoléon, dévoré du besoin d'espérer, donnait une importance exagérée aux moindres indica-

1. *Récits de la captivité*, II, 246.

2. Voir *Gourgaud*, 28 juillet, 2 novembre, 7 décembre 1817, 11 janvier 1818.

3. Voir ses rapports du 10 novembre 1817 et celui du 22 avril 1819; — *Gourgaud*, 28 juillet 1817; — *Récits de la captivité*, II, 160.

4. *Balmain*, rapports des 8 et 23 juillet 1817; — *Gourgaud*, 7 avril 1817; — *Récits de la captivité*, II, 8.

tions de Balmain[1]. En tout cas, celui-ci sut inspirer assez d'espoir pour que Napoléon, le 7 décembre 1817, dictât à Montholon plusieurs pages sur les causes de la guerre de 1812, ce texte devant servir de base à une réconciliation avec Alexandre[2]. Cette dictée, il essaya en janvier 1818 de la faire passer au tsar par l'intermédiaire de Balmain[3]. Celui-ci refusa de s'en charger, mais on suppose assez facilement ce qu'il a pu dire pour se débarrasser de ces importunités, sans décourager les négociateurs de Napoléon et se priver de leurs conversations : « Je ne puis me charger de votre lettre : je ne suis qu'un agent, mes instructions sont limitées, je ne puis prendre cette responsabilité; mais adressez-vous donc directement à l'empereur! Il est bien disposé. » Ce refus de Balmain et l'approche du congrès d'Aix-la-Chapelle, où Napoléon espérait faire reviser son procès, furent probablement les causes qui poussèrent Napoléon, ne pouvant se servir de Balmain comme intermédiaire, à se servir de Gourgaud. Un hasard précipita les choses : le 3 février 1818 arrive à Longwood la nouvelle de la mort de la princesse Charlotte[4]. Cette espérance échappe, il faut la remplacer par une autre : Gourgaud partira. Le 4 février, Gourgaud envoie son cartel à Montholon; le 10 février, Napoléon dicte à Montholon des instructions pour le rôle de Gourgaud en Europe[5], et le 13 février, Gourgaud quitte Longwood.

1. *Récits de la captivité*, II, 237.
2. *Id.*, II, 230.
3. *Balmain*, rapport du 15 janvier 1818. — Rapprocher *Gourgaud*, 5 janvier 1818. — La tentative fut renouvelée un peu plus tard : *Balmain*, rapport du 10 avril 1818.
4. *Récits*, II, 248; — *Gourgaud*, 3 février 1818.
5. *Id.*, II, 251. — C'est probablement une partie de ces

Les circonstances antérieures au départ semblent donc s'expliquer assez heureusement; mais après le départ, on trouve d'autres faits qui réclament éclaircissement. On peut les résumer d'un mot : Gourgaud a *chargé son rôle*, comme dit Montholon, mais tellement et si longtemps qu'on finit par se demander si c'est un rôle, et non l'expression de ses vrais sentiments.

Gourgaud joue son rôle trop longtemps : ce n'est pas seulement à Sainte-Hélène avant son départ, alors que cela paraît nécessaire[1]. Il le joue arrivé en Angleterre, auprès de M. Goulburn, sous-secrétaire d'État aux colonies, auprès de l'ambassadeur de France à Londres, le duc d'Osmond[2], auprès de sir Hudson

instructions qui est donnée en appendice du *Journal de Gourgaud* (II, p. 531).

1. Dans une lettre à sa mère, du 25 janvier 1818, par exemple : « Si j'ai à me plaindre, c'est de Longwood, mais non de Sainte-Hélène ». Il rappelle qu'à Brienne, quatre ans auparavant, il a sauvé la vie de Napoléon, et ajoute : « Nul doute que tout autre n'eût fait de même à ma place; mais tout autre agirait-il comme on agit à présent avec moi? » *B. M.* 20204. p. 47.)

2. Voir *R. O.* 19, lettre du duc d'Osmond à lord Bathurst, du 31 octobre 1818. « Je ne suis pas moins étonné que Votre Excellence des variations de M. Gourgaud. J'ai vu quelquefois cet officier; il me paraissait constamment occupé du projet de rentrer en France, pour y acquérir des droits à l'oubli de ses fautes. Convaincu de sa bonne foi, j'étais devenu son avocat auprès de M. le duc de Richelieu, et j'avais l'espoir que ce ne serait pas sans succès, quand a paru la lettre à l'archiduchesse de Parme; d'abord je l'ai crue fabriquée par les ennemis de Gourgaud... M. Gourgaud aurait-il donné le titre d'Empereur à l'homme qui naguère avait provoqué de sa part une noble réponse aux offres de bontés nouvelles *quand il retournerait en France?* Si la fortune (dit Gourgaud à Bonaparte) destinait ma patrie à l'horrible malheur de vous revoir jamais, vous me trouveriez dans les rangs de vos ennemis, et je ne vous aborderais que les armes à la main. Chaque souvenir m'autorisait à nier que M. Gourgaud eût écrit la lettre du 29 août; mais puisqu'il en revendique la gloire, il n'y a plus moyen de la lui

Lowe, qui lui avait prêté de l'argent à Sainte-Hélène, et à qui il le renvoie de Londres le 20 juin 1818, avec une lettre qui est encore tout à fait dans le rôle [1]. Il le joue en 1819 encore, auprès d'un général, probablement anglais, à qui il écrivait pour se mettre à la disposition de madame de Montholon, débarquant de Sainte-Hélène en Europe : cette lettre représente encore les Montholon comme ayant causé son départ [2].

Gourgaud semble jouer son rôle avec exagération ; il ne s'est pas borné à se dire persécuté par Napoléon : il semble avoir donné sur lui des renseignements de nature à lui nuire, sans être spécialement utiles pour le rôle [3]. Dans ses conversations avec le sous-secrétaire d'État Goulburn, il lui aurait dit que Napoléon, au moment même où il faisait étalage de son dénuement en vendant son argenterie, recevait d'Espagne une somme de 250 000 francs : ce qui prouvait à la fois qu'il était, malgré ses plaintes, abondamment pourvu, et qu'il avait avec l'Europe des communications fré-

refuser; reste à savoir si M. Gourgaud a joué un *rôle*, ou s'il faut attribuer à l'instabilité de son caractère une conduite dont on ne peut apprécier tout le mérite sans savoir ce qu'elle doit à l'art ou à la nature. »

1. *B. M.* 20204, p. 52. Voici quelques passages : « Ah! si l'on considère que je n'avais d'autre fortune que mon état, et que je l'ai perdu, et si l'on compare ma conduite avec celle des personnes qui cherchent à me calomnier, on pourra facilement reconnaître si c'est moi que l'intérêt a jamais guidé... Certes, ce n'est pas de mon côté qu'est l'ingratitude... Je me figure que le général Gourgaud a été tué à Waterloo, et qu'on n'en entendra plus parler jusqu'au moment où il rencontrera M. de Montholon. Mes malheurs sont trop grands, je ne me sens pas la force de pardonner. »

2. *Journal de Gourgaud*, II, p. 549.

3. Pour toute cette partie de la discussion, voir *Lettre de sir W. Scott et reponse du general Gourgaud* (Bibliographie, 86). — Cf. *Forsyth*, IV, 468.

quentes, justifiant une surveillance plus étroite[1]. Il aurait dit à Sturmer et à Goulburn que Napoléon avait des relations faciles avec le dehors, et s'évaderait quand il voudrait, ce qui nécessitait aussi plus de rigueur dans la surveillance[2]. Il aurait dit à Goulburn que Napoléon se portait bien, et ne souffrait nullement du foie comme le prétendait O'Meara : ce qui rendait injustifiable un changement de résidence, et compromettait O'Meara à tel point qu'il fut immédiatement rappelé[3]. Un rôle tenu si longtemps et si maladroitement, était-ce vraiment un rôle?

Des explications assez naturelles se présentent pourtant encore. D'abord, si Gourgaud a prolongé son rôle, c'est qu'il y était forcé. Il arrive en Angleterre le 1er mai, et c'est le 25 août qu'il se révèle agent de Napoléon en Europe par la lettre où il cherche à intéresser Marie-Louise au sort de son mari. S'il ne l'a pas fait plus tôt, c'est qu'il savait bien qu'en se dévoilant, il deviendrait odieux au gouvernement anglais, serait maltraité et chassé ; ce qui arriva effectivement, puisqu'il fut expulsé d'Angleterre le 14 novembre 1818. S'il s'était fait expulser tout de suite, il n'aurait pu se mettre en relations avec les partisans de Napoléon en Angleterre, les amis de O'Meara, Holmes, se renseigner sur la situation, se rendre utile. De plus, le congrès d'Aix-la-Chapelle, où il fallait agir, ne devait s'ouvrir que le 30 septembre. A quoi bon se révéler longtemps d'avance et s'exposer sans nécessité aux persécutions? Mais, le moment venu, Gourgaud se déclare nettement. A sa lettre à Marie-Louise succède

1. *Lettre de sir W. Scott*, etc., p. 14, 22, 38.
2. *Id.*, p. 20 sqq., 39; — *Forsyth*, IV, 367, 373.
3. *Lettre*, etc., p. 24, 37; — *Forsyth*, IV, 375, 377.

23

une lettre au tsar le 2 octobre, une autre à l'empereur d'Autriche le 25[1]. Et l'on peut difficilement supposer que ce soit par dépit et désespoir d'obtenir son pardon des Bourbons, puisque le duc d'Osmond affirme qu'au moment de sa volte-face, son apparent repentir avait chance d'être agréé. On sait que Gourgaud ne réussit pas dans ses tentatives auprès des souverains; mais sa lettre à un général anglais, citée plus haut, montre qu'en 1819 il se préoccupait encore, sans y parvenir, d'entrer en relations avec le tsar. Depuis, il se maintint constamment en rapports avec le monde napoléonien en Europe; l'hostilité manifestée dans sa lettre de 1819 contre madame de Montholon n'est, pour ainsi dire, qu'une clause de style, résultant de la nécessité de ne pas se démentir trop brusquement; le prince Eugène, dépositaire des fonds appartenant à Napoléon, lui paya régulièrement, nous l'avons vu, la pension fixée par l'Empereur, et cette pension, après la mort du prince, fut capitalisée à un taux avantageux. Napoléon, voulant à la fois, semble-t-il, récompenser ses services et ne pas le compromettre dans sa situation équivoque, ne le nomma pas dans son testament, mais l'inscrivit parmi ses legs de conscience[2].

Tout cela concorde assez bien; reste à expliquer ces allégations de Gourgaud, qui, dans ses causeries avec Sturmer et Goulburn, pouvaient, sans utilité pour le rôle, nuire à l'Empereur. Gourgaud lui-même a entrepris de le faire en 1827, dans sa réponse à Walter Scott. Il l'a fait sur certains points avec gaucherie et peu de sincérité : il lui arrive de nier purement et simplement des affirmations de Walter Scott

1. Voir ces lettres, *Gourgaud*, II, 535 sqq.
2. *Journal de Gourgaud*, préface, I, 19.

qui n'étaient que la déformation des faits réels[1], ou même des faits absolument exacts[2]. Il a nié en bloc ses querelles avec Montholon et ses déclamations contre Napoléon, rendant ainsi suspectes ses déclarations sur les autres points.

Mais, en 1827, pouvait-il faire autrement? Rentré pleinement dans le monde bonapartiste, il ne pouvait, sans y déplaire, et choquer violemment l'opinion publique, avouer ses blasphèmes (même à bonne intention) envers la divinité du parti. Et les explications qu'il donne sur les points principaux sont plausibles.

Il n'a pas dit, explique-t-il, qu'on ait reçu à Sainte-Hélène une somme d'argent au moment de la vente de l'argenterie; il a pu dire seulement qu'au moment de passer du *Bellérophon* au *Northumberland*, Napoléon a soustrait aux perquisitions superficielles des autorités anglaises une somme en quadruples d'Espagne, dont chacun de ses compagnons dissimula une part[3]. Cette explication est admissible : aucun des mémorialistes ne parle d'argent arrivé à Longwood au moment de la vente de l'argenterie ; ils nous parlent, au contraire, de l'argent soustrait aux perquisitions, lors de

1. Voir la question de la pension de 12 000 francs attribuée par Napoléon à Gourgaud, *Lettre et Réponse*, p. 13 et 14; — *Gourgaud*, 28 mai 1816, 2, 11, 16, 21, 22 juillet 1817; — la question des querelles avec Montholon, et des injures prononcées contre Napoléon, *Lettre et Réponse*, p. 14-15.

2. Par exemple les paroles de madame de Montholon, faisant sa cour à Napoléon aux dépens de la France, *Lettre et Réponse*, p. 14-15 ; — *Gourgaud*, 27 décembre 1816, 19 janvier 1817 ; — la prétention de Gourgaud, de n'avoir causé avec sir Lowe qu'au moment de partir (voir *Gourgaud*, 24 juin, 4, 7 juillet, 12 octobre 1817.

3. *Lettre et Réponse*, p. 14, 22, 38.

l'embarquement sur le *Northumberland*[1]. De plus le duc d'Osmond, dans sa lettre citée plus haut, rappelant ce que Gourgaud lui avait dit sur cette question, se borne à lui attribuer la déclaration « qu'au moment où Napoléon vendait des pièces d'argenterie, il avait à sa disposition dix mille louis en monnaie d'Espagne ». Ceci concorde fort bien avec les explications de Gourgaud; et l'on conçoit que l'interlocuteur anglais, peu familier peut-être avec la langue française, et hanté de l'idée de rapports secrets entre Napoléon et l'Europe, ait transformé inconsciemment les dires de Gourgaud, leur donnant par là une portée toute différente.

Gourgaud a bien dit, explique-t-il, que Napoléon pouvait s'évader s'il le voulait, mais en ajoutant qu'aucune précaution ne pourrait l'en empêcher, et qu'il fallait par conséquent les supprimer toutes, puisqu'elles n'avaient qu'un résultat, celui de blesser le captif[2]. Il se peut en effet que Gourgaud ait tenu ce langage, et que M. Goulburn, jugeant différemment, se soit borné à retenir le premier aveu, pour en tirer d'autres conclusions.

Gourgaud enfin n'a pas dit que Napoléon était bien portant; mais il a répondu négativement à la question tendancieuse qu'on lui posait, si Napoléon n'était pas atteint d'un squirre à l'estomac, comme son père? Question qui voulait faire attribuer la maladie de Napoléon à l'hérédité, pour en disculper le climat de Sainte-Hélène. — Cette explication est assez plausible : tous ceux qui ont approuvé l'internement de Napoléon à Sainte-Hélène ont soutenu la thèse de la maladie héré-

1. *Récits de la captivité*, I, 114. — *Gourgaud*, 6 août, 28 octobre 1815.
2. *Lettre et Réponse*, p. 20 sqq., 39.

ditaire avec autant d'acharnement que les bonapartistes ont soutenu celle de la maladie de foie. Toutefois, la netteté de la lettre où lord Bathurst transmet à sir Hudson Lowe les renseignements de Gourgaud [1], laisse indécis entre les deux affirmations.

Tels sont les arguments que l'on peut faire valoir en faveur de cette version, qui me paraît la plus plausible. Je ne me dissimule pas leur complication, et les obscurités qui subsistent; toutefois, l'autre hypothèse me paraît nécessiter des invraisemblances plus fortes encore.

1. *Forsyth*, IV, 375.

APPENDICE III

TABLEAUX COMPARATIFS DES DEUX VERSIONS DE LA CAMPAGNE D'ITALIE ET DE LA CAMPAGNE D'ÉGYPTE

Ces tableaux ont pour but de montrer de façon nette les portions manquantes de la première version, et de comparer approximativement la longueur des deux versions.

A. — CAMPAGNE D'ITALIE		
TITRE DES CHAPITRES	PREMIÈRE VERSION	DEUXIÈME VERSION
Siège de Toulon.	Mémoires, 1822, I, p. 1-49.	Mémoires, 1822, V, p. 1-55.
Armée d'Italie (1792-1795).		Mémoires, 1822, V, p. 56-100.
Treize Vendémiaire.	Mémorial, I, p. 445-462; II, p. 507-513.	Mémoires, 1822, V, p. 101-127.
Description de l'Italie.	Mémorial, III, p. 482-494.	Mémoires, 1822, V, p. 128-171.
Montenotte.	Mémorial, I, p. 462-490.	Mémoires, 1822, V, p. 171-203.
Lodi. Pavie.		Mémoires, 1822, V, p. 204-270.

TITRE DES CHAPITRES	PREMIÈRE VERSION	DEUXIÈME VERSION
Marche sur la rive droite du Pô.		
Castiglione.	Mémorial, II, p. 183-203.	Mémoires, 1822, II, p. 271-295.
Combats entre le Mincio et la Brenta.		Mémoires, 1822, V, p. 296-316.
Arcole.	Mémorial, II, p. 203-224.	Mémoires, 1822, V, p. 384-413.
Campagne de 1796 en Allemagne.		Mémoires, 1822, V, p. 317-383.
Négociations de 1796.		Mémoires, 1822, V, p. 414-443.
Rivoli.	Mémorial, II, p. 225-244.	Mémoires, 1822, V, p. 444-467 (variante t. VI, p. 358-390).
Tolentino. Corse.		Mémoires, 1822, VI, p. 1-67.
Tagliamento.	Mémorial, II, p. 381-402.	Mémoires, 1822, VI, p. 68-93.
Léoben.	Mémorial, II, p. 436-446.	Mémoires, 1822, VI, p. 94-117.
Venise.	Mémorial, II, p. 403-436.	Mémoires, 1822, VI, p. 118-155.
Négociations en 1797.		Mémoires, 1822, VI, p. 156-205.
18 Fructidor.	Mémorial, II, p. 513-523.	Mémoires, 1822, VI, p. 206-243.
Campo-Formio.		Mémoires, 1822, VI, p. 244-280.
Paris.	Mémorial, II, p. 446-462.	Mémoires, 1822, VI, p. 281-305.
Observations sur la campagne d'Italie.		Mémoires, 1822, VI, p. 306-357.

B. — CAMPAGNE D'ÉGYPTE

TITRE DES CHAPITRES	PREMIÈRE VERSION	DEUXIÈME VERSION
Malte.	Mémoires, 1822, II, p. 195-198.	Edition de 1847, I, p. 1-31.
Description de l'Égypte.	Mémoires, 1822, II, p. 201-228.	Édition de 1847, I, p. 32-123.
Conquête de la Basse-Égypte.	Mémoires, 1822, II, p. 229-249.	Édition de 1847, I, p. 124-177.
Aboukir.	Mémoires, 1822, II, p. 163-200.	Édition de 1847, I, p. 178-204.
Affaires religieuses.	Mémoires, 1822, II, p. 251-291.	Édition de 1847, I, p. 205-238.
Insurrection du Caire. Conquête de la Haute-Égypte.		Édition de 1847, I, p. 239-320.
Syrie.	Mémoires, 1822, II, p. 291-297.	Édition de 1847, II, p. 1-18.
Palestine.	Mémoires, 1822, II, p. 297-303.	Édition de 1847, II, p. 19-58.
Saint-Jean-d'Acre.	Mémoires, 1822, II, p. 304-313.	Édition de 1847, II, p. 59-116.
Aboukir.	Mémoires, 1822, II, p. 315-338.	Édition de 1847, II, p. 116-144.
Retour en France. Événements de 1798. Événements de 1799. L'Egypte sous Kléber. L'Egypte sous Menou.		Édition de 1847, II, p. 145-247.

APPENDICE IV

LE DÉPART DE LAS CASES

Deux questions particulières se posent à propos du départ de Las Cases, et de la façon dont on les résout peut dépendre la façon dont on jugera Las Cases. Il importe donc de les discuter : Las Cases a-t-il fait exprès de se faire enlever de Longwood ? Las Cases, une fois enlevé de Longwood, a-t-il refusé d'y revenir, en dépit d'une prière de Napoléon ?

On trouve la première accusation dans les notes de sir Hudson Lowe sur l'*Exposé des Griefs* [1], dans un rapport de Balmain [2], dans un rapport de Gors, secrétaire de Montchenu [3], dans une lettre de O'Meara [4]. Lassé de son dévouement, en quête d'un moyen honorable de s'en aller, Las Cases aurait commis une infraction aux règlements, parfaitement sûr que son expulsion en serait la conséquence. Etant donnée la malveillance des accusateurs [5], l'accusation n'aurait pas grande portée, sans certaines affirmations de Napoléon, rapportées par O'Meara, Montholon et Gourgaud.

D'après Las Cases, Napoléon aurait d'abord approuvé le projet de faire parvenir des plaintes en Europe par

1. *Forsyth*, IV, p. 92, 94.
2. Rapport du 29 décembre 1816 (*Revue Bleue* du 15 mai 1897).
3. Rapport du 11 septembre 1819 (*Aff. étrang.*, 1804 *bis*, fol. 119, pièce 130).
4. *Forsyth*, II, p. 74. — Voir encore la *Relation de Herbert John Clifford* (Bibliographie, 45).
5. O'Meara lui-même, on l'a vu, était loin, au début, d'être bienveillant pour les compagnons de Napoléon.

l'ancien domestique de Las Cases, James Scott, puis aurait paru s'en désintéresser, affectant de ne pas répondre à ce que Las Cases lui en disait. Las Cases interpréta ce silence comme un refus de s'arrêter aux détails d'exécution d'un projet dont il avait approuvé le principe, et se décida à agir seul. Or, d'après Gourgaud [1], Napoléon aurait dit à Las Cases que son idée était une folie, et y aurait répondu « comme à une proposition d'enfant ». Montholon nous dit que Napoléon avait interdit à Las Cases de l'exécuter [2]. Enfin, causant avec O'Meara, Napoléon nia que Las Cases lui eût parlé de ce projet [3].

Ces affirmations contredisent celles de Las Cases, mais aussi se contredisent entre elles; si Napoléon n'a rien su, il n'a pas pu défendre à Las Cases de donner suite à son idée. Et cette contradiction me porte à croire que la vérité n'est pas du côté de Napoléon.

La version conservée par O'Meara est faite pour le dehors, pour sir Hudson Lowe, pour le public; Napoléon ne veut pas être ridiculisé par une participation quelconque à un projet manqué. L'autre est faite pour les compagnons de Napoléon, et ne paraît pas entièrement vraie. Il paraît vraisemblable que Napoléon a d'abord accepté la proposition avec plaisir; puis en ayant vu les inconvénients, il a refusé d'en reparler : il laissait ainsi Las Cases courir les risques, gardant les chances de la réussite, et la possibilité de désavouer Las Cases en cas d'échec. En nous donnant

1. 25, 26 novembre 1816.
2. *Récits de la captivité*, I, 444.
3. *Napoléon en exil*, 25 novembre 1816. — Cf. *Forsyth*, IV, p. 480.

deux versions de l'aventure, il nous donne le droit de les suspecter toutes deux, et de préférer celle de Las Cases.

Mais Las Cases, enlevé de Longwood le 25 novembre, ne partit de Sainte-Hélène que le 30 décembre. Retenu pendant ce temps à Balcombe's Cottage, il reçut de sir Hudson Lowe, le 17 décembre, l'offre d'attendre, à son choix, à Longwood ou au Cap la décision des ministres à son égard. Las Cases a donné les raisons qui lui ont fait préférer le séjour du Cap : une lettre de Napoléon, écrite le 13, avant l'offre de sir Hudson Lowe, l'engageait à partir, et, au besoin, le lui ordonnait; il pensait pouvoir mieux servir Napoléon en Europe qu'à Sainte-Hélène; enfin, son arrestation publique, brutale, à la vue de tout Longwood, l'avait vivement froissé, il se sentait *flétri* aux yeux de Napoléon, et craignait, en retournant à Longwood, de paraître accepter et autoriser de semblables traitements. Toutefois, ajoute-t-il, sur le moindre désir de Napoléon connu de façon certaine, par une lettre ou par une personne sûre, il serait resté.

Ce désir lui a-t-il été communiqué? Las Cases n'a vu ses compagnons, Bertrand et Gourgaud, que le 29 et le 30 décembre. Qu'on lise le récit de ces entrevues [1], on verra que les deux généraux n'ont pas apporté à Las Cases l'expression d'un désir de Napoléon, et n'ont jamais insisté qu'en leur propre nom, —

1. *Gourgaud*, 29 et 30 décembre 1816. — Mémorandum du major Gorrequer (*B. M.* 20117, p. 368 sqq., 388 sqq.). — Le 29 décembre : « Mais si cependant l'Empereur désirait que vous restassiez ? — Je resterais, parce que ce serait une loi pour moi. » Et, le 30, Bertrand ne parle qu'en son propre nom et n'apporte pas d'ordre ou de désir de Napoléon.

cela sur l'ordre de Napoléon lui-même, comme nous l'apprend Montholon [1].

Mais O'Meara nous affirme [2] qu'il fut chargé par Napoléon de prier Las Cases de rester et que Las Cases refusa; il le dit nettement, et à deux reprises : cela semble plus sérieux. Or Las Cases ne nous parle pas de cette commission : il semble, d'après lui, que O'Meara, pendant cette période, ne l'ait vu que comme médecin.

Mais O'Meara pouvait-il paraître à Las Cases un messager tout à fait sûr ? Il était Anglais, soumis aux autorités anglaises; l'île entière le regardait, nous l'avons vu, comme l'espion du gouverneur auprès de Napoléon, et l'on en soupçonnait quelque chose à Longwood. Las Cases pouvait donc se méfier. Pourquoi n'a-t-il pas exposé ses raisons plus tard, dans le *Mémorial*? C'est qu'alors O'Meara était estimé sans réticence par tous les bonapartistes, et que Las Cases ne voulait pas paraître avoir soupçonné son dévouement. On peut donc s'expliquer, et que Las Cases n'ait pas tenu compte de la commission de O'Meara et qu'il n'en ait pas parlé dans le *Mémorial*.

APPENDICE V

LA LÉGENDE DU PETIT CAPORAL

Quand on parle de la légende napoléonienne, ce qu'on évoque dans l'imagination du plus grand nombre,

1. *Récits de la captivité*, I, 465.
2. *Journal de Gourgaud*, 5 avril 1817. — *Forsyth*, II, 140-141. — *Napoléon en exil*, 20 décembre 1816.

c'est la légende guerrière, c'est le conquérant des Pyramides et de la Moskowa, le vainqueur foudroyant de tous les climats du monde, simple et familier avec les grognards qui adorent leur *petit caporal*, invincible et ne succombant qu'à un amoncellement de fatalités et de trahisons, comme par un coup de tonnerre du destin, — le Napoléon de Victor Hugo, de Béranger et de Charlet.

Cette conception, profonde et agissante entre toutes, de Napoléon chef de guerre, celle que les poètes et les artistes ont avant tout exploitée, est assurément ce qui a le moins préoccupé Napoléon à Sainte-Hélène, ce qu'il s'est le moins soucié d'imposer à l'imagination européenne. Quelques indications à peine apparaissent à cet égard dans les écrits de Sainte-Hélène.

Sans doute, il lui est arrivé — rarement — d'insister sur la valeur de ses troupes, sur la supériorité militaire des Français [1], même aux époques de revers [2], d'applaudir au terme : « la grande nation » qu'il avait le premier appliqué à la France [3]; mais, s'il ne l'avait pas fait, il eût été le seul à ne pas le faire, et il y a mis une remarquable discrétion. Sans doute, il savait le prix de son génie militaire, et en a parlé sans fausse modestie, mais sans aucun élan d'imagination, et ne se louant jamais que par des faits et des chiffres : à coup sûr, ce n'est pas dans les *Mémoires* qu'on trouvera l'enivrement poétique de l'*Ode à la Colonne*. Sans doute, il a, à plusieurs reprises, défendu avec chaleur contre des critiques, ses opérations, heureuses ou

1. *Mémorial*, 9 juin 1816.
2. *Id.*, 2 septembre 1816. — *Campagne de 1815*, 4e observation.
3. *Id.*, 31 octobre 1816.

malheureuses, la manœuvre d'Iéna[1], la bataille d'Essling[2], la campagne de 1812[3], et s'est indigné de voir les victoires françaises dépréciées par des écrivains français : « Les Français se sont pris d'une belle passion pour déshonorer et discréditer eux-mêmes leur gloire[4]. » Mais on ne sent là que le mouvement passionné de l'artiste qui défend son œuvre, sans aucune arrière-pensée politique. Ses défaites, Waterloo surtout, et sa ruine ne lui ont souvent paru explicables que par la fatalité[5] et les trahisons[6] ou la lassitude de ses lieutenants[7]; mais quel mouvement plus spontané que de rejeter sur les autres ou sur le sort la responsabilité de ses échecs? Et Napoléon n'abuse pas de cette consolation. — Enfin, il revient volontiers sur la confiance et l'enthousiaste affection qu'il inspirait à ses soldats[8], — sur l'habitude qu'il avait de partager toutes leurs fatigues et leurs privations[9], — sur la

1. *Dixième note sur l'Art de la guerre.*

2. *Onzième note sur l'Art de la guerre* : « Nous ne perdîmes pas la bataille d'Essling, nous la gagnâmes : nous couchâmes sur le champ de bataille... »

3. *Treizième note sur l'Art de la guerre.*

4. *Ibid.* — Cf. *Mémorial*, 19 juin 1816. — Par un sentiment bien humain, Napoléon se sentait tendresse de cœur pour ses campagnes malheureuses : la campagne de 1812, écrit-il, « est la plus belle, la plus habile, la mieux conduite que Napoléon ait commandée ». Mêmes éloges pour celle de 1815. — Ainsi Corneille :

Othon et Surena
Ne sont pas des cadets indignes de Cinna.

5. *Mémorial*, 18 juin 1816.

6. *Napoléon en exil*, 6 mars 1818. — *Derniers Moments*, I, p. 171. — *L'île d'Elbe et les Cent-Jours*, passim.

7. *Mémorial*, 2 septembre 1816.

8. *L'île d'Elbe et les Cent-Jours*, passim. — *Campagne d'Égypte*, l'Égypte sous Kleber, I. — *Napoléon en exil*, 10 octobre 1817. — *Huitième lettre du Cap*, sub fine, etc.

9. *Campagne d'Italie*, Combats entre le Mincio et la Brenta, IV.

familiarité avec laquelle il se mêlait à eux et leur liberté de ton envers lui[1]; mais toujours comme sur des choses fort naturelles et fort simples, et sans chercher à s'en faire un mérite. Il repousse même, avec une simplicité quelque peu moqueuse, l'anecdote, chérie des dessinateurs, qui le représente prenant la place de la sentinelle endormie : « Cette idée est sans doute d'un bourgeois, d'un avocat peut-être, mais sûrement pas celle d'un militaire. L'auteur me veut du bien, nul doute... Mais il ignorait que je n'étais guère capable d'un tel acte : j'étais trop fatigué pour cela ; il est à croire que j'étais endormi avant le soldat dont il parle[2]. »

Si Napoléon, en général, a négligé d'écrire à l'avance sur les thèmes des *Deux Grenadiers* ou de la *Grand'Mère*, ce n'est pas qu'il méconnût l'effet que pouvait produire sur l'imagination publique le développement de ces thèmes. « Un soldat ne peut combattre la langueur et l'ennui de la vie de caserne, qu'en parlant des dangers qu'il a courus, des récits de bataille qu'il a écoutés au foyer paternel ; et comment, pour un Français, parler de guerre sans prononcer le nom de Napoléon, sans remplir des souvenirs de sa gloire toutes les imaginations guerrières? »[3]

Mais pourquoi se donner la peine de les développer, ces thèmes guerriers? Toutes ces impressions, les faits mêmes ne s'étaient-ils pas chargés de les graver

— *Campagne d'Egypte* : Basse-Egypte, V ; Palestine, VI ; Saint-Jean-d'Acre, IX. — *Mémorial*, 26-30 septembre 1815.

1. *Napoléon en exil*, 2 avril, 29 septembre 1817. — *Mémorial*, 1er-6 septembre 1815, 11 septembre 1816.

2. *Mémorial*, 28 août 1816.

3. *Récits de la captivité*, II, 378-379.

dans l'esprit du peuple français ? N'y avait-il pas toute une génération de soldats, de 1796 à 1815, pour parler du *petit caporal* aux générations futures ? Il pouvait être utile à Napoléon d'éclairer le public sur ses intentions, alors que ces intentions, libérales ou pacifiques, n'avaient pu se réaliser; mais là, les faits existaient et parlaient : inutile de prendre la parole. Il pouvait convenir de persuader aux nations que l'Empire, c'est la paix ; — l'histoire se chargeait assez de leur dire que l'Empire avait été la gloire.

APPENDICE VI

NAPOLÉON ET TALLEYRAND

A côté des grandes idées de la légende, qui constituent comme la diplomatie de Napoléon vis-à-vis des peuples, les jugements successifs de l'exilé sur Talleyrand donnent un exemple intéressant de ce qu'on pourrait appeler la *diplomatie personnelle* de Napoléon. Il convient de les passer en revue et d'en dégager quelques conclusions.

Au début du séjour à Sainte-Hélène, ces jugements sont de la plus grande sévérité : « Il était toujours en état de trahison [1] », c'était « l'immoralité personnifiée [2] ». Encore, quand Napoléon parle à ses compagnons, il lui reconnaît des talents : « Je ne disconviens pas qu'il ne soit d'un rare talent, et ne puisse en tout temps

1. *Mémorial*, 12 avril 1816.
2. *Récits de la captivité*, 18 février 1817.

mettre un grand poids dans la balance[1]. » C'est « le ministre des affaires étrangères modèle.... J'ai eu tort de le remplacer : il m'aurait bien servi et je serais encore sur le trône[2] ». Mais devant O'Meara, avec qui Napoléon *plaide* davantage, et devant le public, c'est une suite de sévères condamnations : « Le plus méprisable des agioteurs... bas flatteur... toujours traître... vénal en toutes choses[3]... capable de tous les crimes[4]. » La deuxième *Lettre du Cap* commence par un vrai réquisitoire contre lui. Napoléon semble, dans ses conversations et ses récits, s'appliquer principalement à le compromettre vis-à-vis des Bourbons, tantôt en racontant comment Talleyrand, ministre du Directoire, soutenait la légitimité de la fête du 21 janvier[5], tantôt en insistant sur son rôle dans l'affaire du duc d'Enghien. A plusieurs reprises, il lance contre lui une accusation terrible : celle d'avoir intercepté une lettre adressée par le duc d'Enghien au Premier Consul, lettre qui aurait décidé Napoléon à pardonner s'il l'avait connue à temps. On trouve cette accusation dans Las Cases[6], qui la transmit à Warden[7], à la grande satisfaction de Napoléon[8] ; puis, spontanée ou provoquée par les questions du docteur, elle revient trois fois dans O'Meara[9], et les *Lettres du Cap* la reproduisent

1. *Memorial*, 12 avril 1816.
2. *Récits*, 18 février 1817. — Cf. *Gourgaud, ibid.*
3. *Napoleon en exil*, 12 novembre 1816.
4. *Id.*, 23 janvier 1817. — Cf. 10 et 16 mars, 6 juin, 25 août, 20 septembre 1817.
5. *Deuxième lettre du Cap.* — *Napoléon en exil*, 10 octobre 1817.
6. *Mémorial*, 20 novembre 1816.
7. *Septième lettre.*
8. « Las Cases lui a fait beaucoup de mal par ses conversations avec Warden. » (*Récits*, 18 février 1817.)
9. *Napoleon en exil*, 23 janvier, 5 mars, 22 mai 1817.

encore[1]. Or, Napoléon, un peu plus tard, a cru devoir décharger Talleyrand de cette accusation tant répétée. Le 25 juillet 1818, O'Meara est rappelé en Angleterre. Pendant qu'il fait ses adieux à Napoléon, Montholon court à la pharmacie[2] « prendre son journal qu'il avait caché à tout événement.... Je lui ai fait passer ce journal en Angleterre, après l'avoir lu à l'Empereur, qui y signala plusieurs erreurs », et, entre autres, l'histoire de la lettre interceptée.

Cette contradiction flagrante est la marque d'un revirement dans l'esprit de Napoléon. Et ce revirement a été assez sensible pour que Gourgaud s'en soit aperçu et l'ait noté au passage. « L'Empereur, écrit-il le 24 septembre 1817, me semble bien en colère contre Fouché, et bien changé à l'égard de Talleyrand. » Le contexte montre que le changement consiste en une indulgence plus grande. C'est qu'en écrivant les *Lettres du Cap*, Napoléon a beaucoup parlé, beaucoup réfléchi sur Talleyrand. Il a compris qu'en 1814 il ne l'a pas proprement trahi, « il a laissé faire et profité des circonstances[3] ». C'est le courtisan du succès, et il a fait volte-face en même temps que la fortune. Son habileté en fait un allié précieux; sachant se tirer d'affaire à travers toutes les révolutions, « il mourra dans son lit », tandis que les traîtres vulgaires, comme Fouché, « pourraient bien mourir sur l'échafaud[4] ». Un tel homme est à ménager. Aussi Napoléon, qui n'a que mépris pour les traîtres et les déserteurs de petite

1. *Septième lettre.*
2. *Récits*, II, p. 315.
3. *Id.*, 18 février 1817.
4. *Id.*, 23 septembre 1817. — Cf. *Gourgaud*, le 24 : « Il a tout ce qui me manque... C'est le diplomate par excellence. »

envergure, et les fustige de ses plus dures épithètes[1], se décide-t-il à épargner Talleyrand. Que lui, Napoléon, ait un retour de fortune, que le roi de Rome paraisse en passe de réussir, le prince de Bénévent sera le premier à adorer le soleil levant, d'autant que Louis XVIII le tient en disgrâce. A quoi bon aliéner sans retour un allié possible? Napoléon lui-même l'a très bien dit : « Un homme véritablement homme ne hait point; sa colère et sa mauvaise humeur ne vont pas au delà de la minute, le coup électrique... L'homme fait pour les affaires et l'autorité ne voit point les personnes; il ne voit que les choses, leur poids et leur conséquence. » Et c'est une tentative de rapprochement que Napoléon ébauche, en voulant effacer du livre de O'Meara les accusations portées par lui-même contre Talleyrand[2].

Parmi ses ennemis, Napoléon semble avoir fait un choix, comme parmi ceux qui l'ont trahi : Barras, qu'il méprise comme incapable, madame de Staël, qu'il dédaigne comme femme, La Fayette, qu'il estime niais, n'ont de lui que dédains ou moqueries sans retours[3];

1. Pour Fouché, voir : *Gourgaud*, 16 février et 24 septembre 1817; — *Napoleon en exil*, 25 août 1817; — *Memorial*, 12 avril 1816; — *Memoires*, 18 Brumaire, V; — *Consuls provisoires*, III; — *Ile d'Elbe*, Intérieur, I. — Pour Pasquier, *Ile d'Elbe*, Intérieur, II. — Pour l'abbé de Pradt : *Napoléon en exil*, 7 septembre 1817; — *Memorial*, 15-16 décembre 1815, 28 avril 1816; — *Ile d'Elbe*, Intérieur, II; — *Neuvième lettre du Cap*. — Pour Fontanes, *Ile d'Elbe*, Intérieur, II. — Pour Marmont, *Napoleon en exil*, 22 août 1817 et 6 mars 1818. — *Récits*, 1er février 1817. — Pour Bernadotte, *Mémorial*, 7 août, 2 septembre, 11 novembre 1816; — *Napoléon en exil*, 14 mai 1817 et 28 janvier 1818; — *Memoires*, 18 Brumaire, XI, et *Notes sur les Memoires de Charles XIV Jean*.

2. Tentative vaine, au reste : O'Meara n'a rien effacé.

3. Pour Barras, voir *Mémoires*, 13 Vendémiaire, VII; 18 Brumaire, V; — *Napoleon en exil*, 2 novembre 1816, 25 août 1817; — *Gourgaud*, 10 février 1817. — Pour madame de Staël, *Récits*,

mais Chateaubriand, dont il estime les talents divers, et qui se révèle politique influent dès le début de la Restauration, est tout autrement traité. D'abord Napoléon, se souvenant du *libelle* de 1814, se laisse aller à sa rancune, et maltraite terriblement le pauvre homme, en conversations[1] et par écrit : la *Neuvième lettre du Cap* est une furieuse diatribe à son adresse. Mais Napoléon réfléchit, sa colère se calme, et les saines idées politiques lui reviennent : cet homme a de la valeur : pourquoi s'en faire un ennemi irréconciliable? Ne vaut-il pas mieux reprendre la politique de 1800, appeler autour du trône possible du roi de Rome tous les dévouements, d'où qu'ils viennent, tous les talents, à quoi qu'on les ait employés? Et il amnistie Chateaubriand. Dans la *Campagne d'Italie*, il lui consacre un passage élogieux[2], que Chateaubriand plus tard a relevé, non sans fierté, et dans ses *Conseils à son fils*[3], il dicte : « Excepté ceux qui ont trahi la patrie, il doit oublier les antécédents de tous les hommes, et récompenser le talent, le mérite, les services, partout où il les trouvera. Chateaubriand, malgré son libelle, est un bon Français. »

« Excepté ceux qui ont trahi la patrie. » Et ceci nous montre la dernière phase de la diplomatie per-

2 janvier 1817; — *Gourgaud*, 13 juin 1817: — *Napoleon en exil*, 24 mai 1817; — *Mémorial*, 18-20 janvier, 13 août, 21 octobre 1816. — Pour La Fayette, *Napoléon en exil*, 13 juin 1817; — *Mémorial*, 12 juin 1816.

1. *Napoléon en exil*, 30 avril 1817 et 28 janvier 1818; — *Mémorial*, 1er juin 1816.

2. *Campo-Formio*, I. « Chateaubriand a reçu de la nature le feu sacré, ses ouvrages l'attestent. Son style n'est pas celui de Racine, c'est celui d'un prophète... Tout ce qui est grand et national doit convenir à son génie. »

3. *Récits de la captivité*, II, p. 520.

sonnelle de Napoléon. Rallier tous les bons Français, il le conseille au roi de Rome, même les anciens ennemis, même Chateaubriand, même — le cas échéant — Richelieu, dont il joint l'éloge à celui de Chateaubriand[1]; — mais qu'il écarte les traîtres. Et, après un moment d'indulgence, voilà Talleyrand condamné sans retour : soit que Napoléon ait compris que des appuis plus désintéressés étaient nécessaires à la fortune de son fils, — soit qu'il faille des boucs émissaires pour les fautes et les défaites de l'Empire. Et, sous forme de pardon, c'est l'infamie qu'il inflige aux traîtres dans son testament : « Les deux issues si malheureuses des invasions de la France, lorsqu'elle avait encore tant de ressources, sont dues aux trahisons d'Augereau, Marmont, Talleyrand et Lafayette. Je leur pardonne. Puisse la postérité française leur pardonner comme moi! »

1. *Campagne d'Italie*, Campo-Formio, I. — *Récits*, 30 décembre 1815.

BIBLIOGRAPHIE

I. — SOURCES INÉDITES

a DOCUMENTS D'ARCHIVES.

Paris : 1° *Bibliothèque nationale*, Manuscrits, Fonds anglais (nos 3-24) : Documents de Sainte-Hélène. Ces documents sont formés d'une partie des *papiers de sir Hudson Lowe* (en grande partie originaux) acquis en 1846. — Vaulabelle les a utilisés, en passant, dans son *Histoire des deux Restaurations*. — Nous renverrons à cette source par les initiales B. N. accompagnées du n° du tome : B. N. 14, par exemple, signifiera : Manuscrits de la Bibliothèque nationale, n° 14 du Fonds anglais.

2° *Archives nationales : a*) *Manuscrit du journal du Dr Verling à Sainte-Hélène* (1818-1820), acquis en 1863 (A. B., XIX, 92, entrée n° 34).

b) *Lettres et rapports du comte de Las Cases*, chargé d'une mission en Hollande (1810). Section moderne, B. B4, 296, Marine, Campagnes 1810, 2.

3° *Archives du ministère des Affaires étrangères* : *a*) *Correspondance du marquis de Monchenu, avec le ministère* (1815-1821), Mémoires et documents, t. 1804, 1804 *bis* et 1805. — Utilisée par M. G. Firmin-Didot, dans *la Captivité de Napoléon à Sainte-Hélène*. Paris, Firmin-Didot, 1894.

b) *Correspondance du comte de Montholon*, plénipotentiaire à Würtzbourg, avec le ministère (1811-1812). Allemagne, 67, Würtzbourg, années 1810-1811.

Londres : 1° *British Museum*, Manuscrits, t. 15729 acquis en 1846, 1848 et 1851), et t. 20107-20240 (additional

Mss.), acquis en 1854. Ce sont les *papiers de sir Hudson Lowe* non acquis par la Bibliothèque nationale (beaucoup de copies). — Utilisés par *Forsyth*, dans son *Histoire de la captivité de Napoléon à Sainte-Hélène*. Londres, 1853. — Nous renverrons à cette source par les initiales B. M. et le n° du tome.

2° *Record office* : Colonial office Records, Saint-Helena, Colonial correspondence, t. 5-39 : *Correspondance du Colonial office avec les autorités de Sainte-Hélène* (1815-1821). — Nous renverrons à cette source par les initiales R. O. et le n° du tome.

b) DOCUMENTS DE FAMILLES.

1° *Papiers communiqués par M. le comte Emmanuel de Las Cases*, consistant en deux registres :

a) *Registre des rapports et fonctions administratives du comte de Las Cases sous l'Empire*, manuscrit relié de 577 pages. Il comprend les brouillons des rapports de Las Cases (recopiés par un secrétaire), relatifs à ses missions en Hollande (p. 3-25), en Illyrie (p. 35-287), à son inspection des dépôts de mendicité (p. 287-469), enfin à des objets divers (p. 469-577). Terminé en juin 1838.

b) *Registre consacré à des recherches généalogiques et à des notes de Las Cases sur sa vie*. — Terminé, semble-t-il, en décembre 1841.

2° *Papiers communiqués par M. le vicomte de Couëdic de Kergoualer* :

a) Diverses *lettres de O'Meara à madame de Montholon* (1819-1821).

b) *Cahiers de mise au net pour l'impression*, comprenant :

1er Cahier : *Les notes sur le manuscrit de Sainte-Hélène*, — *Une première ébauche des Lettres du Cap*; — *Les notes sur le Traité des grandes opérations militaires*, — *Sur le Précis des événements militaires*, — *Sur les Quatre Concordats;*

2e Cahier : *Les notes sur l'Art de la guerre;*

3e Cahier : *La Campagne de 1815*.

II. — IMPRIMÉS

a ŒUVRES DE NAPOLÉON A SAINTE-HÉLÈNE.

Je ne me suis pas cru obligé d'indiquer toutes les éditions ou tous les recueils où ont paru (tout ou partie) les œuvres de Napoléon à Sainte-Hélène. J'indique seulement celles qui en ont donné des parties originales, inconnues avant elles; et je ne détaille pas leur contenu : les chapitres III, IV et V étant un commentaire suffisant de cette bibliographie.

Éditions générales.

1. *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon*, écrits à Sainte-Hélène par les généraux qui ont partagé sa captivité. Paris, Didot-Bossange, 1822-1825, 8 vol. 8°.

2. *Mémoires pour servir*, etc., 2e éd. Paris, Bossange, 1830, 9 vol. 8°.

3. *Correspondance de Napoléon Ier*, publiée par ordre de l'empereur Napoléon III. Paris, Imprimerie impériale, 1858-1870; les t. XXIX-XXXII, fol.

4. *Commentaires de Napoléon Ier*. Paris, Imprimerie impériale, 1867, 6 vol., fol.

Éditions partielles.

5. *Recueil de pièces authentiques sur le captif de Sainte-Hélène*. Paris, Corréard, 1821-1825, 12 vol. 8°.

Je renverrai à ces cinq ouvrages par les abréviations suivantes : *Mémoires*, 1822, — *Mémoires*, 1830, — *Mémoires*, 1870, — *Commentaires*, — *Recueil*.

Éditions spéciales.

6. *Letters from the cape of Good Hope*, in reply to Mr Warden, with extracts from the great work now compiling for publication under the inspection of Napoleon.

London, Ridgway, 1817, 8°. — Parmi les traductions françaises de cet ouvrage :

6 *bis*. *Documents particuliers* en forme de lettres sur Napoléon Bonaparte, d'après des données fournies par Napoléon lui-même, et par des personnes qui ont vécu dans son intimité. Paris, Plancher, 1819, 8°. Et :

6 *ter*. *Napoléon jugé par un Anglais*, par le Dr Cabanès. Paris, Vivien, 1901, 8°.

7. *Campagne de 1815*, écrite à Sainte-Hélène par le général Gourgaud. Paris, Mongie, 1818, 8°. — London, Ridgway, 1818, 8°.

8. *Mémoires pour servir à l'histoire de France en 1815*. Paris, Barrois aîné, 1820, 8°. — Édition anglaise, traduite par O'Méara. London, Phillipps, 1820, 8°.

9. *Le manuscrit de l'île d'Elbe*, ou *Des Bourbons en 1815*, publié par le comte ***. London, Ridgway, 1818, 8°.

10. *Letters from the island of Saint-Helena*, exposing the unnecessary severity exercised towards Napoleon. London, Ridgway, 1818, 8°.

11. *Observations on Lord Bathurst's speech*, in the House of Peers on march 18, 1817. London, Longman, 1818, 8°.

12. *Raisons dictées en réponse à la question si l'ouvrage intitulé « Manuscrit de Sainte-Hélène » est l'ouvrage de Napoléon ou non*. London, Philipps, 1820, 8°.

12 *bis*. *Le manuscrit de Sainte-Hélène publié pour la première fois avec des notes de Napoléon*, par le général G***. Paris, Baudoin, 1821, 8°.

13. *Testament de Napoléon*. Paris, Dupont, 1822, 8°.

14. *Précis des guerres de César*, par Napoléon, publié par le comte Marchand. Paris, Gosselin, 1836, 2 vol. 8°.

15. *Campagnes d'Égypte et de Syrie*, mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon, dictés par lui-même à Sainte-Hélène, et publiés par le général Bertrand. Paris, Imprimeurs-Unis, 1847, 2 vol. 8°.

16. Notes sur l'artillerie, *Revue d'artillerie*, juin 1897.

17. Notes sur la fortification permanente, *Revue du génie militaire*, juillet 1897.

18. Notes sur l'Introduction à la guerre de 1756, par Lloyd : *Archives historiques du département de la Gironde*, 1900, t. XXXV, pp. 399-408.

b) LES MÉMORIAUX.

19. Comte de Las Cases, *Mémorial de Sainte-Hélène, ou Journal* où se trouve consigné jour par jour ce qu'a dit et fait Napoléon pendant dix-huit mois. Paris, l'auteur, 1823, 8 vol. 8°. — Je renverrai, pour la commodité, à la réimpression récente de Garnier. Paris, s. d., 4 vol. 8°.

20. B.-E. O'Meara, *Napoleon in exile or a Voice from Saint Helena*. London, Jones, 1822, 2 vol. 8°.

20 *bis*. B.-E. O'Meara, *Napoléon en exil ou l'Écho de Sainte-Hélène*. Paris, marchands de nouveautés, 1822, 2 vol. 8°. — Je renverrai, pour la commodité, à la réimpression récente de Garnier. Paris, s. d., 2 vol. 8°.

21. B.-E. O'Meara, *Documents historiques sur la maladie et la mort de Napoléon Bonaparte*. Paris, Mongie aîné, 1821, 8° (traduit d'une lettre au Morning Chronicle du 8 juillet 1821).

22. B.-E. O'Meara, *An Exposition of some of the transactions, that have taken place at Saint Helena, since the appointment of sir Hudson Lowe as governor of that island*. London, 1819, 8°.

22 *bis*. Traduction française du précédent. Paris, Chaumerot jeune, 1819, 8°.

23. Comte de Montholon, *History of the captivity of Napoleon at Saint Helena*. London, Colburn, 1846, 4 vol. 8°.

23 *bis*. Comte de Montholon, *Récits de la captivité de l'empereur Napoléon à Sainte-Hélène*. Paris, Paulin, 1847, 2 vol. 8°.

24. Comte de Montholon, *Une soirée à Sainte-Hélène*. Carnet historique et littéraire, 15 mars 1898.

25. F. Antommarchi, *Les derniers moments de Napoléon (1819-1821)*. Paris, Barrois, 1825, 2 vol. 8°. — Je renverrai à la réimpression de Garnier. Paris, 1898, 2 vol. 8°.

26. Général Gourgaud, *Sainte-Hélène. Journal inédit* (1815-1818). Paris, Flammarion, 1899. 2 vol. 8°.

27. John Bowerbank, *An Extract from a journal kept on board H. M. S.* Bellerophon, *from july 15 1815 to aug. 7 1815*. London, Whittingham and Arliss, 1815, 8°.

28. W. Warden, *Letters written on board H. M. S. the*

Northumberland *and at Saint Helena*. London, Ackermann, 1816, 8°.

28 *bis*. Traduction française du précédent. Bruxelles, Parkin, 1817, 8°.

29. John Barnes, *A tour through the island of Saint Helena... With some particulars respecting the arrival, and detention of Napoleon Bonaparte*. London, Richardson, 1817, 8°.

30. Th. Hook, *Facts illustrative of the treatment of Napoleon Bonaparte in Saint Helena*. London, Stockdale, 1819, 8°.

31. *Carnet d'un voyageur, ou recueil de notes curieuses sur la vie, les occupations, les habitudes de Bonaparte à Longwood*. Paris, Pillet aîné, 1819, 8°.

32. Arch. Arnott, *An Account of the last illness, decease and post mortem appearances of Napoleon Bonaparte*. London, Murray, 1822, 8°.

33. Maitland, *Narrative of the surrender of Bonaparte and of his residence on board M. S.* Bellerophon. London, Colburn, 1826, 8°.

33 *bis*. Traduction française du précédent. Paris, Baudoin, 1826, 8°.

34. A midshipman of the *Bellerophon*, *Memoirs of an aristocrat and reminiscences of the Emperor Napoleon*. London, Whittaker, 1838, 8°.

35. Rear admiral sir G. Cockburn, *Buonaparte's voyage to Saint Helena*. Boston, Lilly, 1833, 8°.

36. Basil Hall, *Narrative of a voyage to Java... With an interview with Napoleon Bonaparte at Saint Helena*. London, 1840.

37. Walter Henry, *Events of a military life*. London, Pickering, 1843, 2 vol. 8°.

38. Mrs Abell, late miss Balcombe, *Recollections of the emperor Napoleon during the first three years of his captivity on the island of Saint Helena*. London, Murray, 1848, 12°.

38 *bis*. Traduction française du précédent ouvrage. Paris, Plon, 1898, 12°.

39. Basil Jackson, *Notes and reminiscences of a staff officer, chiefly relating to the Waterloo campaign and to*

Saint Helena matters during the captivity of Napoleon. London, Murray, 1903, 8° (publié déjà en 1877 *for private circulation*).

40. Baron von Sturmer, *Berichte aus Saint Helena zur Zeit der dortigen Internierung Napoleon Bonaparte's*, herausgegeben von Hanns Schlitter. Wien, Gerold, 1886, 18°.

40 *bis*. Traduction française du précédent ouvrage. Paris, Librairie illustrée, 1887, 18°.

41. Richard Glover, *Narration d'un voyage à Sainte-Hélène. Journal des Débats* du 25 septembre au 7 novembre 1893.

42. Marquis de Montchenu, *La captivité de Sainte-Hélène d'après les rapports inédits du marquis de Montchenu*, par Georges Firmin-Didot. Paris, Firmin-Didot, 1894, 8°.

43. *Conversation de Napoléon avec M. Lyttelton*, *New Review* du 1er septembre 1894, — *Revue Bleue* du 8 septembre 1894.

44. Comte de Balmain, *Le prisonnier de Sainte-Hélène*, d'après les rapports officiels du commissaire du gouvernement russe (1816-1820), *Revue Bleue* du 8 mai au 12 juin 1897.

45. H.-J. Clifford, *Relation d'une visite à Sainte-Hélène* (1817), *Revue hebdomadaire*, 25 novembre 1899.

46. Lady Malcolm, *A diary of Saint Helena (1816-1817)*, edited by sir Arthur Wilson. London, Innes, 1899, 16°.

47. Comtesse de Montholon, *Souvenirs de Sainte-Hélène*, publiés par le comte Fleury. Paris, Émile Paul, 1901, 8°.

48. Colonel Wilks and Napoleon, *Two conversation held at Saint Helena in 1816*, edited by Julian S. Corbett. London, Murray, 1901, 8°.

48 *bis*. P. Frémeaux, *Napoléon prisonnier*. Paris, Flammarion, 1901, 18°.

C MÉMOIRES ET MÉMORIAUX FAUX OU SUSPECTS.

49. *Manuscrit venu de Sainte-Hélène d'une manière inconnue*. London, Murray, 1817, 8°.

50. *Révélations de Napoléon Bonaparte, contenant ses discours, ses conversations et ses entretiens confidentiels*, etc., par C***. Paris, Tiger, s. d., 2 vol. 8°.

51. *Maximes et pensées du prisonnier de Sainte-Hélène*,

manuscrit trouvé dans les papiers du comte de Las Cases, traduit de l'anglais. Paris, L'Huillier, 1820, 8°.

52. *Fragment politique extrait des papiers de Napoléon*, par Tézenas. Paris, Delaunay, 1821, 8°.

53. *Journal* curieux et intéressant trouvé dans la chambre de l'empereur Napoléon à l île Sainte-Hélène. Nancy, Richard Drupt, 1821, 8°.

54. *Pensées et souvenirs de Napoléon*, écrits de sa main, trouvés cachés dans sa chambre, etc. Paris, principaux libraires, 1837.

55. *Bonaparte à Sainte-Hélène*, relation de James Tyder, chirurgien de la marine anglaise, traduction de l'anglais par M. M***. Paris, Blanchard, 1816, 8°.

56. *Memoirs of Emmanuel-Aug. Dieudonné count de Las Cases*, communicated by himself. London, Colburn, 1816, 8°. — Trad. fr., Bruxelles, Wahlen, 1818, 8°.

57. *Entretien de Napoléon avec le Dr O'Meara*, trouvé dans les papiers du Dr O'Meara. Toulon, Bellue.

58. *Les six dernières semaines de Napoléon Bonaparte*, relation écrite à Sainte-Hélène par Jean Monkhouse, officier de la marine royale. Paris, de Cosson, 1821, 8°.

59. *Relation de la maladie et de la mort de Napoléon Bonaparte*, rédigée d'après des documents authentiques. Paris, librairie départementale, 1821, 8°.

60. *Chagrins domestiques de Napoléon Bonaparte*, etc., le tout de sa main ou écrit sous sa dictée, publiés par Edwige Santiné. Paris, Mathiot, 1821, 8°.

61. *Histoire des trois derniers mois de la vie de Napoléon Bonaparte*, écrite d'après des documents authentiques par S***. Paris, Chaumerot, 1821, 8°.

62. *Mémorial de sir Hudson Lowe*, relatif à la captivité de Napoléon à Sainte-Hélène. Paris, Dureuil, 1830, 8°.

d) OUVRAGES RELATIFS AUX MÉMOIRES ET AUX MÉMORIAUX.

63. Dufour de Pradt, *Histoire de l'ambassade dans le grand-duché de Varsovie, 1812*. Paris, Pillé, 1815, 8°.

64. Hobhouse, *The substance of some letters written by*

an englishman resident at Paris during the last reign of the emperor Napoleon. London, Ridgway, 1816, 8°.

64 *bis*. Traduction française du précédent ouvrage. Bruxelles, Weissembruch, 1817, 8°.

65. Mathieu Dumas, *Précis des événements militaires, ou essai sur les campagnes de 1799 à 1814.* Paris, Treuttel (1816-1826), 19 vol. 8°.

66. Rogniat, *Considérations sur l'art de la guerre.* Paris, Magimel, 1816, 8°.

67. Jomini. *Traité des grandes opérations militaires.* Paris, 1804-1810.

68. *Correspondance de Bernadotte*, prince royal de Suède, avec Napoléon (1810-1814), recueillie par M. Bail. Paris, l'Huillier, 1819, 8°.

69. Fleury de Chaboulon, *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie privée, du retour et du règne de Napoléon en 1815.* London, Murray, 1819, 2 vol. 8°.

70. *Bibliothèque historique, ou recueil de matériaux pour servir à l'histoire du temps (1817-1820).* Paris, Delaunay, Pélicier, Treuttel et Wurtz, Eymery, 14 vol. 8°.

71. De Lacroix, *Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution de Saint-Domingue.* Paris, Pillet, 1819, 2 vol. 8°.

72. Coupé de Saint-Donat et B. de Roquefort, *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles XIV Jean, roi de Suède et de Norvège.* Paris, Plancher, 1820, 8°.

73. Dufour de Pradt, *Les quatre Concordats.* Paris, Béchet, 1818, 2 vol. 8°.

74. Lloyd, *Introduction à l'histoire de la guerre de 1756 en Allemagne.* Londres et Bruxelles, 1784.

e. OUVRAGES RELATIFS A LA VIE DES MÉMORIALISTES.

75. *Atlas historique, chronologique et géographique*, par Lesage. — Paris, l'auteur, ans XI et XII, grand fol.

76. V***, auteur des *Généalogies historiques des maisons souveraines de l'Europe*, le Correcteur de l'*Atlas généalogique* de Lesage. Paris, Lepetit, 1813, 8°.

77. Germain Sarrut et Saint-Edme, *Biographie de M. de Las Cases.* Paris, Poussielgue, 1836, 8°.

78. P. L., avocat, *Notice biographique sur le comte de Las Cases*. Lavaur, Vidal Marius, 1865, 8°.

79. Comte de Montholon, *De l'armée française*. Paris, Anselin, 1834, 8°.

80. Germain Sarrut et Saint-Edme, *Biographie du général Montholon*. Paris, Poussielgue, 1836, 8°.

81. Tisseron, *Le général Montholon*. Paris, de Lacombe, 1847.

82. *Biographie du général Montholon*. Paris, de Lacombe, 1849, 8°.

83. Madame Gourgaud, *A Messieurs les membres de la Chambre des députés*. Paris, Guiraudet, 1821, 8°.

84. Général Gourgaud, *Napoléon et la Grande Armée en Russie*, examen critique de l'ouvrage de M. le comte de Ségur. Paris, Bossange, 1825, 8°.

85. Général Gourgaud, *Réfutation de la vie de Napoléon par sir W. Scott*. Paris, Locard, 1827, 8°.

86. *Lettre de sir Walter Scott et réponse du général Gourgaud*. Paris, Dupont, 1827, 8°.

87. Le Biographe universel. Galerie militaire, *Le général Gourgaud*. Paris, 1841.

88. *Notice biographique sur le général Gourgaud*. Paris, Galliot, 1847, 8°.

89. *Biographie du général Gourgaud*. Paris, Boucquin, 1852, 8°.

90. Trémolière, *Le général Gourgaud*. Paris, de Lacombe, 1850, 8°.

91. Général Gourgaud, *Expédition de Sainte-Hélène en 1840*. *Nouvelle revue rétrospective*, 10 janvier 1898.

92. F. Antommarchi, *Mémoire sur la non-existence de communication normale des vaisseaux lymphatiques et des veines*. Paris, Didot, 1829, 8°.

93. F. Antommarchi, *Mémoire et observations sur le choléra-morbus régnant à Varsovie*. Paris, Barrois, 1831, 8°.

94. Lord H.-R. Holland, *Foreign reminiscences*, edited by his son. London, Longman, 1851, 8°.